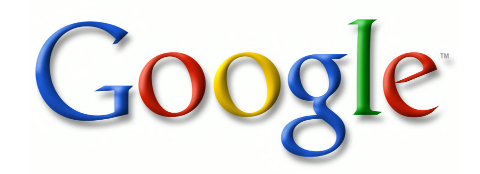
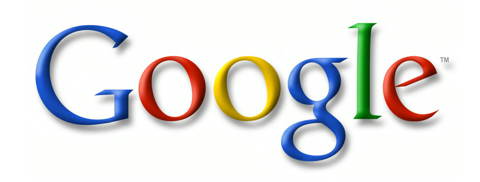
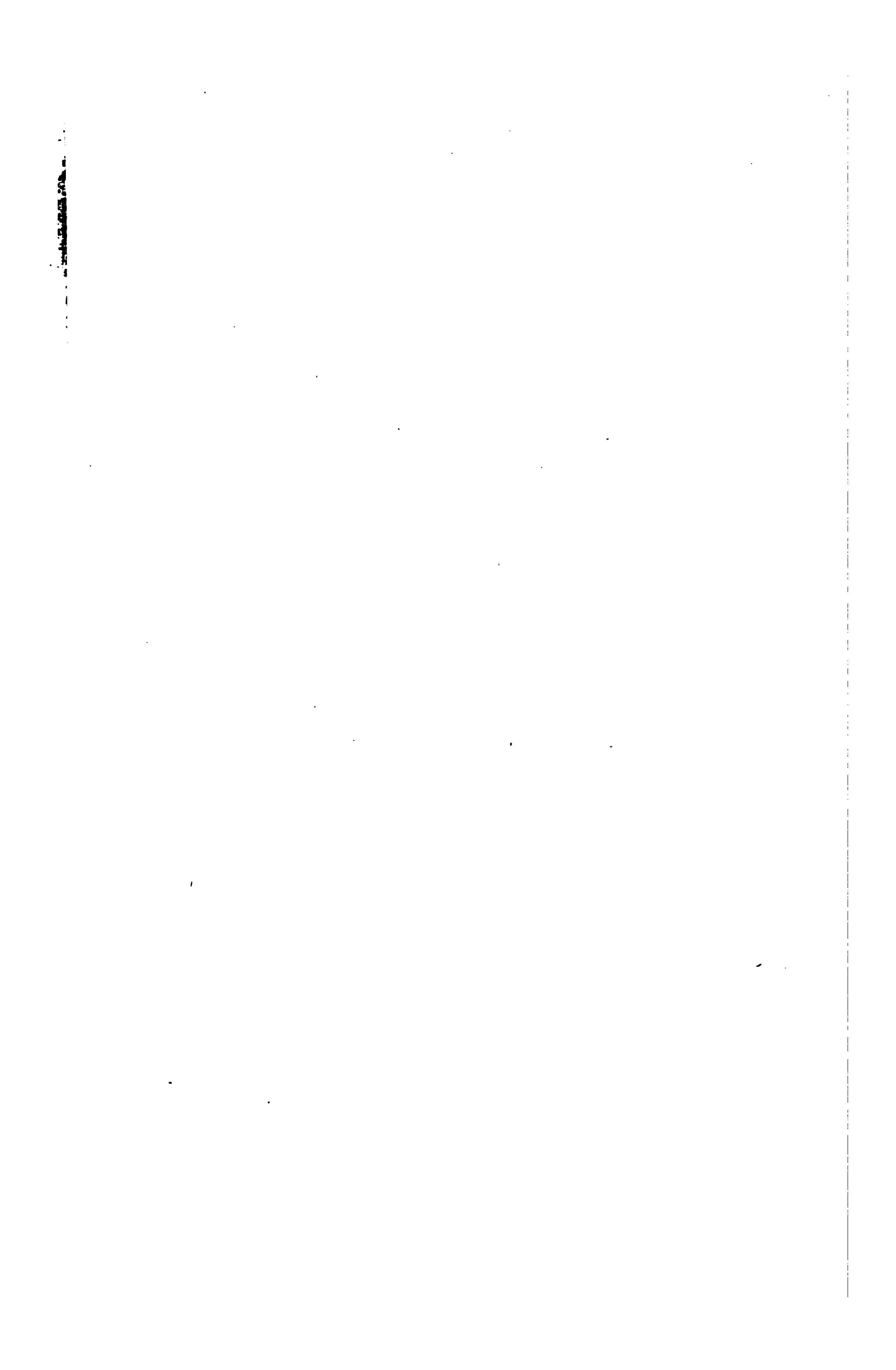












HISTOIRE

DES COUVENTS DE MONTBRISON

HISTOIRE

DES

COUVENTS

DE MONTBRISON

AVANT 1793

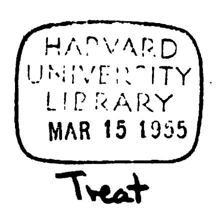
PAR AUGUSTE BROUTIN

SECOND VOLUME



SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE DE MONTAGNY

1876


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 15 1955

AU LECTEUR

—

Nous livrons au public le deuxième et dernier volume de notre *Histoire des Couvents de Montbrison avant 1793*. Ce volume contient un changement notable dans les matières qui devaient le composer. Dans la préface du premier volume, nous avions dit que le second volume comprendrait l'histoire des **Oratoriens**, des **Ursulines** et des **Visitandines**, et que des **Notes biographiques** sur les familles qu'avaient fourni des sujets à nos couvents compléteraient ce deuxième volume.

Nous renvoyons à une autre époque la publication de ces notes : la place qui leur était destinée dans ce deuxième volume eût été de beaucoup insuffisante, à cause de l'étendue que nous leur avons donnée; nous ajournons donc leur publication. De plus, l'*Histoire des Couvents de Montbrison* nous eût paru trop incomplète si nous n'eussions dit quelques mots sur les autres établissements religieux qui ont existé à Montbrison, tels que : **Quelques Chapelles**, le **Chapitre de Notre-Dame**, l'**hôpital Sainte-Anne**, la **léproserie de Moind**, la **commanderie de Saint-Antoine** et la **commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem.** Ces trois derniers établissements surtout, hôpitaux ou couvents, rentraient si bien dans notre sujet que nous ne pouvions les passer sous silence.

Le XII[e] siècle, qui a vu naître dans le Forez ces dernières institutions, fruits et souvenirs des croisades, a été pour notre province un siècle remarquable. Cette grande fondation des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, comme toutes les fondations utiles, y avait jeté de profondes racines; et ce n'est pas sans admiration que nous avons vu une petite province comme celle du Forez, compter sur tous ses points, dans sa plaine comme dans ses montagnes, au nord comme au midi, un grand nombre de maisons hospitalières de Saint-Jean. Quand cet ordre célèbre, survivant pour ainsi dire à lui-même, ne resta plus dans le Forez que comme un souvenir glorieux des croisades et de la part que la noblesse forézienne y avait prise, de toutes ces maisons hospitalières, trois commanderies de Saint-Jean ont encore vécu dans notre province jusqu'à la fin du siècle dernier: celle de Montbrison, celle de Chazelles et celle de Verrières.

A côté de ces souvenirs des chevaliers de Jérusalem, nous avons retrouvé, avec non moins de plaisir, quelques traces, hélas! trop effacées, d'un ordre non moins fameux: celui des Templiers. En sorte que l'on peut dire avec vérité qu'aucune des gloires chevaleresques du moyen-âge n'a manqué à notre Forez.

Nos comtes, qui ont pris, avec leurs nombreux vassaux, une si large part aux croisades (cinq y sont allés, deux y sont morts), ont peut-être été appelés à ces guerres illustres par leur alliance avec les Lusignan, rois de Chypre et de Jérusalem. Cette alliance, il est vrai, n'est pas admise par tous les historiens, mais la légende l'a acceptée, la tradition la conserve, et il nous semble qu'elle peut s'appuyer sur la glorieuse et large part qu'une province aussi petite que l'était le Forez a prise au grand mouvement des croisades.

Pour ces divers établissements religieux, hospitaliers ou chevaliers, nous n'avons pas entendu écrire des notices aussi détaillées que sur les autres couvents de Montbrison. Ce sont simplement quelques notes recueillies dans le cours de nos

recherches. Ces notes nous ont paru bonnes à conserver comme des jalons pour l'avenir, et propres à compléter l'histoire de Montbrison au point de vue de ses établissements religieux.

Les promesses que nous avions faites aux souscripteurs à notre ouvrage par le prospectus qui annonçait notre publication, nous croyons les avoir remplies.

Les *Notes biographiques* que nous donnerons plus tard sur les familles qui ont fourni des sujets à nos couvents seront le complément de notre travail, comme l'*Armorial* de M. de la Tour-Varan a été la suite et le complément de son ouvrage sur les chroniques des abbayes et châteaux du Forez.

Une table générale des noms des lieux et des personnes cités dans l'*Histoire des Couvents de Montbrison* nous paraît utile aux recherches que d'autres pourront y faire; elle terminera le troisième volume que nous espérons publier bientôt.

ERRATA DU DEUXIÈME VOLUME

Page 11, note, après les mots : *reproduits par M. Chantelauze*, ajoutez : *dans sa publication de l'Histoire des ducs de Bourbon, tome III.*

Page 48, ligne 20, après les mots : *le P. André Ville*, ajoutez : *Le journal le Correspondant (année 1876, p. 390), nous apprend aussi qu'en octobre 1687, Massillon vint du collège de Marseille à celui de Montbrison, où il professa la seconde. En 1688, il obtint la chaire de rhétorique. Enfin, dans les vacances de 1689, il fut envoyé à Vienne......... Toutes ces dates relevées, année par année, sur les actes originaux.*

Page 72, ligne 15, lisez : *1651* au lieu de *1551.*

Page 73, ligne 9, après les mots : *plus tard évêque de Clermont*, ajoutez : *professeur de seconde en 1687, et de rhétorique en 1688.*

Page 96, ligne 4, après les mots : *dots de 200 à 400 livres*, ajoutez : *en capital.*

Page 104, ligne 21, lisez : *du Vernet*, au lieu de *Duvernet.*

Page 333, titre, lisez *VII*, au lieu de *IIV.*

LE

COLLÉGE DE MONTBRISON

ET LES PÈRES DE L'ORATOIRE (1).

CHAPITRE Ier

Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, fonde en 1400 une rente pour l'éducation gratuite de trois clercs. — Le collége de Montbrison placé sous la direction des chanoines. — Claude de Tournon bienfaiteur du collége. — Revenus du collége de Montbrison au XVIe siècle. — Les Pères de l'Oratoire succèdent aux chanoines dans sa direction, en 1620. — Pierre Henrys, sieur de Grézieux, organisateur du nouveau collége. — La confrérie du Saint-Esprit. — Vente des bâtiments du vieux collége, 1637. — Testament de Mme Célarier de la Roche.

Dès le XVe siècle, il existait dans le chapitre de Montbrison un *canonicat* appelé *préceptorial;* la fonction particulière du chanoine qui en était pourvu

---

(1) Cette notice a été publiée en 1868 dans la *Revue Forézienne*. Nous la reproduisons toutefois dans l'*Histoire des Couvents de Montbrison*, moins certainement pour sa valeur que comme formant le complément de l'étude que nous avons entreprise sur les ordres religieux de Montbrison avant 1793. Ce nouveau texte renferme de nombreuses modifications résultant de nos nouvelles études et des bienveillantes communications qui nous ont été faites.

était de surveiller l'enseignement donné par un collége sous la direction du chapitre. En 1613, M[re] Philibert du Colombier était chanoine préceptorial et avait le titre de principal du collége. Les bâtiments de ce collége étaient situés rue d'Ecotay, conduisant de la porte de ce nom à la rivière de Vizézy. Ils paraissent avoir été considérables et renfermaient dans leur enceinte un bâtiment destiné au pressoir du collége. La mention de ce pressoir nous apprend que dans ses revenus le collége comptait des vignes. Ces bâtiments étaient confinés au matin par la rue d'Ecotay, au midi par la maison et le jardin de M. Antoine Géroffier, enquêteur au bailliage de Montbrison, et par le vingtain ou les remparts de la ville.

Nous n'avons pu découvrir quel avait été le fondateur du collége de Montbrison, toutefois nous croyons avoir trouvé le premier noyau de cette utile création dans une des nombreuses donations faites par la comtesse de Forez, Jeanne de Bourbon, dans son testament du 13 juin 1400; nous la reproduisons en entier d'après le texte latin donné par M. Chantelauze (1).

. . . . . *Item*, je veux et ordonne qu'à perpétuité trois clercs pauvres du comté de Forez, choisis par le Doyen et le chapitre de l'église de Notre-Dame de Montbrison, soient instruits dans les écoles pendant cinq ans, et que successivement à chaque période de cinq années trois autres clercs, n'étant pourvus d'au-

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, preuves 114 *bis*.

cun bénéfice ecclésiastique, soient choisis pour les remplacer. Je donne pour chacun d'eux, à perpétuité, soixante sous tournois et deux septiers de seigle à titre de pension annuelle et perpétuelle, laquelle pension sera payée à chacun desdits clercs, dans les lieux accoutumés, à chaque fête de tous les Saints.

. . . . . Item, *volo et ordino quod tres pauperes clerici de comitatu Forensi per Decanum et Capitulum ecclesie beate Marie Montisbrisonis eligendi instruantur perpetuis temporibus in scholis per quinquenium, hoc est per quinque annos; ita quod, finito tempore dictarum quinque annorum, successive, de quinquenio in quinquenio, alii tres pauperes clerici, nullum obtinentes beneficium ecclesiasticum, perpetuo subrogentur, ut supra, et eligantur. Quorum clericorum singulis do et lego, perpetuis temporibus, sexagenta solidos turon. et duo sestaria siliginis de et pro annua* (1) *et perpetua pensione; que annua pensio cuilibet dictorum clericorum, in locis jam assuetis, solvatur et solvi debeat circa quod libet festam omnium Sanctorum.*

Ce testament de la comtesse Jeanne de Bourbon fut fait à Saint-Galmier; du moins nous sommes fondés à le croire par la signature des témoins qui sont tous de cette ville, et notamment par celle de Pierre Alibert,

(1) Dans le texte de ce testament reproduit par M. Chantelauze, on lit : *pro anima et perpetua pensione*. Nous avons cru devoir remplacer le mot *anima* par celui *annua* qui nous paraît plus conforme au sens de la donation.

curé de Saint-Galmier, qui y apposa le sceau de son église (1).

Si avant la donation que nous venons de rappeler il existait une école dans le chapitre de Montbrison, la généreuse donation de la comtesse permit de lui donner plus d'extension.

Ainsi l'existence du canonicat préceptorial, les fonctions de principal du collége remplies par un chanoine, la situation même des bâtiments placés dans le voisinage du cloître où logeaient Messieurs du chapitre et dont ils n'étaient séparés que par la petite rue d'Ecotay, tout nous porte à croire que si les chanoines ne furent pas les premiers fondateurs de cette école, ils en furent les directeurs, conformément aux intentions de la comtesse.

Il est bon de remarquer que si le collége eût été un collége communal et non un établissement relevant du chapitre, il eût été établi dans ce que l'on appelait alors la ville de Montbrison proprement dite, c'est-à-dire dans la partie située au nord de la rivière de Vizézy. La partie au midi de cette rivière comprenait le quartier Sainte-Anne, le chapitre et le quartier de

---

(1) La comtesse Jeanne avait une grande affection pour Saint-Galmier, elle y faisait de fréquents séjours; deux de ses enfants y vinrent au monde : Louis le 16 mars 1338, et Jean en 1343.

Le comte et la comtesse de Forez y habitaient le château de Teillères sur les bords de la Coise. Cette habitation est mentionnée dans le testament du comte Guy VII, qui en fait don à son fils Jean avec tous les droits, servitudes qui en dépendent et tous les meubles qui la garniront le jour de sa mort. (*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3e, p. 119)

la Porcherie où était le collége, le tout relevant de la juridiction de Moind (village situé à 1,300 mètres au midi de Montbrison), en sorte que le châtelain de la ville n'eût pu exercer aucune juridiction sur le collége qui ne se trouvait pas dans son ressort. Nous verrons bientôt que, lorsque le collége devint réellement communal, il fut installé dans la partie de la ville soumise au châtelain. Il faut encore remarquer que la porte de la ville, appelée Ecotay, à laquelle touchait le bâtiment du collége, était surmontée des armes du chapitre (un dauphin et des fleurs de lys d'or). Ne pourrait-on pas y voir un signe de protectorat sur un établissement que le chapitre avait fondé ou tout au moins développé?

Quoi qu'il en soit de ces incertitudes sur les fondateurs du collége de Montbrison, nous savons qu'il compta parmi ses bienfaiteurs M. Claude de Tournon, bourgeois de Montbrison et conseiller au parlement de Dijon, et dame Catherine de Bilhon, sa veuve. Claude de Tournon, par son testament reçu Louis Dalmes, notaire à Montbrison, le 31 août 1538, après plusieurs fondations pieuses, après plusieurs legs, aussi importants que nombreux, faits à ses parents, institua les pauvres ses héritiers universels; mais ils ne devaient jouir de son importante succession qu'après le décès de sa femme Catherine de Bilhon, ou plus tôt dans le cas de convol de cette dernière. Les exécuteurs testamentaires de Claude de Tournon jugèrent sans doute convenable d'appliquer à l'instruction de la jeunesse une succession donnée aux

pauvres de la ville; car nous verrons bientôt que l'hérédité de M. de Tournon fut consacrée à l'*entretiennement* du collége.

Ce testament, que nous avons été heureux de découvrir (1), nous a paru assez intéressant pour en faire connaître les principales dispositions. Le testateur y élit sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre, en la chapelle des Tournon, et au tombeau de feu honorable homme Antoine de Tournon, son père. Nous connaissons encore cette chapelle, grâce à l'inscription suivante gravée sur un des piliers de l'arcade:
« A la mémoire perpétuelle de noble Claude de
« Tournon, conseiller du roi, élu en Forez, lequel
« s'étant montré amateur des pauvres et fidèle ser-
« viteur en son état des rois Henry IIe, François IIe
« et Charles IXe, a laissé ce monde le 26 février 1522,
« après avoir vécu 47 ans..... Dieu aie son âme.

« A. du Verdier a fait poser l'épitaphe. »

Au-dessous est le blason des de Tournon : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent et d'une tour d'argent maçonnée de sable en pointe. Il est accolé à celui de la famille du Verdier.

Ces émaux, non indiqués par la sculpture de la pierre, ont été relevés dans l'*Armorial général de France*, tome 17, Lyon, page 361, sur les armoiries de Jeanne de Tournon, femme, vers 1700, de Charles-Joseph Mazenod, seigneur de Pavézin.

---

(1) Archives du département de la Loire, titres des Cordeliers de Montbrison.

On remarquera, par les dates que nous venons de citer, que Claude de Tournon, l'élu de Forez, décédé le 26 février 1522, est un personnage bien distinct de Claude de Tournon, le conseiller de Dijon, dont le testament est à la date du 31 août 1538; mais l'un et l'autre appartenaient évidemment à la même famille, et l'inscription ci-dessus, comme le testament que nous allons analyser, nous montre que dans cette famille la charité chétienne était une vertu héréditaire.

Je crois même que le conseiller de Dijon dont nous allons analyser le généreux testament était le neveu de l'élu de Forez. C'est peut-être en souvenir des hautes fonctions de son père que Claude de Tournon, le conseiller, prêtait à la ville de Montbrison une somme de cent livres pour être distribuée, selon l'usage, aux fourriers, laquais, trompettes, pages, hérauts du roi, à l'occasion de l'entrée solennelle de François Ier, de la reine et de ses enfants, dans la ville de Montbrison, le 24 avril 1536. Le registre des délibérations de la ville qui nous a conservé le récit des fêtes qui eurent lieu à cette occasion, qualifie Claude de Tournon de *Monseigneur* (1). Cette qualification, exagérée sans doute, nous montre au moins la haute estime dont il jouissait auprès de ses concitoyens.

Parmi les dispositions que renferme le testament de Claude de Tournon nous avons remarqué les sui-

(1) *Histoire du Forez,* par Aug. Bernard, t. 2, p. 106. — *Histoire des ducs de Bourbon*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, p. 278.

vantes : il prescrit pour le jour de son enterrement une aumône générale de *trois deniers et un pain à tous allant et venant;* il donne cinq sols à chacun des hospices de Dijon et aux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Médard (en souvenir sans doute du séjour qu'il avait fait dans cette ville comme conseiller à son parlement). Il fonde, dans l'Hôtel-Dieu de Montbrison, deux lits garnis et une rente annuelle de dix livres pendant dix ans, à partir du jour de son décès, laquelle sera employée en riz, amandes, pruneaux, raisins et autres confitures pour les pauvres malades. Il fait donation à la confrérie de Saint-Michel, de Montbrison, d'une vigne située à Moind; aux pauvres de Montbrison, d'un boisseau de blé, moitié seigle, moitié froment, qui devra être converti en pain et leur sera distribué, chaque année, au jour anniversaire de son décès. Il fonde, pendant treize années consécutives, une rente annuelle de vingt livres tournois, qui sera payée à *treize filles pucelles,* le jour de leur mariage; enfin, il donne « aux pauvres malades de lèpre, résidant en la ma- « ladrerie étant auprès de Montbrison, tirant Moind, » une rente perpétuelle ou aumône de vingt sols tournois, qui devra leur être payée le jour de son enterrement.

Aug. Bernard, dans l'*Histoire du Forez* (t. 1[er], p. 276), dit cependant : « Cette maladrerie fut annexée, « vers 1325, à l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison. » Le testament de M. de Tournon, de 1538, prouve évidemment le contraire.

Après les legs faits aux pauvres et aux infirmes, Claude de Tournon se préoccupe de l'instruction, comme moyen sans doute de prévenir bien des misères; en conséquence, il donne aux Pères Cordeliers, de Montbrison, une rente annuelle de douze livres dix sols tournois pour l'*entretiennement*, à l'Université de Paris, d'un jeune minoré, natif de Montbrison, qui sera préféré aux étrangers; de plus, il fonde une rente perpétuelle de vingt livres tournois pour y entretenir aussi, pendant cinq années, un de ses parents qui voudra étudier dans la même Université; et, après l'éducation de ce premier élève, il en substitue d'autres qui devront toujours être pris parmi les membres de sa famille.

Elle était nombreuse alors la famille de Tournon, à en juger par les legs qu'il fait à ses parents; ainsi, il donne une rente annuelle et perpétuelle de vingt livres tournois, ou un capital de 400 livres une fois payé, à Pierre Palerne, son neveu; pareille somme à chacun des enfants de Pierre-François de Tournon, son frère; de feue Marguerite de Tournon, sa sœur, femme de Jean de Jaligny; de feue Catherine de Tournon, son autre sœur, mariée à Denis Puy et à Jacques Briton; à son petit-neveu, Philippe du Colombier, fils d'Antoine et de Jeannette....., sa nièce; à chacun des enfants d'Agnès de Tournon, sa sœur, femme de Jean de Murat. Il lègue spécialement à son neveu, Thomas de Murat, les livres de lois qu'il lui a prêtés; à son neveu et filleul, Claude de Tournon, quand il aura atteint sa 25e année, sa grange de Cro-

mérieux, et à son cousin, M. Guillaume de Tournon, l'un des élus de Forez, la moitié des moulins de Sury-le-Comtal et la moitié de celui de la Chaud. Enfin, il institue Catherine de Bilhon sa légataire universelle pour le surplus de ses biens, « en sus de sa dot qui est de mille écus d'or. » Mais après le décès de sa femme, ou de son vivant si elle passe à de secondes noces, il double les legs de 400 livres tournois faits à chacun de ses neveux, ainsi que les autres fondations, et institue les pauvres de Montbrison ses héritiers universels.

Parmi les legs si nombreux que renferme encore ce testament, nous remarquons ceux qui suivent : Au couvent de Sainte-Claire, de Montbrison, cinquante livres tournois pour réparer les bâtiments; aux Cordeliers, cent livres pour le même objet; à l'église de Saint-Pierre, 50 livres pour réparation au clocher. Puis viennent les fondations d'anniversaires et d'annuités de messes à dire dans les églises des Cordeliers, de Sainte-Madeleine, de Saint-André et de Saint-Pierre, et spécialement dans cette dernière église, à la chapelle des Tournon. De plus, il organise et dote dans cette paroisse le service des sociétaires qui devront assister aux offices divins, au nombre de six au moins et deux clerjons, y compris le curé de la paroisse et son vicaire. Enfin, il fonde deux prébendes dans la même église de Saint-Pierre, l'une en la chapelle des Tournon, et lui donne la dime qu'il a acquise de noble Jean de Tréméolles, écuyer, assise en la paroisse de Saint-Georges de Couzan, et nomme pour

premier prébendier son neveu et légataire Pierre Palerne. Quant à la seconde prébende, il la dota d'une rente de 50 livres tournois, qui ne devait être payée cependant qu'après le convol ou le décès de sa femme Catherine de Bilhon.

Il y a dans ce testament une fondation qui rappelle un vieil usage de nos pères, et, à ce titre, nous la citerons dans son entier : « *Item*, le testateur veut et « ordonne que par celui qui a la cloche Saint-Michel « dudit Montbrison, un chacun lundi matin, sur la « pointe du jour, soit crié parmi la ville dudit Mont- « brison, à la manière accoutumée : *Réveillez-vous!* « *réveillez-vous!* Et pour ce faire lui donne, pour « chaque jour qu'il l'aura fait, 10 deniers tournois. »

La même coutume existait encore à Saint-Rambert-sur-Loire, au commencement de ce siècle, et le crieur de nuit parcourait les rues de la ville en répétant de sa voix la plus forte le quatrain suivant :

Réveille-toi, peuple chrétien,
Réveille-toi, c'est pour ton bien :
Sors de ton lit, prends tes habits,
Et pour les morts prie Jésus-Christ.

Ce testament, fait dans la maison du testateur, rue de la barrière, la veille de sa mort, eut pour témoins: Vital Chalancon, juge de Forez; noble Jean de Tréméolles, écuyer, sieur dudit lieu; frère François de Montjournal, commandeur de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison; MM^es^ Pierre Chatillon, avocat, et Philippe Yppolite, procureur du roi. Il devait avoir pour

exécuteurs testamentaires le Gardien des Cordeliers, le Père confesseur des Sainte-Claire, le curé de Saint-Pierre et le juge de Forez, Vital Chalancon; mais le lendemain de l'enterrement du testateur, le 2 septembre 1538, lors de la lecture de ce testament, qui fut faite publiquement et solennellement en la chambre du conseil de Forez, en présence de MM. Jean Geoffroy, lieutenant du roi, et Philippe Yppolite, son procureur général, et de tous les nombreux intéressés, M. Vital Chalancon déclara ne pouvoir, à cause de sa charge et de sa maladie, accepter les fonctions d'exécuteur testamentaire.

Nous n'avons pu découvrir à quelle époque mourut Catherine de Bilhon, veuve et héritière de Claude de Tournon; mais nous savons que, pour se conformer sans doute aux généreuses intentions de son mari, elle institua le collége de Montbrison son héritier universel, et lui fit don, en conséquence, des mille écus d'or qui composaient sa dot. Elle était décédée avant 1578, car nous voyons qu'à cette date la communauté des habitants de Montbrison nomma pour *exécuteur honoraire de l'hérédité de feu M. le conseiller de Tournon, affectée pour l'entretiennement du collége de Montbrison,* noble homme et sage maitre Jean Papon, conseiller du roi au bailliage de Forez, et *pour commis à la recette des droits de la même hérédité* M[e] Claude Henrys.

En sus de sa grange de Cromérieux, donnée à son neveu et filleul, et des moulins de Sury et de la Chaud légués à son cousin, M. le conseiller de Tournon pos-

sédait encore de grands biens situés en la paroisse et mandement de Lavieu; ils furent vendus pour l'acquittement de ses œuvres pies et de ses nombreux legs; le reliquat fut réuni à diverses rentes qui dépendaient de la même succession, et résultaient d'un terrier assis au faubourg de la Croix à Montbrison et sur les paroisses de Marcilly et de Chandieu. Ce terrier, appelé *Terrier du Collége*, contenait plus de 76 feuillets, ainsi que le prouvent plusieurs reconnaissances faites par les débiteurs, en 1578, 1592 et 1613, devant MM^es^ Charbonnier, Caze et Fouin, notaires à Montbrison. La réunion de tous ces biens formait en faveur du collége un revenu de 183 écus 35 sols 5 deniers, comme on le voit par un état dressé en 1614 par Hippolyte Cleppier, châtelain de Montbrison. De la même succession, le collége possédait encore quelques immeubles situés à Montbrison, au quartier du Bourg-Neuf, qu'il vendit en 1634 et en 1767. La succession de M. de Tournon, ou celle de sa femme, était grevée des charges ou pensions suivantes :

1° Aux Cordeliers de Montbrison, pour un novice étudiant à Paris, 25 livres;

2° Aux religieuses de Sainte-Claire, 4 livres 6 sols 3 deniers;

3° Au crieur ou réveilleur, 4 livres 4 sols 6 deniers;

4° A MM. du chapitre de Montbrison, 10 livres;

5° Aux deux clerjons de Saint-Pierre, 10 livres;

6° Au domaine, 15 écus.

Ces diverses charges réduisaient l'actif de la suc-

cession de M. de Tournon ou de sa femme à un revenu net de 150 écus.

Le testament, dont nous venons de reproduire les principales dispositions, nous apprend que M. de Tournon habitait la rue de la Barrière (petite rue sur laquelle furent construits, plus tard, le couvent et l'église de la Visitation, aujourd'hui le tribunal); qu'il possédait de grands biens à Cromérieux, à Sury-le-Comtal et à Lavieu; enfin, que sa famille avait contracté de bonnes alliances avec Denis Puy, d'une ancienne famille montbrisonnaise, avec Jean de Jaligny, trésorier des finances de Forez, et avec les de Murat, qui ont donné, en 1513, un commandeur de Malte à Montbrison. Cette famille de Tournon n'a cependant rien de commun, je crois, avec la grande et illustre maison de Tournon en Vivarais; leurs armes sont entièrement différentes; de plus, la grande noblesse des Tournon du Vivarais aurait certainement cru déroger en acceptant une charge de conseiller au parlement de Dijon.

Les de Tournon du Forez étaient cependant déjà anciens dans notre province; on trouve en effet, en 1383, Pierre de Tournon, chanoine de Montbrison (l'abbé Renon en parle dans sa *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance*, p. 112, comme ayant été présenté au chapitre par la duchesse Jeanne de Bourbon; mais il le nomme Pierre de Châte ou de Tournon). En 1460, Claude de Tournon était seigneur engagiste de Feurs; en 1479, Antoine de Tournon était l'un des quatre consuls de Montbrison; en 1522, autre

Claude de Tournon était conseiller du bailliage et élu en Forez. C'est à lui que du Verdier a consacré, dans l'église de Saint-Pierre, l'épitaphe dont nous avons parlé. En 1600, on retrouve encore Jean de Tournon, notaire à Montbrison; il laissa deux fils : Jean, curé de Sury-le-Comtal en 1636, et Charles, élu en l'élection de Montbrison, en 1649. Ce dernier fut accusé et convaincu d'avoir obtenu de sa femme, Jeanne Garet, par menaces et violences, un testament en sa faveur qui fut annulé. Vers 1700, Jeanne de Tournon était mariée à Charles-Joseph Mazenod, sieur de Pavézin, écuyer. Ce sont les armoiries de cette dernière qui nous ont fait connaître les émaux des armes des de Tournon de Forez. A partir de cette dernière date, nous n'avons plus retrouvé les traces d'aucun membre de cette famille, et nous avons tout lieu de croire qu'elle est éteinte. Mais son souvenir vit encore à Montbrison, grâce à l'inscription que du Verdier a consacrée à un de ses membres, et grâce surtout à la générosité que Claude de Tournon a montrée à l'égard du collége de Montbrison.

La ville de Montbrison a fait reconstruire en 1873 l'église de Saint-Pierre qui renfermait la chapelle et l'inscription de Tournon. Nous aimons à croire qu'elle aura conservé une place d'honneur à l'inscription qui rappelle une famille recommandable à plusieurs titres.

Nous venons de voir parmi les charges grevant la succession de M. de Tournon une rente annuelle de 25 livres en faveur des Pères Cordeliers de Montbri-

son, pour l'entretien à l'Université de Paris d'un minoré ou novice de leur ordre. Je ne sais si les moines ne remplirent pas les conditions imposées à cette rente, ou si les directeurs du collége crurent pouvoir légalement en faire profiter leurs élèves, mais, dès l'année 1614, ils en refusèrent le payement. Les Cordeliers réclamèrent, et un jugement du bailliage condamna Mre Philibert du Colombier, chanoine préceptorial et principal du collége, à payer en cette qualité la rente de 25 livres.

Le collége de Montbrison possédait encore, dès 1619, un domaine appelé Rhéty, situé sur les bords du Lignon, en la paroisse de la Celle et de l'Olme, annexe de Cleppé, nous n'avons pu découvrir quel en avait été le donateur; nous savons seulement, par un acte de 1748, dont nous parlerons plus tard, que ce domaine appartenait au collége depuis plus de 130 ans.

Un autre acte du milieu du XVIIe siècle, dressé par les Oratoriens eux-mêmes, alors qu'ils dirigeaient le nouveau collége de Montbrison, nous apprend que les revenus de l'*ancien collége* de Montbrison étaient évalués à 688 livres et composés ainsi :

1° Un domaine, celui de Rhéty sans doute, affermé. . . . . 240 liv.

2° La rente dite du Saint-Esprit (1). . 68

A reporter. . . . 308 liv.

(1) Cette rente avait de nombreux terriers mentionnés aux archives du département de la Loire, série V, n° 24.

Report. . . .	308 liv.
3° Revenus de la préceptoriale (fixés par transaction entre les chanoines et les Pères de l'Oratoire le 11 mai 1623). . .	180
4° Rentes foncières ou constituées. .	100
Total.	628 (1)

Ce revenu était évidemment bien faible pour un établissement de ce genre.

Aussi, par une cause qui nous est restée inconnue, le collége, dirigé par le chapitre de Montbrison, ne prospérait plus dès les premières années du XVII[e] siècle, ou ne répondait plus aux besoins de la population. Une assemblée générale des habitants, tenue en 1620, résolut d'appeler à la direction du collége les Pères de l'Oratoire de Jésus.

L'ordre des prêtres de l'Oratoire, ou Oratoriens, comme on les appela plus tard, fondé à Rome, vers 1550, par saint Philippe de Néri, avait été établi à Paris en 1611 par les soins du cardinal de Bérulle, à l'instigation du Père Cotton, confesseur d'Henri IV. Grâce aux sollicitations de Marie de Médicis, cet ordre fut approuvé en 1612 par lettres patentes et déclaré de fondation royale. Mais il dut subir quelques modifications, dont la plus importante fut celle d'un chef ou général nommé à vie. Le but primitif de cette institution avait été l'éducation du clergé, mais elle ne

(1) Archives de la bibliothèque nationale de Paris, manuscrits. Note envoyée par M. de la Roa, employé au ministère des finances.

tarda pas à s'emparer de l'enseignement laïque, et fit bientôt une rude concurrence à l'ordre des Jésuites. En dépit des difficultés que ces derniers leur suscitèrent, les Oratoriens furent approuvés par le pape Paul V, en 1613. Dès lors, un grand nombre de villes en France s'empressèrent de leur confier l'éducation de la jeunesse. Leurs établissements les plus renommés furent ceux de Juilly, près de Meaux, et de Saint-Magloire, à Paris, d'où sont sortis plus d'une illustration française. Denis-Simon de Marquemont, cardinal-archevêque de Lyon, appela dans cette ville les prêtres de l'Oratoire en 1614, et les installa dans la rue Vieille-Monnaie. C'est sans doute ce voisinage qui porta les échevins de Montbrison à confier à ce nouvel ordre enseignant la direction de leur collége.

Les jeunes gens qui se destinaient à la carrière de l'enseignement étaient admis dans les maisons des Oratoriens dès l'âge de 15 ans; ils y achevaient leurs études, et ils étaient en même temps initiés aux idées de la corporation. Ils devenaient à leur tour professeurs et suivaient les traditions de leur ordre. Un très-grand nombre restaient confrères, c'est-à-dire ne recevaient pas la prêtrise. Plusieurs même, après avoir professé plus ou moins longtemps, rentraient dans leurs familles et y conservaient comme un titre honorable leur qualité d'Oratorien. Ainsi, un membre de la famille Caponi, reçu confrère le 29 novembre 1738, résidait depuis de longues années dans sa famille, au château de Feugerolles, en 1780.

L'ordre des Oratoriens comptait en France en

1780, cinquante maisons qui lui appartenaient en propre, outre un grand nombre d'autres maisons d'éducation qu'il dirigeait mais qui ne lui appartenaient pas (comme par exemple le collége de Montbrison).

La maison de Notre-Dame-de-Grâces, en Forez, était au contraire une de ses propriétés, c'était même la onzième en importance; avant elle venaient les deux maisons de Paris (celle dite de l'Institution ou maison-mère et le collége de Saint-Magloire), celle de Juilly (diocèse de Meaux), celles d'Aix, de Marseille, de Pézenas, les deux maisons de Lyon, celle de Poligny (Franche-Comté), d'Effiat en Auvergne et de Notre-Dame-de-Grâces en Provence.

Quatre autres de leurs maisons portaient le nom de Notre-Dame : celle de Notre-Dame-de-Grâces en Forez, Notre-Dame-des-Vertus, Notre-Dame-des-Ardilliers, Notre-Dame-des-Anges.

Dans les maisons qui leur appartenaient en propre, ils avaient établi des frères de leur ordre, chargés, comme à Notre-Dame-de-Grâces en Forez, des soins de la dépense ou économat, de la pension et de la lingerie.

Deux de leurs maisons, parmi les plus célèbres, avaient le titre d'académie : c'étaient le collége de Juilly et celui de Notre-Dame-de-Grâces en Forez.

En 1780 cet ordre comptait 702 membres et 114 frères servants.

Nous avons recueilli tous ces détails sur cet ordre dans un manuscrit format grand in-8° de 80 feuilles, contenant une table alphabétique de tous les pères et

confrères admis dans l'ordre de 1704 à 1780; l'année de leur admission; leur titre de pères s'ils sont prêtres, de confrères s'ils ne le sont pas; les fonctions qu'ils ont successivement remplies dans les diverses maisons d'éducation tenues par l'ordre; pour quelques-uns même l'année, le lieu ou le diocèse de leur naissance, enfin la fonction et la résidence de chacun en 1780.

Ce manuscrit, relié en maroquin rouge, à tranches, filets et ornements dorés, est timbré sur ses deux portes extérieures, d'un *Jésus-Maria* dans une couronne d'épines, sceau adopté par cette congrégation.

Ce beau manuscrit, aussi intéressant par le fond que par la forme, a dû être rédigé à Paris dans la maison de l'Institution; là seulement, il me semble, pouvaient se trouver les renseignements qu'il contient. Il appartenait en 1872 à M. Chevalier, libraire à Saint-Etienne, qui me le communiqua avec beaucoup de complaisance.

Revenons au collége de Montbrison.

Comme les bâtiments de l'ancien collége étaient ou insuffisants, ou placés dans un quartier bas et peu aéré, à cause des rues étroites qui le sillonnent encore, il fut décidé, dans la délibération de 1620, que le nouveau collége serait établi sinon dans la partie la plus haute de la ville, sur le mamelon couronné autrefois par le château de nos comtes, au moins sur un point élevé et cependant d'un accès facile. On fit choix de l'emplacement occupé aujourd'hui par la sous-préfecture, et le soin de son agencement et de

son installation fut confié à Pierre Henrys, sieur de Grézieux, lieutenant assesseur criminel de Forez. Ce dernier s'acquitta avec zèle de la tâche qui lui était confiée; il acheta en 1622, de M. Caze, une maison et un vaste jardin, et employa à cette acquisition ou à son agencement intérieur un capital de dix mille livres dont il fit l'avance à la municipalité. Pierre Henrys acheta de plus, au prix de mille livres, du nommé Villate, une maison située au soir de la rue qui conduit de la sous-préfecture à celle des Arches, pour l'agrandissement du collége et la construction d'une chapelle. Cette petite chapelle fut en effet bâtie un peu plus tard, en 1627, au moyen d'un emprunt de quinze cents livres que les prêtres de l'Oratoire firent des recteurs de l'Hôtel-Dieu de Montbrison.

Les Oratoriens, soit qu'ils donnassent un enseignement plus complet que celui professé jusqu'à ce jour sous la direction de Messieurs du chapitre, soit qu'il fussent plus exigeants, ne se contentèrent pas des revenus affectés à l'ancien collége; et, le 5 juin 1624, devant Me Pizols, notaire à Montbrison, un traité fut signé entre les échevins de la ville et les Pères de l'Oratoire de Lyon, Pierre Thiersault et Jacques Dumas. Les échevins, en sus des rentes de l'ancien collége, s'engagèrent à payer aux Oratoriens une pension annuelle de deux mille deux cents livres pour l'entretien de quatre professeurs, avec promesse d'une augmentation de deux cents livres, « en cas « d'établissement d'un deuxième cours et classe de « philosophie. »

Cet engagement constituait une charge un peu lourde pour les finances de la ville; aussi, les échevins cherchèrent tous les moyens possibles d'alléger ce fardeau. Ils en trouvèrent un assez efficace dans la suppression de plusieurs confréries établies à Montbrison, et dans l'application de leurs revenus au profit du collége. Il existait, en effet, dans cette ville, dès le XV[e] siècle, plusieurs confréries connues sous les noms de Saint-Esprit, de Saint-Michel, de Saint-Joseph, de la Toussaint et de Saint-Honoré. Sans connaître, d'une manière bien certaine, la composition et le but de ces confréries, je crois qu'elles étaient formées d'une réunion d'artisans appartenant à divers corps de métier. Ainsi, celle de Saint-Joseph était exclusivement composée de maçons et de charpentiers, et l'un d'eux, le sieur Noël Faure, maître maçon, devait à sa confrérie, en 1603, une rente d'une ânée huit semaises de vin, livrables en septembre, « à Messieurs de la bouche, qui sont en charges dans « la confrérie. » Cette redevance est évaluée à 16 écus ou 48 livres.

Quel qu'ait été le but primitif de ces confréries, il est certain que leurs revenus n'étaient plus employés qu'en festins et débauches; au point que deux ordonnances royales, datées d'Orléans et de Moulins, rendues avant 1612, prescrivirent la suppression de ces confréries et l'application de leurs revenus aux besoins des municipalités. La ville du Puy, qui possédait une de ces confréries, celle du Saint-Esprit, en obtint la suppression en 1612, et, plus tard, elle

en appliqua les revenus à l'établissement, dans son collége, d'une classe de philosophie (1). Les consuls de Montbrison agirent de même, et, par une délibération prise le 16 novembre 1625, de concert sans doute avec les membres de ces confréries, il fut décidé « que les revenus, pensions, rentes et fonds dépen-« dant des confréries de la ville de Montbrison et « lieux circonvoisins, seraient affectés à l'établisse-« ment d'un collége en ladite ville, conformément « aux ordonnances. » Toutefois, l'ancien collége de Montbrison jouissait depuis longtemps des revenus de la rente du Saint-Esprit. Parmi les biens de la confrérie de Saint-Michel nous avons remarqué une rente annuelle de 25 livres, due par Mathieu Bergier et Valentin Côte, remontant à 1453; parmi ceux de la confrérie de Saint-Honoré il y avait plusieurs vignes situées au quartier de Rigaud, dont une fut vendue, en 1625, par Pierre Henrys, sieur de Grézieux, en qualité d'un des recteurs et directeurs du collége, à François Chavassieux d'Audebert, au prix de 290 livres.

La confrérie du Saint-Esprit avait une rente noble connue sous le nom de rente du Saint-Esprit, établie par de nombreux terriers. En 1748, la possession de cette rente fut revendiquée par M. Jean de Lesgallerie, conseiller au bailliage de Montbrison; mais une sentence rendue par ce tribunal, le 7 février de la même année, maintint le collége dans la possession de cette

(1) Œuvres de Cl. Henrys, t. 1, p. 241.

rente. Les confréries du Saint-Esprit étaient très-répandues dans notre province. On croit qu'elles furent établies à l'occasion du deuxième concile général tenu à Lyon en mai 1274; ce concile eut pour principal résultat de mettre un terme, provisoire au moins, au schisme qui divisait alors les églises d'orient et d'occident, relativement à l'égalité du Saint-Esprit dans le mystère de la Trinité (1).

Le but de ces confréries du Saint-Esprit était la prière et l'aumône collectives. Une d'elles fut établie à Lyon l'année même du concile (1274). Celle de Montbrison fut établie quelques années après dans l'église de Notre-Dame, ainsi que le prouve un acte du 22 juin 1323, par lequel le comte Jean, pour la reconstruction de son étang de Messillieu (paroisse de Prétieux), s'empara de quelques terres appartenant à cette confrérie, et lui donna en échange quelques territoires situés au *cret* d'Ecotay avec la seigneurie directe (2). En 1330, le même comte Jean fit encore de nouvelles acquisitions de cette confrérie (3).

Cette confrérie est encore mentionnée dans le testament d'Arthaud Payan, chanoine de Montbrison. Par cet acte de 1370, il donne à la confrérie du Saint-Esprit de Notre-Dame de Montbrison six deniers

---

(1) *Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon*, par Meynis, 2e édition, p. 172.

(2). Notes manuscrites d'Aug. Bernard sur l'exemplaire à son usage de son *Histoire du Forez*, dont il a fait don à la ville de Saint-Etienne.— *Inventaire des titres du comté de Forez*, publié par Aug. Chaverondier, p. 643.

(3) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 1, p. 367.

viennois et un carton de seigle, en rente annuelle. (*Chronique de Notre-Dame de Montbrison*, par l'abbé Renon, p, 93.) Une confrérie du Saint-Esprit existait aussi à Saint-Bonnet-le-Château en 1348 (1).

Le collége de Montbrison fut solennellement installé, en 1626, dans son nouveau local et sous une nouvelle direction par Pierre Henrys; mais ce dernier ne jouit pas longtemps de l'œuvre à laquelle il avait consacré ses soins; il mourut à la fin de 1627.

Une peste affreuse, qui désola Montbrison en 1629 et 1630, nuisit beaucoup à la prospérité du collége naissant. Elle sévit si cruellement que les principaux habitants désertèrent la ville, et les curés et vicaires étant morts, ou ayant abandonné leur poste, un Père de l'Oratoire de Montbrison, le sieur Courtin, fut préposé pour assister les malades et recevoir les testaments. La ville emprunta de grosses sommes d'argent pour nourrir et soigner ses malades pauvres atteints de la peste. Ces sommes, s'élevant à 8,793 livres, étaient encore dues, en 1669, à MM. Pierre Béraud de la Jarlette et Hugues Châlons, tous deux consuls de la ville en 1630 (2).

La cruelle épreuve que Montbrison venait de supporter avait jeté le désordre dans ses finances, et la ville ne put servir la rente de 2,400 livres qu'elle devait aux Oratoriens.

Pour traverser, sans trop de privations, ces époques

(1) *Revue Forézienne*, année 1870, p. 60.

(2) Voir notre *Histoire de Feurs*, p. 252,

de gêne inséparables d'un nouvel établissement, les Oratoriens vendirent au sieur Jean de Chazaud, marchand à Montbrison, les maisons, cours, jardin, bâtiments et pressoir de l'ancien collége, situés en la rue d'Ecotay, *inhabités, vagues et en ruine depuis longtemps*. Cette vente, faite aux enchères, le 24 juillet 1637, devant Me Granjon, notaire, produisit un capital de 390 livres.

Le collége de l'Oratoire était alors dirigé par MM. Desmollins, supérieur, Jean-Marie Labbat, Gaspard Bourre, et Nicolas le Sieur. Il enseignait depuis la cinquième jusqu'au dernier cours de philosophie.

Dans la première édition de cette notice sur le collége de Montbrison, insérée dans la *Revue Forézienne*, année 1868, nous avons attribué à tort (page 95), aux Oratoriens de Montbrison un legs fait aux Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces par Made Marguerite Célarier de la Roche, femme du sieur de la Tour du Plaix, par son testament du 13 avril 1639. Dans la notice historique que nous avons publiée en 1871 sur Notre-Dame-de-Grâces et Val-Jésus (p. 47), nous avons déjà rectifié cette erreur.

Ce testament reçu par Me Buhet, notaire à Saint-Nizier-de-Fornas, le 13 avril 1639, contenait des legs importants aux Camaldules de Val-Jésus, aux Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces, aux églises de Saint-Rambert et de Saint-Just-sur-Loire, aux neveux, filleuls et filleules de Madme de la Roche et à ses nombreux domestiques et fermiers. Il contenait notamment un legs de 500 livres en faveur des Pères

Capucins de Saint-Bonnet-le-Château, *pour être employé à la fabrique de leur couvent*. Ce dernier legs nous a fait connaître la date de l'établissement de ces Pères à Saint-Bonnet.

Mme Isabeau Célarier de la Roche, veuve de noble Hugues Dupuis, sœur et héritière universelle de Mme de la Tour du Plaix, ne put ou ne voulut acquitter tous les legs et charges de ce testament.

Ce refus donna lieu à de nombreux procès; les grands biens de Mad^me^ de la Roche furent vendus par décret en 1667. L'un d'eux, le fief de Lurieu, fut acquis par un membre de la famille Gonin, de Saint-Rambert, qui en prit le nom, et devint plus tard seigneur du Palais-les-Feurs.

CHAPITRE II

Premier incendie du collége en 1640. — Sa reconstruction en 1641. — Vital Henrys veut faire exproprier le collége. — bienfaiteurs du collége: Pierre Chapuis, Claude Chapuis, Jean Chapuis, Gabriel Chapuis et Jean-Baptiste Chapuis. — Chirat de la Pommière et de Montrouge, 1646. — François Granjon, 1658. — Jean Péronin, 1664. — Claude Legrand, 1691. — Le collége des Oratoriens à Notre-Dame-de-Grâces. — Jacques-Joseph Duguet. — Massillon. — Gilbert de Gadagne de Bouthéon, bienfaiteur du collége de Montbrison en 1732. — Le collége des Jésuites de Roanne.

Un malheur, aussi grave qu'imprévu, vint frapper le collége de Montbrison, et détruisit un instant toutes les espérances qu'il faisait naître : un violent incendie consuma, le 14 août 1640, tous les bâtiments des Pères de l'Oratoire, même leur église, ses ornements et le mobilier de leur maison.

Ce désatre, car c'en était un pour une petite ville, dut être d'autant plus difficile à réparer que les finances de la ville étaient épuisées par des emprunts antérieurs. Il fallait pourtant reconstruire au plus vite les bâtiments du collége. Les habitants de Montbrison avaient su apprécier les avantages de cet établissement; aussi, dès la fin de l'année 1641, le collége était entièrement rebâti sur le même emplacement,

et les Pères de l'Oratoire y avaient repris le cours de leur enseignement.

Une inscription gravée sur une pierre, déposée aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Montbrison, nous a conservé comme il suit le souvenir de cette reconstruction :

XPO-. ORBI-. IMPER.
LVDOVICO JVSTO
REGN. CIVES
MONTB. COLLEGII
SVI ÆDES RES-
TAVRANT. — A°
M. DCXLI (1).

Un ancien plan de la ville de Montbrison de 1732 nous apprend encore que le corps principal du nouveau collége comprenait au centre un pavillon saillant sur le reste de l'édifice, couronné par un dôme peu élevé (2).

Mais ce ne fut pas sans sacrifices que la ville de Montbrison parvint à rétablir son collége. Un mémoire de 1645, dressé par les consuls pour être autorisés à établir un impôt extraordinaire, nous apprend en effet qu'à cette époque la ville avait contracté une dette de 60,000 livres, soit pour le premier établissement de son collége, soit pour la nourriture des pauvres pendant la peste et le logement des gens de

(1) *Revue Forézienne*, année 1870, p. 77.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 1.

guerre, soit enfin pour la reconstruction du collége. Nous apprenons encore par ce mémoire que les consuls étaient vivement poursuivis par Vital Henrys, sieur de Grézieux, fils et héritier de Pierre, qui avait fait, comme nous l'avons dit, une avance de 10,000 livres à la municipalité. Pierre Henrys était mort à la fin de 1627, et son fils Vital réclamait énergiquement le payement de la créance de son père. Cette créance arrivait en 1645, en capital et intérêts, à 13,000 livres. « Il menace, dit le mémoire, de faire saisir non-« seulement le collége, mais tous les autres biens « des Oratoriens. Les consuls sont donc à la veille « de voir lesdits Pères de l'Oratoire quitter leur ville « et le collége; ce qui causerait un préjudice notable « non-seulement à la ville de Montbrison, mais en-« core à toute la province, ainsi qu'aux missions et « autres œuvres de piété que les Pères pratiquent « avec beaucoup de profit. »

On voit par ces lignes que si Pierre Henrys déploya un grand zèle et fit de grandes avances à la ville pour y établir un collége d'Oratoriens, il peut et doit être regardé comme un des bienfaiteurs de cette maison, mais non comme le fondateur, ainsi que l'ont répété plusieurs historiens, et notamment de nos jours l'auteur de l'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais;* car son fils Vital employa contre la ville les moyens les plus violents pour rentrer dans les avances que son père avait faites. Nous ne prétendons pas par là diminuer le mérite de Pierre Henrys, quoique son fils Vital n'ait pas hérité des sentiments de son père.

Pierre Henrys, en effet, était une de ces natures qui se passionnent pour le bien public. En même temps qu'il installait un collége à Montbrison, il s'occupait d'y appeler une industrie en fournissant ses capitaux à une fabrique de coutellerie établie, en 1625, par les sieurs Mazenod, Béraud et Barailhon, de Saint-Etienne. Cette société ne prospéra pas; et, à la mort de Pierre Henrys (1627), elle fut déclarée en faillite (1). Pierre Henrys appartenait, du reste, à une famille qui jouissait alors d'une grande considération dans la province. Il était fils de Claude, procureur du roi en l'élection du Forez, prisonnier politique détenu au château de Montbrison pendant dix-huit mois au temps de la Ligue (1590), et de Anne de la Veühe, une des meilleures familles foréziennes. Il était frère de Claude Henrys, le plus célèbre jurisconsulte de la province, et de Jean Henrys, chanoine du chapitre de Montbrison, qui y fit, dit de La Mure, « de belles « fondations, et y remplit dignement la charge de « chantre, deuxième dignité du chapitre. » La famille Henrys est représentée aujourd'hui par MM. d'Aubigny, qui ont quitté le nom d'Henrys, illustré dans notre province par de beaux souvenirs, pour prendre celui plus aristocratique, mais moins connu, d'Aubigny, d'un château situé près de Sury-le-Comtal.

La demande d'un emprunt de 60,000 livres à faire par la ville de Montbrison pour éteindre ses dettes rencontra de grandes difficultés auprès de l'adminis-

(1) Œuvres de Cl. Henrys, t. 2, p. 873.

tration supérieure; aussi les échevins, au nombre de quatre : MM. Caze, La Pierre de Saint-Hilaire, F. Granjon et Charez, durent se transporter à Paris, soit pour aplanir ces difficultés, soit pour négocier l'emprunt. Ce voyage leur coûta 1,620 livres. La ville de Montbrison fut autorisée, par ordonnance royale du 30 août 1645, à s'imposer extraordinairement une somme de 1,400 livres chaque année pour servir l'intérêt des dettes contractées pour le collége et l'entretien des Pères; « mais, attendu la cause « de la dette (c'est-à-dire l'instruction), dit une déli- « bération de la même année, l'impôt annuel sera « supporté par tous les habitants, *exempts ou non,* « *privilégiés ou non.* »

La créance de 13,000 livres de Vital Henrys lui fut remboursée en partie avec cet emprunt; le surplus, c'est-à-dire 4,000 livres, fut converti en une rente perpétuelle de 200 livres, qui se levait annuellement sur les habitants de Montbrison. Cette rente était encore due, en 1682, à Jacques Henrys, sieur de Grézieux, qui la céda alors à Claude Martin (des Pommeys), conseiller du roi au bailliage de Forez, son beau-frère.

En sus de leur part dans ces impôts, Messieurs du présidial voulurent personnellement venir en aide aux prêtres de l'Oratoire (1); et, dans une délibération prise le 24 novembre 1646, ils votèrent au collége

(1) Le présidial de Montbrison, établi en 1638, fut supprimé en 1648 et réuni à celui de Lyon.

un subside annuel de 300 livres. Ce vote libéral fut signé de MM. Jean Croppet, lieutenant-général au présidial, Allard, du Rosier, Vial, de La Mure, Tissier (du Soleillant), Chapuis, Rival (de la Thuillière), Cozon (de Bayard), Caze, Chapuis de Villette, Grata, Boyer, Ramey, de Vinols, Henrys et Relogue. On aime à voir les sommités judiciaires de Montbrison témoigner ainsi de leur zèle pour répandre l'instruction. Mais ce zèle ne fut pas de longue durée, et le 6 août 1647 Messieurs de l'élection durent rendre une ordonnance contraignant Messieurs du présidial à payer les 300 livres qu'ils avaient promis.

Le collége était alors dirigé, depuis 1644, par Pierre Chapuis, Oratorien en renom. Il appartenait à une famille forézienne dont les branches nombreuses ont formé les Chapuis de Villette, de Foris, de la Salle, de Clérimbert, de la Goutte, de Roche-la-Molière, de Maubou, etc. Cette famille s'est fait remarquer par les nombreux chanoines qu'elle a fournis au chapitre de Montbrison, par les conseillers qu'elle a donnés au bailliage, par la fondation du grand couvent des Ursulines et par ses libéralités envers le collége de Montbrison. Claude Henrys nous apprend, en effet (t. IV, p. 237), que le P. Chapuis fit plusieurs donations en faveur des Oratoriens. Mais les plus importantes eurent lieu après la mort de Claude Henrys, arrivée en 1662. En effet, postérieurement à cette date, Pierre Chapuis fit encore don aux Oratoriens d'un capital de 5,000 livres pour établir dans leur

collége une classe de théologie, et par son testament il leur donna un nouveau capital de 2,000 livres.

Ces libéralités firent naître des contestations judiciaires entre les Pères de l'Oratoire et son héritier universel, Pierre Chapuis de Villette, son petit neveu, fils de Catherine Henrys, qui elle-même était fille du jurisconsulte Claude. Un procès fut entamé; mais deux avocats célèbres de l'époque, MM. Terrasson et de Riparfond, amenèrent une transaction entre les parties. Ce traité fut d'autant plus facile que « Messieurs de l'Oratoire en usèrent fort bien; il serait à « souhaiter que toutes les communautés tinssent la « même conduite; elles y gagneraient davantage; car « rien ne refroidit tant la charité que la dureté avec « laquelle les communautés en usent envers les hé« ritiers de leurs bienfaiteurs (1). »

Un autre membre de la même famille, Claude Chapuis, un des fils de Pierre, le premier bienfaiteur des Oratoriens, à l'instigation sans doute du P. Chapuis, son oncle, avait donné aux Oratoriens une rente annuelle de 30 livres, à la charge de célébrer dans leur église deux messes par semaine, avec apposition dans la chapelle d'une litre à ses armes (2). Cette fondation résultait d'un testament de novembre 1644, que Claude Chapuis avait déposé entre les mains du P. Chapuis, avant de partir pour un voyage à Paris

---

(1) Œuvres de Cl. Henrys, t. 4, p. 238.

(1) On donnait le nom de *litre* à une bande d'étoffe noire tendue dans l'église, et portant les armes de la famille.

où il mourut la même année. Par le même testament, il avait légué une pension de 200 livres à Catherine Allard, sa mère, et nommé pour son héritier universel Vital Chapuis, son frère. Le prix des messes ayant augmenté, leur nombre, primitivement fixé par la fondation dont nous venons de parler à deux par semaine, fut réduit, en 1722, à quarante-cinq par an. Cette rente de 30 livres avait été assise sur un pré et une terre situés à Pommeys (département du Rhône), appartenant aux Chapuis de Clérimbert. En 1785, elle était encore servie par M. Claude Philibert, sieur de Clérimbert, cadet de la famille Philibert, sieur de Fontanez.

Un autre membre de la même famille, le P. Jean Chapuis, Oratorien, fit don au collége de Montbrison d'un capital de 1,000 livres, à la condition d'exécuter fidèlement l'obligation d'enseigner la théologie, et de plus de distribuer tous les deux ans un prix de 100 livres aux écoliers (1). Une note prise à la même source nous apprend que les Oratoriens reçurent des dons du P. Gabriel Chapuis, inspecteur général de l'ordre de 1677 à 1715, et du P. Jean-Baptiste Chapuis, ainsi que des Oratoriens d'Effiat (Auvergne). Cette donation par la maison d'Effiat produisait, vers 1760, un revenu de 250 livres.

Nous devons signaler ici quelques autres donations,

(1) Note envoyée de Paris par M. de la Roa, tirée de la Bibliothèque nationale de Paris, collége de Montbrison, n° 223.

quoique peu importantes, faites aux Oratoriens par les habitants de Montbrison.

Le 12 avril 1646, par acte reçu Farlay, notaire, noble Jacques Chirat, sieur de la Pommière et de Montrouge, donne pour la fabrique et agencement du nouveau collége, à Pierre-Jean Vallenson, supérieur, un capital de 100 livres, produisant une rente annuelle de 6 livres 5 sols. Le 12 décembre 1658 (devant Thoinet, notaire), François Granjon, conseiller procureur du roi au grenier à sel de Feurs, demeurant à Montbrison, constitue une rente annuelle de 5 livres, au capital de 100 livres, à la condition par les Pères de l'Oratoire de dire une messe annuelle la veille de Saint-Antoine. Le 24 août 1664 (devant Dupré, notaire), Messire Jean Péronin, prêtre de Notre-Dame de Montbrison, fonda deux messes à dire à la chapelle des Pères de l'Oratoire, sous la rente annuelle de 20 sols, au capital de 20 livres. Claude Legrand, Frère de l'Oratoire de Montbrison, par son testament de 1691, légua au collége un capital de 300 livres, au Père philosophe (au professeur de philosophie) sa montre et son chapelet *qui est fort beau*, et à M. Barrieu, apothicaire, une boîte d'argent, *façon de tabatière.*

Ces diverses donations, en augmentant les revenus du collége des Oratoriens, permettaient aux échevins de Montbrison de réduire à 900 livres le chiffre de la pension que la ville faisait au collége et qui avait été, à l'époque de son établissement, fixée à 2,200 livres. En 1660, cette pension fut portée par les échevins à 1,000 livres, mais à la condition expresse que les

Pères de l'Oratoire supprimeront le petit pensionnat qu'ils ont depuis peu de temps établi à Notre-Dame-de-Grâces, « lequel ferait dans l'avenir déserter le « collége de Montbrison, » et qu'ils renonceront au projet d'établir un collége à Saint-Etienne, « contre « lequel les échevins forment opposition partout où « besoin sera. »

Le couvent de Notre-Dame-de-Grâces avait été fondé en 1608, en la paroisse de Chambles, à deux kilomètres de la rive gauche de la Loire, par Vital de Saint-Pol, prieur de Saint-Germain-l'Herm en Auvergne, secondé par sa sœur Jeanne de Saint-Pol, dame de Vassalieu (Chambles) et de la Guillanche (Essertines en Chatel-Neuf), femme de Jean d'Apchon de Cérézat. Le but de cet établissement était d'abord l'entretien de quelques moines Camaldules et l'éducation de quelques pauvres orphelins. Notre-Dame-de-Grâces devint bientôt un lieu de pèlerinage en renom; mais le concours des pèlerins ne s'accordant pas avec la vie solitaire de ces ermites, et quelques jalousies étant survenues entr'eux et ceux de Grangent leurs voisins, Vital de Saint-Pol leur fit construire, vers 1618, dans le sauvage vallon d'Amieu (même paroisse de Chambles), un nouveau couvent, ou plutôt plusieurs petits ermitages, auxquels il donna le nom de Val-Jésus. Quelques prêtres de l'Oratoire furent installés, en 1620, par le sieur de Saint-Pol dans les bâtiments de Notre-Dame-de-Grâces, en remplacement des Camaldules. Ils s'y livrèrent d'abord aux missions et plus tard à l'instruction de la

jeunesse. C'est contre cet établissement, rival présent ou à venir de notre collége, que s'élevaient les plaintes assez mal fondées des échevins de Montbrison. Plus tard, les idées jansénistes professées à Notre-Dame-de-Grâces ravivèrent ces plaintes. Ce collége, après avoir fleuri jusqu'en 1729, fut fermé par ordre supérieur jusqu'en 1760, où il fut ouvert de nouveau à la grande satisfaction du public (1).

C'est ici le lieu de mentionner une des illustrations foréziennes sortie du collége des Oratoriens de Montbrison : je veux parler de Jacques-Joseph Duguet, qui a été un des membres les plus célèbres de cet ordre. Né à Montbrison, le 27 février 1650, Duguet commença ses études chez les Pères de l'Oratoire de cette ville. Sa prodigieuse mémoire et la facilité de son esprit le firent bientôt remarquer de ses maîtres; devenu membre d'une congrégation qui l'avait bien jugé, il fut envoyé, en 1677, professer la théologie au célèbre collége de Saint-Magloire, à Paris. Il y fit, pendant deux ans, des conférences qui furent suivies et appréciées par tout ce qu'il y avait de plus célèbre dans cette ville. Il se lia d'une étroite amitié avec l'illustre docteur Antoine Arnaud, une des gloires de Port-Royal, et partagea volontairement, pendant quelques années, son exil à Bruxelles. Esprit fécond, travailleur infatigable, Jacques-Joseph Duguet a laissé de nombreux ouvrages de théologie, tous un

(1) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publiés et annotés par M. d'Assier, p. 286. — *Notice historique sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces et les ermites de Val-Jésus*, par Aug. Broutin, p. 16.

peu entachés de jansénisme; cependant, quoique ami d'Arnaud et de Quesnel, il ne montra ni le fanatisme ni l'emportement ordinaire aux gens de sa secte. Ses ouvrages, parmi lesquels on remarque la *Conduite d'une Dame chrétienne, Explication sur la Genèse* ou l'*Ouvrage des six jours, Traité des scrupules, De l'Education d'un prince,* sont écrits avec pureté, noblesse et élégance, quoiqu'un peu affectés. Il mourut à Paris le 25 octobre 1733, âgé de 83 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Médard, à côté du célèbre Nicole dont il avait réfuté les doctrines.

La famille Duguet fournit encore trois autres membres à la société des prêtres de l'Oratoire :

1° André, frère de Jacques-Joseph; il entra dans la maison de Paris le 31 octobre 1669, s'appliqua, d'une manière spéciale, à la prédication et obtint des succès dans plusieurs chaires de la capitale. Il mourut le 9 juillet 1726 et légua à sa maison une riche collection de voyages. On a de lui : *Oraison funèbre de très-illustre, très-vertueuse princesse Mad^e Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, abbesse de Notre-Dame de Soissons,* prononcée le 6 juillet 1684 (Paris, Petit, 1684, in-4°);

2° Jean-François, frère du précédent, entré dans la congrégation le 25 juillet 1678, à l'âge de 18 à 19 ans;

3° Et André-Claude Duguet, neveu des précédents. Il naquit à Paris en 1682, de Guillaume, avocat au parlement, et de Gabrielle Le Petit; fut admis dans l'Oratoire le 18 septembre 1706. Il prit une part active

aux controverses jansénistes de son temps. On a de lui, entr'autres publications : *Justification des prêtres de l'Oratoire de Marseille contre les accusations de l'évêque de cette ville* (1712, in-12) (1).

La famille de Jacques-Joseph Duguet est encore honorablement représentée à Montbrison.

Plus d'une fois nous avons entendu dire que le célèbre Massillon avait été professeur au collége de Montbrison; toutefois, nous n'avons trouvé dans les titres de cette maison aucune trace de son séjour. Mais cette tradition est confirmée par une biographie inédite composée par le P. Bougerel de l'Oratoire, et par une note placée en tête de la première édition des œuvres du célèbre Oratorien, par le P. Joseph Massillon, son neveu, qui appartenait à la même compagnie. Le P. Bougerel nous apprend aussi que Massillon, menacé d'être exclu de son ordre, se retira de Montbrison chez les Oratoriens de Vienne en Dauphiné, qui avaient alors pour supérieur un Forézien, le P. André Ville (2).

Parmi les élèves formés par les Oratoriens de Montbrison, nous avons lu avec plaisir les noms suivants :

1° Jean Chapelon, le poète *gagat* par excellence; Jean Chapelon, le troisième et dernier poète de sa famille, était fils d'Antoine et de Jeanne Ganière. Il

---

(1) Manuscrit 223 de la bibliothèque nationale de Paris. (Notes envoyées par M. de la Roa, chef de division au ministère des finances.)

(2) Notes envoyées par M. de la Roa, extraites du manuscrit 223 de la bibliothèque nationale de Paris.

était prêtre-sociétaire de l'église de Saint-Etienne en 1672; il mourut en 1695;

2° Le général Joseph Chapuis, né à Saint-Etienne vers 1755, mort en 1829;

3° L'abbé Combry, curé du Chambon-Feugerolles, mitraillé à Lyon en 1793; il a laissé un petit poème en vers français, *la Capucinade*, satyre spirituelle et surtout pleine de courage contre les terroristes de l'époque, qui amena l'arrestation et la mort de son auteur (1).

Nous avons dit que Messieurs du présidial de Montbrison avaient pris, en 1646, l'engagement de contribuer annuellement à l'entretien du collége pour une somme de 300 livres, réduite plus tard à 200. Ce présidial ayant été supprimé en 1648, Messieurs du bailliage, se fondant sur cette suppression, ne voulurent plus, en 1670, acquitter la subvention promise par leurs prédécesseurs. Les échevins, à leur tour, refusèrent la pension de 1,000 livres qu'ils avaient payée jusqu'alors, se fondant, soit sur les revenus que les Oratoriens de Montbrison retiraient de leurs biens personnels, soit sur l'existence du collége de Notre-Dame-de-Grâces, qui continuait à subsister, et même à prospérer, en dépit de la convention de 1660. Une ordonnance de l'intendant de la généralité de Lyon, de 1676, contraignit les consuls et échevins à rétablir l'impôt de 1,000 livres pour l'entretien des Pères, et un autre impôt pour

(1) *Biographies stéphanoises*, par Descreux.

acquitter les arrérages qui leur étaient dûs. Messieurs du bailliage n'en persistèrent pas moins dans leur refus; mais le 24 octobre 1688, une nouvelle ordonnance de l'intendant de Lyon condamna les échevins à payer les 200 livres promises par Messieurs du présidial, depuis 1676 jusqu'en 1686, à peine de toutes saisies, même par corps, sauf recours contre Messieurs du bailliage.

Toutes ces contestations, qui duraient encore en 1716, devaient ralentir le zèle des Pères de l'Oratoire pour l'instruction de la jeunesse et nuire beaucoup à la prospérité du collége; mais, à partir de 1726, une importante donation faite au collége de Montbrison mit fin à ces tracasseries. Par son testament du 24 juin 1726, déposé aux minutes de Me Le Chanteur, notaire à Paris, le 5 juin 1732 (1), Gilbert de Gadagne d'Hostun, comte de Verdun, lieutenant du roi en Forez, légua aux Pères de l'Oratoire de Montbrison une somme de 20,000 livres. Un membre de la famille d'Hostun, originaire du Dauphiné, s'était allié à une fille de Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon, à la charge d'en porter le nom. Un double lien rattachait donc cette famille à notre province : son alliance avec les Gadagne de Bouthéon, qui eux-mêmes s'étaient alliés aux d'Albon de Sugny (Nervieux), et son titre de lieutenant du roi en Forez. Aussi, le comte de Verdun laissa-t-il, par son testament, à la province

(1) Les archives des Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces donnent à ce dépôt la date du 5 février 1732.

qu'il avait sagement administrée, un éclatant souvenir de l'intérêt qu'il portait à notre pays. Il ne laissa pour héritière qu'une seule fille, Louise-Charlotte, mariée d'abord, en 1704, au comte de Tallard, seigneur engagiste de Chambéon, son cousin-germain, tué la même année, et ensuite au comte de Pons.

Ce capital de 20,000 livres fut employé en achat d'immeubles; le 10 avril 1736, par acte reçu Poyet, notaire à Montbrison, les prêtres de l'Oratoire acquirent de Joseph Henrys, sieur d'Aubigny et de Mérigneux, écuyer et garde-du-corps de Sa Majesté, et de dame Jeanne de Varenne, sa femme, demeurant au château d'Aubigny (Sury-le-Comtal), en qualité d'héritier de Léonard-Joseph Henrys, son père, trois domaines situés aux villages de Courreaux (Saint-Bonnet), de Montet (Roche) et de Dovézy (Lérigneux). Cette vente fut faite au prix de 15,000 livres payées comptant. Il fut expliqué dans l'acte que les acquéreurs ont payé en sus 2,700 livres pour éteindre les dettes de leurs vendeurs, et que ces derniers leur en serviront une rente annuelle de 135 livres.

Ces trois domaines étaient grevés d'une rente foncière envers les religieuses du prieuré de Saint-Thomas en Forez (ordre de Cluny). En 1758, cette rente appartenait au chapitre noble des chanoinesses-comtesses de Saint-Martin-des-Salles (Beaujolais), auquel tous les biens du prieuré de Saint-Thomas venaient d'être réunis.

En 1748 et le 6 août, par acte reçu Arnoul, notaire, les prêtres de l'Oratoire échangèrent avec noble

Henry-Joseph Thoinet de Bigny, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Montbrison, y demeurant, leur domaine appelé Rhéty, situé en la paroisse de la Celle et de l'Olme, annexe de Clépé, contre un domaine que M. Thoinet possédait au bourg de Chalain-le-Comtal, d'un revenu de 340 livres. Le domaine de Rhéty donné en échange par les Oratoriens avait été inondé et ravagé plusieurs fois par les débordements du Lignon; la culture en était difficile et les réparations coûteuses. C'est ce qui parait les avoir porté à cet échange. A titre de soulte, ils payèrent un capital de 2,000 livres provenant du legs de 20,000 livres fait par le comte de Verdun aux Oratoriens.

Le collége de Montbrison ne relevait d'aucune université; en conséquence, conformément à un édit royal de février 1763, il était administré par un bureau composé d'un prêtre délégué de l'archevêque de Lyon, du premier officier de la justice (le président du bailliage), du ministère public (le procureur du roi), de deux officiers municipaux, de deux notables âgés d'au moins 30 ans, résidant à Montbrison, y vivant noblement, et du principal du collége.

Ce conseil d'administration, d'accord avec les échevins de la ville, eut un instant l'espoir de s'enrichir des dépouilles du collége de Roanne. Ce collége, dirigé par les Jésuites, fut, en effet, fermé pendant quelques mois des années 1762 et 1763, après l'abolition de cet ordre en France. Les revenus du collége de Roanne ne s'élevaient à rien moins qu'à 5,000 livres, déduction faite des charges. Après le départ des Jésuites

qui le dirigeaient, on rencontra tant de difficultés dans sa réorganisation qu'il fut un instant question de le supprimer et de donner aux bâtiments une autre destination. Les échevins de Montbrison, dans un mémoire du 31 décembre 1762, firent valoir, sinon leurs droits à la succession des Jésuites, au moins les avantages qu'il y aurait à supprimer le collége de Roanne, se fondant sur l'inutilité de ce collége, « qui « n'est fréquenté que par cent dix écoliers, dont dix-« neuf seulement appartiennent à la ville de Roanne; » sur le tort que la multiplicité des écoles fait à l'agriculture; sur le voisinage des colléges de Montbrison et de Notre-Dame-de-Grâces. Des raisons aussi pauvres ne devaient avoir aucun succès; c'est ce qui arriva. Roanne conserva son collége qui fut confié aux Joséphistes, et Montbrison en fut pour ses sophismes (1).

(1) *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, par M. Guillien, publiées par M. Coste, p. 253.

CHAPITRE III

Deuxième incendie de 1775.— Reconstruction totale du collége.— Procès entre les Oratoriens et les Chanoines. — Revenus et charges du collége en 1700. — Personnel du collége. — Les Oratoriens héritent des biens du prieuré de Savignieu en 1783. — Suppression des Oratoriens. — Installation de l'administration du district dans les bâtiments du collége en 1792. — Vente des immeubles des Oratoriens.

Un désastre plus grand que celui qui venait de menacer le collége de Roanne compromit un instant l'existence de celui de Montbrison. Un incendie plus terrible encore que celui de 1640 détruisit l'église et la plus grande partie des bâtiments dans la nuit du 11 au 12 avril 1775. L'incendie commença dans la sacristie, embrasa l'église, se répandit dans un bâtiment latéral contenant le bûcher; aussi, les progrès du feu furent si rapides que la majeure partie du mobilier devint la proie des flammes, et notamment un grand nombre de volumes des ouvrages qui composaient la bibliothèque (1).

La portion des bâtiments épargnée par le feu fut tellement endommagée que, malgré quelques pre-

(1) Archives modernes du département de la Loire, série V. n° 24.

mières et promptes réparations, elle était à peine habitable, et menaçait ruine dès l'année 1780.

La municipalité s'occupa dès lors de la reconstruction totale de son collége. Les plans en furent confiés au sieur Louis Dubost, architecte à Lyon, et l'adjudication en fut donnée, le 28 avril 1783, au sieur Thomas Faure, au prix de 62,500 livres, dont 60,000 pour la reconstruction elle-même et 2,500 pour les honoraires de l'architecte.

Comme la ville de Montbrison était loin d'avoir dans sa caisse municipale un capital aussi important la congrégation des Pères de l'Oratoire se rendit caution de cette somme; elle en fit même l'avance. La ville s'engagea à la lui rembourser par fraction annuelle de 3,000 livres. Dès l'année 1791, la créance des Oratoriens contre la ville était, en effet, réduite à 44,500 livres. Quant aux intérêts du capital, ils devaient être payés moitié par l'Etat, sur les fonds des étapes, et moitié par la ville de Montbrison. Il est dit dans une délibération du 9 juin 1783, qui fixe les conditions de l'emprunt et du remboursement, que l'impôt voté pour assurer ces services sera assis sur tous les habitants de Montbrison *sans exception ni privilége*. Des lettres-patentes du 10 août 1784, enregistrées en parlement le 10 décembre suivant, approuvèrent la reconstruction du collége et les emprunts relatifs. Mais la somme de 60,000 livres avancée par les Pères de l'Oratoire fut insuffisante pour exécuter les plans de l'architecte Dubost, et, dès l'année 1785, le Révérend Père Petit, supérieur

de l'Oratoire de Juilly (diocèse de Meaux), fit l'avance d'un nouveau capital de 6,000 livres, nécessaire pour achever l'église et l'agencement intérieur des nouveaux bâtiments; et le 21 mai 1785, devant Me Doillot, notaire à Paris, les échevins de Montbrison lui en firent une reconnaissance au revenu de 300 livres. Le supérieur de cette époque, le P. Nicolas Renaud, déploya, dans cette circonstance, un grand zèle pour les intérêts de la ville. Aussi, Sonyer du Lac, dans son *Manuscrit sur les fiefs du Forez*, publié et annoté par M. d'Assier (p. 186), dit, en parlant de cette nouvelle et importante construction : « Le public « en a l'obligation au supérieur de ce collége, qui par « son intelligence et ses soins a surpassé les vœux « des habitants. »

Les Montbrisonnais, en effet, durent éprouver une grande satisfaction en voyant sortir de ses ruines le collége pour lequel ils avaient fait tant de sacrifices, et un juste sentiment d'orgueil à la vue du beau monument qu'ils venaient de consacrer à l'enseignement de la jeunesse. La nouvelle construction comprenait un corps principal, orné d'un fronton, flanqué de deux ailes en retour. La chapelle occupait celle de gauche. Une belle cour règne au milieu de ces trois bâtiments et un vaste jardin s'étend au midi et au couchant. Ce bâtiment existe toujours; après avoir longtemps servi d'hôtel de préfecture, il sert aujourd'hui de logement au sous-préfet. Une belle grille de fer s'étend d'une aile à l'autre et clôt la cour.

La deuxième reconstruction du collége de Mont-

brison avait été, comme on pense, une grave charge pour les finances de la ville et avait absorbé tous les capitaux des prêtres de l'Oratoire. Aussi, ces derniers se trouvaient dans un grand état de gêne. En face des sacrifices que la ville venait de faire, ils n'osèrent demander aux échevins une augmentation de pension; mais ils revendiquèrent, en 1784, aux chanoines de Montbrison, tous les revenus attachés au *canonicat préceptorial* dont nous avons parlé au commencement de cette notice. Ces revenus, ou par oubli, ou par ignorance des titres, ne paraissent pas avoir été réclamés par les Oratoriens depuis 1705. Aussi, les chanoines se crurent fondés à opposer la prescription, en s'appuyant sur près d'un siècle de silence. Le bailliage n'admit pas ce moyen de défense et condamna Messieurs du chapitre.

Les chanoines payaient, il est vrai, aux Oratoriens, comme nous l'avons dit, 180 livres par an, suivant le traité du 11 mai 1623; mais ils gardaient tous les revenus attachés au canonicat préceptorial. Un arrêt du parlement de Paris, du 22 mai 1787, confirma le jugement du bailliage et condamna le chapitre de Montbrison à abandonner aux Pères de l'Oratoire la *totalité* des revenus de la prébende ou canonicat préceptorial, tels que : « les gros fruits, les distri- « butions manuelles quotidiennes grosses et menues, « de quelque nature qu'elles puissent être, tout ainsi « qu'en jouissent les autres chanoines. » Ce procès donna lieu à deux mémoires : 1° *Précis pour le chapitre de Montbrison, appelant d'une sentence*

par défaut contre les Oratoriens de la même ville (imprimé par Ve d'Houry et Debure, in-4° de 18 pages); 2° *Précis pour les Pères de l'Oratoire de Montbrison contre le chapitre de la même ville* (Paris, N.-H. Nyon, 1787, in-4° de 20 pages) (1).

C'est ainsi que les Pères de l'Oratoire furent définitivement mis en pleine jouissance de tous les revenus de l'ancien collége de Montbrison, y compris tous ceux du canonicat préceptorial. Ces revenus arrivaient, suivant un état de l'année 1760, à 688 liv.

Les revenus du nouveau collége, compris ceux qui appartenaient en propre à la communauté des Oratoriens, se composaient:

1° De l'imposition ordonnée par l'arrêt de 1645, sur tous les habitants de Montbrison, ci..	1000 »
2° D'une rente sur les gabelles « provenant du legs du P. Chapuis »	281 »
3° D'une autre rente donnée par les Oratoriens d'Effiat (Auvergne) à ceux de Montbrison.	250 »
4° Des rentes constituées par les états de Bourgogne le 21 mars 1758.	150 »
5° D'une autre rente sur M. d'Aubigny (Henrys), provenant de M. de Verdun (Gadagne d'Hostun).	135 »
A reporter.	2504 liv.

(1) Manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, n° 223, notes envoyées par M. J. de la Roa, employé au ministère des finances.

Report.	2504 liv.
6° De huit petites rentes arrivant à.. . .	107 »
7° Du produit des trois domaines acquis de M. d'Aubigny en 1736 (1).	250 »
8° Du produit d'une vigne de vingt-quatre journalées, avec jardin et loge, situés à Moind, au territoire des Sarrazins.	130 »
9° Du droit d'entrée des écoliers, en moyenne.	260 »
10° Du produit des rentes obituaires au nombre de six.	97 »
Total des revenus en 1760.. . .	3348 liv.
Les charges du collége, dont le détail ne nous est pas connu, arrivaient à.	2970 »

Dans ces charges il est fait mention seulement d'une somme de 40 livres pour l'entretien de la bibliothèque, provenant d'une fondation spéciale faite par un Père de l'Oratoire dont le nom n'est pas indiqué.

Le revenu net du collége était donc réduit, suivant cet état, à 378 livres, ci. . . 378 liv.

Le personnel des Oratoriens, dans le collége de

(1) Il y a dans la déclaration du revenu de ces trois domaines une dissimulation probable; ces domaines, achetés, comme nous l'avons dit, au prix de 17,000 livres, devaient rapporter un revenu supérieur à 250 livres. Nous avons, au reste, remarqué dans les rares comptes des Oratoriens qui sont arrivés jusqu'à nous une tendance à dissimuler leurs revenus et à enfler leurs charges, dans le but sans doute d'obtenir de la ville de Montbrison une subvention plus élevée.

Montbrison, se composait d'un supérieur, d'un préfet des études, de quatre régents (nom que l'on donnait alors aux professeurs des classes de seconde, troisième, quatrième et cinquième), d'un professeur de rhétorique, d'un professeur de physique et enfin d'un professeur de mathématiques. Jusqu'en 1725, par suite de la fondation spéciale faite par le P. Pierre Chapuis, on avait joint l'enseignement de la théologie. Mais cet enseignement, qui servait aux Oratoriens à propager leurs idées jansénistes, leur suscita des ennemis. Plus adroits ou mieux conseillés que leurs confrères de Notre-Dame-de-Grâces, dont le collége fut fermé pour les mêmes causes de 1729 à 1760, les Oratoriens de Montbrison supprimèrent l'enseignement de la théologie et apaisèrent ainsi l'orage qui les menaçait. D'ailleurs, ajoute le manuscrit 223 de la bibliothèque de Paris (notes envoyées par M. de la Roa), les fonds destinés à l'entretien du professeur de théologie ayant été remboursés en billets de la banque de Law et placés dans les gabelles, rapportaient à peine le tiers du revenu nécessaire au rétablissement de cette chaire. Cette rente arrivait pourtant, en 1760, à 281 livres, comme nous venons de le voir.

La fermeture momentanée du collége de Notre-Dame-de-Grâces (1729 à 1760) dut faire augmenter le nombre des élèves de celui de Montbrison et lui donner un nouveau relief dans la province. Toutefois, il n'obtint jamais le degré d'importance et de célébrité dont jouissait Notre-Dame-de-Grâces. Au reste, ce

dernier établissement obtint, en 1760, l'autorisation de rouvrir son enseignement et reprit bien vite l'influence et l'autorité dont il jouissait autrefois.

Le prix de la pension au collége de Montbrison était fixé à 400 livres. Le nombre des élèves, en moyenne, était de 140. De plus, chaque externe de la ville payait, à titre de droit d'entrée, 1 livre 15 sous, et les étrangers internes 3 livres 5 sous. Ces petites rétributions produisaient, en 1760, un revenu de 260 livres.

Dans les comptes nombreux que nous avons eu sous les yeux des revenus et charges du collége, nous n'avons jamais vu figurer dans les recettes le prix de la pension payée par les élèves, ni dans les dépenses les frais de nourriture ni de traitement des professeurs. Nous sommes portés à croire qu'une comptabilité particulière était tenue pour ces recettes et ces dépenses, ainsi que pour le traitement des professeurs, comptabilité qui relevait de l'ordre seul des Oratoriens et dont sans doute il n'était rendu compte qu'au supérieur général de l'institution.

Les bénéfices, s'il y en avait, grossissaient les revenus de l'ordre. C'est ce qui explique la solidarité existant entre diverses maisons de cet ordre, le généreux secours que la maison d'Effiat en Auvergne prêtait à celle de Montbrison, enfin le cautionnement et les avances que la congrégation de l'Oratoire avait fournis à la ville pour la reconstruction du collége en 1783.

Les Oratoriens étaient à Montbrison au nombre de

dix au plus, y compris un frère de l'ordre. Parmi leurs noms nous avons rarement trouvé des noms foréziens; et, sauf ceux de MM. Courtin, Chapuis, Punctis de la Tour, Boyer et Duguet, ils nous ont tous paru étrangers à la province du Forez. L'inverse se produisit dans les couvents des Ursulines et des Visitandines. Il n'y a pas une famille forézienne un peu connue qui n'ait été représentée dans l'un ou l'autre de ces couvents de femmes.

La suppression momentanée du collége des Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces aurait dû profiter à celui de Montbrison et le tirer de l'état précaire dans lequel il végétait. Il n'en fut point ainsi, et, malgré les subventions de la ville, leur maison d'éducation parait avoir subsisté dans un état de gêne.

Les Oratoriens cependant vivaient en très-bons rapports soit avec la population, soit avec la municipalité; ils partageaient avec les autres corps religieux de Montbrison le privilége de prêcher l'avent et le carême, et recevaient la rétribution que le corps municipal allouait à cet effet au prédicateur de son choix. Après le deuxième incendie du couvent des Cordeliers, en 1731, les Oratoriens offrirent à la municipalité pour siége de ses délibérations le théâtre même du collége où les élèves se livraient à leurs exercices oratoires.

Cette bonne harmonie toutefois ne leur attirait aucune faveur de la population, aucune de ces nombreuses donations qne l'on prodiguait aux Cordeliers et qui enrichirent les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces.

En 1783 ils virent cependant leurs revenus s'augmenter d'une manière notable par l'annexion qui fut faite à leur collége des biens et revenus du prieuré de Savignieu. Cette réunion, toutefois, ne fut consommée qu'en 1785, après le décès de l'abbé Rat de de Mondon, dernier prieur commandataire (1).

Les biens du prieuré consistaient en un grand pré, un plus petit situé derrière les bâtiments de la cure, un pré appelé le Champage-de-Foris, une terre à Montrouge, le chenevier de la Fontaine, le jardin et les bâtiments du Jardinier, une vigne au quartier de Pierre-à-Chaux, et le grand étang de Savignieu. Tous ces biens étaient alors affermés 2,551 liv., ci. 2551 liv.

Les autres revenus du prieuré, dont nous n'avons pu connaitre le détail arrivaient à. 5749 »

Ensemble. . . . . . 8300 »

Ces derniers revenus se composaient principalement de deux autres domaines appelés le grand et le petit Vergnon, situés sur la paroisse de Savignieu, et de ceux attachés à la mense conventuelle du couvent (2) et à une prébende du prieuré appelée Saint-

A reporter. . . . . 8300 liv.

---

(1) Voir sur les circonstances de cette annexion notre article sur Savignieu, t. 1er, p. 68.

(2) On appelait mense conventuelle la portion des revenus affectée exclusivement aux religieux d'un couvent (du latin *mensa*, table), par opposition avec la mense abbatiale qui était la propriété de l'abbé, et la mense commune appartenant aux uns et aux autres.

Report. . . . . . . 8300 liv.

Thomas dont dépendait une vigne de sept journalées, située à Pierre-à-Chaux de Montbrison. Ces revenus de la mense et de la prébende arrivaient à 377 livres; mais ils paraissent avoir été grevés de charges à peu près équivalentes, arrivant à 369 livres. Je dis *qu'ils paraissent avoir été grevés*, car à voir les compétiteurs qui se présentaient autrefois pour obtenir cette prébende de Saint-Thomas, on ne comprend pas tant d'empressement en face d'un mince bénéfice de quelques livres.

Les charges du prieuré étaient de. . . . 7523 liv.

Le revenu net du prieuré dont le collége de Montbrison paraît avoir hérité se réduisait donc à. . . . . 777 »

Parmi les charges du prieuré, charges qui nous sont en grande partie inconnues, nous pouvons mentionner :

1° Les portions congrues payées aux curés de Saint-André et de Saint-Pierre de Montbrison, qui autrefois étaient de simples vicaires nommés par le prieur de Savignieu, ci. . . . . 1000 »

2° Une pension de 500 livres pour un jeune étudiant à la nomination de l'abbé de la Chaize-Dieu, ci.. . . . . 500 »

3° Enfin une pension de 100 livres en faveur des Bénédictins de la même abbaye, ci 100 »

Nous avons tout lieu de croire que ce chiffre des charges grevant les revenus du prieuré et porté à 7,523 livres, était enflé par les moines de Savignieu; car ce chiffre avait été établi dans une demande adressée à l'archevêque de Lyon pour obtenir une réduction des décimes diocésains (impôt proportionné au revenu net de chaque établissement).

Le revenu net du prieuré de Savignieu, porté à 777 livres, eût été en effet d'un mince secours pour le collége; car ce revenu était encore grevé du service religieux de la paroisse de Savignieu, service qui devait être fait par un Oratorien du collége.

Depuis la réunion en principe du prieuré au collége des Oratoriens, les contestations, qui avaient autrefois surgi entre le prieur et le curé, réduit à la portion congrue, prirent une plus grande vivacité et donnèrent lieu à plus d'un conflit regrettable. Pour mettre un terme à cet état de choses, le R. P. Dupleix, procureur général des prêtres de l'Oratoire, demanda et obtint la réunion de la cure de Savignieu au collége de Montbrison, sous la condition que les Oratoriens, titulaires de cette cure, ne pourront ni la résigner ni la permuter, et qu'en cas de vacance, la congrégation présentera à l'archevêque de Lyon trois sujets du nombre de ses membres, dont l'un sera pourvu de la cure. Ce décret d'union fut rendu le 4 décembre 1785 par l'archevêque Antoine Malvin de Montazet, après l'accomplissement de diverses formalités, telles qu'enquête, adhésion des intéressés et avis favorables donnés par huit des ordres ou corps d'état les plus considérables de la ville de Montbrison.

La réunion de cette cure au collége des Oratoriens offrait plusieurs avantages : elle mettait fin d'abord aux nombreuses contestations qui avaient existé entre le curé et le prieur de Savignieu, elle rendait le service de la cure plus régulier, « attendu, disent les « considérants du décret de réunion, que le curé sera « un prêtre de l'Oratoire, et qu'il lui sera facile, en « cas de maladie, d'être toujours remplacé par l'un « des prêtres de ladite congrégation qui dessert le « collége de Montbrison. » Mais le principal avantage était, sans contredit, l'augmentation de revenus que cette cure, quoique peu importante, apportait au collége. Toutefois, cet avantage devait être balancé par l'éloignement du curé qui, retenu au collége par ses fonctions journalières, pouvait tout au plus aller dire chaque matin la messe dans l'église de Savignieu, située à plus d'un kilomètre du collége.

Quoi qu'il en soit, le décret d'union ne souleva pas une trop grande opposition; mais il ne fut pas de suite exécuté dans son entier : Mre André Rat de Mondon, dernier prieur commandataire, conserva sa part dans les revenus de son bénéfice jusqu'à son décès arrivé en 1785. Toutefois, dès le 4 juillet 1783, devant Barrieu et Goyet, notaires à Montbrison, les sieurs Cibot et Riboulet, fermiers pour Mre Mondon de la rente noble de Savignieu, firent en son nom remise au P. Renaud, supérieur des Oratoriens de Montbrison, de tous les terriers de cette rente commençant au 30 août 1312 et finissant à l'année 1674. Quels renseignements précieux nous auraient fourni ces terriers s'ils étaient arrivés jusqu'à nous.

M. Manaud, curé de Savignieu avant le décret, continua à remplir ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1789. M. Oudet, un des Oratoriens du collége, lui succéda en 1790.

En 1791, une nouvelle contestation surgit encore entre les chanoines de Montbrison et les Pères de l'Oratoire, au sujet des revenus attachés au canonicat préceptorial. Elle fut portée devant le bureau de conciliation et de jurisprudence charitable (nom que l'on donnait alors aux justices de paix nouvellement établies). Nous n'avons pu savoir comment finit cette contestation; mais quelqu'en ait été le résultat, il ne profita ni aux chanoines ni aux Oratoriens. Le jour était venu où ces deux institutions religieuses devaient périr ensemble dans la même révolution.

Dès le mois de septembre 1790 un premier inventaire fut dressé par la municipalité du mobilier personnel aux Oratoriens (1). Ce mobilier était de peu de valeur; la bibliothèque seule avait une certaine importance. Elle comptait plus de 5,000 volumes, bien que, ajoute le procès-verbal, plusieurs ouvrages fussent incomplets par suite des pertes que l'on avait éprouvées dans l'incendie de 1775. Ces ouvrages étaient en grand désordre, faute d'un local suffisant pour les caser. Aujourd'hui cette bibliothèque compose en partie celle de la ville de Montbrison et celle de la société *la Diana.* Sur plusieurs des ouvrages se lit encore la mention suivante : *A l'usage des*

(1) Archives modernes du département de la Loire, série V, n° 24.

Oratoriens de Montbrison. Outre cette mention, un grand nombre de ces volumes portent gravés sur la couverture une croix engrelée d'or sur un champ de..... surmontée d'une couronne de marquis. Ces armes, qui sont celles de la famile de Sugny, nous permettent de croire avec assez de raison qu'un membre de cette ancienne famille, éteinte depuis longtemps, avait fait donation de sa bibliothèque aux Pères de l'Oratoire.

Cet inventaire constate dans le mobilier religieux de la chapelle deux calices, un ostensoir, un ciboire, une boite aux saintes huiles, deux burettes et leur bassin, une navette et son cuiller, le tout en argent. Tous ces objets furent saisis par la municipalité. Sur la réclamation des Pères, on leur rendit un calice, un ostensoir, un ciboire et la boite aux huiles, comme seuls nécessaires au service du culte, et en conséquence exceptés de la saisie faite au nom de la loi. Cette exception ne fut pas de longue durée. Dès l'année 1792 leur collége était supprimé, leur mobilier vendu, et l'administration du district de Montbrison (département de Rhône-et-Loire) s'installait dans les bâtiments du collége, qui du reste, il faut le reconnaître, étaient la propriété de la ville. Ce beau bâtiment existe encore, la sous-préfecture y est établie. Le vaste jardin des Oratoriens en fait encore le plus bel ornement, et la place ou square établi en face, sur l'ancien couvent des Sainte-Claire, a dégagé sa façade et permet d'en suivre les lignes régulières et simples, mais d'une belle proportion.

Quant aux autres immeubles des Oratoriens, ils furent adjugés :

Le domaine de Chalain-le-Comtal, le 27 messidor an IV, à Michel Portier, chapelier à Montbrison, au prix de. . . . . 29766 liv.

Celui de Saint-Bonnet-le-Coureau, le 26 du même mois, à Grange, de Saint-Jean-la-Vestre, au prix de.. . . . . 18077 »

Celui de Dovezy, paroisse de Lézigneux, le 2 messidor an IV, à M. Antoine Forest, marchand cremailler à Montbrison, au prix de.. . . . . 19252 »

Celui de Montet, paroisse de Roche, le 24 fructidor an IV, au sieur Juliard ainé, au prix de.. . . . . 15150 »

La terre de Montrouge fut vendue en deux lots : le premier adjugé, le 28 thermidor an IV, au sieur Thomas Clair, de Montbrison, au prix de. . . . . 1232 »

Le deuxième lot, le 12 fructidor an IV, à M. Damien Chantemerle, de Montbrison, au prix de.. . . . . 1201 »

Total. . . . . . . 84678 liv.

Les immeubles ainsi vendus étaient affermés à la même époque au prix de 1762 liv., ce qui nous confirme dans la remarque que nous avons faite bien des fois que les biens des communautés étaient affermés à vil

A reporter. . . . . . . 84678 liv.

Report. . . . . 84678 liv.

prix et en conséquence mal cultivés. Le prix de ferme représentait en effet le revenu payé à raison de 2 %; encore devons-nous ajouter que ces biens, quoique vendus aux enchères, étaient loin d'atteindre le prix de leur valeur réelle, par la raison qu'un grand nombre de personnes avaient scrupule d'acheter des biens d'église.

Quant aux vastes bâtiments du prieuré de Savignieu, l'église, la cure, les jardins et l'enclos qui l'entouraient, ils furent adjugés, le 29 pluviose an V, à M. Antoine Forest, dont nous venons de parler, au prix de.. . . . . 86446 »

Nous n'avons pas retrouvé les adjudications des deux domaines de Vergnon, ni du bel étang de Savignieu, ni du grand pré de Foris, ni d'une maison rue des Bouchers; mais ils eurent le sort des autres propriétés des Oratoriens. Le revenu de ces derniers immeubles, qui était alors de 3,000 livres, permet de croire que le produit de leur vente dut arriver au chiffre d'environ.. . . . . 100000 »

Ensemble. . . . . . . 273124 liv.

De cette maison dont nos grands-pères ont conservé le souvenir (souvenir heureux de leur jeunesse), que la municipalité d'autrefois avait fondée avec tant

de soin, qu'elle avait deux fois relevée des ruines de l'incendie, et qu'elle s'efforçait de protéger avec zèle contre les maisons rivales de Notre-Dame-de-Grâces et de Roanne, il ne reste plus rien qu'un bâtiment approprié à une nouvelle destination.

LISTE

De quelques Oratoriens du collége de Montbrison.

1629 COURTIN, Il assista avec zèle et courage les malades atteints de la peste en 1629 et 1630, et fut désigné pour recevoir les testaments en l'absence des autres prêtres qui étaient morts ou avaient déserté la ville.

1637 DESMOLLINS, *Supérieur*.

— LABBAT (Jean-Marie).

— BOURRE (Gaspard).

— LESIEUR (Nicolas).

1646 VALLENSON (Pierre-Jean), *Supérieur*.

1644 à 1662 CHAPUIS (Pierre), *Supérieur*. Il fut un des principaux bienfaiteurs du collége, et y fonda notamment une chaire de théologie.

— CHAPUIS (Jean).

1551 DESMAREST (François), Forézien. Il professa pendant quelque temps les humanités à Montbrison, puis à Paris, à Saint-Magloire, pendant 30 ans. Une assemblée générale de l'ordre le désigna pour publier les œuvres posthumes du P. Morin de l'Oratoire. (Paris, 1703, in-4°.)

1664 PAULMIER (Pierre), *Supérieur*.

— CHAPUIS (Gabriel). Il cumulait les fonctions de curé de Saint-Pierre à Montbrison.

1674 De la Tour (Pierre). Le 6e général de l'ordre des Oratoriens, mort en 1733, portait le nom de Pierre-François de la Tour. M. de la Roa, dans ses *Portraits foréziens* (p. 9), le nomme Arrère de la Tour.

1675 Duguet (Jacques-Joseph), ami du célèbre janséniste Arnaud, auteur de nombreux ouvrages.

16. . Massillon (Jean-Baptiste), prédicateur célèbre, plus tard évêque de Clermont.

1692 De Crouy (Jean), *Supérieur.*

1695 Forest (Fois), *Supérieur,* docteur en théologie.

— Rambaud (Pierre).

— Boyer. Un de ses frères était curé de Saint-André à Montbrison.

1701 Olivier (Antoine), *Supérieur.*

1708 Yvard.

— Laurent.

— Leber.

— Gondard.

1715 De Crouy (Jean), *Supérieur* pour la 2e fois.

1716 Batterel (Louis), *Supérieur.*

1725 et 1726 Richer (Claude), *Supérieur,* il l'était encore en 1737.

— Chapuis de la Goutte (Aymard), préfet d'étude, plus tard chanoine de Montbrison.

— Doé (Louis), professeur de théologie.

— Mazet (Jacques), professeur de physique.

— Merle (Benoît), professeur de rhétorique.

— Merle (Claude), régent de seconde.

— Sauvageon (Amable-Bénigne), régent de 3e.

— Bost (Louis), régent de 4e.

— Rosier (Joseph), régent de 5e.

1738 Du Couret (Jean-Baptiste), *Supérieur.*

1748 à 1756 Verdier (Jean-Joseph), *Supérieur.*
— Chardot (Antoine).
— Giraud (Jean-Baptiste).

1774 Verdier, *Supérieur.*
— Durif, préfet d'études.
— Vernon, professeur de physique.
— Blonde, professeur de logique.
— Peyre, professeur de rhétorique.
— Casin, régent de 2e.
— Duri, régent de 3e.
— Gresset, régent de 4e.
— Bon, régent de 5e.

1775 Bacq (Jacques-Simon), *Supérieur.*
— Oudet (Mathieu), professeur de rhétorique.
— Hauterive (Alexandre-Maurice Blanc d'), professeur de philosophie.
— Benaben (Claude-Louis), régent de 2e.

1776 Hérard (Charles), *Supérieur.* Il l'était encore en 1780.
— Jacourd (Jacques), professeur de philosophie.
— Goujon (Jean-Baptiste), professeur de rhétorique.
— Chapet (Jacques), régent de 2e.
— Marandet (Antoine-Joseph), professeur de 3e, 2e et rhétorique, de 1776 à 1780.
— Bertrand (Jean-Mathieu), régent de 4e.
— Pitois (François-Nicolas), régent de 5e.

1777 Chabert (Michel), professeur de philosophie.
— La Guttère (Jean), professeur de rhétorique. (En 1778 grand préfet de pension à Notre-Dame-de-Grâces, il revint à Montbrison en 1783.)

1778 Josse (Jean-Pierre), professeur de rhétorique.
— Borel (Jean-Antoine), régent de 4e.
— Genestoux (François-Xavier de), régent de 5e.

1779 Renaud (Nicolas), *Supérieur;* il l'était encore en 1792.

1782 Estienne (Esprit-Dominique), préfet d'études.

— Tarot (Jean-René), professeur de philosophie.

— Georges (Jean-Baptiste) dit *Poissy*, professeur de rhétorique. Il était en 1792 professeur à Notre-Dame-de-Grâces, et resta commis à la garde de cette maison après la saisie qui fut faite du mobilier. Ses cendres reposent à Saint-Etienne avec celle des PP. Antoine Popin et Alexandre Rocher, anciens Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces (1).

— Badolier (Louis-Jean-Baptiste), régent de 2e.

---

(1) Un tombeau leur a été élevé au cimetière de Saint-Roch; il a la forme d'un petit temple grec dont la toiture à deux pentes est supportée à chaque angle par deux colonnes jumelles. Il a environ trois mètres de hauteur; est ouvert de trois côtés; le quatrième est fermé par une dalle portant l'inscription suivante :

ICI REPOSENT :

ALEXANDRE ROCHER, ORATORIEN, DIT
LE PÈRE DES PAUVRES, MORT EN 1821, AGÉ
DE 80 ANS;

ANTOINE POPIN, PRÊTRE DE L'ORATOIRE,
MORT EN 1823, AGÉ DE 85 ANS;

ANTOINE BLACHON, PRÊTRE,
MORT EN 1830, AGÉ DE 73 ANS;

JEAN-GEORGES POISSY, PRÊTRE
DE L'ORATOIRE, MORT EN
1836, AGÉ DE 82 ANS.

Ce petit monument est construit en grès de Saint-Etienne. Une seconde pierre tumulaire en forme le sol. L'inscription qu'elle porte, quoique moderne, est

1782 POURPRE (Joseph), régent de 3e.
— MONTILLET (Louis-Calixte), régent de 4e; il l'était aussi en 1783.
— ROULHAC (François-Martin DE), régent de 5e.
1783 RENAUD (Nicolas), *Supérieur.*
— SAINT-JORY (Louis DE).
— CAVALIER (Pierre).
— TARIN (Claude-Hubert). En 1791 il remplissait à Notre-Dame-de-Grâces les fonctions d'économe; et, le dernier des Oratoriens, il resta à son poste avec le P. Poissy, même après l'apposition des scellés nationaux sur le mobilier de Notre-Dame-de-Grâces.
— LA GUTTÈRE (Jean).
— MICHON (Antoine).
— MONTILLET (Pierre-François-Calixte).
— BADOUILLIER (Louis-Jean-Baptiste).
1790 OUDET (Mathieu). Il remplissait les fonctions de curé de Savignieu.
— LESPINASSE (Simon), préfet d'études.
— CHABERT (Michel), professeur de physique.

---

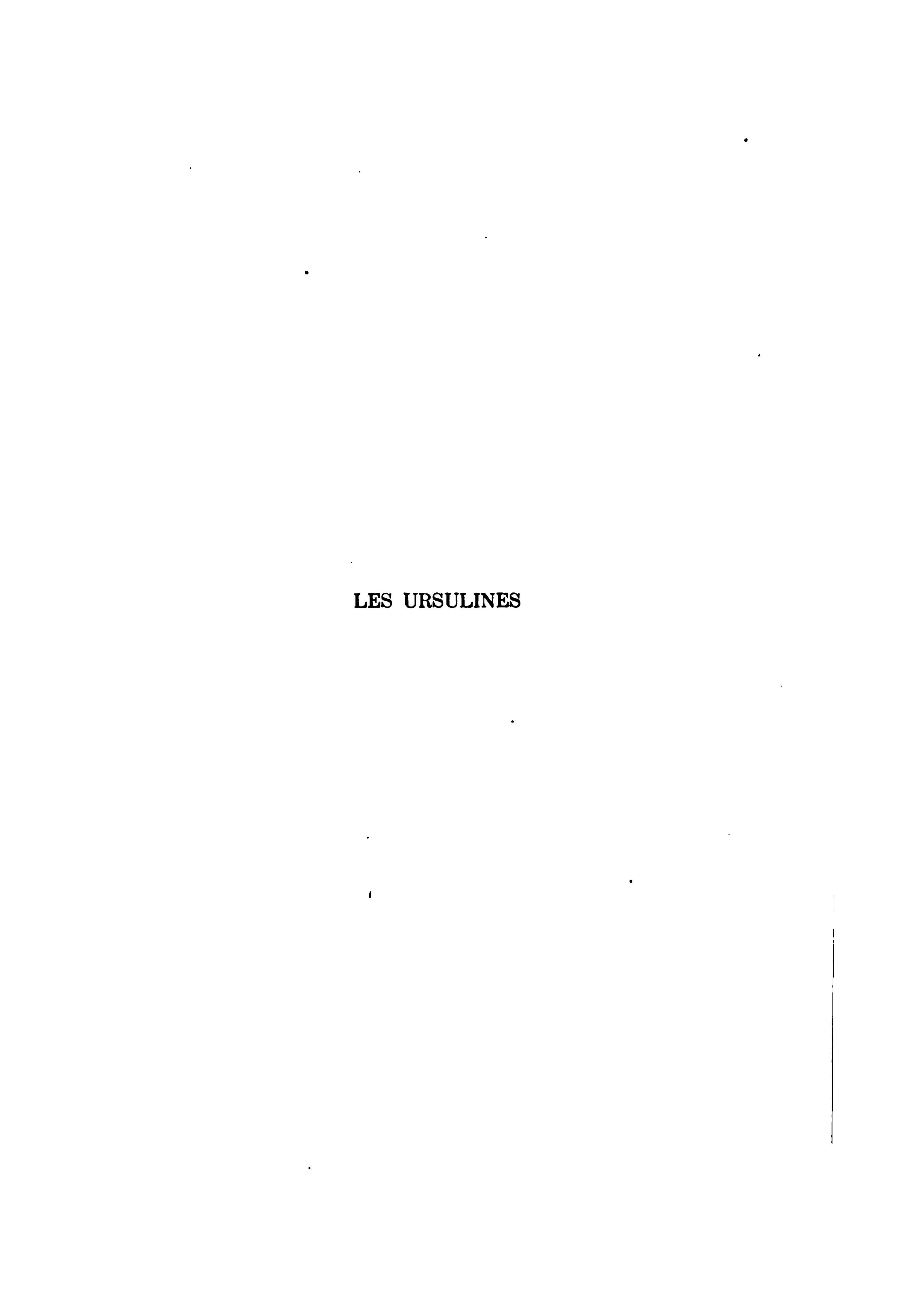
illisible, soit à cause de la mauvaise qualité de la pierre, soit à cause du frottement des pieds des visiteurs.

Ces trois Oratoriens, derniers souvenirs de leur ordre dans notre province, vécurent ensemble, après les jours d'orage, dans une maison de la rue Tarentaise, à Saint-Etienne; ils suivaient encore les idées jansénistes que l'on a tant reproché à leur congrégation. Quelques prêtres, partageant les mêmes opinions, vinrent s'associer à leur existence.

Ces opinions n'étaient pas un obstacle au développement de leur charité envers les pauvres, ainsi que le prouve l'inscription du P. Alexandre Rocher.

Une vieille fille, Mlle Marguerite Mirandon, qui avait aussi partagé leurs idées et leur retraite, réunit, après leur mort, dans la petite maison de la rue Tarentaise, une école de sourds-muets qui est devenue le noyau du bel établissement que possède la ville, sous la direction des Frères des écoles chrétiennes.

1790 GAUTHIER (François), professeur de logique.
— BLANCHON (Jean-Baptiste), professeur de rhétorique.
— PALAIS (Antoine), régent de 2e.
— MOUGIN (Claude-François), régent de 3e. Il n'était pas prêtre. Après la suppression des Oratoriens, il épousa, vers 1800, Mlle Rolle, fille d'un procureur de Montbrison, et fut nommé conservateur du timbre. Ce nom est représenté à Lyon par M. Mougin-Rusand, imprimeur-éditeur, son petit-fils.
— POTEY (Etienne), régent de 4e.
— MAURIN (Jean-Pierre-François), régent de 5e et de 6e.



LES URSULINES



SCEAU DES URSULINES.

LES URSULINES

(1628 A 1793)

CHAPITRE PREMIER

Origine de l'ordre de Sainte-Ursule, vers 1537. — Son introduction en France, 1594. — A Saint-Chamond, vers 1619. — A Saint-Bonnet-le-Château en 1625. — A Montbrison en 1628. — Marie Chapuis fondatrice. — La peste de Montbrison en 1630. — Claude Chapuis de Villette et Marguerite Chapuis bienfaiteurs des Ursulines.

L'origine de l'ordre de Sainte-Ursule, autrefois si répandu en France, remonte au commencement du XVI[e] siècle; une femme d'une piété fervente, nommée Angèle, née à Dezenzano, sur le lac de Garde, vint à Bresce en Lombardie, au retour d'un voyage à Jéru-

salem et à Rome, et y fonda la compagnie des filles de Sainte-Ursule vers 1537. Ces saintes femmes n'étaient pas dans les premiers temps réunies en communauté, et, tout en vivant dans le monde, elles avaient pour principal but l'instruction des ignorants. Cet ordre religieux, approuvé d'abord en 1544 par les papes Paul III, en 1571 par Grégoire VIII, reçut de Paul V une nouvelle confirmation et surtout de nombreux priviléges.

Le premier couvent de cet ordre, en France, fut fondé à Avignon, en 1594, par Françoise de Bermond; il se propagea rapidement à Paris en 1612 par les soins de MM^mes Sainte-Beuve et Acarie; on croit que vers la même année les religieuses de Sainte-Ursule vinrent de Provence à Lyon et s'y établirent dans la rue de la Vieille-Monnaie (1). Toutefois, une bulle du pape, du 16 avril 1619, adressée à l'archevêque de Lyon, approuvant la fondation d'un couvent de Sainte-Ursule à Lyon, nous montre que si ce couvent existait dès l'année 1612, il n'était pas légalement *approuvé par l'autorité religieuse,* mais il l'était par lettres patentes de Louis XIII en date de février 1611, obtenues sur la recommandation de Marie de Médicis, reine régente, pour l'instruction des filles pauvres.

Ainsi devenu régulier, l'ordre des Ursulines se propagea rapidement hors de Paris. Il avait adopté pour son costume et ses statuts la règle de Saint-

(1) *Almanach de la ville de Lyon*, 1789.

Augustin. J'ai remarqué dans la bulle de 1619 que les novices, à cause de la faiblesse de leur sexe et *de la malice des temps*, devaient faire deux ans d'épreuves et ne pouvaient être reçues avant seize ans. Toutefois, les congrégations dont Paris était le centre ne donnaient l'habit religieux qu'à quinze ans et l'on y prononçait les vœux qu'à dix-sept.

La bulle de 1619, approuvant l'établissement des Ursulines de Lyon, autorisait en même temps la fondation de plusieurs maisons du même ordre à Saint-Chamond, Saint-Bonnet (1), Montbrison et Roanne (2).

Le principal but de ces communautés était l'enseignement des jeunes filles. La vie de sainte Ursule, qui a donné son nom à cet ordre religieux, est si peu connue que l'on a peine à comprendre les rapports qui peuvent exister entre un ordre enseignant et la vierge de Cologne massacrée par les Huns avec ses onze mille compagnes. Remarquons toutefois que, dès le XIII[e] siècle, les universités de Paris, de Coïmbre en Portugal et de Vienne en Autriche l'avaient

---

(1) La bulle de 1619 mentionne Saint-Bonnet sans aucune désignation, nous pensons toutefois qu'elle a voulu parler de Saint-Bonnet-le-Château, à cause de la fondation d'une maison d'Ursulines qui eut lieu dans cette petite ville au plus tard en 1625.

(2) MM. Coste et Guillien, dans leur ouvrage sur Roanne et le Roannais, disent, p. 310, qu'un chroniqueur rapporte l'établissement des Ursulines à Roanne à 1616; mais ils ajoutent que l'acte de fondation porte la date du 14 janvier 1631. Je crois cette dernière date plus exacte que la première, puisque la bulle du pape autorisant les Ursulines à Saint-Chamond, Saint-Bonnet, Roanne et Montbrison, est de 1619.

déjà choisie pour patronne. C'est peut-être cette circonstance qui fit placer un ordre religieux spécialement voué à l'enseignement sous le patronage de sainte Ursule.

Quoi qu'il en soit, la fondation de cet ordre répondait à un grand besoin; après un siècle entier de guerres civiles et de bouleversements politiques, les esprits fatigués aspiraient au repos, et l'éducation, si longtemps négligée dans ces temps de troubles, devenait presque une nécessité. Aussi les principales villes du Forez s'empressèrent-elles de profiter de la bulle de 1619. La ville de Saint-Chamond la première appela dans ses murs des Ursulines.

Un couvent du même ordre fut aussi fondé peu de temps après (1625) à Saint-Bonnet-le-Château, par les soins et la générosité de Mad^me^ Françoise de Bermond qui en fut la première supérieure.

Les habitants de Montbrison désiraient aussi, depuis plusieurs années, voir fonder dans leur ville l'établissement d'une communauté enseignante. Ils avaient projeté d'abord d'y appeler les Dames de Sainte-Catherine de Sienne; mais, soit faute de ressources, soit pour tout autre motif, ce projet avait été ajourné. Toutefois, le besoin d'instruction pour les jeunes filles se faisait chaque jour sentir davantage. Une riche famille de cette époque, la famille Chapuis de Villette, ayant offert de subvenir à cette dépense évaluée à 11,000 livres, la ville de Montbrison reprit la suite de cet utile projet; le 22 novembre 1626, Claude Henrys, lieutenant en la Châtellenie de Mont-

brison, convoqua les habitants en assemblée générale pour traiter cette importante question. La majorité de l'assemblée, acceptant l'offre généreuse de la famille Chapuis, donna la préférence aux Dames de Sainte-Ursule sur les Dames de Sainte-Catherine de Sienne. En conséquence, il fut arrêté que l'on demanderait quelques religieuses au couvent de Sainte-Ursule de Saint-Chamond qui existait depuis plusieurs années, et qu'à ce premier noyau on réunirait quelques Ursulines établies depuis peu de temps à Saint-Rambert-sur-Loire par les soins de M. le comte de Vernes, prieur de Saint-Rambert, et avec son consentement. Nous avons remarqué à la fin de la délibération prise le 22 novembre 1626, par les habitants de Montbrison, une réserve ainsi conçue : « à la charge par les « dites religieuses de ne rien demander à la ville. » C'est une de ces clauses qui émanent ordinairement des minorités vaincues dans une assemblée générale.

En conséquence, les Montbrisonnais adressèrent peu de jours après, le 26 novembre 1626, une demande à l'archevêque de Lyon, pour obtenir l'établissement dans leurs murs d'une communauté de Sainte-Ursule, par la raison, disaient-ils dans leur demande, que « les religieuses de Sainte-Ursule sont « très-utiles et nécessaires à cause de la bonne ins- « truction qu'elles donnent. »

L'archevêque de Lyon approuva leur demande et autorisa l'établissement d'un couvent de cet ordre à Montbrison, le 24 mai 1628.

La demande des habitants de Montbrison avait été

faite à l'instigation d'une jeune fille de dix-huit ans, appartenant à une des bonnes familles de Montbrison, M[lle] Marie Chapuis, fille de noble Vital Chapuis de Villette, conseiller au bailliage de Forez, et de dame Anne de la Veühe.

Le 29 septembre 1627, Marie Chapuis était entrée en qualité de novice au couvent des Ursulines de Saint-Chamond, qui existait déjà depuis plusieurs années; dès le 23 janvier de l'année suivante 1628, elle avait fait à Saint-Chamond son testament, par lequel elle donnait à ce couvent une somme de 5,000 livres qu'elle s'était constituée en dot au commencement de son noviciat; et, dans le cas où la ville de Montbrison obtiendrait l'autorisation de fonder un couvent de Sainte-Ursule, cette somme de 5,000 livres devrait être appliquée à cette fondation.

La demande des habitants de Montbrison ayant été approuvée le 24 mai 1628 par l'archevêque de Lyon, Mad[me] de Naime, sœur de la Trinité, supérieure des Ursulines de Saint-Chamond, envoya, le 8 juin 1628, un noyau de neuf religieuses de son couvent pour fonder l'établissement de Montbrison:

1° Jeanne Relogue (sœur de la Croix), fille de Jean, capitaine-châtelain de Saint-Rambert, et de Jeanne Faure, religieuse à Saint-Chamond depuis le 27 septembre 1627;

2° Marguerite Julien (sœur de Jésus), fille de Jean et de Suzanne Brossard, de Saint-Rambert, religieuse à Saint-Chamond depuis la même époque;

3° Louise (sœur Saint-Denis);

4° Madeleine (sœur des Anges);

5° Antoinette (sœur de la Transfiguration);

6° Catherine (sœur de la Trinité);

7° Marie (sœur de la Nativité);

8° Geneviève (sœur Saint-Louis) (1);

9° Et enfin Marie Chapuis, jeune fille à peine âgée de 18 ans, novice au couvent de Saint-Chamond depuis le 29 septembre 1627.

Ce premier noyau s'accrut, en passant à Saint-Rambert, de deux nouvelles religieuses que M. de Vernes, prieur commandataire, avait fait venir dans cette paroisse depuis quelque temps; c'étaient Marie Pinet et Jeanne Papon. Cette dernière était fille de feu Pierre, procureur à Montbrison.

Ces onze religieuses, dont quelques-unes étaient simples novices, arrivèrent à Montbrison le lendemain 9 juin 1628, et furent de suite installées dans un logement provisoire situé sur le versant méridional de la butte du Calvaire, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le petit séminaire.

Ce provisoire, comme on le pense, était insuffisant; aussi le nouvelle communauté, sous la direction de Mad[me] Jeanne Relogue, s'empressait d'acheter, dès l'année 1630, les immeubles suivants, tous situés autour de leur maison provisoire :

1° De M. Jean Retournel, juge général de la baronnie de Couzan, une maison, avec cave, jardin et

---

(1) Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur le nom de famille de ces religieuses.

terre contigus, située à Montbrison, sur la rue de l'Arche-Prouéron, moyennant la somme de 4,000 livres. (Acte reçu Granjon, notaire à Montbrison, le 15 juin 1630.)

2° Des cohéritiers Champolin, un jardin joignant à celui du couvent et contigu aux vingtains ou remparts de Montbrison, moyennant 750 livres. (Acte reçu Granjon, le 17 juin 1630.)

3° De noble Etienne Berthaud, sieur de la Chapelle, un jardin clos de murs, contenant deux cartonnées et demie, situé au château de Montbrison, confiné au nord par la rue tendant de l'Arche-Prouéron au dit château, moyennant 500 livres. (Acte reçu Granjon, le 21 juin 1630.

4° De Toussainte Pierrefort, veuve de Claude Poculot, avocat au bailliage de Forez, un autre jardin à la suite du précédent et comme lui confiné au nord par la rue de l'Arche-Prouéron au château. (Acte reçu Granjon, le 20 septembre 1630.)

5° Du sieur Antoine Courdonnier, laboureur à Gumières, une maison en ruine, située en la rue *Malvoisin* ou *Mauconseil*, confinée au midi par ladite rue, moyennant le prix de 30 livres. (Acte reçu Granjon, le 22 mai 1631.)

6° De M. Honoré Champolin, avocat au bailliage, un bâtiment confiné au nord par la rue de l'Arche-Prouéron et au matin par un ruisseau, moyennant 1600 livres.

En 1634 nous voyons encore les Ursulines acquérir de Périne Spéri, au prix de 170 livres, une maison

située au quartier de Saint-André, confinée au midi par la rue Malvoisin ou Mauconseil, et du sieur Antoine Chauve, vigneron, une maison sise sur la même rue Mauconseil, au même prix de 170 livres.

A la même époque, 12 mai 1634, elles firent l'acquisition, moyennant 200 livres, d'un immeuble assez éloigné de leur couvent et qui par conséquent leur devenait inutile. C'était une maison située à Montbrison, rue des Alloyaux, entre le couvent des Pères Cordeliers et la rue Pra-Comtal, confinée au midi par la rue qui tend de ladite rue Pra-Comtal aux Cordeliers et au nord par le jeu de paume de M. Grata.

C'est sur ces divers emplacements que les religieuses firent construire l'église, le cloître, les dépendances avec les jardins et terrasses que nous voyons aujourd'hui occupés par l'emplacement du petit séminaire.

La chapelle non voûtée était revêtue d'un lambris à compartiments boisés, remplacé aujourd'hui par un plafond plat. En souvenir de la fondatrice, le blason des Chapuis fut sculpté sur la porte extérieure de la chapelle; on l'y voit encore. Le cloître qui entoure la cour située au midi de la chapelle est formé d'arcades à plein cintre supportées par des piliers carrés et peu élégants; les bâtiments qui entourent ce cloître datent de la même époque, à l'exception cependant de ceux qui forment la principale façade sur la rue appelée alors Arche-Prouéron. Ce corps de bâtiments, orné d'un toit avec mansardes, fut re-

construit en 1735, après un incendie dont nous parlerons plus tard.

Les débuts de cette communauté naissante ne furent pas heureux; en 1629, une peste terrible ravagea notre province, et Montbrison en particulier fut cruellement éprouvé. C'est ce que nous apprend Marie Chapuis, la jeune fondatrice du couvent, dans un testament olographe qu'elle fit le 20 septembre 1629 pour confirmer aux Ursulines de Montbrison le don de 5,000 livres qu'elle leur avait fait dans son premier testament daté de Saint-Chamond: « A présent, écrit-elle, que cette ville (Montbrison) est « tellement affligée que les notables et presque tout « le peuple en ont quitté et abandonné la demeure, « désirant déclarer ma dernière volonté, car je pourrais mourir sans tester, faute de notaire et de té« moins, j'institue à mes biens, au lieu et place de « mon frère Claude Chapuis, décédé depuis peu de « la maladie contagieuse, Michel Chapuis, mon ne« veu, fils aîné de mon défunt frère, suppliant Dieu « de me faire miséricorde et à cette pauvre ville. »

Le fléau sévit, avec avec plus ou moins de rigueur, jusqu'en novembre 1630. Un registre tenu officiellement, en 1669, par Arnould du Rosier, écuyer, sieur de Thaix, conseiller du roi et premier élu en l'élection de Montbrison, pour la liquidation des dettes de toutes les communes du Forez, contient quelques détails aussi intéressants qu'authentiques sur cette peste. On y lit que, en 1630, les consuls Pierre Béraud, sieur de la Jarlette, et Hugues Chalons res-

tèrent courageusement à leur poste et consacrèrent au soulagement des pestiférés pauvres et leurs soins et leur argent. Ils firent à la communauté des habitants une avance de 8,793 livres qui leur était encore due en 1669. Dans l'emploi de cette somme, on remarque les détails suivants :

1° Celle de 757 livres payées au révérend père Courtin, prêtre de l'Oratoire, confesseur des pestiférés depuis le 1er janvier jusqu'au 30 septembre;

2° Celle de 91 livres employées en achat d'étoffes pour habiller ledit Père Courtin;

3° Celle de 650 livres payées à Philippe Bourdière, chirurgien de la santé, pour soins et pansements aux pauvres malades contagieux de la ville;

4° Plus 371 livres payées aux *Galopins* ou *Courbeaux* de la ville, employés à enterrer les morts de ladite maladie contagieuse, pour leurs gages depuis février jusqu'en novembre 1630;

5° Plus 71 livres 13 sols, employés en provisions de vivres fournis aux Pères Cordeliers de la ville, qui en avaient nécessité à cause de la maladie;

6° Plus 317 livres 10 sols payés à divers particuliers, pour leurs gages d'avoir gardé les portes de la ville;

7° Plus 214 livres 10 sols, payés aux particuliers qui furent employés à parfumer et désinfecter les maisons de la ville;

8° Plus 93 livres 8 sols 6 deniers, employés en marchandises pour faire les présents résolus par le vœu des habitants à Notre-Dame de l'Ile-Barbe.

En dépit du fléau, les Ursulines restèrent coura-

geusement à leur poste, et trois de leurs novices firent leur profession, savoir : Marie Chapuis, la fondatrice du couvent, le 29 septembre 1629, et le 4 décembre 1630 Maria Faure, âgée de 17 ans, fille de feu Israël Faure, bourgeois de Saint-Rambert, et Jeanne Giraud, fille de feu M. Claude Giraud, avocat au bailliage de Forez (1). La même année, 22 juillet 1630, vit aussi les portes du noviciat s'ouvrir devant Yolande du Montal, fille de noble Jean du Montal, seigneur de la Maison-Forte et de Marclop. Cette jeune novice mourut le 7 mai 1632, avant sa profession de foi. En sus de sa dot qui fut portée à 2,100 livres, elle légua par son testament une somme de 1,000 livres à la communauté naissante.

La nouvelle communauté ne conserva pas longtemps au milieu d'elle la jeune fille à qui elle devait son existence; Marie Chapuis mourut au milieu de ses compagnes à peine âgée de 21 ans, le 16 mars 1631. Elle était professe depuis le 1er avril 1630. S'il ne lui fut pas donné de voir la grande prospérité qu'atteignit son couvent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, elle laissa à ses compagnes le souvenir de ses vertus, à sa famille le titre de fondatrice et les honneurs qui y étaient attachés et enfin à ses concitoyens un établissement de première utilité pour la jeunesse. Son corps fut déposé dans un caveau construit *au milieu de la chapelle du couvent* et destiné à la

---

(1) Voir notre notice historique sur l'hôpital de Feurs, p. 3.

famille de la fondatrice; nous verrons dans le cours de cette notice ce tombeau se rouvrir plusieurs fois pour recevoir les autres membres de cette famille.

La famille Chapuis venait d'être cruellement frappée par le décès de Claude Chapuis, mort de la peste de 1629, et par celui de Marie, sa jeune sœur, emportée au printemps de sa vie. Soit pour calmer les rigueurs du sort qui semblait s'appesantir sur cette famille, soit par mépris des biens terrestres, soit enfin pour achever l'œuvre commencée par Marie Chapuis, un autre de ses frères fit une nouvelle et importante donation aux Ursulines. Noble Claude Chapuis, sieur de Villette, donna, de son vivant, vers 1633, une somme de 6,000 livres à cause, dit la note qui nous a conservé ce souvenir, *de sa sœur, Marie, enterrée dans ledit couvent.* Ce don important eut lieu *à la charge expresse par les religieuses de prier Dieu pour la prospérité de la famille du donateur.* Cette condition me parait un peu entachée d'orgueil féodal; toutefois, soit qu'elle n'ait pas été fidèlement remplie, soit plutôt à cause de l'inconstance de la fortune et des destinées humaines, la prospérité de la famille Chapuis a eu un terme, et une note de 1792, signée par Mad^me^ Luce Fialin, supérieure des Ursulines, nous apprend que deux jeunes filles pauvres étaient à cette époque nourries, logées et instruites gratuitement par les Ursulines; l'une était *la fille du représentant du fondateur de leur maison, lequel en mourant l'a laissée sans ressources;* nous avons été heureux de retrou-

ver ce précieux souvenir de reconnaissance, et nous sommes plus heureux encore de le conserver.

Non-seulement la famille Chapuis avait droit de sépulture dans le caveau de la chapelle du couvent, elle obtint encore un autre privilége, celui qui fut accordé le 23 février 1635 par le cardinal Alphonse du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon, à Mademoiselle Marie Raymond, veuve de noble Claude Chapuis, en considération de sa piété, dévotion et de ses libéralités au couvent des Ursulines, d'être admise dans l'intérieur du couvent aux prises d'habits des religieuses et aux fêtes de Pâques, Pentecôte et Noël, mais seulement pendant le jour, *sans encourir les censures ecclésiastiques*. De plus, la même ordonnance lui confère la qualité de fondatrice, à elle, à tous les chefs de cette famille Chapuis ou au chef de la famille collatérale portant mêmes armes et même nom.— Il fallait être dans le siècle des priviléges pour attacher quelqu'importance à de pareilles futilités.

Marguerite Chapuis, sœur de Claude et de Marie, marcha dans la même voie, et le 6 août 1636, à peine âgée de 18 ans, elle fit profession de foi aux Ursulines, sous le nom de Sœur des Apôtres, et fit don à la communauté d'un capital de 5,000 livres.

Toutes ces donations nous expliquent pourquoi, dans les titres relativement modernes, qui parlent des Ursulines de Montbrison, on mentionne toujours la famille Chapuis comme fondatrice du couvent.

Une autre sœur de Marguerite Chapuis, nommée Catherine, était vers le même temps religieuse au prieuré de Joursey (près de Saint-Galmier).

CHAPITRE II

Dot des religieuses. — Immeubles et capitaux des religieuses. — Professions de foi et trousseaux.

Nous savons par la bulle de fondation des Ursulines de 1619 que le noviciat des jeunes filles qui voulaient entrer dans cet ordre était au moins de deux ans et qu'elles ne pouvaient prononcer leurs vœux ou faire leur profession, comme on disait alors, avant d'avoir accompli leur seizième année.

La dot de chaque religieuse parait avoir été fixée d'abord à 1,800 livres, encore y avait-il des modérations pour les familles peu fortunées. Ce chiffre fut ensuite porté à 2,300 livres; et vers la fin du XVII[e] siècle, alors que les sujets étaient le plus abondants, il fut élevé à 3,300, somme forte pour cette époque. C'est sans doute pour mettre un frein à cette tendance ambitieuse qu'un édit royal du mois d'avril 1693 défendit aux communautés de recevoir une dot supérieure à 10,000 livres pour Paris et 6,000 livres pour la province.

Une ordonnance de 1684 de l'archevêque Camille de Neuville avait bien prescrit pour la dot des filles entrant en communauté un minimum de 200 livres

de rente pour Lyon et de 100 livres partout ailleurs, mais cette ordonnance n'avait pas fixé de maximum.

Les sœurs layes toutefois étaient reçues avec des dots de 2 à 400 livres. C'était encore pour les communautés un grand avantage de trouver chez elles des domestiques dévouées, qui non-seulement ne leur coûtaient que la nourriture et l'entretien, mais encore apportaient avec elles une petite dot. Dans de pareilles conditions, faut-il s'étonner si la fortune des Ursulines de Montbrison, qui, en 1629, était au plus de 11,000 livres, données par la famille Chapuis, s'est élevée, grossie par une sage administration, par les dots de ses religieuses et par le produit des écoles, au chiffre de plus de 500,000 livres qu'elle avait atteint en 1791, ainsi que l'établit un tableau dressé à cette époque par Mad[me] Luce Fialin, dernière supérieure de cette communauté?

En bons administrateurs de la fortune qu'elles savaient si promptement acquérir, les Ursulines en plaçaient la plus grande partie en rentes sur particuliers, et de l'autre elles achetaient des immeubles dans les environs de Montbrison. Quelques-uns de leurs immeubles composaient même la dot des sœurs, d'autres étaient pris en payement des dots promises, d'autres enfin étaient acquis comme emploi des économies réalisées, ainsi qu'on va le voir par la nomenclature des biens immeubles possédés par les Ursulines de Montbrison :

1° Deux vignes situées à Saint-Rambert, l'une d'une contenance d'environ trois hommes ou journalées,

avaient composé la dot de la sœur Julien (sœur de Jésus), envoyée en 1629 de Saint-Chamond à Montbrison, lors du premier établissement; l'autre, de la contenance de deux journalées, avait aussi composé la dot de Jeanne Relogue (sœur de la Croix), envoyée aussi de Saint-Chamond en 1629.

2° Un domaine situé à la Bouteresse, avec une cave dans le château de la Bouteresse, vendu le 24 juillet 1641, devant Me Granjon, notaire à Montbrison, par M. Jean Carrier, receveur des consignations au pays de Forez, moyennant 1,500 livres qui furent compensées, jusqu'à due concurrence, avec celle de 2,400 livres qu'il devait pour la dot de sa sœur, Gasparde Carrier, admise le 25 juillet 1641.

3° Un clos de vigne, terre et jardin, contenant environ deux métérées, situé au faubourg de la Croix, acquis le 4 novembre 1646 du sieur Louis Tantillon, au prix de 1,900 livres, compensé sans doute avec une partie de la dot de Yolande Tantillon, fixée à 3,000 livres.

4° Un autre enclos planté en vigne, contigu au précédent, acquis de M. Etienne Chovet, le 17 janvier 1647, au prix de 300 livres.

5° Un petit jardin situé au même lieu, contenant une cartonnée, acquis le 5 février 1647 de Mathieu Pralier, au prix de 160 livres.

C'est dans ces trois derniers enclos, réunis en un seul, que fut établi, en 1651, le second couvent de Sainte-Ursule dont nous parlerons bientôt. Il est même probable que ces trois immeubles furent acquis en vue de la réalisation de ce projet.

6° Un pré situé au territoire de Vaure, *près de Montbrison*, de la contenance de 4 sétives (1 hectare 20 ares), vendu le 8 décembre 1649 par Jean Papon, conseiller du roi, lieutenant en la châtellenie et prévôté de Montbrison, moyennant la somme de 800 livres, qui fut compensée, jusqu'à due concurrence, avec celle de 2,000 livres due pour la dot de sa fille, Anne, admise le lendemain 9 décembre 1649. Cette dot se trouvait ainsi réduite à 1,200 livres, dont Gaspard Papon, le fils sans doute de Jean, faisait un nouveau titre de 1,240 livres le 1er juin 1655 et servait encore l'intérêt en l'année 1705.

7° Un domaine appelé Perdriat, situé sur les paroisses de Chalain-le-Comtal et de Magnieu-Hauterive, acquis, le 30 janvier 1656, de François Dubreuil, procureur à Montbrison, fils de Jean, avocat au bailliage, au prix de 3,800 livres. François Dubreuil l'avait acquis, depuis peu de temps, de dame Rose de la Roche, veuve de Pierre Papon, avocat au même bailliage, au prix de 3,000 livres.

Quelques fonds de ce domaine donnèrent lieu à un échange fait le 4 août 1691, devant Dupuy, notaire, entre François Goulard des Landes, sieur de Curraize, gentilhomme ordinaire de la grande vènerie du roi, et le premier couvent des Ursulines, représenté par MMmes Béraut, Staron, Giraud et Grata.

8° Un domaine appelé des Granges, situé au territoire des Odeberts, paroisse de Moind, acquis le 20 mars 1656 de demoiselle Fleurie Pouderoux, veuve de Pierre Henrys, écuyer, seigneur de Grézieux,

lieutenant-assesseur criminel au bailliage de Forez, et de Jacques Henrys leur fils, seigneur de Grézieux, et Madeleine Lebeau, sa femme, au prix de 11,200 livres.

Le prix de ce domaine fut distribué, d'après un ordre dressé au bailliage de Montbrison, entre les nombreux créanciers de la famille Henrys, et fut insuffisant à les désintéresser. Parmi eux nous avons remarqué les noms de Anne de la Mure, veuve de noble François Daudieu, conseiller du roi en l'élection de Forez, tutrice de son fils Noël; Me Antoine Géroffier, enquêteur et examinateur au bailliage de Forez; noble Sébastien Rajat, sieur du Chassain, conseiller et procureur du roi en la châtellenie de Saint-Germain-Laval; Claude Enselmet, sieur du Vernet, conseiller du roi, président de la même châtellenie et maitre des requêtes de la reine; Annet de Chatillon, seigneur de Montarboux et Polognieux, demeurant à Résinet, paroisse de Marcilly-le-Châtel, et noble Jean de Lesgallery, conseiller du roi au bailliage de Forez, et demoiselle de Chatillon sa femme.

9° Une terre située au territoire de Rochefort, paroisse de Magnieu-Hauterive, acquise en 1657 de Fleurie Tabordel, au prix de 74 livres.

10° Un enclos planté de vignes, de la contenance de 25 journalées, avec un colombier, situé sur le parc de Montbrison, acquis en 1713 de Messire Antoine Chassain, conseiller du roi, assesseur en l'élection de Montbrison, et de noble Pierre de Pierrefeu, avocat en parlement, demeurant à Lyon, époux de Marie

Barailhon, fille et héritière de noble François, au prix de 2,000 livres, qui furent compensées avec une plus forte de 4,450 livres qu'ils devaient aux Ursulines, et qui fut ainsi réduite à 2,450 livres (cette créance résultait de deux titres souscrits par François Barailhon et Jeanne Lebeau, sa femme sans doute), et par Antoine Chassain, les 8 janvier 1697 et 2 mai 1701.

11° Une terre située à Bigny, paroisse de Feurs, acquise le 30 juillet 1713 de Nicolas Dupont, au prix de 517 livres.

12° Autre terre située aux mêmes lieu et paroisse, acquise le 5 janvier 1714, acte reçu par D'huguet, notaire à Feurs, de M. Claude Pasturel, conseiller du roi, élu en l'élection de Montbrison, et de dame Jeanne Gayot, sa femme, au prix de 800 livres.

Ces deux terres furent sans doute réunies au domaine Minet, situé au même lieu de Bigny, dont les Ursulines venaient d'hériter par la suppression en 1712 du couvent de Feurs.

13° Un domaine appelé la Cotille ou Poulailler, situé à Prétieux, acquis en 1714 par expropriation (ou décret, comme on disait alors) de noble Claude Gayot, conseiller du roi à Montbrison, et de dame Staron, sa femme, au prix de 6,000 livres. Dans ce prix de vente étaient compris tous les bestiaux du domaine, qui périrent tous « de la contagion générale arrivée à la fin de 1714. »

14° Un domaine appelé Apothicaire, situé à la Motte, commune de Feurs, fut acheté en 1720 par les Ursulines de Montbrison, par l'entremise de

M. Pierre Puy du Périer, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Montbrison, de dame Marie May, veuve de Pierre Destandeau, demeurant à Feurs, tutrice de ses enfants mineurs, au prix de 11,500 livres; en 1769, cette acquisition donna lieu à de graves contestations : MM. Destandeau (Benoit), prêtre sociétaire de Feurs, et autre Benoit Destandeau, conseiller du roi et contrôleur du grenier à sel de la même ville, son neveu, intentèrent un procès aux Ursulines en revendication du domaine Apothicaire; ils fondaient leur réclamation sur l'état de minorité où se trouvaient les propriétaires à l'époque de la vente. Des amis communs s'interposèrent; M. Jean Punctis, chanoine du chapitre de Montbrison, confesseur et directeur spirituel des Ursulines, et M. Tissier, procureur à Montbrison, leur directeur temporel, se rendirent à Feurs auprès de MM. Destandeau, et en présence de MM[mes] de Viry, assistante, et Claudine Bourg de Château-Gaillard, représentant leur communauté, intervint une transaction par laquelle le domaine Apothicaire fit retour à MM. Destandeau, et ces derniers remboursèrent aux Ursulines 11,594 livres qu'elles avaient payées aux créanciers des vendeurs. Ces comptes et cette transaction occupèrent huit journées que les Ursulines passèrent auprès des religieuses de l'hôpital de Feurs, du 20 au 29 septembre 1769.

15° Un domaine appelé de Fontanes, près du hameau de ce nom, acquis le 9 juillet 1720 (acte reçu Barrieu, notaire à Montbrison), au prix de 9,150

livres (dont 8,000 livres furent payées comptant en billets de banque), de Claude Duperrey, de La Fouillouse. Ce domaine avait été donné autrefois à l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison, par M. Blaise Janieu, bourgeois de cette ville, qui institua l'hôpital son héritier universel (1). Les hospitalières l'avaient revendu au sieur Duperrey, sous la réserve, en sus du prix qui fut stipulé, d'une rente perpétuelle de 40 livres qui était encore due en 1754. A cette époque, une fille Duperrey essaya inutilement de faire annuler cette vente. En 1769 le fils de Claude Duperrey revendiqua ce domaine en alléguant la minorité de son père au jour de la vente, mais il succomba dans sa demande.

16° Un autre domaine situé à la Bouteresse, exproprié sur Gaspard Rotagnon, et acquis le 20 août 1746 au prix de 2,125 livres, qui furent compensées avec une créance de pareille somme, provenant sans doute de la dot qu'Antoinette Rotagnon s'était constituée, en 1701, lorsqu'elle fit profession de foi aux Ursulines de Montbrison.

17° Enfin, en 1748, les Ursulines restèrent adjudicataires, au prix de 1,300 livres, de quelques immeubles situés à Boën, consistant en maison, prés et terres, expropriés sur Gaspard Rotagnon, bourgeois de Saint-Georges-en-Couzan.

Tous ces immeubles étaient grevés de nombreux impôts connus sous les noms de cens, servis, dîmes,

(1) Il avait été échevin de Montbrison en 1648.

lods et milods envers les seigneurs censiers et directs, outre les droits qu'il fallait payer au roi sous le nom d'amortissement et de nouvel acquet. Ainsi, les Ursulines payaient :

1° Au prieur de Savignieu un impôt en argent pour abénevis d'une dime qui se prélevait sur le jardin et la vigne du grand couvent (6 livres en 1635);

2° Au commandeur de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés à Montbrison, pour une partie de leur domaine de Fontanes et pour leur domaine des Granges, paroisse de Moind;

3° Au seigneur de Montrond (19 livres en 1784);

4° A M. Goulard, seigneur de Curaize, pour leur même domaine de Fontanes et pour ceux de Prétieux et Chalain-le-Comtal;

5° Aux Bénédictins de la Chaize-Dieu dont l'abbé était prieur de Sainte-Eugénie ou du Palais-les-Moind, pour une vigne située aux Purelles, paroisse de Moind, et pour un domaine appelé Odebert, situé sur la même paroisse. Ce dernier impôt résultait d'un traité intervenu en 1405 entre dom Jean Clauson, moine, procureur de la maison du Palais-les-Moind, et sieur André Odebert, marchand drapier, demeurant à Montbrison;

6° A l'abbaye de la Bénissons-Dieu, pour sa rente noble de Bigny assise sur les immeubles de Feurs, 149 livres 7 sols 5 deniers (1748);

7° Aux Dames de Bonlieu, 3 livres 8 sols (1748);

8° Au marquis du Palais, 19 livres 19 sols (1748);

9° Au prieur de Clépé, 11 livres (1748), pour

rentes ou dimes qui se prélevaient sur les mêmes biens;

10° A M. Montagne et à la dame Ramey, sa femme, pour une partie du domaine Apothicaire, situé à Feurs, qui relevait de la rente de la Salle;

11° A M. Du Rozier, pour une rente qu'il avait acquise sur le même domaine des prieurés de Savignieu et de Saint-Albin;

12° A M. Jean Thoinet (1706), pour une rente annuelle de 37 livres qu'il venait d'acquérir sur le domaine des Ursulines à Bigny;

13° A M. de Luzy-Pellissac, seigneur de Chalain-d'Uzore;

14° A M........, seigneur de Château-Gaillard;

15° Au curé de Chalain, pour rentes ou dîmes qui se prélevaient sur le domaine de la Vizelle;

16° A M. François de Boubée, pour une rente appelée de la Rey, qui se prélevait sur le domaine de Bigny, 90 livres (1737). Cette rente provenait des Du Rosier de Magnieu et plus anciennement des Duvernet, seigneurs de Magnieu;

17° Au prieur de Rendans, à Feurs, 8 deniers argent, 21 boisseaux 1/2 froment, 1/2 d'orge, 2/3 d'une quarte de vin, le tout évalué à 65 livres (1726);

18° A la cure de Feurs, pour dîmes perçues sur les mêmes immeubles, 8 livres (1737);

19° A M. Montagne, seigneur de Poncins en 1765, pour sa rente noble de Goincet, qu'il avait acquise du chapitre de Montbrison, et qui se levait sur une partie des fonds de Bigny;

20° Au chapitre de Montbrison pour rente assise sur le domaine d'Odebert, paroisse de Moind, 105 livres 17 sols 6 deniers (1734).

Après une pareille litanie d'impôts (et plus d'un sans doute nous aura échappé), on comprendra combien il était facile d'oublier l'acquittement de quelques-uns; de plus, plusieurs d'entr'eux étaient tellement minimes que les seigneurs ou leurs fermiers en négligeaient souvent la perception ou les laissaient arrérager pendant plusieurs années consécutives; de là naissaient des demandes qui semblaient exagérées et des procès souvent très-coûteux pour de minces intérêts. Si l'on ajoute à toutes ces difficultés, les demandes de lods et milods exigibles tous les trente ans ou à chaque mutation de seigneur, le défaut de base certaine pour l'évaluation de la propriété foncière, les nouvelles déclarations ou composition de terriers que les possesseurs de rentes étaient en droit d'exiger, enfin la division consécutive quoique lente de la propriété foncière qui, en divisant le sol divisait aussi la rente, tout cet enchevêtrement d'impôts nous explique les innombrables et interminables procès qui faisaient de cette époque le règne des procureurs. Aussi les Ursulines, malgré l'esprit conciliant que je suppose à des religieuses, eurent-elles de nombreux procès à soutenir ou à intenter. Ainsi, à la mort de M° Jean-Baptiste Foin, leur procureur pendant les années 1719 à 1742 (soit 23 ans), elles eurent à payer à ses héritiers une somme, taxée par le bailliage, de

942 livres pour trente-huit procès suivis à la requête des religieuses.

Si les biens des Ursulines étaient frappés par les nombreuses rentes que nous venons de mentionner, nous n'avons retrouvé que deux rentes en leur faveur: celle de Beaudiner que le grand couvent des Ursulines prélevait à Saint-Julien-d'Odes, sur les biens que possédaient les Dames de Bonlieu, et celle de la Roue que le petit couvent des Ursulines prélevait sur la paroisse de Sauvain, concurremment avec le marquis de Talaru-Chalmazel.

Tous ces impôts, rentes, dîmes, cens, servis, lods et milods, apportaient de grandes entraves à la propriété; aussi les Ursulines, comme nous l'avons dit, préférèrent employer leurs économies en placements sur particuliers.

Parmi leurs débiteurs nous voyons figurer M. de Lesgallery et Mad[elle] de Chatillon sa femme, pour un capital de 5,000 livres, en 1661; M. Imbert de Luzy pour 9,000 livres, en 1692; M. François Barailhon et Jeanne Lebaud, sa femme, pour 7,000 livres, en 1697; M. François de Fournier et sa femme pour un pareil capital, en 1693. Le chapitre même de Montbrison était, en 1704, leur débiteur de 2,000 livres. Il est bon de remarquer aussi que plusieurs de ces rentes perpétuelles avaient eu pour objet les dots que les pères et mères constituaient à leurs filles le jour de leur profession de foi; une autre remarque qui fait ressortir, dès cette époque, la pauvreté des familles nobles de notre province, c'est que la plupart des

dots constituées par les familles Henrys, Papon, de la Mure, d'Ailly, Lapierre de Saint-Hilaire, de Girard, Chapuis de la Goutte, Tricaud du Monceau et autres, étaient encore dues longtemps après l'admission de chaque religieuse dans la communauté.

Cette admission ou profession de foi était faite le plus souvent après deux ans de noviciat et avec beaucoup de solennité : la jeune aspirante, en présence de la communauté, de sa famille et de quelques amis, tous réunis dans le chœur de la chapelle, faisait, entre les mains d'un prêtre délégué par l'archevêque de Lyon (le plus souvent c'était un chanoine de la collégiale), la profession de foi suivante :

« Je fais ma profession, voue et promets à Dieu, « à la glorieuse Vierge Marie, à notre père saint « Augustin, à la bienheureuse sainte Ursule et à « Monseigneur l'archevêque et à ses successeurs, « obéissance, chasteté et pauvreté, selon la règle de « saint Augustin et les constitutions de ce monastère « de Sainte-Ursule, conformément au bref de notre « Saint-Père le pape Paul V, et ce jusqu'à la mort. »

Cette profession était transcrite sur un registre et signée à la sacristie par la novice et toute l'assistance. Pendant cette seconde partie de la cérémonie, la professe déposait sur le bassin qui lui était présenté six livres de confitures. Un repas terminait ordinairement la cérémonie, pendant lequel la jeune religieuse offrait à l'aumônier du couvent une boite de confitures et distribuait à ses nouvelles compagnes, à ses parents et aux amis de la famille, des cornets de dragées.

Chaque novice devait apporter, outre sa dot, un mobilier complet dont chaque partie est minutieusement détaillée :

1° Un lit, une table et une chaise en noyer (on y ajouta plus tard, quand le confortable eut atteint les couvents eux-mêmes), une armoire, un prie-Dieu et un chauffe-pieds;

2° Dix aunes étamel vert brun pour rideaux et une aune et demie bure grise pour ciel de lit;

3° Deux couvertures en laine blanche dites de Catalogne, un matelas de laine du poids de 30 livres, un chevet en bonne plume et une paillasse de canevas;

4° Quatorze draps;

5° Vingt aunes de toile blanche pour le linge de jour;

6° Une pièce de chevelière blanche.

7° Trente-six chemises;

8° Trente-six serviettes;

9° Huit nappes;

10° Vingt-quatre coiffes;

11° Quarante-huit mouchoirs de poche;

12° Douze mouchoirs de col;

13° Une chemisette en futaine blanche;

14° Douze bonnets en futaine double;

15° Six bonnets en futaine simple;

16° Vingt-quatre cornettes doubles;

17° Vingt-quatre bandeaux doubles;

18° Vingt-quatre bas de toile (le métier à tricoter n'était pas encore inventé);

19° Dix aunes de cadis noir pour l'habit;

20° Onze aunes de serge pour le manteau;

21° Huit aunes sergette grise de Nîmes;

22° Neuf aunes sergette pour la cotte d'été;

23° Deux aunes $^{1}/_{2}$ de ratine pour la chemisette;

24° Une once de soie noire, une once de soie grise et une demi-livre de laine noire pour la ceinture;

25° Un corps de cotte;

26° Une paire de bas;

27° Une paire de souliers;

28° Vingt-cinq livres de cierges;

29° Deux plats, deux assiettes et une aiguière d'étain.

Tel fut, pendant tout le XVIIe siècle, la composition du trousseau de chaque Ursuline; mais, à partir du XVIIIe siècle, la dot fut élevée à 3,000 livres et au trousseau on ajouta les articles suivants:

30° Un présent pour l'église, 100 livres;

31° Un présent pour l'aumônier, 21 livres;

32° Pour le repas de la prise d'habits, 130 livres;

33° Pour celui de la profession, même somme.

Jusqu'en 1650, il n'y avait eu qu'un seul repas, celui de la profession, et encore n'était-il fixé qu'à 30 livres. Le luxe et la sensualité avaient progressé jusque dans les couvents;

34° Cinquante livres de dragées;

35° Deux boîtes de confitures pour les aumôniers;

36° Six livres de confitures pour le bassin qu'on présente à la sacristie;

37° Quatre pains de sucre pour la prise d'habits;

38° Autant pour la profession.

Ce trousseau, cette dot et tous ces accessoires formaient à la fin du compte une somme assez élevée pour l'époque. De plus il était payé au couvent 140 livres pour chaque année de noviciat.

Les statuts de l'ordre des Ursulines leur permettaient de recruter leurs membres dans tous les rangs de la société; il semble que cette facilité aurait dû éloigner les jeunes filles qui appartenaient à la noblesse, il n'en fut point ainsi; nous avons déjà vu et nous remarquerons souvent encore que toutes les classes de la société se coudoyaient dans le cloître des Ursulines, depuis la fille de l'artisan jusqu'à celle du grand seigneur. Nous étions loin cependant alors (1630) des théories égalitaires qui se sont fait jour à la fin du XVIII[e] siècle, et je suis heureux de constater que l'Eglise enseignait et pratiquait l'égalité, alors que, dans le monde, les esprits les plus avancés n'osaient encore s'affranchir des préjugés de la naissance. Ainsi, pendant les années 1631, 1632, 1633, 1634, nous trouvons parmi les religieuses qui firent leur profession les noms de MM[lles] Espérance Béraud de Beauregard, Nunciade Bouchant de Montolivet, Jeanne Ducasson du Crozet, Marie Papon de Goutelas, unis à ceux de Colombe Brutel, fille d'un médecin de Montbrison, Claudine Barieu, fille d'un apothicaire, Pernette Chapuis, fille d'un maréchal-ferrant. Et ce n'est pas seulement à l'époque de sa fondation que nous pouvons remarquer la fusion de toutes les classes sociales, le même mélange subsista jusqu'en 1792, époque de la suppression des Ursu-

lines. Vers la fin même du XVIIe siècle, alors que les sujets étaient le plus abondants au couvent des Ursulines et qu'il eût été facile de faire un choix, nous retrouvons toujours la même fusion, et à côté des noms de MM^lles d'Arcy-d'Ailly, de Grésolles, de la Chaize-d'Aix, de Rostaing, de Saint-Priest et d'Apchon de Montrond, nous lisons les noms de Françoise Giraud, fille d'un marchand de Saint-Bonnet-le-Château, d'Antoinette Rotagnon, fille d'un chirurgien de Boën, d'Anne Groisard, fille d'un meunier de Boën, etc. (1); et que l'on ne croie pas que ces derniers noms étaient ceux des sœurs layes, destinées au service des religieuses, c'étaient bien ceux des Dames de chœur, et même plusieurs d'entre elles remplirent dignoment les premières charges. Nous devons dire, toutefois, que le plus grand nombre de nos religieuses appartenait à cette riche bourgeoisie qui se transforma en noblesse dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles.

---

(1) Voir au reste à la fin de l'ouvrage les notes généalogiques sur les familles qui ont fourni des religieux aux couvents de Montbrison.

CHAPITRE III

Fondation des Ursulines de Saint-Etienne en 1635, — de Saint-Bonnet-le-Château en 1625, — de Saint-Galmier en 1651. — Suppression des Ursulines de Saint-Galmier en 1780. — Réunion de leurs biens au couvent de Saint-Bonnet et à l'hôpital de Saint-Galmier. — Fondation des Ursulines de Saint-Symphorien-le-Château en 1635, — de Feurs en 1639. — Suppression des Ursulines de Feurs en 1712. — Réunion de leurs biens à l'hôpital de Feurs et aux Ursulines de Montbrison en 1713.

Tandis que les chapitres nobles des Dames de Bonlieu, Leignieu, Joursey et Largentière avaient peine à recruter leurs membres dans les rangs d'une ancienne noblesse qui s'éclaircissaient chaque jour, l'ordre des Ursulines, qui trouvait un aliment dans toutes les classes de la société, prenait au contraire une force nouvelle. Les ordres religieux contemplatifs ou mendiants semblaient s'étioler et ne vivaient plus que d'une vie factice; les nouveaux ordres, au contraire, voués aux pauvres ou à l'enseignement, comme les Filles de Saint-Vincent, les Ursulines et les Jésuites, prenaient chaque jour une nouvelle importance. La maison centrale des Ursulines de Lyon augmentait dans de telles proportions que les religieuses, se trouvant trop nombreuses, fondèrent, en 1633, un second monastère au quartier de Saint-Just.

La ville de Saint-Etienne voulut aussi avoir un

couvent d'Ursulines, et en 1636 cet établissement fut fondé sur la place qui en a conservé le nom. Les premiers sujets de cette communauté vinrent de Saint-Chamond; l'acte de fondation est du 7 octobre 1635, passé devant Ravachol, notaire. Un des principaux fondateurs fut Jean Métare, riche marchand de Saint-Etienne, qui donna un capital de 11,000 livres, à la charge de recevoir à perpétuité, pour religieuse, une fille de ses héritiers ou successeurs. Nous ne connaissons dans Saint-Etienne aucun rejeton de cette famille Métare. Le fondateur et la fondation, tout a disparu.

La petite ville de Saint-Bonnet-le-Château possédait, comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, un couvent d'Ursulines bâti, en 1625, sur l'emplacement et avec les débris de l'ancien château des seigneurs de Saint-Bonnet.

Bien que plus anciennes de quelques années, les Ursulines de Saint-Bonnet regardaient le couvent de Montbrison comme une maison-mère, et lui montraient une espèce de dépendance.

Cette maison de Saint-Bonnet paraît avoir assez bien prospéré, quoique le nombre de ses religieuses n'ait jamais dépassé celui de neuf ou dix. Le catalogue des sœurs décédées, ou obituaire, tenu très-régulièrement depuis l'année 1626 jusqu'en 1806, accuse 147 décès. Ce nombre, divisé par celui des années pendant lesquelles a vécu ce couvent, donne en effet une moyenne de huit religieuses $^1/_6$ par an.

Cependant nous sommes portés à croire qu'elles

fournirent, en 1651, les premiers sujets qui vinrent fonder le couvent de Saint-Galmier dont nous parlerons bientôt.

La communauté de Saint-Bonnet avait été fondée par Mad^me^ Françoise de Bermond, qui en fut aussi la première supérieure; elle avait été, en 1594, fondatrice à Avignon du premier couvent d'Ursulines établi en France. L'obituaire du couvent de Saint-Bonnet nous apprend que son décès arriva le 11 février 1628.

Mad^me^ de Bermond appartenait à une ancienne famille de Provence, qui avait le titre de comte d'Anduse, et qui se fixa à Sisteron, lorsqu'un de ses membres fut élu évêque de cette ville le 2 novembre 1174. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la Noblesse,* dit que Mad^me^ Françoise de Bermond était fille de Pierre de Bermond, trésorier de France en la généralité de Provence, et de Pierrette de Marsillon; il reconnaît, comme nous, qu'elle fut la fondatrice des Ursulines en France, en établissant à Avignon, en 1594, le premier couvent de cet ordre, mais il dit qu'elle mourut le 2 janvier 1641.

Par quelle suite de circonstances cette dame, dont la famille parait complètement étrangère à notre province, est-elle venu fonder une communauté dans une petite ville perdue dans les hautes montagnes du Forez? comment est-elle venue y mourir supérieure, si loin d'Avignon, alors ville très-importante, où elle avait laissé le souvenir de la fondation qu'elle venait d'y faire? Il y a là tout un mystère que nous ne découvrirons sans doute jamais.

Une circonstance aussi imprévue que celle qui avait amené dans notre province Mad^me^ Françoise de Bermond y ramena, à plus de deux siècles d'intervalle, un de ses petits-neveux, M. de Bermond-Légrine, commandant de la garde royale en 1830. Il avait été licencié à la révolution de juillet. Fidèle aux vieux souvenirs de la légitimité, il fut impliqué dans un procès resté célèbre sous le nom de *Carlo-Alberto*, qui eut lieu devant le jury du département de la Loire, en 1833. Ce procès fut dirigé contre un groupe de légitimistes accusés d'une tentative de restauration du fils de la duchesse de Berry sous le nom d'Henri V. M. de Bermond et tous ses coaccusés, MM. de Saint-Priest, de Kergorlay, de Mesnard, de Bourmont, de Candolle, de Lachau et autres, furent acquittés par la Cour d'assises de la Loire.

Mad^me^ Françoise de Bermond, supérieure des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château, était venue dans le Forez comme pour y affirmer sa foi religieuse; deux siècles plus tard un de ses petits-neveux y venait affirmer sa foi politique.

La supérieure dont le décès est mentionné après Mad^me^ de Bermond, est Mad^me^ Marguerite de Grézolles, (sœur Saint-Michel), décédée à 80 ans, le 15 janvier 1716. Quelque longue qu'ait été la vie de Mad^me^ de Grézolles, il est impossible de ne pas supposer au moins une autre supérieure entre elle et Mad^me^ de Bermond, décédée en 1628. Toutefois le catalogue n'en fait pas mention, soit par oubli, soit (ce qui semblerait plus extraordinaire) parce que cette

supérieure serait décédée hors de sa communauté. Quoi qu'il en soit, nous tiendrons Mad^me^ de Grézolles pour troisième supérieure, au moins, des Ursulines de Saint-Bonnet.

Elle fut remplacée par Mad^me^ Marie-Nicole de Renaison (sœur Sainte-Hélène), décédée à 47 ans, le 17 décembre 1746.

Après le décès de cette quatrième supérieure, le catalogue mentionne celui de *Mère* Marie-Anne de Fornier (sœur du Saint-Esprit), décédée le 2 janvier 1747, à l'âge de 78 ans. La qualification de *Mère*, donnée à Mad^me^ de Fornier, lorsque les autres religieuses, professes ou converses, sont toujours appelées *Sœurs*, nous porte à croire que Mad^me^ de Fornier était peut-être une ancienne supérieure, que son grand âge ou ses infirmités avaient porté à résigner ses fonctions.

Après Mad^me^ de Renaison, la dignité de supérieure fut donnée à Mad^me^ Claudine du Rosier (sœur Sainte-Colombe). Elle mourut le 9 février 1780, à l'âge de 84 ans, après avoir rempli pendant 34 années ses fonctions de supérieure.

C'est pendant cette période que nous trouvons sur le catalogue qui nous a fourni ces renseignements le le plus grand nombre de décès; ce qui laisse supposer que cette période fut aussi celle où cette communauté fut la plus florissante et son personnel le plus nombreux.

Mad^me^ du Rosier eut pour successeur Mad^me^ Rose Boyer (sœur des Anges), décédée le 15 novembre 1796, à 68 ans.

C'est au commencement de l'administration de Mad^me^ Boyer que les Ursulines de Saint-Bonnet héritèrent, en 1780, des grands biens des Ursulines de Saint-Galmier, par la suppression qui fut faite de ce couvent, comme nous le dirons bientôt.

Mad^me^ Rose Boyer fut remplacée par Mad^me^ Catherine Boyer, sa sœur peut-être, en religion sœur Saint-Basile. Cette dernière mourut le 21 janvier 1801, âgée de 75 ans.

MM^mes^ Rose et Catherine Boyer, toutes deux originaires de Saint-Bonnet-le-Château, après la vente, en 1792, des biens de leur couvent et la suppression de leur communauté, s'étaient retirées dans leur famille; mais à la fin de la terreur, dès 1794, elles réunirent autour d'elles les restes de l'ancien troupeau, et, secondées par Mad^me^ Jeanne-Marie d'Assier, en religion sœur Saint-Joseph, dont la famille vivait au hameau de Valenches, près de Saint-Bonnet-le-Château, elles firent de longs et inutiles efforts pour reconstituer leur ancienne communauté. Leur couvent avait été affecté au service de l'hôpital (qui l'occupe encore).

Parmi leurs autres propriétés figurait un beau domaine situé à Cuzieu, qui fut acquis en 1792 par M. de Poncins, au prix de 56,000 livres. (Il leur venait,sans doute de la succession des Ursulines de Saint-Galmier.)

Vers 1800, elles achetèrent de M. de Chomelix une grande maison, place Suchet, et y vécurent au nombre de six à sept, sous la règle de leur ordre.

Aucun sujet jeune et nouveau ne vint fortifier cette

association et apporter un peu de vie dans cette corporation qui allait s'éteindre.

La mort de Mad[me] d'Assier arrivée le 14 novembre 1796, celle de Mad[me] Boyer arrivée en 1801, portèrent les premiers coups à ce semblant de communauté. Dès l'année 1806, elles étaient réduites au nombre de cinq : MMesd[mes] Madeleine Franchet, Madeleine Colomb, Maisonneuve (sœur Saint-Pierre), Meynis (sœur Sainte-Ursule) et Jeanne-Marie Duthel, sœur converse. Un peu de jansénisme les mit à l'index à l'égard du clergé; et, soit par ce moif, soit par tout autre qui nous est inconnu, elles dénouèrent librement le faible lien qui les unissait encore.

Mad[me] Franchet se retira chez les religieuses de Pradines où elle mourut le 29 décembre 1820.

Mad[me] Colomb se retira auprès de sa sœur à Montbrison, elle y mourut en 1825. Ces dames tenaient une école de jeunes filles dont le souvenir est mêlé à celui de ma sœur que je perdis à cette époque.

Enfin, Jeanne-Marie Duthel finit ses jours à l'hospice de Saint-Bonnet-le-Château, âgée de 72 ans, le 6 mars 1827.

On a vu par la liste que nous avons donnée des supérieures de cette communauté que les meilleures familles du Forez, à cette époque, y envoyaient leurs filles. Dans le personnel, nous retrouvons encore les noms de Mesd[mes] de Vinolz d'Aboin en 1630 et en 1697, du Besset de Contenson en 1639, de Chalencon de Saint-Pal en 1650, d'Aurelle de Montarcher en 1657, de Rostaing en 1679, du Verdier de Valprivas

en 1708 et en 1733, d'Apinac en 1726. De plus, les familles Henrys, Boyer, Meaudre, Verchère, Groseiller de Chénereilles, Moissonnier, Bouchetal, Rony, toutes représentées alors à Saint-Bonnet-le-Château ou aux environs, y déversaient le trop plein de leurs maisons et alimentaient presqu'à elles seules le personnel de cette petite communauté (1).

C'est peut-être le voisinage du couvent de Saint-Bonnet et l'influence de Mad[me] de Bermond qui amenèrent à Montbrison la fondation d'une communauté du même ordre en 1628.

Un couvent d'Ursulines fut établi à Saint-Galmier le 4 juillet 1651, à la demande des habitants, sans le secours d'aucun fondateur ni protecteur.

Nous croyons que les premiers sujets qui vinrent fonder cette communauté furent détachés de celle de Saint-Bonnet-le-Château. Ce qui nous porte à cette croyance, c'est qu'en 1780, lorsque l'archevêque de Lyon supprima le couvent de Saint-Galmier, il réunit la plus grande partie de ses biens aux Ursulines de Saint-Bonnet (2).

---

(1) Nous devons ces renseignements sur les Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château à M. Eugène Buhet, notaire à Saint-Etienne, qui nous a donné une copie faite en 1806 du catalogue des décès des religieuses de Saint-Bonnet.— Voir sur la même communauté les archives du département de la Loire, série 9, liasse 249.

(2) Le *Gallia Christiana* (t. 4, p. 195) dit que les Ursulines de Saint-Galmier et de Montbrison furent fondées vers 1650. Il y a là une erreur pour les Ursulines de Montbrison, à moins que le *Gallia* ait voulu parler du deuxième couvent des Ursulines de Montbrison qui fut en effet fondé en 1651. — Le même ouvrage dit aussi que les Frères Mineurs de Saint-Galmier furent fondés le 22 octobre 1630. Cette date précise semble porter plus de certitude. (Voir ce que nous avons dit des Cordeliers de Saint-Galmier, t. 1, p. 267.)

La maison des Ursulines de Saint-Galmier qui existe encore, est occupée de nos jours par l'hôpital; elle fut construite par les religieuses dans l'intérieur des remparts au sud-ouest de la ville, sur un terrain pentueux. Elle se composait de deux corps de bâtiments réunis en équerre; les façades, tournées au midi et au couchant, étaient ornées d'une large galerie dont les colonnes légères et nombreuses supportent les arceaux à plein cintre. Ces galeries tenaient lieu de cloître; abritées contre les vents du nord, elles formaient un *promenoir* agréable, d'où la vue s'étendait sur la belle plaine qui se déroule au pied de Saint-Galmier comme un riche tapis de verdure jusqu'aux bords de la Loire, et n'a d'autres limites que les montagnes lointaines de l'Auvergne et du Velay.

De beaux jardins en terrasse complétaient ce couvent et en faisaient un des plus agréables de la province.

Dans la chapelle on admire encore une statue en bois de la Vierge-Assomption, et surtout un beau rétable en bois sculpté dont l'ornementation pleine de goût est encadrée par d'élégantes colonnes torses autour desquelles serpente un riche feuillage de vignes.

La première supérieure dont le nom nous est connu est Mme Dorothée de Sarracin.

Nous avons trouvé après elle :

MMmes Catherine Garnier en 1660,

Marguerite Pinet en 1665;

Marie-Anne Terrasson en 1727;

Marguerite de la Roue en 1733; elle redevint supérieure en 1763 et l'était encore en 1768, époque où les biens de ce couvent furent mis en séquestre;

Antoinette Chazel, supérieure en 1735; comme la précédente elle redevint supérieure pendant les années 1753 à 1759;

Marie de Bellegarde en 1748; elle redevint aussi supérieure en 1760;

Marie Daubarède en 1751;

Antoinette Chazel en 1753;

Marie de Bellegarde en 1760;

Marguerite de la Roue dernière supérieure en 1768;

Parmi les noms des religieuses qui sont arrivés jusqu'à nous, nous avons remarqué ceux de quelques-unes des bonnes familles foréziennes : Mad^me^ Denise de Siguret, qui remplissait les fonctions de zélatrice en 1661, Mad^me^ Antoinette Gazanchon, discrète en 1674, Mad^me^ Chassain, discrète en 1733, Mesd^mes^ de Souvigny, zélatrice, et Louise Forissier, en 1751, Mad^me^ Catherine de Varan, discrète en 1763.

On remarquera dans le tableau qui précède la réélection de trois supérieures à de longs intervalles; ainsi, Mad^me^ de la Roue, supérieure en 1733, remplacée en 1735 par Mad^me^ Chazel, fut réélue en 1763;

Mad^me^ Chazel élue en 1735, remplacée en 1748 par Mad^me^ de Bellegarde, fut réélue en 1753;

Mad^me^ de Bellegarde, supérieure en 1748, remplacée par Mad^me^ Daubarède en 1751, fut réélue en 1760.

Dans les autres communautés de femmes dont nous avons étudié l'histoire, nous avons toujours remar-

qué que la supérieure conservait cette fonction jusqu'à son décès. Il n'en fut pas ainsi pendant les dernières années de l'existence du couvent de Saint-Galmier: trois supérieures, comme nous venons de le voir, furent dépossédées de leur titre, et ne le reprirent qu'après douze, vingt et trente ans d'intervalle.

Ces réélections nous paraissent provenir d'un défaut d'harmonie et d'accord dans le personnel des religieuses. Ce personnel, divisé sans doute en deux camps, remportait tour à tour la victoire aux élections des supérieures, et portait à cette fonction un membre du parti vainqueur.

Une tradition nous a appris que dans les dernières années de leur existence les Ursulines de Saint-Galmier avaient épousé avec passion les idées jansénistes. Ces idées, qui n'étaient pas sans doute celles de toutes les Sœurs, durent produire les conflits dont nous croyons avoir la preuve dans la réélection des mêmes supérieures à de longues années de distance; ces idées jansénistes ont encore des représentants à Saint-Galmier et surtout à Saint-Médard, village situé dans le voisinage.

Ces idées jansénistes, les conflits qu'elles produisaient dans la communauté, durent amener, selon nous, le séquestre de tous les biens des Ursulines, et plus tard la suppression de ce couvent.

Nous ne pouvons attribuer ce séquestre à un défaut de ressources, car la position financière de ce couvent était au contraire en bonne voie de prospérité. Ses revenus qui, en 1665, suivant un rapport dressé

par Mad[me] Pinet, supérieure, et certifié par le sieur Rey, administrateur temporel, arrivaient à 600 écus, s'élevèrent, suivant un autre état dressé en 1722, à 3238 livres, et dépassèrent 8000 livres en 1777, non compris les bénéfices que lui procurait l'enseignement donné aux jeunes filles.

Les religieuses de Saint-Galmier possédaient en effet à cette époque (1777), outre leur couvent et les jardins qui l'entourent, dix domaines dont voici les noms :

1° La Conchonnière, situé à Saint-Galmier, acquis le 9 novembre 1657 du sieur Pinet, au prix de 2000 livres.

2° Les Etangs ou Varennes, situé à Saint-Galmier, acquis le 16 avril 1666 des héritiers Barrieu.

3° Le Chambon, même paroisse, acquis le 30 décembre 1683 du sieur Chapuis, au prix de 3000 livres.

4° La Duréry ou Durrière, acquis de Claude Pinet le 9 octobre 1660, au prix de 1900 livres.

5° Les Vorzes, situé à Chambœuf.

6° Le Mas, situé au même lieu.

7° Richard ou de la Grande-Rue ou de la Roche, situé à Cuzieu, acquis le 26 avril 1667, moyennant 800 livres, des prêtres sociétaires de Saint-Galmier.

8° Le Petit-Clos, situé à Cuzieu, acquis le 17 mars 1662 des héritiers Gonon, au prix de 1600 livres.

9° La Molanderie ou Juinon, situé à la Gimond-de-Saint-Héand, acquis le 5 juillet 1684 des héritiers Linet, au prix de 9666 livres.

10° Les Merles, à Gramond-de-Saint-Christophe,

acquis du sieur de Fontanès le 30 octobre 1679, au prix de 6,600 livres.

Quelle qu'ait été la cause du séquestre mis sur les biens des Ursulines de Saint-Galmier, ce séquestre eut lieu par arrêt du Conseil rendu à Compiègne, le roi présent, le 3 août 1768; il ne fut signifié aux religieuses que le 27 octobre de l'année suivante (1769). Ce décret dut soulever une forte opposition, car il s'écoula plus de dix ans entre ce décret et celui rendu en 1780 par l'archevêque de Lyon qui ordonna la suppression de ce couvent. Ce dernier décret ordonnait aussi la réunion de tous les biens, fruits, droits et revenus du couvent aux Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château, à l'exception toutefois des bâtiments et jardins du couvent lui-même et de deux domaines (ceux de la Conchonnière et du Chambon) qui furent unis à l'hôpital de Saint-Galmier.

M. Guyot, notaire à Lyon, avait été nommé séquestre des biens des Ursulines de Saint-Galmier le 3 août 1768; après le décret de suppression, il fit dresser un inventaire de l'actif et du passif de cette communauté par Me Puy, notaire à Lyon, le 22 mars 1781.

Quelques Ursulines, après le séquestre mis sur leurs biens en 1768, continuèrent à vivre dans la communauté. Elles y étaient encore en 1771, mais en petit nombre (1).

La succession des Ursulines de Saint-Galmier at-

(1) *Dictionnaire universel de France*, par Robert de Hesseln.

tribuée aux Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château et à l'hôpital de Saint-Galmier, fut partagée dans la proportion d'un cinquième pour l'hôpital et de quatre cinquièmes pour le couvent de Saint-Bonnet; c'est du moins dans cette proportion que ces deux établissements contribuèrent, en 1783, au payement d'une dette de 2,160 livres que les religieuses de Saint-Galmier avaient contractée envers les Ursulines de Montbrison.

La réunion de la plus grande partie des biens des religieuses au couvent de Saint-Bonnet-le-Château nous porte à croire que les premières religieuses de Saint-Galmier furent une émigration du couvent de Saint-Bonnet. Il avait été ainsi fait lors de la suppression du deuxième couvent des Ursulines de Montbrison et de celui des Ursulines de Feurs; les biens de ces deux communautés supprimées, en 1712 et en 1751, comme nous le dirons bientôt, furent réunis au couvent des Ursulines de Montbrison dont elles étaient une émanation. A Feurs, comme à Saint-Galmier, les bâtiments du couvent supprimé et une partie de ses biens furent attribués à l'hôpital

Une condition avait été imposée à la donation faite à l'hôpital de Saint-Galmier, c'était celle de payer une maitresse d'école pour l'instruction gratuite des petites filles.

L'hôpital de Saint-Galmier ne s'installa pas de suite dans le couvent des Ursulines. Il eût même le projet de le vendre; en 1784 il fit apposer des affiches annonçant cette vente aux enchères. Par une raison

qui nous est inconnue elle n'eut pas lieu. Une maison d'éducation, sous le nom de petit séminaire, y fut installée vers 1800.

Peu d'années après, les recteurs de l'hôpital de Saint-Galmier, dont les ressources avaient été plus que doublées par la donation des deux domaines des Ursulines (celui de la Conchonnière et du Chambon), voulurent donner à cet établissement une extension en rapport avec ses revenus. Vers 1810 ils installèrent les divers services de leur hôpital dans le couvent des Ursulines. Douze lits y sont aujourd'hui affectés aux malades dans deux salles; on y a joint un asile pour douze vieillards et une école gratuite pour les petites filles pauvres. Tous ces services sont confiés aux Sœurs de Saint-Charles.

Il y a cinq à six ans qu'il a été fait aux bâtiments, sous l'administration de M. Forissier, maire, de notables agrandissements dans la partie nord, et nous avons vu avec plaisir que l'architecte avait continué dans le nouveau bâtiment la même architecture en colonnade et galerie que l'on remarque dans l'ancien. Il est à regretter que la façade sur la rue, construite par une nouvelle administration, ne porte aucun cachet monumental, aucun caractère religieux.

L'hôpital de Saint-Galmier est à coup sûr un des plus anciens de la province. On en attribue la fondation à un comte de Forez qui lui donna pour premiers revenus la leyde ou impôt que prélevaient les comtes sur les marchandises et notamment sur les grains vendus au marché de Saint-Galmier.

Le même revenu ou leyde des marchés de Montbrison avait été donné à l'hôpital de Montbrison par le comte de Forez Guy II, le 8 juillet 1260.

Il ne nous a pas été donné de connaître la date précise de la fondation de l'hôpital de Saint-Galmier; nous savons toutefois qu'il existait en 1384; suivant un terrier signé Montana, Jean Pelaudin, hospitalier de l'hôpital de Saint-Galmier (*hospitalarius hospitalis Sancti-Baldomeri*), reconnait, le 15 avril de cette année, devoir un cens à Louis de Boclozel de Montgontier (fief près de la Côte-Saint-André), commandeur de Chazelles-sur-Lyon, pour un fonds situé à Chambœuf.

La Mure nous apprend aussi (1) que la comtesse de Forez Anne-Dauphine était regardée comme restauratrice et bienfaitrice insigne de l'hôpital de Saint-Galmier (1415).

Les revenus de cet hôpital consistaient principalement, comme nous venons de le dire, en l'impôt ou leyde prélevé sur les marchés de Saint-Galmier. En 1560 ce droit d'impôt était affermé à des tiers moyennant la redevance annuelle en faveur de l'hôpital de quatre-vingt-treize septiers de grains, dont dix-huit en froment et le surplus en seigle (le septier valait seize boisseaux). En cette année les sieurs Levet, notaire, et Pierre Mathevet passaient quittance de cette redevance en leur qualité de *recteurs et maîtres de confrérie du Saint-Esprit et l'Hôtel-Dieu de*

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. 2, p. 115.

Saint-Galmier; ce qui nous montre qu'à Saint-Galmier, comme en beaucoup d'autres villes de la province, il y avait une ancienne confrérie du Saint-Esprit, mais qu'elle s'était déjà fondue dans l'administration de l'hôpital.

En 1643, Mad[me] de Flageac, duchesse d'Uzès, dame de Cuzieu, étant devenue dame engagiste de Saint-Galmier, réclama en cette qualité le droit de percevoir la leyde de Saint-Galmier; les habitants, convoqués en assemblée générale, s'opposèrent à cette prétention; un procès s'ensuivit, et un jugement du bailliage donna gain de cause à l'hôpital.

Nous sommes portés à croire que l'hôpital de Saint-Galmier ne recevait alors point de malades; du moins les nombreux comptes de gestions rendus par les recteurs-receveurs ne font figurer dans leurs dépenses aucun article ayant rapport au traitement des malades. On y remarque au contraire de nombreuses distributions de grains aux indigents, un gage au médecin qui visitait les pauvres de la ville, le payement des remèdes que le chirurgien leur distribuait, le gage d'un maître d'école pour les petits garçons. Il n'est même fait mention d'aucun ordre religieux desservant cet hôpital; et nous croyons fort qu'à Saint-Galmier le service de l'hôpital, qui consistait uniquement en quelques distributions de secours et logement de voyageurs, était fait par des séculiers.

En 1714 M. Gazan, curé de Saint-Galmier, fonda une société de dames qui prit le nom de confrérie de la Charité. Son but était d'aller à domicile quêter des

secours en nature, de les distribuer aux pauvres et de visiter les malades.

L'année même de sa fondation, cette confrérie de la Charité fut unie à l'administration de l'hôpital, et les dames qui faisaient partie de cette association furent chargées de distribuer avec leurs propres aumônes celles que donnait l'hôpital.

En juin 1749, *l'Hôtel-Dieu et maison de charité* de Saint-Galmier demanda et obtint du roi des lettres-patentes confirmant l'établissement de l'hôpital avec ses priviléges et son droit de leyde, et sa réunion à la maison de charité.

Deux expéditions de ces lettres sur parchemin, avec le sceau de l'Etat en cire verte, sont aux archives de l'hôpital.

Cet hôpital était établi autrefois dans l'enceinte même du vieux château de Saint-Galmier, au sud et au-dessous du plateau que couronne l'église, près d'une des portes qui s'appela d'abord porte de Lyon et fut plus tard nommée porte de l'hôpital.

L'établissement de cet hôpital dans le château même des comtes de Forez vient à l'appui de la tradition et des titres du XVII[e] siècle qui leur en attribuent la fondation. Les comtes de Forez, quand ils fondèrent au XII[e] siècle l'hôpital de Montbrison, l'avaient aussi établi dans l'intérieur de leur château et, ressemblance encore plus frappante, lui avaient également donné pour revenus la leyde du marché de Montbrison.

Quand les recteurs de Saint-Galmier abandon-

nèrent, vers 1810, le vieil hôpital des comtes pour le couvent plus convenable des Ursulines, l'administration municipale y installa le service de la mairie, de la justice de paix et des écoles gratuites. Ce vieux local est de nos jours en partie démoli. En attendant l'achèvement du nouvel hôtel de ville, la mairie est installée dans une maison remarquable par une porte flanquée de deux élégantes colonnes et surmontée d'une inscription rappelant la parabole de celui qui voit une paille dans l'œil de son voisin et ne voit pas la poutre qui est dans le sien. Le cartouche qui porte cette inscription est placé entre deux figures, demi-bosse, qui se regardent et dont l'une paraît se moquer de l'autre, de celle sans doute qui voit la poutre dans l'œil du voisin.

La petite ville de Saint-Galmier, célèbre par ses eaux minérales, est encore remarquable par sa belle église, son hôtel de ville et de nombreuses maisons particulières que la renaissance a marquées au coin de son bon goût (1).

Revenons aux Ursulines de Montbrison. Comme un arbre vigoureux aux puissantes racines, elles étendirent le bienfait de leur institution sur deux petites villes voisines, en fondant des communautés de leur ordre à Saint-Symphorien-le-Château et à Feurs.

---

(1) Tous ces renseignements sur le couvent et l'hôpital de Saint-Galmier ont été puisés dans les archives de ces deux établissements.

Nous dirons quelques mots sur ces deux établissements :

Les Ursulines s'établirent à Saint-Symphorien le 16 juillet 1635, dans la maison même où était né, vers 1330, le cardinal Girard, fondateur et bienfaiteur de l'église de cette ville (1). Mesd[mes] Madeleine Gayot (sœur des Anges), Colombe Brutel, Anne Péruchand (sœur Sainte-Cécile), et Marguerite Montagne, jeune novice, furent chargées de la fondation de cette communauté. Anne Péruchand, d'abord sœur laye à Montbrison, fut envoyée comme religieuse de chœur à Saint-Symphorien; elle en devint bientôt la supérieure et y décéda après avoir beaucoup travaillé à l'établissement de cette maison.

Le couvent des Ursulines de Saint-Symphorien a prospéré jusqu'en 1790; outre un bel enclos joignant aux bâtiments, il possédait alors cinq domaines, fruit de ses économies ou des dons qui lui avaient été faits. Tous ont été vendus en 1793. Un de leurs plus beaux domaines, celui de la Barcellière, commune de Chevrières, fut alors acquis par M. de Poncins, de Saint-Cyr-les-Vignes, au prix de 40,000 livres. Revendu en détail, il compose à lui seul aujourd'hui un petit hameau.

Vers 1806, deux des anciennes religieuses : Mesd[mes] Jeanne-Marie Buffet (sœur Saint-Benoît) et Catherine Ruyton (sœur Sainte-Angèle) ont racheté les bâti-

---

(1) *Notice historique et statistique du canton de Saint-Symphorien-le-Château*, par Cochard, p. 85.

ments, les ont meublé et y ont élevé un nouveau pensionnat (1).

Quant à la succursale que les Ursulines de Montbrison vinrent fonder à Feurs en 1639, elle n'a ni prospéré ni duré longtemps.

Nous rapporterons ici une partie de ce que nous avons écrit sur les Ursulines de Feurs dans notre notice sur l'hôpital de cette ville, publiée en 1858 (p. 29).

« Une grande peste avait ravagé la ville de Feurs
« en 1629 et 1630; François Jacquelin, bourgeois de
« cette ville, en avait été atteint. Pendant sa maladie,
« il avait fait vœu d'édifier à Salvizinet, sous l'invo-
« cation de Saint-Roch, une chapelle où il voulait
« être enterré. Mais n'ayant doté cette chapelle que
« d'une pension annuelle de vingt sous, il n'avait pu
« être autorisé à la faire construire. Cependant le 3
« mars 1639, par acte reçu Benoît Jacquemetton,
« notaire à Feurs, son fils, Jean Jacquelin, receveur
« des droits au grenier à sel de cette ville et contrô-
« leur de la maison de Monseigneur le duc d'Orléans,
« *voulant seconder les pieux desseins de son père*
« *et considérant que l'un des plus puissants*
« *moyens pour augmenter la piété et la dévotion*
« *consiste dans l'instruction de la jeunesse, no-*
« *tamment des filles, et que les religieuses de*
« *Sainte-Ursule, vivant sous la règle de saint*

(1) *Notice historique et statistique du canton de Saint-Symphorien-le-Château*, par Cochard, p. 85.

« *Augustin, en font une profession particulière,*
« fit donation aux Ursulines de Montbrison de la
« maison d'habitation qu'il possédait dans la ville de
« Feurs au bourg de l'hôpital, consistant en maison,
« cave, colombier, tour, étables, grange, puits et
« jardin, joignant au levant les terres du seigneur
« marquis du Palais, au couchant la rue publique
« appelée de l'Hôpital tendant à la rivière de l'Oise,
« au midi une rue ou chemin tendant au Rosier. »

Cette donation fut faite sous les conditions suivantes : 1° que les Dames religieuses seront tenues d'habiter dans la susdite maison, y établiront un couvent de religieuses et y feront gratuitement l'école aux filles de Feurs; 2° que le donateur aura pouvoir de faire construire une chapelle dans l'église que les Dames feront faire, et ce du côté de l'autel, où il lui sera loisible de faire transporter les ossements de son père dans le tombeau que le donateur fera construire pour y être enterré lui et ses descendants tant de l'un que de l'autre sexe; 3° que les Dames religieuses seront tenues de recevoir dans le couvent qu'elles établiront audit lieu deux filles du donateur, pour une fois, et leur donner l'habit de religieuse lorsqu'elles seront d'âge, sans pour ce demander ni prétendre aucune chose.

Les premières religieuses envoyées à Feurs à l'époque de la fondation furent : Mesd^mes^ Jeanne Relogue, sœur de la Croix, supérieure; Antoinette Carrier, sœur de la Transfiguration, assistante; Aimée de Pierrefeu, sœur des Archanges; Antoinette Jacque-

lin, sœur de la Trinité (sœur du fondateur); Marie Faure, sœur des Anges; Marguerite Faure, sœur des Vierges, et Marie Durdilly, sœur de l'Incarnation. Pour subvenir aux premiers frais de leur installation, la maison-mère de Montbrison prit une délibération le 15 avril 1639, et, sur les propositions de M. de Simianne, prieur et seigneur de Saint-Rambert, révérend père directeur des Ursulines, il leur fut alloué une somme de 900 livres et les ameublements nécessaires, plus 600 livres annuellement pendant quatre ans, pour l'entretien des six religieuses; on leur fit une avance de 1,500 livres à titre de prêt, sans intérêts, pour autant de temps qu'il sera nécessaire, et enfin on leur céda deux novices sur le point de faire leur profession de foi, *lesquelles porteront leur dot* qui était de 2,000 livres pour chacune.

Cette petite colonie, accompagnée d'un révérend Père de l'Oratoire de Montbrison, Pierre Valézy, leur aumônier, arriva à Feurs le 26 octobre 1639, et fut solennellement installée par M. de Simianne dans la maison qui lui était destinée.

Nous avons peu de détails sur l'existence des Ursulines de Feurs et sur les services qu'elles durent rendre à la population. A peine le nom de quelques-unes des religieuses est-il arrivé jusqu'à nous : le 7 janvier 1640, profession de foi de Françoise Thomas de Feurs, qui légua à ses compagnes une maison et un jardin contigus à la communauté; 20 juillet de la même année, autre profession de foi de Marie Chanet qui apporta une dot de 1,500 livres. Elle était fille de

Messire Jean, capitaine-châtelain de Chambéon et Marclop, et de feu Françoise Thénot. En 1668, cette communauté était sous la direction de Mesdames Charlotte Quacatrisson, supérieure, et Anne Jacquemetton, dépositaire. Nous lisons les noms, de 1679 à 1682, de Mesdames Flachères, supérieure, et Anne Relogue, zélatrice. Nous savons de plus que cette communauté avait d'abord assez bien prospéré pour qu'il lui fut possible d'acquérir, par acte reçu Jacquemetton, notaire à Feurs, le 23 mars 1646, de M. Jean Boiron, avocat au parlement, demeurant à Feurs, et dame Simonne de la Rivière, sa femme, un domaine situé à Bigny, paroisse de Feurs, appelé Chez-Minet, au prix de 14,000 livres tournois et 300 livres pour épingles.

La bonne intelligence ne régna pas longtemps entre les Ursulines de Feurs et celles de Montbrison; la maison-mère, qui avait envoyé huit religieuses pour fonder la maison de Feurs, prétendait conserver le droit d'y envoyer des religieuses de sa communauté pour compléter ce nombre à mesure de vacances; celle de Feurs, au contraire, préférait recevoir des novices qui plus tard y faisaient leur profession et y apportaient leur dot. Pour mettre fin à cette contestation, un traité intervint le 30 juillet 1646, devant D'huguet, notaire à Feurs, par lequel les Ursulines de Montbrison renoncèrent à tous leurs droits, sauf à celui de remplacer, au fur et à mesure de décès, les quatre religieuses qui existaient encore de celles qui avaient été envoyées lors de la fondation du couvent de Feurs.

Cette transaction, toute avantageuse qu'elle était pour les Ursulines de Feurs, ne rendit pas cet établissement prospère; en 1656, il était arrivé au contraire à un tel état de gêne que l'archevêque de Lyon dut s'en occuper et chercher un moyen de prévenir la dissolution de cette communauté; il n'en trouva pas de plus efficace que d'inviter les parents des religieuses qui composaient la maison de Feurs à leur fournir une pension alimentaire de 75 livres par an, et, en cas de refus, il ordonna de leur renvoyer leurs filles.

Quelques parents sans doute se soumirent à cette prescription, mais pas tous. Aussi la supérieure, pour se conformer aux ordres de l'archevêque, renvoya dans leur famille Mesdames Denise et Gabrielle Jacquelin, filles de Jean le fondateur de la communauté. Ces deux religieuses avaient été reçues sans dot, en vertu d'une clause expresse stipulée dans la donation faite par Jean Jacquelin leur père, le 3 mars 1639. Elles durent se retirer chez M. Benoît Jacquelin, leur frère, avocat en parlement, demeurant à Feurs; la violation d'une clause aussi précise de l'acte de fondation indigna M. Jacquelin. Il intenta un procès aux Ursulines de Feurs, devant le bailliage du Montbrison, et le perdit. Confiant en son droit, il se pourvut en appel; mais sur les sages avis de noble Jean-François Pupier, conseiller, procureur du roi au bailliage de Montbrison, et ami commun, il intervint une transaction, devant Jacquemetton, notaire à Feurs, par laquelle les deux sœurs Jacquelin renon-

cèrent au droit qu'elles avaient d'être logées et nourries dans la communauté, sous la condition d'une pension annuelle de 80 livres que les Ursulines de Feurs s'engagèrent à payer, chaque année, à Mesdames Denise et Gabrielle Jacquelin jusqu'à leur décès.

Cette transaction mit un terme à un procès quelque peu scandaleux et qui paraît avoir passionné la population, soit à cause de la matière qui intéressait la communauté des habitants, soit à cause de la famille Jacquelin qui était une des plus considérables de cette époque, soit enfin à cause de la réputation d'habile avocat dont M. Benoît Jacquelin jouissait au bailliage de Montbrison (Claude Henrys fait son éloge).

Je ne sais si la pension annuelle de 75 livres, faite par les parents aux religieuses de Feurs, leur fut d'un puissant secours, ou si quelque donation restée inconnue fut faite en leur faveur, mais nous voyons par un acte reçu Dufour, notaire à Néronde, le 23 juillet 1698, que les Ursulines de Feurs acquirent de Germain Villardon un domaine appelé Chalancon ou Bucin, situé sur les communes de Feurs et de Salt-en-Donzy. L'année suivante, les religieuses de la Bénissons-Dieu, qui étaient encore en possession de la riche terre de Bigny, firent abandon, par bail emphytéotique perpétuel, aux Ursulines de Feurs, d'un vaste pâturage qu'elles possédaient sur la rive gauche de la Loire, compris aujourd'hui entre le fleuve et le château de Bigny. Cette grande surface n'était, il est

vrai, à cette époque, qu'un maigre pâturage ensablé et raviné par une grande inondation de la Loire qui avait eu lieu vers 1660; mais il était attenant au domaine Minet que les Ursulines avaient acquis de l'avocat Boiron en 1646. Cet abandon eut lieu devant Mᵉ Dupuy, notaire, le 26 octobre 1697, moyennant la faible redevance annuelle de cinq mesures de froment et un capital de 130 livres. Les Ursulines de Feurs réunirent ces vastes pâturages à leur domaine, mais elles n'y firent aucune amélioration. Ils étaient encore dans le même état en 1741, quand les Ursulines de Montbrison, héritières de celles de Feurs, comme nous le verrons bientôt, en firent l'objet d'un échange contre un petit jardin que M. Henry Thoinet de Bigny possédait à Montbrison auprès du Calvaire, joignant les jardins des Ursulines, et un capital de 400 livres. A peine en possession de ces pâturages, M. Thoinet y fit faire de grands travaux de défoncement et de nivellement et leur rendit leur ancienne fertilité. Il y planta, vers 1772, ces belles allées d'ormeaux qui font encore notre admiration. Ces améliorations intelligentes excitèrent la jalousie des Ursulines et firent naitre des regrets au sujet de l'échange de 1741; aussi, en 1780, elles demandèrent la nullité de cet échange. Un procès fut entamé avec M. Jacques Thoinet de Bigny, fils d'Henry, écuyer et chevalier de Saint-Louis. En 1783, l'échange fut annulé pour une partie : les belles terres qui s'étendent au nord de la route de Bordeaux, entre la Loire et le château de Bigny, restèrent, pour la plus grande partie, à M. Thoinet, le surplus fit retour aux Ursulines.

L'acquisition du domaine Bucin que venaient de faire les Ursulines de Feurs en 1698 nous permet de croire que cette communauté était dans un état assez prospère, et rien à cette époque ne semblait faire prévoir sa suppression prochaine; c'est pourtant ce qui eut lieu. Toutefois, dès l'année 1646, par acte passé devant M[e] Benoît Jacquemetton, notaire à Feurs, elles contractaient une dette de 140 livres envers Messires Jean-François Du Guet, Antoine Porte, Jean Rigaud, Aymé Papin, Jean Lapra et Jean Périer, curé et prêtres sociétaires de l'église de Feurs. Le couvent des Ursulines était alors représenté par Mesdames Charlotte Carcatrisson de la Chassagne, supérieure, Marie-Anne Relogue, assistante, Antoinette Jacquelin, zélatrice, et Claudine Mauverney, dépositaire.

Une certaine rivalité et par suite une vive mésintelligence avaient toujours existé entre les Ursulines de Montbrison et celles de Feurs; nous avons même vu que ces dernières refusaient de recevoir les sujets que la maison-mère voulait leur envoyer, et qu'un traité intervint entr'elles à ce sujet en 1646. Mesdames de Pierrefeu et Durdilly, qui avaient été envoyées à Feurs lors de la fondation du couvent, n'avaient pu y vivre en bonne intelligence avec leurs nouvelles compagnes, et dès l'année 1656 nous les retrouvons dans la maison-mère de Montbrison remplissant les premières charges. Ces rivalités ne devaient pas faire prospérer la maison; de plus, les religieuses de l'hôpital de Feurs (ordre de Saint-

Augustin) s'étaient depuis quelques années adonnées à l'enseignement et faisaient concurrence aux Ursulines; aussi le couvent de Feurs n'était plus habité en 1711 que par deux religieuses, et ses revenus étaient tellement réduits qu'elles ne pouvaient acquitter les droits de cens, servis, lods et milods que leurs immeubles devaient payer aux seigneurs directs et censiers, notamment au marquis du Palais, seigneur engagiste de Feurs, et au maréchal de Tallard qui l'était de Chambéon. C'est du moins ce qui résulte d'une obligation de 2,600 livres souscrite le 1er août 1702, devant Me Bochetal, notaire à Montbrison, par les Ursulines de Feurs en faveur de Messire Charles Philippe, conseiller du roi.

Ce motif et un autre sans doute bien plus grave, et qui nous est resté inconnu, décida Monseigneur de Saint-Georges, archevêque de Lyon, à interdire en 1710 l'église des Ursulines de Feurs. Cette première ordonnance en amena une seconde, rendue par le même prélat, le 8 avril 1711, par laquelle il prescrivit aux Ursulines de Montbrison de recevoir et nourrir les deux religieuses qui sont encore dans le couvent de Feurs, ordonna la fermeture de ce couvent et commit à cet effet Messire Simon Pactier, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Pierre à Montbrison et archiprêtre.

Non content de l'interdiction du couvent, Monseigneur de Saint-Georges rendit, le 23 mars 1712, une nouvelle ordonnance qui le supprima et prescrivit sa réunion, quant au personnel et aux biens, à celui

de Montbrison. Monseigneur de Saint-Georges avait compté sans les protestations bien légitimes des habitants de Feurs. La première opposition vint des Ursulines elles-mêmes, qui accueillirent fort mal les religieuses et le procureur du couvent de Montbrison qui venaient prendre possession de l'actif de la communauté. Nos Ursulines défendirent leurs biens avec tant d'énergie que les mandataires de la maison-mère durent employer la violence et enlevèrent de force, dit un mémoire de 1712, les lettres-patentes, les titres du monastère, quatre-vingts louis d'or trouvés au décès de la dernière supérieure et 1,500 livres formant la dot de la sœur Chanet (1).

« Une pareille violence, dès qu'elle fut connue de « la population, souleva l'indignation publique et « donna à l'opposition contre le décret de l'arche- « vêque un caractère plus énergique qu'elle n'avait « eu jusqu'alors. Jacques-Antoine Ponchon, maire « de Feurs, convoqua sous les halles une assemblée « générale du peuple; on y protesta contre la spolia- « tion faite par le procureur du couvent de Montbri- « son; mais on ne put croire qu'il eût agi en vertu « d'une autorité aussi respectable que celle de l'ar- « chevêque; il fut donc décidé et arrêté que, pour se « défendre en pleine connaissance de cause, on de- « manderait humblement une copie de ce décret. « Monseigneur de Saint-Georges refusa cette com- « munication; mais sur une requête adressée au

(1) Archives de l'hôpital de Feurs.

« parlement de Paris intervint un arrêt du 10 juillet
« 1712 qui ordonna qu'une expédition du décret
« serait fournie aux habitants de Feurs. Munis de
« cette pièce qui ne laissait aucun doute sur les in-
« tentions de l'archevêque, les notables de la ville
« adressèrent à Monseigneur une longue requête,
« dans laquelle on faisait valoir les avantages que la
« population retirait chaque jour de l'enseignement
« gratuit donné aux filles pauvres; on ajoutait qu'il
« y avait à Feurs un hôpital de fondation royale
« auquel il conviendrait de réunir les biens des Ursu-
« lines de Feurs plutôt qu'à celles de Montbrison;
« qu'au moyen de cette réunion, les religieuses de
« l'hôpital se chargeraient volontiers de continuer
« l'enseignement gratuit aux filles pauvres.

« Cette protestation fut signée par Jean-François
« Duguet, curé de Feurs, Jacques Ponchon, maire
« de la ville, Jean Barjot, chevalier, seigneur de
« Carville, Damien de la Forge, receveur du grenier
« à sel, Claude Plumet, notaire royal et juge du
« marquisat du Palais, Sébastien Géroffier, Geoffroy
« Brun, Jacques Porte et Jean Radisson, notaires.
« Le nom qui nous frappe le plus dans cette liste, et
« que, à coup sûr, nous espérions le moins rencon-
« trer, est celui de M. le curé Duguet. De quelle
« noble indépendance devait être animé celui qui
« osait publiquement se mettre en opposition avec
« son chef!

« Les recteurs de l'hôpital joignirent, de leur côté,
« leurs pressantes sollicitations à celle des habitants,

« et adressèrent en 1713 au grand conseil un long
« mémoire contenant les mêmes conclusions.

« Tant d'unanimité et tant d'instances, jointes à la
« justice de la cause, eurent un plein succès, et
« Monseigneur de Saint-Georges, faisant enfin droit
« à ces réclamations, rendit, le 10 mars 1713, une
« ordonnance portant que le domaine Chalancon ou
« Bucin, et la maison ci-devant habitée par les reli-
« gieuses ursulines de Feurs, avec le jardin et l'enclos
« qui en dépendent, *lesquels avaient été affectés*
« *aux petites écoles*, seraient réunis à l'Hôtel-Dieu
« de Feurs, à la condition par les sœurs de continuer
« l'enseignement gratuit. Quant au domaine de Bi-
« gny, appelé Chez-Minet, il fut donné aux Ursu-
« lines de Montbrison (1). »

Nous avons cru devoir rapporter ici tout ce qui concerne les quatre communautés fondées autour de Montbrison, à Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier, Saint-Symphorien et Feurs; nous n'aurons plus à y revenir, et nous pourrons nous occuper exclusivement de la maison-mère; car le couvent des Ursulines de Montbrison, bien qu'il ne fut pas le plus ancien de cet ordre dans le Forez (celui de Saint-Bonnet-le-Château remontant à 1625), fut toujours considéré comme une espèce de maison-mère; les Ursulines des environs avaient pour lui une tendresse filiale (excepté pourtant celles de Feurs), et plusieurs d'entr'elles voulurent y reposer après leur mort. Le

(1) Voir notre notice sur l'hôpital de Feurs et notre histoire de cette ville

21 janvier 1774 fut apporté aux Ursulines de Montbrison le cœur de Marie Rony (sœur Sainte-Hélène), religieuse professe de Saint-Bonnet, âgée de 40 ans; le 24 mai 1777, on enterra au même cimetière Marguerite Boyer de Montorcier, religieuse professe du même couvent, âgée de 78 ans; enfin, le 12 septembre de la même année, le cimetière des Ursulines de Montbrison reçut encore les restes de sœur Louise Lempereur, professe de Saint-Galmier, âgée de 78 ans.

CHAPITRE IV

Fondation par Emmanuel d'Urfé, marquis de Bagé, du deuxième couvent des Ursulines de Montbrison en 1651. — Revenus de ce couvent. — Incendie de ce couvent. — Sa reconstruction. — Sa suppression. — Vente de ses bâtiments à l'hospice de la Charité. — Liquidation de sa succession.

La fondation des quatre couvents dont nous venons de parler n'eut pas pour résultat de diminuer le personnel de la maison-mère; au contraire, il étendit la réputation de l'ordre des Ursulines dans la province et attira dans le couvent de Montbrison un plus grand nombre de religieuses. Ce fut au point que dès l'année 1648, dix ans environ après la fondation des succursales de Saint-Symphorien-le-Château et de Feurs, le couvent des Ursulines de Montbrison se trouvait déjà surchargé de religieuses et son local insuffisant pour faire droit aux nombreuses demandes d'admission.

Une ordonnance de l'archevêque de Lyon Camille de Neuville prescrivit plus tard, en 1684, de ne pas recevoir dans les couvents de femmes plus de quarante religieuses.

En 1648, un membre d'une des plus grandes familles de Forez, Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis de Bagé, appréciant les services que rendait l'ordre des Ursulines à Montbrison, soit sous le rap-

port de l'instruction des filles, soit à cause d'un asile que leur couvent ouvrait aux jeunes filles de toutes les classes de la société, offrit de fonder à ses frais dans Montbrison un second couvent d'Ursulines. Le 23 juin 1648, cette offre fut soumise à l'approbation des notables habitants, ainsi que le constate le procès-verbal qui suit :

« Pardevant nous, Jean Croppet, conseiller du roi « et président au bailliage et présidial de Montbrison, « Jean Papon, conseiller du roi et lieutenant de la « ville et prévôté de Montbrison, en l'hôtel du sieur « Croppet et en la présence de M. Claude Henrys, « premier avocat du roi (1), du procureur du roi et « des notables habitants de Montbrison soussignés, « MM. Jean Tissier du Soleillant, Pierre Gueynard « et Blaise Ganieu, tous trois échevins de la ville de « Montbrison, ont dit par la voix du sieur du Soleil- « lant : Que le marquis de Bagé, ayant su qu'on « parlait d'établir un deuxième monastère de reli- « gieuses de Sainte-Ursule en la présente ville, à « cause que le monastère qui y est se trouve sur- « chargé de religieuses et ne peut recevoir toutes les « filles de la présente ville qui se présentent pour y « entrer, il avait offert de s'en rendre fondateur, à la « charge que sa fille y sera reçue et qu'elle aura les « honneurs et priviléges des fondateurs, ce que les « dits sieurs échevins ont charge de présenter aux « habitants, pour avoir sur ce leur avis; et, à cet

(1) Voir Henrys, 1er vol, chap. XXXVIII.

« effet, ils avaient convoqué l'assemblée des habitants
« en la salle des Révérends Pères Cordeliers, à la
« manière accoutumée; mais, parce qu'il n'y eut pas
« nombre d'habitants suffisant, ils renvoyèrent à ce
« jourd'hui la dite assemblée par devant nous, en
« notre hôtel, à cause de notre incommodité; et parce
« qu'il y a ici nombre de notables et plus considé-
« rables de la ville et qui sont la plus grande et saine
« partie d'icelle, ils requièrent à ce qu'ils aient à
« prendre leur résolution sur la proposition du dit
« sieur marquis de Bagé; sur laquelle les dits no-
« tables et habitants soussignés, ayant été ouïs l'un
« après l'autre, ont dit unanimement qu'encore qu'en
« la dite ville de Montbrison il y ait trois monastères
« de filles (1), on ne doit pas laisser de consentir
« l'établissement d'un second monastère de reli-
« gieuses de Sainte-Ursule, puisque c'est pour le
« bien et soulagement des familles, et qu'en effet les
« monastères qui sont dans la dite ville ne sont pas
« capables de recevoir toutes les filles qui se pré-
« sentent, parce que cette ville étant la capitale du
« pays et où le siége de toutes les juridictions est
« établi, ceux de la province qui ont des filles désirent
« plutôt les mettre en religion dans la dite ville
« qu'ailleurs; et puisque le sieur marquis de Bagé
« est dans la volonté de se rendre fondateur, et de
« donner pour cet effet une somme convenable, sont
« les habitants d'avis qu'on accepte cette bonne vo-

(1) Les Ursulines, les Visitandines et les Sainte-Claire

« lonté, et qu'on lui accorde les honneurs et préro-
« gatives qu'ont les fondateurs, sous le bon plaisir
« de Monseigneur l'éminentissime cardinal de Lyon;
« et, au cas qu'il agrée le nouvel établissement,
« estiment néanmoins les dits habitants que le dit
« monastère nouveau se doit plutôt bâtir au faubourg
« de la Croix, ainsi qu'on a proposé, qu'en un autre
« endroit, afin que les bâtiments de la ville demeurent
« plus libres, toutefois sous le bon plaisir de Mon-
« seigneur le cardinal. A cet effet donnent les dits
« notables et habitants pouvoir aux dits échevins
« d'en donner les consentements nécessaires, les
« quels, en tant que de besoin, les dits notables et
« habitants donnent par le présent acte. A quoi les
« dits avocat et procureur du roi ont pareillement
« adhéré pour l'intérêt de Sa Majssté et du public.
« Dont et du tout, nous président et lieutenant-
« général au dit bailliage et présidial et nous lieute-
« nant en la dite ville, avons octroyé acte pour servir
« ce que de raison.

« Signés : Croppet; Papon, lieutenant; Girard,
« procureur dn roi; Chassain, président; Tissier,
« échevin; Gueynard, échevin; Ganieu, échevin; Li-
« vet, lieutenant particulier; Pouderoux, conseiller
« au présidial; Chapuis de la Salle et Chapuis de la
« Goutte, conseillers au présidial; Pouderoux, pré-
« sident en l'élection; Duguet, procureur du roi en
« l'élection; Du Rosier, lieutenant en l'élection;
« Chirat, élu; Guingard, Montaigne, Papon, Poculot,
« tous avocats; Bonnet et Gaulne, procureurs. »

Le cardinal-archevêque de Lyon approuva la fondation d'un second couvent de Sainte-Ursule le 21 juillet 1651; et le 9 août suivant, cette seconde communauté fut provisoirement établie dans une maison située au faubourg de la Madeleine, appartenant à Messire Claude Martin. Elle était composée, outre les novices et prétendantes, de huit religieuses professes tirées de l'ancien couvent : 1° Mad^me^ Jeanne Ducasson du Crozet (39 ans), sœur de Jésus, fille de noble Jean, seigneur du Crozet, supérieure; 2° Mad^me^ Yolande Tantillon (34 ans), sœur Saint-Alexis, fille de feu Mre François, de Montbrison; 3° et 4° Mesd^mes^ Anne (24 ans) et Marie Papon de Goutelas (26 ans), filles de noble François, sieur de Goutelas, et de Demoiselle Catherine Girard; 5° Mad^me^ Florie Callemart (26 ans), sœur Marie-Jésus, fille d'Antoine, notaire à Rosinieux, et de Dame Marguerite Pinet; 6° Mad^me^ Florie Pupier (27 ans), fille d'honnête Pierre et de Poncette Duret; 7° Mad^me^ Catherine Rival (25 ans), fille de noble Guillaume, conseiller du roi, président en l'élection de Forez, et de Demoiselle Catherine de Chaumont; 8° Mad^me^ Anne Papon (23 ans), fille de noble Jean, conseiller du roi, lieutenant en la châtellenie et prévôté de Montbrison, et de Demoiselle Louise Gayot.

Ce nouvel essaim, en se séparant de la ruche-mère, reçut du premier couvent : 1° un capital de 12,000 livres dû en grande partie pour la dot des sœurs qui allaient fonder la nouvelle colonie; 2° les vignes de Saint-Rambert; 3° et le grand enclos appelé Tantillon,

situé au faubourg de la Croix, réuni à ceux acquis des sieurs Chovet et Pralier. Le règlement de ces créances et cessions ainsi que l'installation des religieuses eut lieu le 13 septembre 1651, devant Granjon, notaire, en présence de Messire Mathieu Girard, doyen du chapitre de Montbrison et commissaire député par Monseig[r] le cardinal-archevêque de Lyon, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu. Dans les créances cédées par le premier au deuxième couvent, nous avons remarqué celle de 1,575 livres due par le seigneur marquis de Saint-Priest pour le contrat de réception de Catherine Rival, sœur Saint-Louis.

Cette installation, comme nous venons de le dire, ne fut que provisoire; les bâtiments du nouveau monastère devaient être construits, suivant le désir exprimé par les habitants dans l'assemblée générale du 13 juin 1648, en dehors de la ville, dans le faubourg de la Croix; c'est ce qui eut lieu en effet; les bâtiments furent construits au bord d'un vaste enclos provenant du sieur Tantillon, d'une contenance de trente-deux cartonnées, confiné au nord par le chemin qui tend de la porte de la Croix au faubourg du même nom, au matin par les fossés de la ville et au midi par la rivière de Vizézy. On voit par là que le parc de M. d'Allard, aujourd'hui jardin de la ville, était autrefois compris dans l'enclos des Ursulines du second couvent.

La Mure, dans le tome I[er] des notes manuscrites qu'il nous a laissées (bibliothèque de la ville de Montbrison), nous apprend que « sur la principale pierre

« du deuxième couvent de l'église des Ursulines de
« Montbrison sont gravés ces mots :

« D. O. M. INNOCENTIO X. SEDENTE. LUDOVICO XIV. REGE.
« ALPHONSO RICHELIO. ARCHIEP. CARDINALE.
« PRIMARIUM HUNC LAPIDEM S. URSULÆ PARTHONIS
« CUNCTIS PROBANTIBUS POSUIT EMANUEL DE LASCARIS D'URFÉ
« BAGÆUS MARCHIO TOPARCHA FORENSIS.
« ANNO DNI CIↃ . IↃC . LII . *(sic)* NON . OCTOBR. (1) »

M. Gras, en rapportant cette inscription, lui assigne la date de 1652. Cette date concorde bien avec ce que nous venons de dire sur l'installation provisoire des religieuses du deuxième couvent en 1651 dans la maison de M. Martin, mais elle ne résulte pas des chiffres romains, tronqués par le graveur, qui font partie de cette inscription.

La pose de la première pierre de ce couvent, faite par Emanuel d'Urfé, est une forte présomption pour croire qu'il en fut le fondateur, suivant l'offre qu'il en avait faite aux échevins de Montbrison. Toutefois, on est surpris de ne trouver dans les archives des Ursulines aucune autre trace de cette fondation, aucun souvenir donné à la famille d'Urfé, ni parmi les religieuses de ce couvent le nom de sa fille qui devait y être admise *avec les honneurs et priviléges des fondateurs.*

Ce couvent, comme son aîné, se peupla rapidement, et, dès l'année 1665, il était habité par trente-deux

(1) *Revue Forézienne*, année 1870, p. 82, article de M. Gras.

religieuses, sous la direction de Mesd[mes] Chapuis (sœur du Saint-Sacrement), supérieure; Faure (sœur de la Passion), assistante; Claudine Hérault (sœur Sainte-Agnès), zélatrice; Catherine Carrier, discrète, et Marie-Madeleine Lebaud, dépositaire.

Une déclaration faite le 4 novembre 1665, par ces religieuses, *pour satisfaire à la demande de nos seigneurs des Grands-Jours d'Auvergne,* nous apprend que le *couvent était bâti à neuf,* avec cloîtres, parloirs, petite église, ménagerie, et un grand clos joignant, de 30 à 40 métérées, dans lequel il y a jardin, verger, terres et vingt-cinq hommes de vigne, le tout clos de murailles; et qu'elles avaient environ 2,000 livres de revenus provenant de rentes, dîmes et d'un domaine appelé la Vizelle, situé à Chalain-d'Uzore. Ce domaine avait été acquis de François Avizard, le 29 août 1653, au prix de 9,700 livres. Il relevait de la censive du seigneur de Luzy-Pellissac, du sieur de Château-Gaillard et du curé de Chalain. Par leur acte d'acquisition, les Ursulines étaient tenues de faire distribuer chaque année aux pauvres de Chalain-d'Uzore 16 bichets de froment au commencement de l'hiver et de payer une rente perpétuelle de 49 livres au curé de la paroisse de Saint-Pierre de Montbrison, pour fondation d'une prébende de messes appelée *prébende des Tournon* (1). De ce domaine dépendaient de grands bois situés à Saint-Paul-d'Uzore et huit étangs nommés : la Jeanne, la Vizelle, Rouzeron,

(1) Nous avons fait mention, t. 2e, p. 19, de la fondation de cette prébende

Groleyron, Chambodra, les trois autres portaient le nom de Pallotiers. Ces étangs étaient affermés en 1746 sous la rente annuelle de 7 louis et de 310 livres de poissons.

La dîme dont il est question, appelée de la Roue, se percevait sur la paroisse de Sauvain; elle avait été acquise le 15 juin 1659, au prix de 2,225 livres, du sieur baron de Meillard (ou Barou, de Meillard). C'était un franc alleu noble mouvant du roi. En 1724, cette dime était affermée 70 livres, en 1751, 120 liv. et plus tard 230 liv. Le surplus des dimes de Sauvain appartenait au seigneur du lieu. Le curé de Sauvain était donc réduit à ce qu'on nommait alors la *portion congrue*. Ces dimes et cette portion congrue donnèrent lieu à contestation entre le curé et les religieuses décimateurs. Si les anciennes dimes appartenaient aux décimateurs, il n'en était pas de même des *novailles* ou dimes à percevoir sur les terres nouvellement défrichées. Ces dernières appartenaient toujours au curé. On comprend sans peine les contestations qu'une pareille jurisprudence devait faire naitre. C'est ce qui arriva entre les Ursulines et Messire Claude Bedoin, curé de Sauvain. Toutefois, ce procès finit par où il aurait dû commencer, une transaction passée devant Barrieu, notaire à Montbrison, le 14 décembre 1773, par laquelle le curé fit abandon aux Ursulines des dimes novailles qu'il avait droit de prélever, moyennant une redevance annuelle de trois bichets de seigle. Nouveau procès en 1788 : le curé s'appuyant sur une déclaration du roi, du 29 janvier

1686, qui avait élevé la portion congrue de 200 livres à 300, réclama une augmentation de 25 livres par an. Nouvelle transaction passée, le 31 octobre 1788, devant le même notaire, par laquelle la part contributive des religieuses fut portée de 11 livres à 36; le surplus, pour parfaire la somme de 300 livres, fut payé par le marquis César-Marie de Talaru-Chalmazel, autre décimateur de la paroisse de Sauvain.

Le 12 janvier 1677, le second couvent de Sainte-Ursule, par acte reçu par M[e] Thoinet, notaire à Montbrison, achetait de Pierre Girard, écuyer, sieur de Vaugirard, capitaine de dragons au régiment de Fay, au nom de Jeanne Papon, sa femme, une maison avec clos de vigne et colombier, de la contenance de six cartonnées, situés au hameau de la Croix, moyennant le prix de 1,000 livres qui furent compensées, jusqu'à due concurrence, avec une plus forte somme de 2,000 livres due au couvent par M[e] Jean Papon, conseiller du roi et lieutenant en la châtellenie royale de Montbrison, pour la dot de Sybille-Louise Papon (Saint-Alexis), sa fille, reçue en 1651. Pour se libérer du surplus, il céda 1,000 livres que lui devait un sieur Noël Granjon de Maisonneuve sur des domaines de Savignieu et de Champ que Jean Papon avait vendus à François Granjon père. L'enclos dont nous venons de parler était situé en face du second couvent et n'en était séparé que par la rue du faubourg de la Croix, à l'emplacement occupé de nos jours par la maison et les jardins de M. Courbon de Saint-Genest.

Le 30 août 1677, devant Thoinet, notaire à Mont-

brison, les Ursulines achetaient un petit domaine avec vignoble appelé Sérizet, paroisse de Moind, de Mlle Maurice de Lestra de Prandières, veuve de Noël Roue, bourgeois de Montbrison, au prix de 2,268 liv.

En 1711 et le 12 janvier, devant Chalaye, notaire à Montbrison, les religieuses du second couvent faisaient une acquisition bien plus à leur convenance que les précédentes en achetant de Claude Moulin, huissier à Montbrison, un jardin situé au faubourg de la Croix, au soir de leur enclos dans lequel il formait une enclave. Cette acquisition fut faite au prix de 200 livres par Mesdmes Catherine Vial (sœur des Anges), supérieure, Louise Puy (sœur Sainte-Agathe), assistante, Catherine Guingard (sœur Saint-Augustin), zélatrice, Sybile-Louise Papon (sœur Saint-Alexis), discrète, et Elisabeth de Vaugirard (sœur Sainte-Agnès), dépositaire.

L'acquisition des biens temporels ne faisaient pas négliger aux Ursulines du second couvent ce que l'on appelait alors *les richesses spirituelles :* je veux parler des reliques et des indulgences. Vers 1673, elles demandèrent et obtinrent de Rome une relique insigne de sainte Serenne, femme de l'empereur Dioclétien, avec une indulgence pour le jour de sa fête. De plus, vers le même temps, elles obtinrent du pape Clément X la consécration dans leur chapelle d'un autel privilégié pour une messe de morts, à dire par un prêtre régulier ou séculier dans l'octave des morts et à chaque lundi de l'année, avec des indulgences attachées à cette messe. L'année suivante, une bulle

du même pape, du 9 mai 1674, accordait une indulgence plénière à ceux qui communieront le jour de Sainte-Ursule dans l'église d'un de ses couvents, après avoir prié pour la paix des princes chrétiens, la destruction de l'hérésie et la gloire de la sainte Eglise.

Le 1er avril 1711, lettres d'affiliation données à la supérieure du petit couvent et à toute la communauté par frère Jacques Girandeau, ministre de la province de Saint-Bonaventure, frère mineur de Saint-François au couvent de Montferrant, et par frère Lacroix, gardien des Récollets de la Bâtie (Saint-Etienne-le-Molard), qui fait participer les religieuses du petit couvent aux mérites des prières, méditations, jeûnes, mortifications, messes et prédications des religieux de Saint-François, *en reconnaissance*, dit le titre de fondation, *des aumônes et des charités qu'ils ont reçues des Ursulines*. C'était sans doute la monnaie dont se servaient les ordres mendiants pour payer les secours temporels qu'on leur donnait.

Un usage qui paraît remonter aux premières années de la fondation du second couvent voulait que, chaque année, le 21 octobre, jour de la fête de sainte Ursule, Messieurs du chapitre de Montbrison se rendissent en procession solennelle dans l'église du deuxième couvent pour y célébrer une grand'-messe. Cet usage, destiné sans doute, dans le principe, à attirer les fidèles dans la nouvelle église, était mis en oubli. M. Louis Caze, prêtre et chanoine de Notre-Dame de Montbrison, rétablit cette obligation au chapitre, et lui fit don à cet effet d'une rente

annuelle et perpétuelle de 7 livres qui lui était due par les Dames du second couvent.

Enfin, le 1er octobre 1748, frère Laurent Marconnier, chanoine régulier de Saint-Augustin (ordre de la Sainte-Trinité de la rédemption des captifs), accorda aux religieuses du second couvent la participation à toutes les indulgences attachées à son ordre. Cette faveur fut concédée à la demande de Mad^{me} Jeanne-Marie Morel (sœur Sainte-Madeleine), supérieure.

Toutes ces faveurs spirituelles ne purent venir à bout de réveiller l'esprit religieux qui commençait à s'éteindre dans les familles. Les novices devenaient rares; la bonne harmonie ne régnait pas toujours entre les deux couvents; une contestation surgit entre eux, qui se termina par un traité signé devant Me Pierre Thoinet, notaire à Montbrison, le 5 juin 1690; par ce traité, les religieuses du premier couvent renoncèrent au droit qu'elles avaient d'envoyer des sujets dans le second, jusqu'à concurrence de huit religieuses qu'elles avaient fournies lors de sa fondation en 1651. De leur côté, les religieuses du second couvent abandonnèrent, sans trop de regrets sans doute, le droit qu'elles avaient de choisir leur supérieure dans le premier couvent.

Ces tiraillements devaient un peu compromettre la prospérité du couvent. De son côté, l'Etat, obéré par les folles dépenses de Louis XIV, usait de tous les moyens pour remplir ses coffres vides. Une déclaration du roi, du 5 juillet 1689, imposa aux gens de main-morte des droits d'amortissement sur toutes les

acquisitions faites depuis l'année 1600. Ces droits très-élevés étaient le sixième, le cinquième et même le tiers du prix de l'acquisition, selon que le bien vendu était roturier, franc-alleu ou franc-alleu noble. Ainsi, le 9 décembre 1690, le second couvent eut à payer pour ses acquisitions remontant à 1646 et arrivant à 15,285 livres, la somme, énorme relativement, de 3,552 livres, et cela, outre les charges annuelles de lods, mi-lods, décimes, capitations, subventions et autres charges ecclésiatiques ou diocésaines, arrivant, en moyenne, à 3 ou 400 livres par an.

Comme preuve de la situation précaire du second couvent, nous transcrivons ici le budget des recettes et dépenses de cet établissement en 1726. Cette pièce est signée par Mmes Louise Puy (sœur Sainte-Agathe), supérieure, Catherine de Vaugirard (sœur Sainte-Agnès), Anne Rival (sœur Sainte-Madeleine), Nicole de Chassagny (sœur Sainte-Thérèse), Marie-Elisabeth Thoinet, Jeanne-Dorothée Gaulne, Catherine Puy (sœur Sainte-Serenne), Jeanne de Grivel (sœur Sainte-Claire), Hélène Brun (sœur Sainte-Croix), Jeanne de la Mure (sœur Sainte-Reine).

RECETTES.

Terres (autrefois vignes), situées à Saint-Rambert, affermées annuellement, suivant bail sous seing privé du 15 juillet 1724. . . . . 60 liv.

Une dime annuelle qui se perçoit à

A reporter. . . . . 60 liv.

Report.	60 liv.
Sauvain, (la dîme de la Rôue) affermée.	70
Un domaine appelé Vizelle, situé à Saint-Paul-d'Uzore, non affermé, d'un revenu de.	400
Un clos de vigne, de quinze journalées, que les religieuses font cultiver elle-mêmes, produisant net.	280
Une vigne de quatre journalées avec un petit bâtiment, situé au territoire de Royat, produit net.	70
Petit enclos de six métérées avec un petit bâtiment en dehors et à côté du clos du couvent, loué.	20
Rentes perpétuelles sur les tailles de cette province au denier cinquante, au capital de 31,950 livres.	639
(Les arrérages de quatre ans en étaient dûs par le trésor le 1er janvier 1722.)	
Rentes foncières sur particuliers au capital de 34,740 livres, produisant suivant les réductions.	1454
Produit des aumônes.	»
Produit du travail manuel des religieuses.	»
Pension des élèves au nombre de 4 ou 5, à raison de 10 livres par mois. . . .	500
	3493 liv.

DÉPENSES.

	liv.	s.
Réparations annuelles. . . . . (outre une réparation urgente à faire de 850 livres).	190 liv.	
Lods et mi-lods, environ.	150	
Un homme vivant et mourant (impôt établi en remplacement des droits payés au décès de chaque père de famille). . .	50	
Décime, capitation, subventions et autres charges diocésaines et ecclésiastiques.	127	
Rente perpétuelle due au chapitre de Montbrison.	3	16 s.
Entretien de 35 religieuses, novices ou converses, à 100 liv. pour chacune. .	3500	
Habillement de la communauté, déduction faite du travail particulier. . . .	150	
Entretien de la sacristie.	120	
A l'aumônier qui dit la messe. . . .	150	
Au confesseur.	60	
Honoraires.	30	
Remèdes.	100	
Nourriture et gages d'un valet. . . .	150	
Nourriture et gages d'une servante. .	120	
Bois de fagots et charbon.	400	
Au secrétaire.	100	
Total de la dépense.	5400 l.	16 s.

La dépense excédait donc chaque année la recette d'environ 1,900 livres. Si l'on ajoute à ce déficit les dettes anciennes qui arrivaient en cette année (1726) à 6,000 livres, on verra qu'une pareille administration marchait à sa ruine et que ce couvent ne pouvait se maintenir longtemps.

Il est vrai qu'à la suite du budget que nous venons de transcrire, les Ursulines ont ajouté l'annotation suivante : « Pour combler le déficit annuel, les reli- « gieuses reçoivent, *presque tous les quatre ans*, « une novice à la profession, dont la dot se con- « somme dans l'entretien et la subsistance de la « communauté et au payement des charges. » Cette observation ne prouve qu'une chose : ou que les Ursulines étaient peu habiles en calcul, ou plutôt que, pareilles aux gens qui se ruinent, elles se faisaient illusion; car il était difficile de combler, avec une dot de 3,300 livres, reçue tous les quatre ans, un déficit annuel de 1,900 livres.

Une nouvelle preuve de l'état de gêne où étaient réduites les Ursulines du second couvent, c'est qu'en 1722, n'ayant pu payer une taxe ecclésiastique de 1,057 livres qu'elles devaient au clergé de Lyon, elles virent tous les revenus de leur couvent saisis par les huissiers.

Cette mauvaise situation fut subitement aggravée par un grand incendie qui consuma, en 1738, la plus grande partie des bâtiments du second couvent. Les parties que l'on put sauver se trouvèrent tellement endommagées qu'on dut les abattre et reconstruire

le couvent dans son entier. Pour subvenir à cette grande dépense, on fit des emprunts, notamment à M. Fialin, curé de Saint-Georges-de-Baroille, arrière-grand-oncle du duc de Persigny, qui prêta 3,000 liv.

Ces nouveaux emprunts s'élevèrent à 12,000 livres, somme importante pour l'époque. Aussi le couvent sortit glorieusement de ses ruïnes et se montra plus grand et plus commode que l'ancien. Un cahier des charges, dressé en 1751 pour la vente de ce couvent, contient les détails suivants : « Les immeubles à « vendre consistent en un clos de murs, renfermant « deux cours séparées par un grand grenier, sous « lequel sont un bûcher et un *tenailler* (1); au rez-« de-chaussée, un corps de logis en pierres, formant « trois façades, composé d'une chapelle, un chœur, « une petite sacristie, un grand escalier en pierres, « une cuisine, un réfectoire très-vaste, deux pavil-« lons, une boulangerie et deux parloirs; deux étages « au-dessus, comprenant deux chambres, quatre pe-« tites infirmeries, des dortoirs et greniers à linges; « enfin, huit journalées de vignes, un jardin d'en-« viron neuf métérées ou trois arpents; le tout en-« fermé dans ladite clôture, situé près et hors la « porte de Montbrison appelée porte de la Croix, « paroisse de la Madeleine, joignant aux fossés de la « ville de matin, la rue tendant de ladite porte au « faubourg de la Croix de nord. »

C'était bien la peine de construire un si beau local

(1) Cuvage, lieu où l'on renferme les cuves ou tines,

pour une communauté qui allait être supprimée. En effet, le 5 mars 1751, le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, rendit un décret portant suppression du deuxième couvent, vente des bâtiments et réunion de ses autres biens à ceux du premier.

Autant le XVIIe siècle avait été le propagateur des couvents, autant le siècle suivant se montra porté à leur suppression. Le clergé séculier lui-même, soit qu'il redouta l'influence du clergé régulier, qui depuis deux cents ans avait pris une si grande extension, soit que pénétré des idées du siècle, il eût compris que toutes ces communautés d'hommes et de femmes avaient fait leur temps, prit lui-même l'initiative pour en supprimer plusieurs. Ainsi l'archevêque de Lyon avait organisé, sous le nom de bureau des réunions, et sous sa surveillance, une caisse composée d'un prélèvement sur les revenus ecclésiastiques, pour fournir à la nourriture et à l'entretien des religieux et religieuses dont les communautés étaient supprimées.

Au reste, le décret du cardinal ne mentionne pas d'autres motifs de la suppression du deuxième couvent que l'impossiblilité où sont les Ursulines de subsister plus longtemps avec d'aussi faibles ressources. Il prescrivit de plus :

1° De procéder à la vente des bâtiments et enclos du couvent, d'en employer le prix à acquitter ses dettes;

2° De réunir les autres immeubles et rentes au premier couvent. Comme condition de cette réunion,

le premier couvent fut astreint : 1° à payer à chacune des religieuses de chœur du couvent supprimé une pension viagère de 310 livres, à chacune des sœurs converses 200 livres et 30 livres à Toussainte Malescot, sœur tourière; 2° à acquitter toutes les messes, fondations et autres;

3° Enfin il laissa aux religieuses du couvent supprimé la liberté de se retirer dans un des couvents du même ordre existant encore dans le diocèse.

Le décret de l'archevêque de Lyon, approuvé par lettres-patentes du roi, du mois de mars 1751, enregistrés au parlement le 19 août de la même année, ne parait avoir soulevé aucune opposition dans la ville. Aussi reçut-il son exécution pleine et entière. Les bâtiments, mis en vente en 1752, en présence de Messire Maximilien-Jean-Baptiste Carrier, prêtre sociétaire de l'archevêché et curé de Fourvière, économe général des communautés supprimées du diocèse de Lyon, furent achetés au prix de 12,000 livres par l'administration de l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison, devant Bochetal, notaire à Montbrison (1).

Cet établissement hospitalier possédait alors au Bourg-Neuf de Montbrison un hospice d'infirmes situé au nord du couvent des Cordeliers, dont il était séparé par un mur mitoyen. Cet hospice peu important était limité au couchant par les remparts et au

---

(1) Une faute d'impression nous a fait dire au 1er vol., page 245, que les bâtiments du deuxième couvent avaient été acquis par l'hôpital Sainte-Anne au prix de 1,200 livres; il faut lire 12,000.

levant par la rue Bourg-Neuf; il ne possédait d'ailleurs aucun jardin, condition nécessaire à des infirmes; mais on trouva dans la vente du couvent supprimé une occasion favorable de l'agrandir à peu de frais et d'y joindre un vaste enclos.

Quant aux meubles qui garnissaient les bâtiments aliénés, ils furent vendus aux enchères; le produit de cette vente, qui s'éleva à 4,032 livres 16 sols, fut employé à payer les nombreuses petites dettes de la maison supprimée, sauf 536 livres qui furent données au premier couvent.

Quant aux religieuses, au nombre de douze, qui desservaient le second couvent à l'époque de sa suppression, une seule, Mad[me] Françoise de Pierrefeu, sœur Saint-Augustin, se retira à l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison; six autres choisirent pour y finir leurs jours le couvent de Saint-Chamond; ce furent Mesd[mes] Jeanne-Marie Morel (sœur Sainte-Madeleine), âgée de 68 ans, N..... Poncet (sœur Sainte-Hélène), âgée de 69 ans, N..... Poncet (sœur Sainte-Monique), âgée de 52 ans, N..... de Montrouge (sœur Saint-François), âgée de 53 ans, et deux sœurs converses : Marie de la Brosse, âgée de 75 ans, et Pierrette Claveloux, âgée de 72 ans.

Leurs pensions devaient être payées par le premier couvent de Montbrison, héritier de celui qui venait d'être supprimé; mais, sur les réclamations des Ursulines de Montbrison, elles furent mises à la charge du bureau des réunions établi par les soins de l'archevêque. Les cinq autres sœurs du couvent supprimé,

Mesd[mes] N..... du Soleil ou du Solier (sœur Saint-Ennemond), N..... de Bussy (sœur Sainte-Ursule), Françoise-Marie de Pierrefeu (sœur Sainte-Colombe) et Marie Rambaud (sœur Sainte-Euphrosine) et Marthe Dufour, toutes deux sœurs converses, se réunirent à leurs compagnes du premier couvent.

Cette dispersion des douze religieuses dans trois couvents séparés, confirme ce que nous avons dit des petites jalousies qui existaient entre les deux communautés, et nous montre que sous la guimpe de la religieuse comme sous le corset de la femme du monde, bouillonnent les haines et les rivalités.

Ainsi fut consommée la suppression du deuxième couvent des Ursulines de Montbrison. Il avait duré juste un siècle. L'hospice de la charité de Montbrison, qui lui a succédé, répondait mieux aux besoins de la population, et a rendu certainement plus de services que n'en aurait pu rendre cette seconde maison d'éducation.

Après la réunion des deux couvents en un seul, le personnel des Ursulines de Montbrison arrivait à quarante-deux religieuses, neuf sœurs converses, trois tourières, un aumônier et deux valets. Quant aux revenus du grand couvent, ils furent accrus d'environ 700 livres au plus, ainsi que l'établit un état de situation dressé après la réunion et que nous transcrivons ici.

ACTIF DU COUVENT SUPPRIMÉ.

Les biens laissés par le deuxième couvent (outre

les bâtiments et l'enclos vendus 12,000 livres à l'Hôtel-Dieu, employées à payer ses dettes) consistent ne un domaine appelé Vizelle, situé à Chalain-d'Uzore, d'un revenu de.. . . . . 500 liv.

Une petite maison affermée.	40
Une vigne de huit journalées.	40
Une vigne à Saint-Rambert.	30
Une dîme en la paroisse de Sauvain. .	230
Rentes foncières constituées, dues par :	
MM. 1° Fournand.	25
2° Poncet..	85
3° id. (1).	45
4° Veuve Chézieu (2).	40
5° Jacques Lombardin.	26
6° Antoine Spéri.	5
7° Pierre Fosis.	3
8° Jean Truchard..	7
9° Frouet..	15
10° Veuve Pugnet.	30
A reporter.. . . .	1121 liv.

(1) Ces deux obligations provenaient du solde qui était encore dû sur les dots de Mesd[mes] Poncet (sœurs Sainte-Hélène et Sainte-Monique).

(2) Les petites rentes comprises sous les numéros 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, arrivant ensemble à 201 livres, provenaient de rentes dues à la famille Barailhon pour cens et servis résultant d'un terrier dressé en 1666 par Farlet, notaire à Montbrison, à la requête de M[lle] Catherine de Rochefort, veuve de Jacques Barailhon, avocat en parlement. Ce terrier portait sur les quartiers de la Madeleine et de la Croix à Montbrison. Ces petites rentes avaient été cédées en 1729 au deuxième couvent des Ursulines en payement des dots de 6,000 livres faites à M[lles] Françoise et Marie-Françoise de Pierrefeu, par noble Pierre de Pierrefeu et Marie Barailhon sa femme, leur père et mère.

Report......	1121 liv.
11° Jean Picon............	30
12° Sieur de Madière........	87
13° Morel père et fils (1).......	110
14° M. de Montrouge (2).......	150
15° Jean Gouron............	30
16° Mad^me^ de la Mure........	20
17° Sieur Chapuis de la Goutte...	120
18° Sieur Sauveterre.........	15
19° Id.	112
20° M. d'Aubigny (Henrys).....	162
21° Id. id.	250
22° Contrat de rentes sur les tailles de la province.........	639
Total des recettes....	2726 liv.

CHARGES DU COUVENT SUPPRIMÉ.

Pension au curé de Saint-Pierre de Montbrison (pour le service de la prébende de Tournon)...................	49 liv.
Au curé de Sauvain p^r^ portion congrue.	11
A reporter........	60 liv.

(1) Cette créance résultait d'un emprunt contracté vers 1700 par M. Georges Morel, notaire à Saint-Jean-Soleymieux, et Mad^lle^ de Lesgallery sa femme; créance qui donna lieu en 1737 à un procès avec M. Pierre Morel fils, conseiller du roi et juge-châtelain de la châtellenie royale de Lavieu.

(2) Cette rente provenait de la dot de 3,000 livres constituée à Mad^me^ Chirat de Moutrouge (sœur Saint-François).

Report.	60 liv.
Au curé de la Madeleine pour la confrérie du Saint-Esprit.	12
Cens et servis sur le domaine, 56 boisseaux de froment évalués en moyenne à. .	150
Cens et servis sur la vigne de Montbrison	3
Cens et servis sur celle de Saint-Rambert.	12
Réparations en fossés et autres.	60
Fondations de messes et d'une lampe ardente nuit et jour.	90
Pensions de Mad[me] de Pierrefeu (Saint-Augustin), retirée à l'hôpital de Montbrison, et de Mesd[mes] du Soleil (Saint-Ennemond), de Bussy (Sainte-Ursule), et de Pierrefeu (Sainte-Colombe), retirées au grand couvent, à raison de 310 livres pour chacune.	1240
Pensions des sœurs converses Rambaud et Dufour, retirées au même couvent, à raison de 200 livres à chacune.	400
Total des charges. . . .	2027 liv.

Différence entre les recettes et les dépenses, 699 livres qui vinrent grossir d'autant les revenus de la maison-mère.

CHAPITRE V

Budgets du couvent des Ursulines. — Ses débiteurs en 1705. — Jean-Marie de La Mure, Geoffroy Perronin, Françoise Hérault, François Paparel bienfaiteurs du couvent. — Contestations entre les Ursulines et Mre Pactier, curé de Saint-Pierre en 1706. — Incendie d'une partie du couvent en 1735. — Sa reconstruction. — Les aumôniers du couvent.

Après avoir liquidé les successions des deux maisons succursales de Feurs et de Montbrison, revenons à la maison-mère, ou grand couvent, comme on l'appelait alors par opposition au deuxième couvent qui venait d'être supprimé.

Malgré l'aridité des chiffres, nous croyons utile de reproduire ici quelques extraits des recettes et dépenses du grand couvent des Ursulines. Ces extraits sont pris à chaque période de dix ans; par là nous verrons la progression rapide de la fortune des Ursulines. Les comptes étaient tenus par Madme la dépositaire et soumis à la vérification d'un prêtre délégué par l'archevêque de Lyon. Quelquefois on les arrêtait deux fois par an, à des époques qui variaient souvent; mais le plus ordinairement, ils n'étaient arrêtés qu'une fois dans l'année par un conseil composé de la supérieure, l'économe, la zélatrice, l'assistante et la discrète.

Arrêté de compte du 16 juin 1628, jour de l'installation des Ursulines à Montbrison, au 1er janvier 1629.

RECETTES.

Reçu de la dot des sœurs. . . . . . 700 livres.

Reçu des pensions des sœurs et des pensionnaires. 1365

Comme en l'année 1628 il n'y eut que deux novices, Mesdlles Chapuis et Pinet, on peut évaluer la pension qu'elles payèrent à la communauté à 300 livres pour elles deux. Il reste donc comme produit des élèves pensionnaires un chiffre d'environ 1050 livres, pour six mois de classe au plus. Ce résultat très-satisfaisant nous montre le besoin que l'on avait alors de cette maison d'éducation, et l'empressement que l'on mit à lui confier l'instruction des jeunes filles. Le prix de la pension était fixé à 12 livres par mois. Celui du petit couvent n'était que de 10 livres.

Reçu des aumônes.. 127

Nous voyons par cet article que la population vint d'abord au secours de la communauté naissante; mais elle comprit vite que la maison pouvait se passer des secours de la charité publique;

A reporter. . . . . 2192 livres

Report.	2192 livres.
aussi voyons-nous cet article de recette décroître assez promptement; au point qu'en 1658 il ne figure plus en recette que pour 37 livres; plus tard il n'en est plus parlé.	
Total des recettes.. . .	2192 livres.

DÉPENSES.

Dépenses d'entretien..	1408 livres.
Louages et réparations.	674
Cet article de dépense s'applique sans doute aux frais de première installation et au loyer des bâtiments que les Ursulines occupèrent avant l'acquisition de la maison de M. Retournel, achetée seulement en 1630 comme nous l'avons déjà dit.	
Total des dépenses.. . . .	2082 livres.
Excédant de la recette sur la dépense au 1er janvier 1629..	110 livres.

Dix ans à peine après la fondation du couvent, son budget nous présente un excédant autrement important.

Exercice du 1er *janvier* 1637 *au* 1er *janvier* 1638.

RECETTES

Excédant des années précédentes. . 14824 liv.

Report.. . . . . . 14824 liv.

Cet excédant était représenté par les capitaux placés ou en caisse.

Reçu pour dot des sœurs. 4869

Les dots, sans doute, de Mesd[mes] Yolande Tantillon (sœur Alexis), reçue le 29 mars 1637 avec une dot de 3000 livres, et N... Durdilly (sœur de l'Incarnation), reçue le même jour avec une dot de 1800 livres. (Voir à la fin de la notice le tableau des religieuses Ursulines.)

Reçu pour rentes. 799

Y compris sans doute le produit de leurs enclos et des vignes de Saint-Rambert, qui avaient été apportées en dot en 1628 par les sœurs Relogue et Julien.

Reçu pour pensions des novices et des pensionnaires. 1779

Reçu des aumônes.. 88

Reçu du travail des sœurs.. 169

Nous aurions voulu découvrir quelques renseignements sur la nature du travail des religieuses qui pouvait, dans l'espace d'un an, leur produire 169 livres, somme assez forte pour cette époque; toutes nos recherches ont été sans résultat.

A reporter. . . . . . . 22528 liv.

Total des recettes.	22528 liv.
Dépenses.	2287
Excédant de la recette sur la dépense au 1er janvier 1638..	20241 liv.

Exercice du 1er août 1647 au 1er janvier 1648 (pendant cinq mois seulement).

Excédant des années précédentes. . 56464 liv.

RECETTES.

Reçu pour six mois de rentes. . . .	400
Reçu pour pension des novices. . .	335
Reçu des élèves pensionnaires.. . .	590
Reçu des aumônes..	40
Reçu du travail des sœurs..	45
Reçu pour drogues fournies aux pensionnaires.	103

Le chiffre de cette recette paraitra élevé; mais il faut se rappeler que la médecine à cette époque faisait abus de remèdes et surtout de remèdes empiriques.

Total. . . . . . 57977 liv.

DÉPENSES.

En bouches (ce que nous appelons aujourd'hui dans les budgets adminis-

tratifs menus objets de consommation).	379 liv.
Viande de poissons et de boucherie.	206
Blé et vin.	1038
Meubles.	54
Habits et souliers.	45
Extraordinaires.	143
Réparations aux bâtiments.	153
En bois de chauffage.	120
En église et infirmerie..	96
Total.	2234 liv.
Excédant de la recette sur la dépense au 1er janvier 1648.	55743 liv.

Dans les dépenses de l'année 1649 nous avons remarqué les suivantes : *Achat du grand tableau de la chapelle,* 150 *livres*. Si l'on tient compte de l'importance de cetto somme à une époque déjà éloignée, à une époque surtout où le talent des artistes n'était pas arrivé au prix où nous le voyons de nos jours, on conviendra que le tableau dont il est question ne devait pas être sans mérite, et qu'il est à regretter qu'il ne soit pas arrivé jusqu'à nous. Une autre dépense bien plus importante encore est celle qui eut pour objet l'achat *de la tapisserie.* Cette tapisserie qui était, je pense, quelque riche tapis de pied destiné à la décoration de la chapelle dans les grandes solennités religieuses, coûta 610 liv. Quelle qu'ait été la grandeur de ce tapis, ce prix d'achat, qui correspondrait au moins à 4,000 francs de nos jours,

suppose un objet d'art ou tout au moins d'un beau travail. Dans les jours de notre enfance, passés au petit séminaire de Montbrison, nous avons souvent admiré un tapis aux riches couleurs, aux oiseaux fantastiques, aux forêts impossibles, qui ornait le reposoir du Jeudi-Saint; mais nous n'oserions affirmer qu'il fut un héritage des Ursulines de 1649.

Exercice du 1[er] *octobre* 1657 *au* 1[er] *octobre* 1658.

Excédant des années précédentes. . 50217 liv.

RECETTES.

Dot des sœurs..	2900
Rentes.	2404
Pensions des novices..	259
Pensions des élèves.	1369
Reçu en drogues..	5
Reçu en aumônes.	37
Produit du travail des sœurs.. . . .	80
Total.	57271 liv.

DÉPENSES.

En bouches.	1264 liv.
En viandes..	1522
En blé et vin..	2465
En meubles.	26
En habits et souliers..	1149
A reporter.	6426 liv.

Report.	6426 liv.
Extraordinaires.	769
Réparations aux bâtiments..	100
Eglise et infirmerie.	297
Bois, chandelles et charbons.. . . .	648
C'est la première fois que nous avons remarqué, sur les registres de dépenses, l'emploi du charbon comme moyen de chauffage.	
Total.	8240 liv.
Excédant de la recette sur la dépense au 1er octobre 1658.	49031 liv.

Dans les recettes de l'année 1663 nous voyons figurer une somme de 47 liv. 16 s. reçue des demi-pensionnaires. L'absence de cet article de recette dans les budgets précédents ferait croire qu'avant 1663 l'usage des demi-pensions n'était pas établi au couvent des Ursulines; je pense plutôt que cette facilité fournie aux familles de Montbrison dut toujours exister,mais que le produit fut compris sous le nom générique de pensions des élèves.

Une nature de recette que nous trouvons pour la première fois en 1667, mais qui figure dans beaucoup d'années subséquentes, est celle qui a pour motif le prix du repas fourni par les Ursulines au jour du noviciat ou de la profession de chaque religieuse. En 1667, il fut payé aux Ursulines 90 livres pour trois dîners fournis lors des professions. C'était sans doute

lors de la prise d'habit de Mesd[elles] Marie Rival, Marie de la Mure, et au noviciat de Mad[elle] Claudine Durand (1).

Exercice du 18 *octobre* 1667 *au* 18 *octobre* 1668.

Reliquat des années précédentes. . 60077 liv.

RECETTES.

Reçu pour dot des sœurs.	3000
Pour rentes.	2321 l. 04 s.
Pour pensions des novices..	343
Pour pensions des élèves.	194
Pour offrandes..	1 l. 16 s.
Pour présent d'église.	20

Cette petite innovation devint plus tard une source de recette assez abondante.

Pour festin d'une réception.	20

Cet article de recette était aussi une petite innovation qui dans le principe ne présenta sans doute qu'une dépense faite réellement; mais quand, plus tard, les religieuses portèrent le prix de ce repas à 100 livres, je crois y voir une spéculation dissimulée.

Pour travail des novices..	36
Pour des drogues.	26
Total.	66039 liv.

(1) Voir à la fin de notre ouvrage les notes généalogiques sur les religieux des couvents de Montbrison.

Report.	66039 liv.
Les dépenses de ce même exercice s'élevèrent à trois mille cinq cent six livres, ci.	3506
Partant, l'excédant au 18 octobre 1668 était de.	62833 liv.

Aux dépenses de l'exercice 1670 on voit figurer une somme de 1,614 livres payée à Mlle Henrys, pour quatorze ans d'intérêts d'une somme de 2,000 livres à elle due en reste du prix d'un domaine vendu par sa mère, Fleurie Pouderoux, et pour d'autres intérêts *que nous avons été condamnées à lui payer*. Cette acquisition avait donné lieu à d'interminables procès qui ont duré pendant près de vingt ans.

Exercice du 30 *septembre* 1677 *au* 31 *octobre* 1678.

Reliquat des années précédentes. . .	80193 liv.
RECETTES.	
Reçu pour rentes.	3310 liv.
Reçu des pensions des élèves. . . .	522
Total.	84025 liv.
DÉPENSES.	3495
Excédant au 30 octobre 1677.	80530 liv.

Nous remarquerons que dans les recettes de cet exercice ne figurent ni dot de religieuses, ni pensions

de novices. En consultant à la fin de notre ouvrage les notes généalogiques sur les religieux des couvents de Montbrison, on remarquera en effet que dans la période de 1675 à 1680 il n'y eut ni profession ni noviciat; le produit des pensionnaires allait aussi en diminuant; était-ce un signe de la décadence de l'ordre ou de la concurrence que devaient lui faire soit le second couvent des Ursulines, soit celui de la Visitation de Sainte-Marie, établi en 1642 dans les bâtiments qui servent aujourd'hui de local au tribunal et de caserne à la gendarmerie de Montbrison?

Toutefois, si cette nature de recette diminue, celle des rentes augmente chaque année, et, par suite, le reliquat de chaque exercice; aussi, au 30 octobre 1688, ce reliquat ou excédant arrive au chiffre assez respectable pour l'époque de. . . . . . 94,342 liv.

Au 30 mai 1698 il était de. 96,087

Et notons que ces accroissements avaient lieu en dépit des taxes très-onéreuses que l'Etat prélevait sur les biens de main-morte.

Un édit royal du 5 juillet 1689, ainsi que nous l'avons dit pour le deuxième couvent, avait frappé, sous le nom de droits d'amortissement, tous les acquets faits par les gens de main-morte depuis 1600; ce droit était du sixième, du cinquième, quelquefois même du tiers des immeubles acquis, et il s'éleva en 1690 pour le grand couvent à plus de 12,000 livres. Toutefois, les Ursulines n'étaient pas des agneaux faciles à tondre; elles réclamèrent contre un impôt aussi fort et le firent avec tant d'énergie et de persis-

tance que le Conseil d'état réduisit leur taxe à 3,500 livres. De plus, un délai de plusieurs années leur fut accordé pour se libérer de cette taxe, et le payement en fut réparti sur plusieurs exercices.

Une autre cause qui aurait dû aussi ralentir cette marche progressive de la fortune des religieuses, c'est le prix élevé que les grains atteignirent pendant les années 1692 et 1693. Aussi l'article du budget de nos religieuses relatif à la dépense du pain et du vin s'éleva de 2,400 livres (chiffre normal) à 5,319 livres. Soit insuffisance de récolte, soit par suite de spéculations à la hausse faites par les *accapareurs*, les grains devinrent tellement rares que le ministre Phelippeaux de Pontchartrain dut s'en préoccuper; par un arrêté du 25 septembre 1693, il ordonna aux communautés religieuses et aux particuliers de porter, dans un bref délai, au marché le plus proche, la moitié de leurs grains. Et pour s'assurer de l'accomplissement sincère de cet arrêté, il ordonna à tous les curés et religieux *décimateurs* de faire connaître, dans chaque diocèse, la dîme qu'ils avaient reçue de chaque contribuable. Cet arrêté ressemble fort à cette loi du *maximum* que la Convention nationale rendit cent ans plus tard, en 1793, qui ordonnait aux producteurs agricoles de mettre en vente à certain prix une partie de leurs grains. On voit par là que la Cônvention n'innovait pas toujours dans ses terribles règlements.

L'élévation du chiffre de la dot des religieuses, portée à 3,300 liv., compensa sans doute largement

ces mauvaises chances, car nous voyons qu'en 1708 l'excédant de leur budget était arrivé au chiffre de 119,892 livres. Il faut remarquer aussi que les revenus de la maison augmentaient en proportion des économies réalisées. Ainsi, en 1712, les religieuses

percevaient de leurs domaines..	1539 liv.
De leurs vignes.	450
De leurs rentes.	5810
Total.	7799 liv.

Il est à croire que les Ursulines de Montbrison n'étaient pas seules à marcher dans cette voie de prospérité et que les innombrables communautés de France prospéraient aussi dans la même proportion. Soit pour mettre un terme à cet envahissement, soit plutôt pour créer des ressources à l'Etat, une déclaration du roi du 4 octobre 1704 imposa un droit d'amortissement de 6 %, avec 2 sols par livre en sus, sur le capital de toutes les rentes constituées à prix d'argent depuis le 1er janvier 1600. Jusqu'à ce jour, les droits d'amortissement n'avaient atteint que les immeubles; aussi les communautés religieuses, pour échapper à l'impôt, avaient eu soin de placer leurs épargnes en rentes sur particuliers.

Une sommation de payer le nouvel impôt, faite aux Ursulines du grand couvent le 6 mai 1705, par Claude Donzel, huissier royal à Montbrison, nous a fait connaître les noms de tous les débiteurs du couvent, nous les reproduisons sous forme de tableau :

Rente.	Capital.	NOMS DES DÉBITEURS.	DATE DU TITRE.
100	2000	Rigaud (Guillaume)	16 novembre 1653
62	1240	Papon (Gaspard)	1 juin 1655.
100	2000	Le comte d'Ailly	26 octobre 1659.
250	5000	Le Sr de Lesgallery et la demoiselle de Chatillon	16 novembre 1661 22 janvier 1667.
220	4400	Le Sr de la Mure et sa femme	14 février 1667. 4 mars 1686.
50	1000	Chercot (Michel)	11 janvier 1671.
25	500	De Girard (Marie-Catherine) et Henrys (Joseph-Mathieu)	10 mai 1678.
119	2380	Reynard (Claude)	19 avril 1679.
100	2000	Le Sr de Saint-Hilaire et le Sr Destandeau	25 mai 1680.
100	2000	De Girard (Pierre)	29 juillet 1883.
50	1000	Pagnon (François-Joseph)	7 février 1685.
40	800	Le Sr de Saint-Hilaire	1 février 1689.
50	1000	Henrys (Jacques) et Lebeau (Madeleine), sa femme	9 juillet 1689.
25	500	Le Sr du Rosier	24 octobre 1692
450	9000	De Luzy-Pellissac (Imbert)	10 novembre 1692
75	1500	De la Mure (Jean) et Mazuyer (Jacques).	2 janvier 1686.
140	2400	Henrys (Antoine), Chassain (Marie), Ramey (Jean)	27 juillet 1686.
100	2000	Vial (André) et sa femme	23 janvier 1688. 22 avril 1693.
60	1200	Henrys de Chavassieux (Joseph-Mathieu)	4 avril 1691.
350	7000	De Fornier (François) et sa femme	6 mai 1693.
110	2200	De la Goutte de Chantereine	26 mai 1695.
50	1000	Chapuis (Aymard) et Lastre, sa femme.	30 novembre 1696
350	7000	Barailhon (François), Lebeau (Jeanne), et Chassain (Antoine)	8 janvier 1697. 2 mai 1701.
80	1600	Le Sr de Bufferdan	7 janvier 1696. 18 mai 1703.
30	600	Vignat (Pierre)	5 juin 1700.
17	300	Brun (Justinien) et Chartre (Benoit)	5 janvier 1701.
50	1000	Paulet (Claude) et sa femme	1 février 1701.
50	1000	Jacquelin (Benoit) et Paire (Claude)	17 avril 1701.
5	100	Charlet (Jean et Georges)	17 avril 1701.
30	600	Lhéritier (Pierre) et Barrieu (Noël)	11 mai 1701.
32	650	De Rochefort (Catherine) et consorts	24 mai 1701.
75	1500	Boyer (Lucrèce) et son fils	21 juin 1701.
150	3000	Du Monceau-Tricaud et sa femme	25 juin 1701.
50	1000	Darot (Barthélemy) et consorts	27 juin 1701.
15	3000	Gayot (Claude) et sa femme	24 septembre 1701
80	1600	Chapuis de la Goutte (Pierre)	10 février 1702. 22 avril 1702.
150	3000	Le Sr Populle	25 mai 1703.
150	3000	Chazal (Jean-Baptiste) et sa femme	29 octobre 1703.
100	2000	Le Chapitre de Montbrison, Chamboduc (Pierre) et consorts	18 février 1704.
4040	83070		

Ce capital de 83,070 livres dû aux Ursulines avait été taxé à 13,961 liv. 13 sols 4 den. qu'elles devaient payer dans le délai de deux mois. Nos religieuses se récrièrent comme elles l'avaient fait en 1690, elles produisirent de nombreux mémoires, elles firent parade de ce qu'elles appelaient leur misère; mais, soit que les besoins de l'Etat fussent plus pressants, soit que les biens du clergé excitassent déjà la convoitise de la nation, leur demande ne fut pas accueillie. Aussi le chiffre reliquat de leur budget, qui était arrivé en 1708 à 119,892 liv., loin de s'accroître dans la proportion qu'il avait suivie jusqu'à ce jour, était descendu dix ans plus tard, en 1718, à 117,106 livres.

Dans cette évaluation ne sont comprises ni la valeur du couvent ni celle des jardins, cours et écuries qui en dépendaient.

Le registre qui nous a fourni ces renseignements sur la comptabilité du couvent des Ursulines se termine à cette année, nous n'avons pu retrouver les suivants. Bien que ces comptes tenus par les religieuses, et souvent avec une orthographe ridicule, ne présente pas l'exactitude mathématique des comptables de nos jours, j'ai néanmoins été surpris bien des fois de la régularité de ces écritures, et je crois même que dans notre siècle, où l'instruction paraît s'étendre chaque jour, peu de femmes seraient capables de tenir convenablement une pareille comptabilité. Nous avons, toutefois, remarqué dans les comptes des Ursulines une circonstance qui accuse une mauvaise administration : celle d'avoir tout à la fois des dettes

et des créances. Ainsi elles prêtaient à M. Lhéritier, sieur de la Bâtie, docteur-médecin à Montbrison, et à l'abbaye de Bonlieu, représentée par Mme Madeleine de Feugerolles de Montmor, abbesse, le 18 juillet 1687, devant Thoinet, notaire à Montbrison, une somme de 500 livres au lieu de l'employer à éteindre une dette de 2,000 livres qu'elles devaient encore en 1767 à Me Pierre Puy de Rony, avocat au parlement et aux conseils du roi à Paris, et conseiller au conseil souverain des Dombes, frère et héritier de Mre Durand Puy, seigneur du Périer, chanoine de Montbrison. Elles devaient encore depuis 1725 un autre capital de 1,500 livres à Mre Hubert Puy, écuyer, curé de Longe-Seigne, qui ne fut remboursé qu'en 1758 au même Pierre Puy de Rony, son frère et son héritier.

Nous ferons une remarque relativement à l'excédant de 1718 : c'est que cette somme 117,106 livres était composée des capitaux placés et des domaines acquis; mais les immeubles étaient évalués d'après les prix d'achat et non d'après la valeur vénale qu'ils avaient en 1718. Ainsi, une note de 1730 explique que les quatre domaines qui ont coûté environ 30,000 livres produisent un revenu de près de 3,000 livres. En prenant pour base ce revenu, l'actif des Ursulines aurait pu être porté en 1718 à 200,000 livres.

Dans ma notice historique sur l'hôpital de Feurs j'ai constaté avec plaisir les nombreuses donations qui furent faites à cet établissement. Mais il n'en fut pas de même pour les Ursulines de Montbrison, au-

cune donation ne vint augmenter leur patrimoine; à peine dans le cours de leur existence, qui a été de cent soixante ans, avons-nous remarqué quelques fondations pieuses faites dans leur église. La première à signaler est celle qui fut faite par Jean-Marie de la Mure, chanoine de Montbrison, notre cher historien. Par son testament du 24 juin 1675, reçu M[e] Imbert Royer, notaire à Montbrison, il affecte une rente annuelle de 4 livres au payement d'une grand'-messe à célébrer chaque année le 28 août, jour de la fête de saint Augustin, dans l'église des religieuses de l'ancien et premier couvent de Sainte-Ursule, qui est dans l'enclos de la ville de Montbrison (par opposition au deuxième et petit couvent qui était en dehors des murailles), par le chapitre et tout le clergé de ladite église de Montbrison. Notre pieux chanoine faisait de son vivant et à ses frais célébrer cette messe solennelle ainsi qu'il l'explique dans son testament. (On se rappellera que les Usulines suivaient la règle dite de Saint-Augustin (1).)

Une autre fondation pieuse fut faite au monastère peu d'années après, c'est celle d'une prébende ou commission de six messes à dire annuellement aux fêtes de la Croix, de Sainte-Marthe, de Saint-Augustin, de Sainte-Ursule, de Saint-Geoffroy et le jour du décès du fondateur. Cette fondation pieuse fut faite

(1) Nous devons à M. Chaverondier, archiviste du département de la Loire, la découverte et la publication du précieux testament de de la Mure. (*Notes pour servir à la biographie de Jean-Marie de la Mure*, par Auguste Chaverondier, p. 18.)

le 5 avril 1686, devant Cluzel, notaire à Montbrison, par Geoffroy Péronnin, prêtre prébendier de l'église de Notre-Dame. Il affecta au service de cette prébende l'usufruit d'une terre d'environ huit cartonnées, située au Bruchet, paroisse de Moind. Le prébendier était à la nomination des religieuses.

Autre fondation : celle de dix messes et de dix saluts annuellement, faite le 31 décembre 1695, devant M[e] Pierre Thoinet, notaire à Montbrison, par Mademoiselle Françoise Hérault, de Paris, femme de Nicolas Doublet, conseiller du roi, contrôleur des deniers du diocèse de Lyon. Il est dit dans l'acte que cette fondation est faite *à cause que la fondatrice a deux sœurs au couvent de Montbrison :* Mesd[mes] Claudine et Madeleine Hérault, filles de noble Pierre et de Françoise Gonin, reçues en 1643 et 1646 (1). Cette fondation eut lieu moyennant le payement d'une somme de 500 livres. Elle fut acceptée par Mesd[mes] Geneviève Gonin (sœur Saint-Ignace), supérieure; Catherine Staron (sœur de la Présentation), assistante; Claudine Hérault (sœur Sainte-Agnès), zélatrice; Françoise Giraud (sœur de la Mère de Dieu), conseillère; Claudine d'Ailly (sœur Sainte-Ursule), dépositaire.

La dernière fondation d'une messe à dire chaque mois et perpétuellement, fut faite, le 12 juin 1698, devant le même notaire (Thoinet), moyennant 650

---

(1) Voir à la fin de l'ouvrage les notes généalogiques sur les religieux des couvents de Montbrison.

livres, par Messire François Paparel, conseiller secrétaire du roi, trésorier général de l'ordinaire des guerres à Paris. Cette fondation fut faite en présence de Messire Charles Andrault de Langeron de Maulevrier, secrétaire de Saint-Jean, comte de Lyon, abbé commandataire de Saint-Pierre-les-Châlons, conseiller du roi, aumônier ordinaire de Sa Majesté, vicaire général de l'archevêque de Lyon; elle fut acceptée par Mesd[mes] Staron, supérieure; Marthe d'Ailly, assistante; Gonin, zélatrice; Giraud, discrète, et Claudine d'Ailly, dépositaire.

Nous avons vu qu'un caveau avait été construit au milieu de la chapelle des Ursulines, destiné à recevoir les corps de la fondatrice et des membres de sa famille; ce tombeau ou *vas*, comme on disait alors, fut ouvert vers 1700 pour recevoir le corps de Mad[elle] Chapuis de Foris. Cette sépulture donna lieu à un procès entre les Ursulines et Messire Simon Pactier, curé de la paroisse Saint-Pierre de Montbrison, d'où relevait le grand couvent. La famille Chapuis, qui était nombreuse et riche, habitait sans doute sur cette paroisse; le curé craignant de perdre une partie de son casuel ou *droits curiaux*, réclama aux Ursulines les droits qui lui étaient dûs sur les sépultures qui avaient lieu dans leur convent. Les religieuses résistèrent, une instance fut engagée au bailliage de Montbrison. Mais des amis communs s'interposèrent et une transaction fut signée le 11 juin 1706. Les articles de ce traité portaient : 1° qu'au cas de décès des membres de la famille Chapuis de Vilette, ou autres personnes qui

voudront choisir leur sépulture dans la chapelle du couvent, le corps sera porté d'abord dans l'église du curé, puis amené par le curé à la chapelle du couvent, et la cérémonie achevée par leur aumônier; en conséquence, il sera payé au curé 8 livres et la moitié des cierges;

2° Les corps des pensionnaires, bienfaitrices et domestiques du couvent seront livrés au curé pour être enterrés au lieu désigné par les défunts; mais, s'ils ont choisi leur sépulture dans le couvent, ils y seront enterrés sans être portés à l'église du curé; et sans que le curé puisse faire aucun service dans la chapelle; néanmoins, il sera payé 15 livres au curé et 8 livres seulement pour les domestiques;

3° Que les domestiques devront faire leur communion pascale dans l'église Saint-Pierre;

4° Plus, il a été payé au curé 50 livres pour les frais du procès et pour ses droits dans l'enterrement de Melle Chapuis de Foris, qui a été fait dans la chapelle, il y a quelques années.

Le tombeau de la famille Chapuis se rouvrit le 19 août 1772 pour recevoir le corps de Mme Marie Guigou des Granges, née Chapuis de Vilette, décédée à Montbrison à l'âge de 85 ans. Cet enterrement se fit avec grande solennité et notamment en présence de Antoine-Joseph de la Pierre de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire, Valprivas et autres lieux, de Jean-Marie de Barge de Foris, tous deux neveux de la défunte, et de Pierre-Antoine Chapuis de Malcombe, parent de la défunte.

Peu d'années après, le 24 juillet 1777, le même caveau s'ouvrit encore devant le corps de dame Jeanne-Marie de Foris, âgée de 37 ans, femme deM. de la Pierre de Saint-Hilaire dont nous venons de parler.

Ce même tombeau s'ouvrit enfin, pour la dernière fois, en 1788, pour recevoir le corps de dame Marie-Josephe d'Inguimbert de Pramiral, âgée de 67 ans, supérieure des Ursulines depuis dix ans. Cette sépulture eut lieu en la présence de frère Honoré Courajod, Récollet, confesseur des religieuses, et d'Aimé Barberot, aussi Récollet, *résidant à l'hospice* (1).

La famille Chapuis de Vilette, représentée alors par une jeune fille, était dans un état voisin de l'indigence qui ne lui permit pas, sans doute, de réclamer le privilége de son tombeau, que l'on faisait servir à la sépulture de la supérieure du couvent. Au reste, en échange de ce privilége, les Ursulines lui offraient un asile et lui donnaient, ce qui valait mieux. l'instruction gratuite jusqu'en l'année 1792, qui emporta et la fondation et les fondateurs.

Nous avons vu qu'un violent incendie avait consumé, en 1738, la plus grande partie des bâtiments du petit couvent des Ursulines. Par un fatal rapprochement, un incendie aussi terrible avait détruit, en 1734, une partie du grand couvent, notamment le parloir, l'escalier et les chambres. Dès l'année 1735,

---

(1) On donnait le nom d'hospice à la partie du couvent de Sainte-Claire affectée aux Récollets qui dirigeaient les consciences des sœurs de Sainte-Claire. (Voir notre notice sur ce couvent, t. 1er, p. 340.)

les religieuses firent reconstruire la partie brûlée, celle située sur la rue de l'Arche-Prouéron, aujourd'hui comprise entre la porte principale et les écuries et remises qui sont au bas de cette rue. Il est facile de reconnaître encore de nos jours que ce corps de bâtiment est postérieur aux trois autres; à l'intérieur, les arcades, qui forment la partie occidentale du cloître sont d'un cintre plus élevé et moins lourd que celles qui composent les deux autres parties du même cloître. Les piliers de la partie neuve sont carrés comme les anciens, mais dans des proportions plus fortes, par la raison qu'ils supportent le corridor qui dessert, au premier étage, la nouvelle construction, tandis que les piliers de l'ancien cloître, destinés à porter une espèce d'auvent ou charpente légère, étaient dans de petites proportions. La toiture elle-même diffère essentiellement des anciennes. Sacrifiant au goût de l'époque, l'architecte couronna cette construction en tuiles plates et lui donna la forme connue sous le nom de mansarde.

C'est sans doute pour faire face aux dépenses occasionnées par cette importante reconstruction que les religieuses empruntaient, en 1735 et 1736, une somme de 3,000 livres de M. Jean Fialin, curé de Saint-Georges de Baroille, plus tard curé de Marcilly-le-Chatel en 1771, un autre capital de 5,000 livres de M. Philibert Bourg, seigneur de Château-Gaillard, contrôleur au grenier à sel de Montbrison, et enfin 600 livres des Dames de la Visitation de Sainte-Marie de Montbrison.

L'année 1755 imposa encore une dépense imprévue et qui dut s'élever à un chiffre assez fort; les greniers, construits au bas de la rue de l'Arche-Prouéron, s'écroulèrent subitement; il fallut se hâter d'autant plus de les faire relever qu'ils servaient de clôture dans cette partie du couvent.

Mais les revenus ordinaires de 1755 étaient assez forts pour faire face sans emprunt à une dépense même assez élevée.

Ces revenus consistaient :

1° Dans le produit net de six domaines arrivant à.. . . . . 3000 liv.

Le prix d'achat de ces immeubles était de 30,500 livres.

2° Le produit de trente journalées de vignes situées soit dans l'intérieur du couvent, soit dans leur enclos des Purelles, soit enfin dans celui du faubourg de la Croix. Ce produit, comme tous ceux des pays viticoles, était sujet à de grandes variations; il arriva en 1755 à trente-deux ânées évaluées à raison de 10 liv. l'une à.. 320

Nous l'avons vu en 1720 descendre à quinze ânées et en 1763 s'élever à cinquante-cinq.

3° Le produit de la dime de la Roue arriva à six septiers de seigle, de seize bichets chacun, évalués à raison de 20 liv. à 120

A reporter.. . . . . . 3440 liv.

Report.	3440 liv.
4° 600 livres provenant d'un capital de 24,000 liv. placé sur particuliers et réduit à un intérêt de 2 1/2 pour cent depuis l'année 1720, époque de l'émission des billets de banque de Law. . . . , ...	600
(La plus grande partie des débiteurs de cette époque profitèrent de l'émission de ce papier *qui avait cours forcé*, et qui fut bien vite déprécié de 50 %, pour obtenir de leurs créanciers une réduction dans le taux de l'intérêt par la menace de rembourser le capital en papier.)	
5° 744 livres représentant l'intérêt à 2 1/2 pour cent d'un capital de 35,299 livres en billets de la même banque, placé sur les tailles de Paris.	744
6° 550 livres provenant d'un contrat de rentes sur la ville de Paris au capital de 22,000 livres..	550
7° 1,520 livres provenant de rentes sur particuliers au capital de 30,400 livres (placements faits sans doute après la chute du système de Law).	1520
Total.	6854 liv.
En réunissant à ces produits assurés ceux éventuels, tels que le produit de l'enseignement qui arrivait en moyenne à 800	
A reporter.	6854 liv.

Report.	6854 liv.
ou 900 livres..	900
ou la dot d'une nouvelle religieuse qui était fixée à 3,300 livres.	3300
on verra que nos Ursulines possédaient un revenu d'environ 11,000 livres.	
Total.	11054 liv.

Chiffre très-important, eu égard à l'époque dont nous parlons.

Nous devons remarquer toutefois que le personnel du couvent était à cette époque (1755) plus élevé que jamais, à cause de l'admission de cinq sœurs du couvent supprimé, qui s'étaient retirées dans la maison-mère. Ce personnel comprenait soixante-deux personnes (sans compter les jeunes pensionnaires) ainsi réparties : quarante-neuf religieuses de chœur (dont douze très-infirmes), neuf sœurs converses (dont trois infirmes), deux tourières et deux valets.

Outre les dépenses journalières de nourriture, entretien et logement, qui variaient à cette époque entre 5 à 6,000 livres.	6000 liv.
Les Ursulines payaient en cens, servis et autres charges sur les domaines.. . . .	1176
Plus, à leur confesseur et chapelain chargé de dire les messes fondées.. . . .	350
Total.	8526

Dès l'année 1654 nous voyons ces fonctions d'aumônier remplies par M[re] de Lesgallery jusqu'en 1666,

où il fut remplacé par Mre Pierre Chapuis, prêtre de l'Oratoire de Jésus à Montbrison, jusque vers 1680. A partir de cette époque, ces fonctions d'aumônier confesseur furent toujours remplies par un chanoine du chapitre de Notre-Dame de Montbrison : Mre Marie-Jean Barrieu jusqu'en 1700; Mre Jean-Marie Caze jusqu'en 1751; après lui nous trouvons Mre Etienne-Alexandre Javelle, jusqu'en 1769, où il eut pour successeur Mre Jean Punctis de la Tour. Ce dernier fut remplacé en 1777 par l'abbé Rollet qui remplit cette fonction jusqu'en 1784. On lui donna pour successeurs deux Récollets : les PP. Honoré Courajod et Aimé Barberot dont nous avons parlé.

Un membre de la famille de Lesgallery, que nous venons de citer, appelé Laurent, fut pendant de longues années aumônier confesseur des religieuses du deuxième couvent; il mourut vers 1750, après avoir fondé en 1736 cinq messes à dire annuellement dans l'église des Dames de la Visitation de Sainte-Marie de Montbrison. A cet effet, il leur fit donation d'un capital de 120 livres. C'est peut-être le même qui en 1694 était vicaire à Chevrières et signait de Lesgallery d'Apinac. Cétait sans doute à sa mère que remontait l'alliance de la famille de Lesgallery avec celle d'Apinac.

CHAPITRE VI

Etat des capitaux prêtés par les Ursulines en 1790. — Personnel du couvent. — Mad^me^ Girard de Vaugirard quitte le couvent. — Mad^me^ Fialin dernière supérieure. — Suppression du couvent et vente de ses domaines en 1790 et 1792. — Les bâtiments du couvent sont convertis en une caserne de gendarmerie. — En 1807 l'administration y installe une école communale, puis un petit séminaire en 1824.

Il résulte de l'état de recettes et dépenses que nous venons d'analyser pour l'année 1755 que les recettes excédaient annuellement les dépenses d'environ 2,000 livres au moins. Une pareille réserve, qui s'augmentait sans doute chaque année de l'intérêt des *boni* précédents, ne pouvait manquer d'amener une situation prospère. Aussi remarquons-nous à cette époque et jusque vers 1780 des prêts importants faits par les Ursulines aux meilleures familles de la province. Je serais même porté à croire que les familles qui appartenaient alors à l'ancienne ou à la nouvelle noblesse cherchaient à dissimuler l'état de gêne qui pesait sur la plupart d'entr'elles en faisant des emprunts aux couvents. Elles étaient assurées du silence des religieuses qui avaient tout intérêt à cacher une situation prospère aux yeux du public jaloux et envieux des biens du clergé.

Un de ces prêts fait à la famille Chassaing de

Chabet, arrivant à 7,000 livres, donna lieu à un grave procès commencé en 1744 et qui durait encore en 1773. J'ai dit grave à cause de l'importancc de la dette et à cause des motifs que faisaient valoir les débiteurs pour refuser le payement. La famille Chassaing affirmait n'avoir touché qu'une somme de 5,000 livres et soutenait que le surplus (2,000 livres) représentait les intérêts de neuf ans payés par avance. C'était peut-être une manière adroite d'éluder les prescriptions de l'Eglise qui, jusqu'à ces derniers temps, a défendu le prêt à intérêts. Toutefois, le clergé lui-même savait tourner adroitement la difficulté, et en prêtant son argent en rentes perpétuelles comme on disait alors il en retirait souvent un intérêt à 5 $^1/_2$. Ainsi, en 1648, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Montbrison, acceptaient de MM. Faure, Bertaud, Roussier, du Rosier et de Laye des constitutions de rentes perpétuelles de 100 livres au capital de 1,800 livres représentant la dot de chaque religieuse. En 1670, M. Cognet de Marclop empruntait au même couvent un capital de 1,200 livres et servait un intérêt annuel de 66 livres. Toutefois, nous devons ajouter que cet abus ne paraît pas s'être prolongé au-delà de 1680.

Nous donnons dans le tableau suivant un état officiel des capitaux prêtés par les Ursulines en 1790.

On remarquera dans ce tableau que les débiteurs des Ursulines étaient tous Foréziens et en grande partie Montbrisonnais.

Dates.	NOMS DES DÉBITEURS.	Capital.	Rente.
»	Dû par les tailles de Paris	12780 liv.	639 liv.
»	Id.	2118 »	105 »
»	Dû par l'hôtel de ville de Lyon	25025 »	1129 »
1726	Rente cédée sur l'hôtel de ville de Lyon par M. de Fisicat	15000 »	750 »
1760	Mariés Chaume et Truchard	1100 »	55 »
1719	M. Mathon, échevin à Montbrison	600 »	22 »
1695	Mariés Vincent et Roux	600 »	30 »
1728	Claude-Eléonor Dulieu de Chenevoux	10000 »	250 »
1720	Montillet, notaire à Saint-Etienne	2280 »	45 » 12 s.
1738	Henrys d'Aubigny	6500 »	162 » 10 s.
1720	Pierre Chapuis de la Goutte, sieur de Jonsac	6000 »	123 »
1743	Durand de la Mure, écuyer, et Jeanne-Marie Granjon	1000 »	20 »
1735	Jean Poyet	1200 »	22 »
1664	Odin Fournand de Saint-Martin	1000 »	50 »
1739	Jean-Baptiste Michel de la Brosse (titre renouvelé en 1781 par noble Jacques Michel, sieur de la Brosse, écuyer)	650 »	36 »
»	Noble Gilbert Poncet et Hélène Brun (titre renouvelé en 1781 par l'abbé Poncet)	3700 »	130 »
1731	MM Georges et Pierre Morel père et fils (reconnue en 1779 par Morel de la Bruyère)	1500 »	100 »
1731	Mᵉ François de Madières	3500 »	87 » 10 s.
1740	Pugnet Jacques, notaire	300 »	15 »
1740	Barou-Piron, de Saint-Just-en-Bas	600 »	30 »
1717	Pierre et Jean-Baptiste Plasson père et fils	3000 »	150 »
1753	Jeanne Bourboulon, veuve de Mᵉ Philibert Bourg	1000 »	50 »
»	Antoinette Chassaing, veuve d'Antoine Boulet de Zarins	10000 »	500 »
1778	Sʳ Symphorien Besson, de Prétieux	3216 »	160 »
1783	Les Dames chanoinesses de Joursey	4000 »	200 »
		116669 liv. (1)	4861 liv. 12 s.

En rapprochant de chaque capital la rente servie par chaque débiteur, il est facile de reconnaitre que

(1) Un autre état dressé le 4 février 1793 (archives de la Loire, série 9, nº 141) porte ce capital à 111,734 liv. 16 s. 3 d.

le taux de l'intérêt servi variait beaucoup, suivant les sympathies sans doute que les religieuses portaient à l'emprunteur.

Les Ursulines jouissaient encore d'une pension viagère de 500 livres créée en 1774 en faveur d'une de leurs religieuses, Mad[me] Marie de Chuy d'Arminières, admise en 1776, par MM. François Enjobert de Martilhat et Amable-Gabriel Reboul, de Clermond-Ferrand; cette pension était elle-même grevée d'une rente viagère de 210 livres en faveur des sieurs de Chuy d'Arminières, curé de Saint-Anthême, Annet de Chuy d'Arminières, ancien capitaine d'infanterie, et François de Chuy d'Arminières, gendarme dans la compagnie des Anglais, ses trois frères; ce qui réduisait la part restant au couvent à 290 et élevait les revenus mobiliers du couvent à 5151 livres 12 sous.

Les autres couvents de la province n'étaient pas dans une situation aussi prospère que celle des Ursulines vers la fin du XVIII[e] siècle; les chanoinesses de Bonlieu leur devaient depuis longues années une rente de 25 livres, et le couvent de Joursey (de l'ordre de Fontevreau), représenté par Mesd[mes] Louise-Hyacinthe de la Clayte, prieure, Augustine de Thy, Jeanne-Marie de Noblet, Marguerite des Inard de Montvaillant et Thérèse du Bost des Issards, empruntaient en 1783 un capital de 4,000 livres aux Ursulines de Montbrison.

Cette prospérité touchait à sa fin; depuis 1783 il n'y avait eu aucune admission de nouvelles religieuses, et aucune novice ne se présentait pour com-

bler les vides que la mort faisait parmi les anciennes sœurs. Etait-ce une suite de l'indifférence religieuse ou de la propagande des idées philosophiques? les jeunes filles de bonnes maisons commençaient-elles à comprendre qu'elles étaient destinées à autre chose qu'à peupler des couvents? ou plutôt le vent de la révolution, le souffle de l'égalité, pénétrant partout, apportait-il jusqu'à l'oreille de la jeune fille certains bruits inconnus qui éveillaient dans son âme des désirs inquiets, des aspirations nouvelles?

Les mêmes inquiétudes se manifestaient au reste dans toutes les classes de la société. Le clergé, le tiers-état, la noblesse, tous pressentaient un changement fatalement nécessaire. La convocation des états-généraux, loin d'apaiser ce malaise, lui donna plus de force, et chacun, en sondant la profondeur de la plaie pour y apporter remède, comprit la grandeur du mal.

Une révolution prévue et désirée par toutes les classes, venait d'avoir lieu, mais plus vaste encore dans ses conséquences qu'elle n'avait été radicale dans ses principes. Les décrets des 8 et 23 octobre 1790, rendus par l'Assemblée nationale, supprimaient les couvents et attribuaient leurs biens à la nation. Toutefois, par un reste de pudeur, on ne voulut pas d'abord s'emparer sans compensation des grands biens que le clergé avait amassés plus par l'ordre et l'économie que par les donations qui lui avaient été faites. L'article 2e du décret, en autorisant chaque religieuse à se retirer librement où bon lui

semblerait, allouait à chacune d'elles une pension viagère de 700 livres par an pour les professes et de 350 livres pour les converses, si les revenus dépassaient cette somme.

La communauté des Ursulines de Montbrison se composait alors de vingt religieuses professes de chœur et de dix sœurs converses.

Les noms des professes nous ont été conservés dans le procès-verbal qui fut dressé le 30 août 1790 par les membres du district de Montbrison : MM. Métayer des Combes, président, Meys de Chales, procureur, Staron de la Rey et Richard, administrateurs, Gras, secrétaire, quand ces Messieurs se rendirent au couvent pour dresser l'inventaire légal du mobilier.

Nous les reproduisons textuellement.

Noms et prénoms.	Age.	Année de la profession.	Titres et fonctions.
MMesd^mes			
Claudine Arthaud de Viry	82	1724	
Marie Gayot	80	1734	
Marie Baraillon de Pierrefeu, religieuse du deuxième couvent	80	....	
Claudine Bourg	70	1737	Zélatrice.
Marie Gérentet	70	1740	
Lucrèce Pommerol	67	1741	Prieure.
Anne Henrys	75	1743	
Claudine Raguy	68	1747	
Marie Richard	57	1751	
Charlotte Girard	60	1752	
Claudine Bourg	53	1753	Assistante.
Marie-Louise Arnaud	50	1759	
Jeanne-Brigitte Michel	40	1759	
Anne-Marguerite Chassain	38	1771	
Louise-Marie Fialin	50	1771	Econome.
Benoite-Marie Rony	43	1775	
Marianne Tréméolles	37	1775	
Marie de Chuy d'Arminières	43	1776	
Madeleine Latannerye	30	1780	
Marie-Marguerite Bruyas	30	1783	

Le personnel comprenait encore dix sœurs converses, parmi lesquelles il y avait, depuis plus de douze ans, Madeleine Mondon, âgée de 32 ans, qui n'avait pas encore été admise à faire ses vœux, « sa famille étant dans l'impossibilité de fournir à sa subsistance; »

Plus, Mad[elle] Jeanne-Marie Chantelauze, veuve du S[r] Demarsais, qui était sans ressources et que les Ursulines avaient recueillie depuis quatre ans (1);

Et enfin deux vieilles sœurs tourières infirmes, à qui on avait promis de donner un asile pour le reste de leurs jours.

Lorsque les membres du district demandèrent aux religieuses convoquées dans la salle du chapitre « si « elles voulaient continuer à vivre dans la vie reli- « gieuse qu'elles avaint embrassée, ou si elles vou- « laient user des dispositions du décret de l'Assem- « blée nationale qui leur rendait la liberté, ce droit « imprescriptible de l'homme, » Mesd[mes] de Pierrefeu, Gérentet, de Girard et Raguy répondirent qu'elles entendaient profiter de la faveur du décret et se retirer comme pensionnaires libres, savoir : Mesd[mes] de Pierrefeu et Gérentet à l'hôpital de Montbrison,

(1) Nos Ursulines donnaient quelquefois asile dans leur couvent à des veuves ou à des filles âgées qui venaient y finir leur vie, y payaient une petite pension, ou léguaient à la maison leur petit héritage. Ces successions, quelques modiques qu'elles fussent, faisaient naître des contestations avec les héritiers. Ainsi, en 1759, un long procès se termina par une transaction avec Philippe Latannerye, bourgeois de Montbrison, sur un don de 200 livres fait au couvent par M[lle] Freydière, pensionnaire libre, décédée chez les Ursulines, et dont M. Latannerye était héritier naturel.

Mad^me de Girard chez M. le baron de Vaugirard, son frère, et Mad^me Raguy chez Mad^me veuve Mauverney, sa parente, à Montbrison; mais qu'elles ne voulaient quitter la maison qu'après la liquidation de leur pension, suivant les revenus actuels de leur couvent.

Toutefois, Mad^me de Girard, se ravisant, déclara qu'elle entendait user de suite de sa liberté et quitter à l'instant le monastère. En conséquence, les prieure, officières et religieuses, capitulairement assemblées, pour faciliter à Mad^me de Girard la réalisation de son désir, prirent l'engagement de lui payer, par quart et d'avance, une pension de 500 livres jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné par l'Assemblée nationale.

Les déclarations de ces quatre Ursulines nous montrent qu'il ne régnait pas dans ce couvent la même union que nous avons admirée et que nous admirerons encore dans les autres couvents de Montbrison. Toutefois, parmi la nombreuse population des cloitres de cette ville, il est à remarquer qu'un seul membre de tous ces ordres religieux, Mme Girard de Vaugirard, parut recevoir avec plaisir la liberté que lui offrait la nation, et voulut en profiter.

Quant aux autres Ursulines, elles déclarèrent toutes : « qu'inviolablement attachées à leur état, et « jalouses d'exécuter les vœux qu'elles ont fait à « l'Etre suprême, elles entendaient demeurer dans « leur monastère, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de « choses les forcerait d'en sortir (1). »

---

(1) Archives de la préfecture de la Loire, série V, n° 24.

Elles restèrent donc courageusement à leur poste sous la direction énergique de Mad[me] Louise-Marie Fialin, prieure élue en remplacement de Mad[me] Pommerol. Mad[me] Fialin était fille de feu Antoine Fialin, notaire royal à Cremeaux, et de demoiselle Barbe Chabannes. Elle était arrière-grand'tante de M. Fialin duc de Persigny, que sa fidélité et son dévouement à Napoléon III, plus que ses capacités administratives, ont élevé aux plus hautes fonctions de l'empire.

En confiant la gestion des biens du clergé aux administrateurs des départements et des districts, le décret de 1790, par son article 3, avait ordonné que les couvents employés à l'éducation publique ou au soulagement des malades, recevraient des administrateurs la totalité de leurs revenus. En dépit de cette réserve, les administrateurs de Montbrison, non-seulement ne consentirent pas à payer aux Ursulines la pension de 700 livres promise aux religieuses professes et celle de 350 livres aux sœurs converses, mais dès la première année (1791) ils les réduisirent de moitié.

C'est à cette occasion que Mad[me] Fialin, avec le talent d'une femme supérieure, et surtout avec la confiance qu'inspire le droit, adressa aux administrateurs du département un mémoire dont le raisonnement, le style, l'orthographe et même l'écriture ne laissent rien à désirer. Il est écrit en entier de la main de Mad[me] Fialin et contient de nombreuses ratures, ce qui autorise à croire qu'elle en fut seule rédacteur.

Après avoir exposé rapidement dans ce mémoire

l'origine de la fondation de ce couvent et les diverses autorisations qui lui ont donné une existence légale, elle déclare se soumettre, sans peine, au décret de 1790 qui confie la gestion de leur fortune aux administrateurs du département, « ce qui les déchargera, « dit-elle, d'un grand embarras et leur donnera plus « de loisirs à consacrer à l'enseignement. »

Elle discute ensuite l'article 2, titre 2, du décret du 28 octobre 1790 qui accorde à chaque religieuse professe une pension de 700 livres; puis elle invoque l'article 3 du même décret qui, faisant une exception en faveur des maisons religieuses vouées à l'enseignement, porte « qu'il leur sera tenu compte de la « totalité de leurs revenus. » Or leurs revenus, d'après ce mémoire, étaient en 1790 de 15,358 livres dont 5,244 provenaient de capitaux placés en rentes, ci. . . . . 5244 liv. (1)

Et 10,114 livres étaient le produit de leurs domaines, ci. 10114

Total. . . . . 15358 liv.

(Malgré, ajoute le mémoire, les ravages causés par l'inondation de 1790 et les réductions faites aux fermiers.) Toutefois, ce revenu était insuffisant pour procurer les 700 liv. allouées par le décret aux vingt religieuses professes et les 350 liv. allouées aux dix converses.

(1) Le tableau de ces revenus mobiliers que nous avons reproduit page 183, dressé officiellement en 1790 par les administrateurs du district, ne porte le revenu mobilier du couvent qu'à la somme de 5,151 livres 12 deniers.

Ce mémoire, comme on le pense, n'eut aucun succès; cependant l'administration fit allouer aux Ursulines, en deux payements, pendant l'année 1791, une somme de 3,230 livres *à imputer sur leurs pensions.*

Nouveau mémoire de Mad^me^ Fialin du 28 octobre 1791, par lequel elle traite la même question avec autant d'adresse que de persévérance : « Nous savons, « dit-elle, que l'Assemblée nationale, en prenant en « main la gestion des biens des couvents, ne poursuit « d'autre but que le bonheur du peuple; nous aussi « et depuis longtemps nous donnons la nourriture, « l'asile et l'instruction à deux enfants pauvres de « cette ville, dont l'une est la fille du représentant « de notre fondateur, *lequel en mourant l'a laissée « sans ressources.* Faudra-t-il donc abandonner la « descendante de celui qui nous a enrichi, au mo- « ment surtout où la nation trouve une précieuse « ressource dans la vente des biens des couvents. »

A l'appui de ce raisonnement logique Mad^me^ Fialin expose que sur les domaines des Ursulines, quatre ont été vendus (avant le 28 octobre 1791) au prix de. . . . . 259200 liv.

Qu'il leur en reste encore trois à vendre, estimés. 150000

Qu'elles ont en capitaux de rentes. . . 100000

Total. . . . . 509200 liv.

Il fallait à Mad^me^ Fialin une grande énergie et une grande foi en l'avenir pour réclamer son droit (elle,

pauvre religieuse, condamnée d'avance par son siècle) à des administrateurs qui représentaient la nation entière.

C'est au bas d'un des mémoires de Mad^me^ Fialin que nous avons trouvé, à côté de sa signature, un sceau en cire rouge que nous croyons être celui des Ursulines de Montbrison. Il est ovale, a trois centimètres dans sa plus grande longueur. Il représente une femme couronnée vue de face; un voile descend sur ses épaules jusqu'à la ceinture, sa main droite tient une palme de martyr; son bras gauche est étendu presqu'horizontalement en signe de protection. Bien qu'aucune légende n'entoure ce sceau, nous sommes très-porté à croire que c'est celui des Ursulines.

Hélas! le jour était venu où non-seulement la nation ne payerait plus aux religieuses de pension alimentaire, mais où leur fortune lentement amassée, les ornements de leur église, le mobilier de leur maison allaient être vendus et dispersés aux quatre vents, et elles-mêmes, chassées de leur couvent, réduites à demander à leurs familles un dernier asile.

Leurs sept domaines furent aussi vendus aux enchères. Voici leurs noms:

1° Le domaine appelé Perdriat, situé à Chalain-le-Comtal, acquis du sieur Dubreuil en 1656, d'un revenu de 500 livres, fut adjugé à M. Pierre-Etienne Leconte, receveur du district de Montbrison. De ce domaine dépendaient de grands bois taillis.

2° Celui de Fontanes, sur la même commune, acquis du sieur Duperré en 1720 au prix de 9150 liv.,

fut vendu le 24 mai 1792 aux sieurs Pierre Desbarges, de Saint-Germain-Laval (hameau de Verrières), et Claude Bray de Saint-Just-la-Pendue, au prix de 38,100 livres.

3° Celui de Bigny, commune de Feurs, qui leur venait de la succession des Ursulines de Feurs supprimées en 1712, d'un revenu de 1,200 livres.

4° Celui de la Vizelle, situé sur la paroisse de Saint-Paul-d'Uzore, qui leur venait de la succession du deuxième couvent des Ursulines de Montbrison supprimé, comme nous l'avons dit, en 1751.

5° Le domaine des Granges ou d'Odeberts, situé à Moind, acquis en 1656 de Mad[me] Fleurie Pouderoux, veuve de Pierre Henrys, vendu en 1791 à M. David, à un prix inconnu. Ce domaine très-important était en 1771 exploité à moitié fruit par Antoine Janisson pour tous les produits en grains, même les porcs, les oies, les canards, de plus moyennant une rente annuelle de de 150 livres, 4 chars de foin et 150 bottes de paille.

6° Le domaine du Poulalier, commune de Prétieux, acquis en 1714 de noble Claude Gayot, conseiller du roi à Montbrison et de dame N. Staron sa femme, d'un revenu de 700 livres.

7° Enfin, le domaine de la Cotille, situé dans la même commune, d'un revenu annuel de 527 livres.

Nos religieuses possédaient encore plusieurs ténements en vignes contenant ensemble 47 journalées, situés aux différents vignobles de Montbrison, d'un produit annuel moyen de 500 livres. Le plus consi-

dérable de ces ténements, d'une surface de 22 journalées 1/2, était situé au Parc de Montbrison.

Une terre chambonnale, située à Vaure près de Montbrison, estimée en 1790 au capital de 1,170 liv.

Un petit clos de quatre cartonnées avec pigeonnier au milieu, situé au faubourg de la Croix, d'un revenu annuel de 40 livres.

Enfin, une dime appelée de la Roue, qui se levait au village de ce nom, paroisse de Sauvain; elle était affermée en 1786 aux sieurs Barou et Orizet 103 boisseaux de seigle et 3 livres de fromages de Roche.

Ces deux derniers articles provenaient aux Ursulines de la succession du deuxième couvent.

Les bâtiments de leur couvent avec leurs enclos, jardins et terrasse, confisqués au profit de la nation, furent affectés dès 1793 à divers services publics; en l'an XI ils étaient convertis en une caserne de gendarmerie lorsque M. Lachèze, maire de Montbrison, eut l'heureuse pensée d'y établir une école secondaire d'enseignement, dirigée par MM. Faure, Quérat et Dulac. Un décret impérial daté de Friedland, du 15 juin 1807, concéda à la ville le ci-devant couvent des Ursulines; mais cette école secondaire ne réussit pas. Fermée en 1814, ouverte de nouveau en 1818 sous la direction de M. Sabatier, elle comptait en 1821 quinze élèves au plus. L'administration municipale de Montbrison appréciait cependant l'utilité de cet établissement et lui avait alloué une subvention annuelle, mais il n'était pas né dans des conditions viables; aussi resta-t-il fermé jusqu'au 1er novembre

1824, où nous le vîmes se rouvrir sous la dénomination de petit séminaire, confié à l'administration religieuse du diocèse. M. Mauverney en a été le premier supérieur. Depuis lors il n'a cessé de prospérer sous la bonne direction de MM. Pagnon (aujourd'hui vicaire-général de l'archevêché de Lyon), Vétard, supérieur des Minimes, et Richoud. Le nombre des élèves admis est en moyenne de 160. il s'accroît chaque année; aussi, pour répondre à ce besoin d'instruction qui se fait sentir généralement, la ville de Montbrison et l'archevêché ont alloué une somme d'environ 60,000 francs pour agrandir les bâtiments et les approprier d'une manière convenable à leur nouvelle destination.

Ces travaux sont achevés depuis 1868.

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Des Supérieures et des Religieuses Ursulines.

1636 Allard Catherine.
1705 d'Apchon de Montrond Marie.
1742 d'Apchon de Montrond Marie.
1726 d'Apinac.
1661 d'Arcy d'Ailly Claudine-Marie.
1700 d'Arcy d'Ailly Eléonore.
1651 d'Arcy d'Ailly Gabrielle.
1652 d'Arcy d'Ailly Marthe.
1759 Arnaud Marie-Louise.
1796 d'Assier Jeanne-Marie, Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.
1751 d'Aubarède Marie, supérieure à Saint-Galmier.
1657 d'Aurelle de Montarcher, Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.
1790 Baraillon de Pierrefeu Marie.
1636 du Barry, Françoise.
1669 Basset Elisabeth.
1685 Basset Marguerite.
1670 Basset Pernette.
1741 Batant de Pommerol Lucrèce, supérieure en 1775, au premier couvent de Montbrison et en 1790.
1713 de Beauregard Marie.
1748 de Bellegarde Marie, supérieure à Saint-Galmier.

1631 Béraud de Beauregard Espérance.
1648 Béraud de Beauregard Sybile-Marie.
1626 de Bermond Françoise, fondatrice et supérieure des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château en 1626.
1639 du Besset de Contenson.
1697 Boissec Jeanne.
1706 Borghèse Jeanne.
1641 Bouchand de Montolivet Gabrielle.
1634 Bouchand de Montolivet Nunciade.
1635 Boulardin Marie.
1737 Bourg Claudine, sœur Sainte-Julie.
1753 Bourg de Château-Gaillard Claudine, sœur Saint-Romain, supérieure du premier couvent de Montbrison en 1772.
1737 Bourg Jeanne, sœur Saint-Amand.
1742 Bourg N..., sœur Sainte-Agathe.
1801 Boyer Catherine, supérieure à Saint-Bonnet en 1801.
1796 Boyer Rose, supérieure à Saint-Bonnet en 1796.
1777 Boyer de Montorcier Marguerite.
1722 de la Brosse Marie.
1634 Brullioud Marguerite.
1642 Brun Hélène.
1726 Brun Hélène, sœur Sainte-Croix.
1633 Brutel Colombe.
1783 Bruyas Marie-Marguerite.
1806 Buffet Jeanne-Marie, Ursuline à Saint-Symphorien-le-Château.
1631 Burien Claudine.
1722 de Bussy, sœur Sainte-Ursule.
1642 Calemart Florie.
1639 Carrier Antoinette.
1665 Carrier Catherine.
1641 Carrier Gasparde-Marie.
1638 de Célarier Marie.
1683 Chancolon Claudine.

1640 Chanet Marie.
1657 de la Chaize d'Aix Marie.
1664 de la Chaize d'Aix Rénée.
1650 de Chalencon de Saint-Pal.
1634 Chapin Nunciade.
1634 Chapuis Pernette.
1644 Chapuis de la Goutte Marie, tante, supérieure au deuxième couvent de Montbrison en 1670.
1675 Chapuis de la Goutte Marie, nièce.
1674 Chapuis de Villette Anne, supérieure à Feurs en 1708.
1674 Chapuis de Vilette Claudine.
1636 Chapuis de Vilette Marguerite.
1629 Chapuis de Vilette Marie, sœur de l'Incarnation, fondatrice du premier couvent de Montbrison.
1726 Chassagny Nicole, sœur Sainte-Thérèse.
1771 Chassain Anne-Marguerite.
1700 Chassain Philippe.
1733 Chassain N...
1739 Chassain de Chabet Marie-Antoinette.
1649 Chassain de Marcilly Catherine.
1653 Chassain de Marcilly Madeleine.
1735 Chazel Antoinette, supérieure à Saint-Galmier.
1673 Chazelle Anne.
1651 Chitein Laurence.
1776 de Chuy d'Arminière Marie.
1722 Claveloux Pierrette.
1806 Colomb Madeleine, Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.
1737 Combe Antoinette.
1632 Contemptial Benoîte.
1717 Courtain de Saint-Vincent Marianne.
1776 Datrand Marie.
1770 Daval Marie.
1682 Demons Germaine-Louise.
1665 Desolmes Marie.

1645 Dodieu Madeleine.
1642 Dubreuil Claudine.
1632 Ducasson du Crozet Jeanne, supérieure au deuxième couvent de Montbrison en 1651.
1722 Dufour Marthe.
1705 Duguet Jeanne.
1641 Dulac Françoise.
1692 Dupuy du Chatelard Charlotte.
1698 Durand Claudine.
1648 Durdilly Jeanne.
1637 Durdilly Marie.
1806 Duthel Jeanne-Marie, Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.
1661 d'Escotay Jeanne.
1652 d'Escotay Ennemonde.
1643 Falconnet Madeleine.
1638 Faure Marguerite.
1630 Faure Marie.
1751 Forissier Louise, Ursuline à Saint-Galmier.
1747 de Fornier Marie-Anne.
1771 Fialin Louise-Marie, supérieure en 1791 du premier couvent de Montbrison.
1682 Flachères N..., supérieure à Feurs en 1682.
1806 Franchet Madeleine, Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.
1660 Garnier Catherine, supérieure à Saint-Galmier.
1726 Gaune Jeanne-Dorothée.
1630 Gayot Madeleine.
1742 Gayot, sœur Saint-Marcel.
1674 Gazanchon Antoinette.
1740 Gérentet Catherine.
1740 Gérentet Marie.
1757 Gérentet Marie-Claire.
1752 de Girard Catherine, sœur Saint-Louis.
1752 de Girard Charlotte, sœur Saint-Benoît.

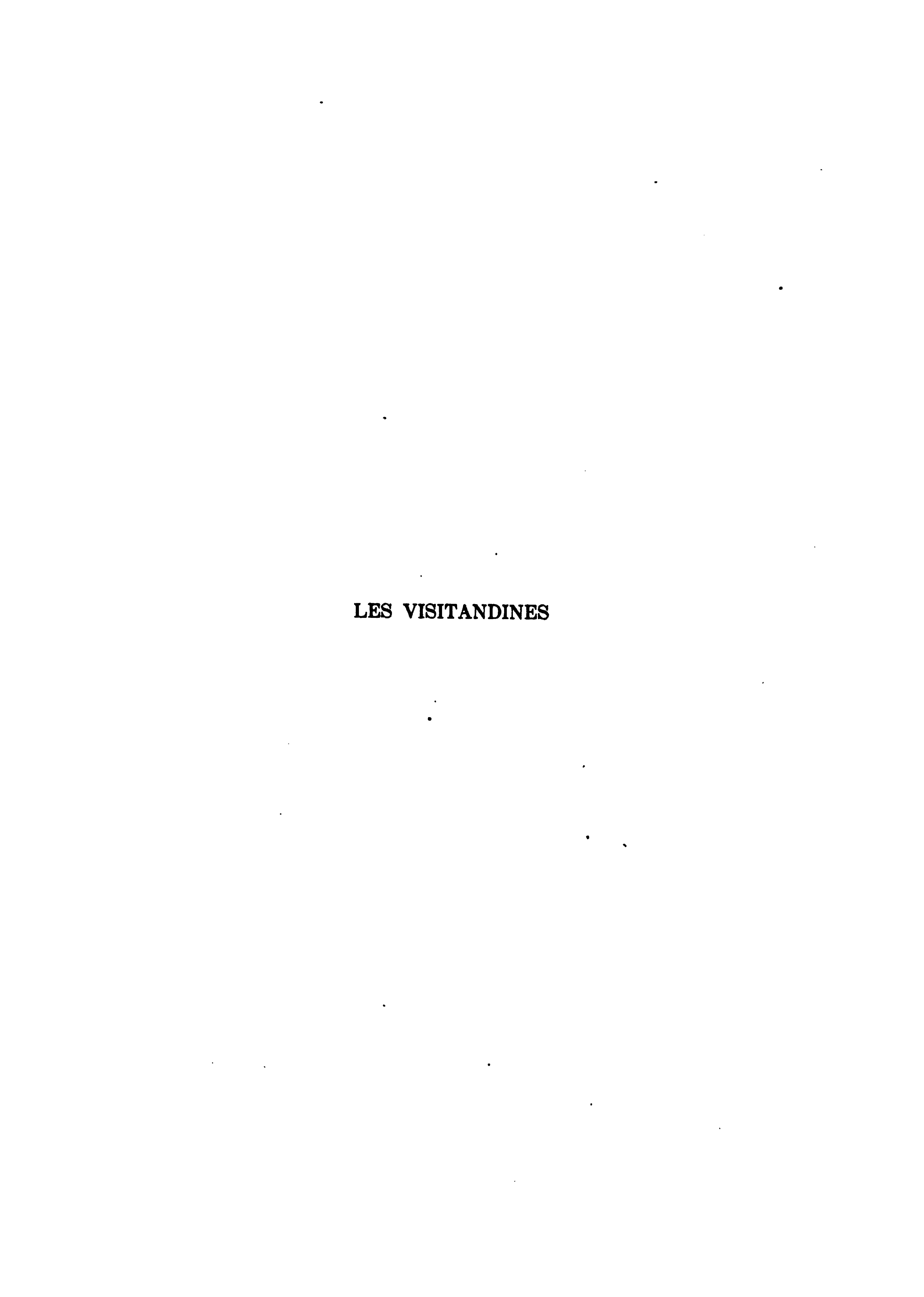
1791 de Girard de Vaugirard Charlotte.
1638 Giraud Catherine.
1636 Giraud Françoise.
1630 Giraud Jeanne.
1651 Giraud Louise.
1651 Gonin Claude.
1643 Gonin Geneviève, sœur Saint-Ignace, supérieure du premier couvent de Montbrison en 1695.
1713 des Gouttes Marie-Sybile.
1656 Grata Madeleine.
1643 Grata Marie.
1692 de Grésolles Antoinette.
1696 de Grésolles Madeleine.
1716 de Grésolles Marguerite, supérieure à Saint-Bonnet en 1716.
1722 de Grivel Jeanne, sœur Sainte-Claire.
1749 Groisard Anne.
1753 Groseiller de Chènereilles Alexie.
1711 Guingard Catherine, sœur Saint-Augustin.
1661 Guillot Claudine.
1645 Guytières Louise.
1743 Henrys Anne.
1683 Henrys Catherine.
1643 Hérault Claudine.
1646 Hérault Madeleine.
1775 Imbert de Tréméoles Marianne.
1778 Inguimbert de Pramiral Marie-Josèphe, supérieure au premier couvent de Montbrison en 1777.
1636 Jacquelin Antoinette.
1639 Jacquelin Denise.
1639 Jacquelin Gabrielle.
1668 Jacquemetton Anne.
1627 Julien Marguerite.
1742 Lachat Agathe.
1636 de La Mure Anne.

1767 de La Mure Espérance-Marie.
1726 de La Mure Jeanne, sœur Sainte-Reine.
1668 de La Mure de Bienavant Marie-Amédée.
1642 de La Mure de Rilly, Marie.
1742 de Langeac de la Roche N....
1675 de Lapierre de Saint-Hilaire Germaine.
1665 de Lapierre de Saint-Hilaire Marie.
1654 Laplace Jeanne.
1780 Latannery Madeleine.
1751 de Lavalette Madeleine.
1637 Lebastien Marie.
1665 Lebeau Marie-Madeleine.
1632 Lefèvre Gilette.
1643 Lhéritier Catherine.
1777 Lempereur Louise.
1806 Maisonneuve, N..., Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château,
1751 Malescot Toussainte, tourière.
1637 Marchand Catherine.
1781 Marchas Claudine.
1699 Martin Marie.
1753 Massard Jeanne.
1724 Mathé Antoinette, sœur Saint-Just.
1742 Mathé N.... sœur Saint-Augustin.
1646 Mauverney Claudine.
1806 Meynis, sœur Sainte-Ursule à Saint-Bonnet-le-Château.
1759 Michel des Chavannes Jeanne-Brigitte.
1696 Moissonnier Germaine.
1700 Moissonnier Marie.
1634 Montagne Marguerite, fille de François Montagne, boucher à Boën.
1635 Montagne Marguerite, fille de Jean Montagne.
1630 du Montal Yolande.
1722 de Montrouge N..., sœur Saint-François.

1675 Morel Antoinette.
1722 Morel Jeanne-Marie, sœur Sainte-Madeleine, supérieure du deuxième couvent de Montbrison en 1748.
1685 Nallard Anne.
1726 Pagnon Françoise.
1646 Paparel Suzanne.
1649 Papon Anne.
1627 Papon Jeanne.
1711 Papon Louise.
1651 Papon Sybile-Louise.
1644 Papon de Goutelas Anne.
1642 Papon de Goutelas Marie.
1694 Pasturel Catherine.
1716 Pasturel Marguerite.
1686 du Patural du Tronchy Jeanne-Marie-Marguerite.
1635 Péruchand Anne (ou Péruchaud), supérieure à Saint-Symphorien-le-Château.
1635 Pétrat Michelle.
1740 Petty Thérèse.
1704 Picaud Pierrette.
1636 de Pierrefeu Aimée.
1629 de Pierrefeu Françoise.
1722 de Pierrefeu Françoise, sœur Saint-Augustin.
1722 de Pierrefeu Françoise-Marie, sœur Sainte-Colombe.
1629 de Pierrefeu Marie.
1651 Pinet Marguerite, supérieure à St-Galmier en 1665.
1629 Pinet Marie.
1639 Plagneux Anne.
1727 Plasson Elisabeth.
1722 Poncet N..., sœur Sainte-Hélène.
1722 Poncet N..., sœur Sainte-Monique.
1652 Populle Léonore.
1645 Populle Marie-Toussainte.
1643 Pouderoux Marie.
1742 Prandière N..., sœur Sainte-Rose.

1702 Punctis de la Bruyère Marguerite.
1631 Pupier Antoinette.
1643 Pupier Florie.
1726 Puy Catherine, sœur Sainte-Serenne.
1711 Puy Louise, sœur Sainte-Agathe, supérieure du deuxième couvent de Montbrison en 1726.
1705 Puy du Périer Elisabeth.
1668 Quarcatrisson de la Chassagne Charlotte, supérieure à Feurs.
1747 Raguy Claudine.
1632 Rambaud Madeleine.
1725 Rambaud Marie, sœur Sainte-Euphrosine.
1740 Ramey Antoinette.
1710 Ramey Claudine.
1740 Ramey Philiberte.
1682 Relogue Anne.
1627 Relogue Jeanne, supérieure du premier couvent de Montbrison.
1746 de Renaison Marie-Nicole, supérieure à Saint-Bonnet.
1641 Reynard Louise.
1751 Richard de la Prade Marie.
1722 Rival Anne, sœur Sainte-Madeleine.
1649 Rival Catherine.
1659 Rival Françoise.
1659 Rival Madeleine.
1667 Rival Marie.
1775 Rony Benoîte-Marie.
1774 Rony Marie.
1780 du Rosier Claudine, supérieure à Saint-Bonnet.
1672 de Rostaing Marie-Anne.
1701 Rotagnon Antoinette.
1641 de la Roue Anne.
1733 de la Roue Marguerite, supérieure à Saint-Galmier.
1806 Ruyton Catherine, Ursuline à Saint-Symphorien-le-Château.

1655 de Saint-Priest de Fontanez Louise.
1648 de Saint-Priest de Fontanez Marguerite.
1643 de Saint-Priest de Fontanez Marie.
1695 Sapho Marie.
1655 de Sarracin Dorothée, supérieure à Saint-Galmier.
1661 de Siguret Denise.
1722 du Soleil N..., sœur Saint-Ennemond.
1751 de Souvigny N...
1641 Staron Catherine, supérieure à Montbrison en 1698.
1637 Tantillon Yolande.
1727 Terrasson Marie-Anne, supérieure à Saint-Galmier.
1709 Terray Jeanne, sœur Saint-Augustin.
1734 Terray Pierrette, sœur Sainte-Luce.
1742 Terray N..., sœur Saint-Priest.
1777 Thevenet Marie.
1682 Thoinet Catherine, sœur Saint-Paul, fille d'honorable Pierre.
1703 Thoinet Catherine, fille de noble Sébastien.
1725 Thoinet Marie-Elisabeth.
1756 de Tours N...
1737 Tricaud du Monceau Catherine-Pierrette.
1701 Tricaud du Monceau Marie.
1741 Tricaud du Monceau Marie-Marguerite.
1763 de Varan Catherine.
1726 de Vaugirard Catherine, sœur Sainte-Agnès.
1711 de Vaugirard Elisabeth.
1784 de Vaugirard N..., sœur Saint-Louis.
1708 du Verdier de Valprivas.
1711 Vial Catherine, sœur des Anges, supérieur du 2e couvent de Montbrison.
1630 de Vinolz d'Aboin.
1700 Vignat Louise.
1742 de Viry N..., sœur Sainte-Rose.
1769 de Viry N..., sœur Sainte-Thérèse.



LES VISITANDINES



SCEAU DES VISITANDINES.

LES VISITANDINES

1642 À 1790)

CHAPITRE PREMIER

L'ordre de la Visitation. — Son établissement à Montbrison en 1642. — Construction du couvent avec les ruines du donjon en 1670. — Construction de l'église et du dôme en 1700.

Les habitants de Montbrison appréciaient sans doute les heureux résultats de la bonne éducation que leurs filles recevaient au couvent des Ursulines établi dans leur ville depuis quelques années (1628); aussi, soit que ce couvent fut insuffisant pour répondre aux besoins du pays, soit que les personnes qui appartenaient aux classes privilégiées voulussent avoir pour leurs filles une maison d'un ordre plus relevé

que celui des Ursulines, soit enfin que l'on sentit le besoin de ranimer le zèle des catholiques refroidi par les guerres de religion, les habitants de Montbrison voulurent établir dans leurs murs une nouvelle maison d'éducation confiée aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie.

L'ordre de la Visitation avait été établi, en 1610, à Annecy par saint François de Sales et Mad[me] veuve de Chantal; ce n'était dans le principe qu'une réunion de saintes femmes, non soumises à la clôture, et dont le but principal était la visite et le soulagement des malades. Elles s'appliquèrent bientôt à l'enseignement des jeunes filles. Le besoin d'instruction, qui se faisait sentir après les troubles religieux et politiques qui venaient d'agiter la France, contribua beaucoup à la propagation de cet ordre.

Les premières femmes qui firent partie de cette association avaient conservé le costume qu'elles portaient dans le monde, en le réglant toutefois avec une grande modestie. Ce n'est que plus tard, lorsqu'elles furent cloitrées, soumises à la règle de saint Augustin et reconnues comme ordre religieux par le pape Paul V, que fut adopté le costume qu'elles portent encore de nos jours.

Les autres ordres religieux de femmes établis avant les Visitandines ne pouvaient admettre, d'après leurs statuts, que des filles assez jeunes et assez fortes pour supporter les austérités du cloitre. Saint François de Sales pensa au contraire que l'ordre nouveau qu'il voulait fonder devait recevoir les veuves aussi bien

que les filles, et celles qui, à cause de leur âge ou par quelques défauts ou infirmités corporelles, ne pouvaient entrer dans les autres monastères; en conséquence, il les dispensa des austérités corporelles, excepté de celles qui sont permises par les constitutions et qui sont en petit nombre.

La raison de ces statuts, nouveaux pour un ordre religieux, était, dit saint François de Sales, « que « plusieurs femmes, inspirées de Dieu, aspirent bien « souvent à la vie religieuse, dont cependant elles « sont exclues, ou parce qu'elles sont déjà avancées « en âge, ou parce qu'elles sont infirmes, ou enfin « parce que la faiblesse de leur tempérament ou la « délicatesse de leur complexion ne leur permet pas « de supporter les jeûnes, les abstinences et les aus- « térités qui sont en usage dans les autres ordres « religieux; qu'il arrive de là que ces personnes, « quoique pleines de mépris pour le monde et de « courage pour le quitter, quoique très-propres pour « la vie intérieure, sont obligées de vivre dans « l'embarras du siècle, au grand préjudice de leur « salut, faute de trouver des maisons religieuses qui « les reçoivent, et dont elles puissent pratiquer la « règle (1). »

Tel fut le but de saint François de Sales en fondant l'ordre de la Visitation et tel fut peut-être la cause de l'immense succès qu'il obtint. Quelques années, en effet, après sa fondation, il comptait plus de cent

(1) *Œuvres de saint François de Sales*, t. Ier, p. 495.

cinquante monastères, non-seulement en France et en Savoie, mais dans l'Italie, l'Allemagne et jusqu'en Pologne.

Je crois, toutefois, que la pensée qu'avait eu saint François d'ouvrir les couvents de son ordre aux femmes veuves eut peu de succès en France, à en juger au moins par le couvent de Montbrison qui, pendant un siècle et demi d'existence, ne reçut qu'une seule veuve : Jeanne Levacher, veuve de Benoît Mangeant, âgée de 51 ans.

L'ordre de la Visitation existait à Lyon depuis l'année 1617, il avait aussi une maison à Saint-Etienne établie vers 1620; elle y avait même si bien prospéré qu'elle put fournir des sujets et des capitaux à l'établissement d'une maison de cet ordre à Montbrison, comme nous allons le voir.

Pour arriver à cette fondation les habitants de Montbrison furent convoqués le 23 avril 1634 dans la salle capitulaire du couvent des Cordeliers (aujourd'hui la mairie), lieu ordinaire des assemblées publiques. La réunion était présidée par M[re] Jean Croppet, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Forez; elle eut lieu en présence du procureur du roi, Claude Henrys, et d'Arnould du Rosier, conseiller du roi au bailliage; la demande des habitants fut exposée par Jean Papon, lieutenant en la châtellenie royale de Montbrison, Antoine Fasson et Denis Gagnieu, tous deux bourgeois et échevins de la ville. Le désir des habitants ne rencontra aucune opposition, et l'autorisation fut accordée aux Visitandines

de fonder une maison dans la ville, à la seule condition de n'y faire aucune quête. Cette restriction nous montre que les habitants avaient assez des quêtes que faisaient les Cordeliers et les Sainte-Claire depuis longtemps établis dans la ville.

Les personnes pieuses qui poussaient à cet établissement s'adressèrent aux Visitandines de Saint-Etienne; et, le 1er février 1635, Madme Marie-Philiberte Aysement, supérieure de cette communauté, demanda au cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, l'autorisation d'envoyer quelques-unes de ses religieuses fonder un couvent à Montbrison. Parmi les raisons à l'appui de sa demande, elle expose « qu'il y a fort « grande quantité de filles qui se présentent pour être « reçues à l'habit religieux dans leur monastère de « Saint-Etienne; en quoi les suppliantes ne leur « peuvent donner ce contentement, bien que, par « charité, elles le souhaitent de tout leur cœur; que « Messieurs de la ville de Montbrison leur ont accordé « d'établir un monastère de leur ordre dans leur ville; « que ce serait un moyen de faire place en celui de « Saint-Etienne aux dites prétendantes, et aussi de « contenter quelques autres qui les attendent dans la « ville de Montbrison. »

Bien que l'autorisation du cardinal ait été immédiatement accordée (1635), il s'écoula sept années jusqu'à l'arrivée des Visitandines de Saint-Etienne à Montbrison, qui eut lieu le 7 avril 1643. Le premier noyau de cette nouvelle communauté était formé de Mesdmes Marie-Madeleine Réal, supérieure; Marie-

Thérèse Gonon, assistante; Marie-Angélique Bailly, Marie-Marthe Lesieur, Marie-Geneviève Ravel et N... Roussier, toutes religieuses professes de la Visitation de Saint-Etienne-de-Furan. La maison-mère alloua aux religieuses qui venaient fonder une succursale à Montbrison un capital de 8,000 livres, représentant la dot des religieuses, et le mobilier nécessaire à leur première installation, plus 403 livres pour la dot apportée par deux sœurs domestiques qui vinrent compléter leur maison le jour même de leur arrivée à Montbrison.

Les sept années qui s'écoulèrent entre l'autorisation accordée par le cardinal et l'arrivée des religieuses font supposer que leur installation rencontra plus d'un obstacle. Les Ursulines de Montbrison, établies depuis quelques années, ne restèrent pas sans doute indifférentes à la fondation d'une maison rivale de la leur.

Quoiqu'il en soit, les obstacles ne paraissent avoir été levés qu'au commencement de l'année 1642, et c'est le 27 février seulement que les six religieuses désignées pour fonder la nouvelle communauté firent acquisition de la maison où elles devaient bientôt s'installer. Cette maison appartenait à M. Pierre Lhéritier, docteur-médecin à Montbrison. Elle était située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le perron et l'église qui sert de salle à la Cour d'assises de la Loire. Elle est ainsi confinée et désignée dans l'acte de vente : « 1° maison à quatre étages, sise à « Montbrison, au coin et place de *la barrière* dudit

« Montbrison (1), joignant la rue de la Madeleine,
« de soir; celle de la Barrière allant au château, de
« vent; autre rue allant aux murailles de la ville,
« derrière les fours banaux, de matin; les maison et
« bâtiments de M. Louis Caze et de demoiselle Ber-
« thaud, de bise (2). 2° Un autre bâtiment construit
« par le vendeur dans son jardin, avec le dit jardin
« et aisances, joignant la dite rue de la Barrière,
« rue allant aux château et prisons, de vent et matin;
« l'autre dite rue allant aux murailles de la ville
« derrière les fours banaux, de soir; et les jardins
« ou places appartenant aux dits mariés Caze, aux
« héritiers de M[e] Antoine Sévérat et de Pierre Aus-
« sède, de soir et bise. »

On voit par ces confins que cet immeuble était important; mais le jardin était séparé de la maison principale par la rue, qui se dirigeait vers les murailles de la ville, derrière les fours banaux.

---

(1) C'est sur cette place, établie devant la porte principale du château de Montbrison, qu'avait lieu la vente aux enchères du droit de ban du vin du comté de Forez, réservé pour le mois de mai; le comte cédait ce privilége moyennant finance. C'était dans les pays de vignobles un des bons revenus du comte de Forez.

(2) Une donation faite en 1760 par Claude Caze, conseiller au bailliage de Forez, à son fils Louis, lieutenant au régiment d'infanterie de Médoc, nous apprend que la maison dont nous venons de parler, avec un jardin attenant, était située sur *les fossés de la brèche*. Il est permis de conclure de cette dernière dénomination, que c'est auprès de la vieille tour que l'on voit encore auprès de l'église Sainte-Marie (aujourd'hui le tribunal) que le baron des Adrets, en 1562, battit en *brèche* le château de Montbrison, et que là fut donné l'assaut qui l'en rendit maitre. C'était, en effet, la partie la plus faible, puisque partout ailleurs il était protégé par des escarpements.

Il semble, d'après les confins de la maison vendue aux Visitandines par M. Lhéritier, que les fours banaux étaient encore à cette époque (1642) situés près de la place de la Barrière; cependant Aug. Bernard dit que vers 1451 le four banal de Montbrison fut transporté rue des Cordeliers dans la maison de Denis Crozet, « notre amé et féal secrétaire et maître de « notre chambre aux deniers, » et qu'on lui donna en échange la maison où était l'ancien four. Comme cet échange n'avait pas été avantageux pour Crozet, le comte de Forez lui accorda le 18 février 1466 la franchise de tout droit de cuisson à lui et à ses descendants (1).

M. Chantelauze, dans ses notes sur l'*Histoire des ducs de Bourbon* par La Mure, mentionne trois fours banaux existant à Montbrison en 1489, celui de la Barrière, celui de la Cordonnerie (cette rue est la même que celle des Cordeliers) et celui du Marché (2).

On retrouve de nos jours une trace de la rue qui passait derrière les fours banaux dans la voûte ou passage couvert qui existe sous l'église de Sainte-Marie. Ce passage, aujourd'hui sans issue, est fermé par des portes; il ressemble plutôt à l'entrée d'une cave qu'à une ruette. Les Visitandines obtinrent avec grand peine, en 1646, l'autorisation de bâtir une voûte sur ce passage, afin d'établir une communica-

(1) Notes manuscrites de l'*Histoire du Forez*, par Aug. Bernard, t. 2e, p 60, exemplaire de la bibliothèque de Saint-Etienne.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon*, t. 3, pièces supplémentaires, p. 292.

tion facile entre leur maison et le grand enclos qui était au matin de cette rue. Une première autorisation leur en avait été donnée en 1642 par Mad^me^ Catherine-Charlotte de Granmond, au nom et avec la procuration de son mari, haut et puissant seigneur Henry Mitte de Chevrières, chevalier, marquis de Saint-Chamond, seigneur engagiste de Montbrison depuis le 27 novembre 1638; mais les parties intéressées formèrent opposition à l'établissement de cet arceau qui apportait quelque obstacle à la libre circulation de la ruette. Cette opposition ne fut levée qu'en 1646. L'autorisation donnée par le marquis de Saint-Chamond leur accordait aussi le droit de faire tirer de la pierre en la motte et château de Montbrison, au lieu qui leur sera désigné, pour bâtir leur église et logement.

La vente de la maison et enclos de M. Lhéritier fut faite aux Visitandines en 1642 au prix de 8,500 livres; l'acte en fut passé au parloir du couvent de Saint-Etienne, par Me Terrasse, en présence de Mad^me^ Marie-Claudine Rochette, supérieure de la Visitation de Saint-Etienne, et de Mre Gabriel Boyer, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Chauffour. Ce dernier appartenait à une famille montbrisonnaise; il était en cette circonstance le représentant de la ville.

Bien que la maison de M. Lhéritier fut vaste et importante, à en juger par ses quatre étages et par le prix d'acquisition, très-élevé relativement à l'époque, elle n'était pas appropriée aux besoins d'une communauté. Aussi les nouvelles religieuses employèrent,

dès la première année, en réparations ou agencements, un capital de 780 livres. Pendant les années 1645, 1646 et 1647, elles élevèrent des constructions pour un nouveau capital de 2,565 livres. Leur premier soin et le premier emploi de ces sommes fut sans doute l'érection d'une chapelle; car un acte du 9 avril 1642 (le surlendemain de leur arrivée à Montbrison) les autorise à faire célébrer la messe *dans une chambre basse de leur logis ornée et accommodée.*

Nous venons aussi de voir que dès la première année elles obtinrent du marquis de Saint-Chamond, seigneur engagiste de Montbrison, la permission de faire tirer de la pierre de la motte et château de Montbrison pour la construction d'une église. Toutefois, ce n'est pas à cette époque qu'il faut faire remonter la construction de l'église de Sainte-Marie et du dôme élégant qui la couronne. Ce monument ne fut érigé qu'en 1701, comme nous le verrons bientôt. Nos religieuses n'étaient pas assez riches, à cette époque, pour entreprendre une pareille construction; elles durent se borner à l'érection d'une modeste chapelle construite au soir et au bord de la rue de Cremeaux qui tendait de la chapelle Saint-Aubrin (près du donjon) au couvent des religieuses.

Nous avons vu que les immeubles acquis de M. Lhéritier étaient confinés au nord et au soir par des bâtiments ou jardins appartenant à MM. Caze, Aussède et Sévérat; aussi les Visitandines acquirent successivement dès les premières années de leur installation ces divers immeubles. En 1648 elles

achetaient, devant Terrasse, notaire, de M. Honoré Champolin, avocat en parlement, et de demoiselle Marie Gauthier, sa femme, un petit jardin.

Le 1er février 1662, devant le même notaire, noble Balthazard Sévérat, conseiller du roi, élu en l'élection de Forez, leur vendit un autre petit jardin d'une cartonnée; tous deux étaient situés au vingtain des murailles du château, derrière les fours banaux, confinés au nord par la rue et vingtain des murailles de la ville, qui tend de la rue de la Madeleine, *en montant droit au château*, au soir par la rue des Fossés qui descend de la porte du château dite *Bourbon* et aboutit à ladite rue et vingtain.

Le 26 août 1665, devant le même notaire, elles achetaient de M. Antoine Caze, avocat en parlement, un jardin situé derrière sa maison (celle qui joint de nos jours au perron de la Cour d'assises).

Pendant les années 1671 et 1672, elles acquirent de M. Jean Mazuyer, conseiller du roi, receveur du taillon en l'élection de Forez, et de Madlle Louise Charrey, femme du sieur Léonard Chapuis, marchand à Montbrison, deux caves situées au château de Montbrison, au lieu appelé de Cremeaux, confinées au matin et au midi par la rue de Cremeaux allant de la porte de la Barrière, ou donjon de la ville, à la place Saint-Aubrin, au nord par certaines places vagues et au matin par la maison de M. Antoine Henrys.

Quelques années après, devant Thoinet, notaire à Montbrison, le même Antoine Henrys et Dlle Marie Chassain sa femme, vendaient aux religieuses un

bâtiment avec cave, cuvage et grenier, et un jardin de deux cartonnées et demie à la suite; le tout situé dans la ville de Montbrison, au-dessous de l'ancien château, confiné au matin par la place appelée Saint-Aubrin (cette place existait au soir d'une petite chapelle dédiée à ce saint, construite dans l'enceinte du château, à peu près au-devant de la porte actuelle de la gendarmerie, elle s'étendait jusqu'à la porte du château appelée porte de Bourbon); au midi par la rue de Cremeaux qui tendait de ladite place à la rue de la Barrière, ou du donjon de la ville; au soir par le jardin du monastère, et au nord *quasi au matin* par les murailles de ladite ville. Cet immeuble, assez important par son étendue, fut payé 3,000 livres. Il est représenté de nos jours par la partie du monastère qui est affectée à la gendarmerie (1). Il avait appartenu au XVe siècle à Vernin de Cremeaux qui avait attaché son nom à cette partie du château de Montbrison; et plus anciennement peut-être à Etienne de Cremeaux, chancelier de Forez en 1318. C'est par suite de cette acquisition que nos religieuses payaient encore en 1687 des cens et servis à la rente de Cremeaux, réunie à la baronnie d'Ecotay par le mariage de Claudine de Talaru-Chalmazel avec Balthazard Hérail de Pierrefort, chevalier, seigneur comte de la Roue, Montpeloux, Usson et baron d'Ecotay.

---

(1) Voir un plan d'une partie des remparts de la ville et château de Montbrison du 20 octobre 1741, dressé par Morel, paraphé par le conseiller Boyer. (Archive de la préfecture, fonds des Visitandines de Sainte-Marie.)

Le 24 mai 1690, devant Thoinet, notaire à Montbrison, nos Visitandines achetaient encore des héritiers d'Etienne Raval, juge-châtelain de Saint-Rambert, « un bâtiment en ruine situé au bas du château « de Montbrison, confiné au matin par la place pu-« blique de Saint-Aubrin, au midi par la rue de Cre-« meaux ou chemin allant de l'ancienne porte dudit « château appelée de la Barrière, ou du donjon, à « une autre porte du même château appelée ancien-« nement de Bourbon, ou du Colombier, et à présent « de la chapelle Saint-Aubrin; au soir et au nord par « les bâtiments et jardin du monastère. »

Plus tard, le 7 juillet 1720, devant Besset, notaire, les Visitandines acquirent encore de M. Claude Pupier de Brioude, conseiller au bailliage de Montbrison, un grand et vieux bâtiment situé au château, joignant aux prisons de la ville, le tout inhabitable et presqu'en ruine, au prix de 900 livres.

Ces divers immeubles avaient été possédés, dans le XV[e] siècle, par Agnès du Palais, Noël de Châtillon, sieur du Soleillant, Agnès d'Ecotay, Vernin de Cremeaux, Jean de Barges et Pierre de Tournon (1). Alors que le château de nos comtes à Mont-

---

(1) Quelques-uns de ces immeubles payaient ce qu'on appelait alors un cens ou directe sous le nom de rente de Tournon, que nos religieuses rachetèrent, à prix d'argent, par acte reçu Thoinet, notaire, le 13 mai 1692. — Un membre de cette famille, Claude de Tournon, ancien conseiller du roi au parlement de Dijon, mort en 1538, institua pour ses héritiers les consuls de cette ville, à la charge d'appliquer les revenus de son hoirie *à l'entretien ou à la fondation* du collége de Montbrison. (Voir son épitaphe dans l'église de Saint-Pierre à Montbrison. — *Armorial du Lyonnais.*)

brison brillait dans tout son éclat, les grands seigneurs de ce temps fixaient leur résidence auprès de celle de leur suzerain. Mais après la réunion du comté à la couronne, après les guerres de religion qui amenèrent la destruction du château, les demeures des seigneurs furent bientôt abandonnées, et leurs ruines se mêlèrent à celle du château. Toute cette partie occidentale de la motte ou château de Montbrison fut convertie en petits jardins, terrains vagues et caves à l'usage des habitants. Toutefois, en 1732, les ruines du château et du donjon étaient encore très-élevées et dressaient leurs débris en face du couvent; elles abritaient des quantités innombrables d'hirondelles que les oisifs abattaient à coups de fusil; il paraît même que le bruit des armes à feu troublait le repos et le silence du couvent, car le 4 mai de cette année les religieuses obtinrent du président de la châtellenie un arrêté qui défendait de se livrer à cette chasse.

Outre les rues de Cremeaux, des Fossés et de la Barrière, ces divers emplacements étaient sillonnés par des ruettes ou sentiers qui serpentaient au milieu des masures. C'était encore, même vers la fin du XVII[e] siècle, le rendez-vous des filles publiques et des coupeurs de bourse.

En novembre 1666, nos religieuses, avant de commencer la construction de leur couvent, firent sanctionner leur établissement par lettres-patentes du roi; toutefois ces lettres ne furent enregistrées qu'en 1670, le 9 juin; et pour arriver à cet enregistrement elles durent produire un certificat, en date du 5 février

1669, par lequel MM. Setaron *(sic)*, Berthaud de la Chapelle et Janieu, tous trois échevins de Montbrison, attestent que les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie vivent avec une grande édification pour le prochain, et que, pour leur entretien, elles ne sont aucunement à la charge de la ville. Ce certificat fut scellé des armes de la ville : au champ de gueules, au château d'or, flanqué à senestre d'une tour avec toit aigu (le toit du château est surmonté de deux petites flèches avec girouettes), au chef cousu de France. Une guirlande de feuillage règne autour de l'écu; la légende SEEL DE MONTBRISON environne la guirlande. Nous avons reproduit ces armoiries dans le titre de notre ouvrage.

C'est au milieu de ces divers emplacements que nos religieuses firent commencer, en 1672, le grand bâtiment situé à l'angle de la rue de la Barrière, ou du Donjon, et de la rue de Cremeaux (aujourd'hui rue de la Gendarmerie). Cette rue de Cremeaux était quelquefois appelée rue du Palais, parce qu'elle conduisait à une partie du château où se rendait la justice. Ce vieux bâtiment, dont on voit encore les restes, était situé en face de la porte de la prison actuelle, à peu de distance de la chapelle de Saint-Aubrin; en 1726 il est souvent appelé *le Palais;* à cette époque, il servait encore à la tenue des audiences.

M. Arselot, fermier du domaine du roi, permit aux religieuses, comme l'avait fait le marquis de Saint-Chamond, de tirer de la pierre des ruines du château. Faut-il s'étonner aujourd'hui d'avoir vu dis-

paraître si promptement jusqu'aux dernières traces de ce château. Quant à la pierre de taille, elle fut prise dans une carrière appelée *la Rouarderie*, située au bord de la rivière de Vizézy, sur un fonds appartenant à M. de la Pierre de Saint-Hilaire.

Une fois entrées dans la voie des constructions, nos religieuses paraissent avoir été atteintes du mal que nous appelons aujourd'hui la maladie de la pierre. En 1678 elles firent élever à la suite du bâtiment dont nous venons de parler, sous la direction du sieur Durand Aubert, maitre architecte de Montbrison, dans le verger du couvent, le long de la rue qui tend de la Barrière au Palais, les corps de logis occupés de nos jours par la gendarmerie. Suivant le traité passé avec l'architecte, le 29 novembre 1678, devant Thoinet, notaire, « ces corps de logis composés « de quatre étages et de tous leurs appartements, « offices et cellules marqués au plan, seront couverts « à la française, suivant les élévations indiquées au « dessin. Les pierres de taille des croisées au nombre « de douze auront six pieds d'élévation, quatre et « demi de largeur et deux et demi d'épaisseur, avec « fouillis à l'accoudoir; chaque croisée sera payée 22 « livres 10 sols. Les douze fenêtres des cellules au- « ront trois pieds et demi en hauteur, deux et demi « en largeur et deux en épaisseur; elles seront payées « 15 livres l'une; enfin six larmiers, de quatre pieds « de haut sur quatre et demi de large, seront payés « à raison de 15 livres l'un. La pierre sera prise aux « carrières de Corbine. »

Quelques années après, le 19 novembre 1685, nouveau traité, devant le même notaire, avec Jacques Charbonnet, maitre architecte et entrepreneur, demeurant à Monistrol, pour la construction d'un cloitre dans l'enceinte des bâtiments. Aux termes de la convention, « ce cloître sera composé de dix-huit arcades « de huit pieds et quelques pouces de largeur à plein « cintre, supportées par seize piliers carrés, le tout « en pierres de taille; chaque arcade sera élevée sur « un mur de deux pieds de hauteur, couvert d'une « cadette de deux pieds de large; les arcades sur les « cadettes auront dix pieds d'élévation au-dessous du « cintre avec chapiteaux et clefs de voûte. » Le prix de chacune des arcades fut fixé à 404 livres et celui de chaque toise de maçonnerie à 3 livres.

Dans un des angles de ce cloître on construisit une petite chapelle en l'honneur de la bienheureuse mère Marie de Chantal. Un dessin de l'époque nous a conservé l'ornementation extérieure de la façade de cet oratoire. La porte était ornée de deux colonnes ou pilastres carrés avec piédestal et chapiteaux d'ordre ionique accompagnés de deux guirlandes retombant sur deux consoles contornées. Au dessus de la porte, à cintre surbaissé, un cartouche portait une inscription; au-dessus de ce cartouche un cœur enflammé, percé de deux flèches et entouré d'une couronne d'épines. A droite et à gauche de cette couronne une guirlande de feuilles, fleurs et fruits allait se réunir aux chapiteaux des pilastres et servait d'attache à deux médaillons; l'un représentant le buste de saint

François de Sales, l'autre celui de Mad[me] de Chantal. Toute cette ornementation fouillée dans la pierre était d'un bon effet.

La construction de l'église et du dôme de Sainte-Marie, commencée en 1700, fut terminée en 1702; elle acheva dignement cette série de bâtiments. Cette église placée sous le dôme a, dans œuvre, trente-six pieds de large dans le milieu de la croisée, soixante-douze de long et quarante-un pieds d'élévation.

Le 8 juin 1700, devant Barrieu, notaire à Montbrison, fut signé le traité relatif à cette entreprise, entre dames de Ponchon, supérieure, Marie-Christine de Gaulne, Marie-Anne Barailhon, Marie-Augustine du Buisson, Catherine-Thérèse Chanet, religieuses et officiers du couvent de la Visitation de Sainte-Marie, d'une part, et sieur Martin de Noinville, architecte de Son Altesse Monseigneur le Prince, demeurant à Dijon, d'autre part.

L'église de Sainte-Marie de la Visitation est composée d'une seule nef, ornée à l'intérieur de pilastres en style grec. Un beau perron d'environ vingt marches, mène à la porte principale. Cette porte, du même style, est flanquée de deux colonnes, avec chapiteaux corinthiens, supportant une frise surmontée d'un fronton triangulaire. Elle est de plus encadrée dans un grand arc à la Paladio, avec panneaux plats de chaque côté, remplaçant les ouvertures rectangulaires qui d'ordinaire accompagnent ces arcs. L'ensemble général est couronné par une corniche cintrée à modillons, avec vases antiques aux extré-

mités. Des sculptures qui ornaient la porte de bois de cette église, il n'en reste aucune. Toutefois, sur l'imposte dormant on reconnait encore, en dépit des mutilations qu'il a subies, un bas-relief représentant la visite de la Vierge à sa cousine Elisabeth : c'était une dédicace parlante.

Cette façade et le perron qui la précède sont dignement complétés par le dôme élégant et majestueux qui couronne l'édifice. Ce dôme a perdu un de ses principaux ornements par la suppression que l'on a faite, il y a quelques années, des œils de bœuf qui s'ouvraient autrefois dans sa courbe. Il est à regretter que la rue qui est en face de l'église, ne soit ni assez droite ni assez large pour permettre aux regards d'embrasser de loin l'ensemble du monument.

Le prix de la construction de cette église fut fixé, par le traité dont nous venons de parler, à 55,000 liv. et celui du dôme à 12,000 livres, en présence de M. Boyer, conseiller du roi, syndic du couvent. Nous avons vu qu'un membre de la même famille, M. Gabriel Boyer, lieutenant-général au bailliage de Chauffour, avait assisté, comme conseil des religieuses, à la première acquisition qu'elles firent à Montbrison en 1642.

Le syndic du couvent était une espèce de directeur temporel qui prêtait l'aide de ses lumières et de son expérience dans les affaires graves. C'était aussi une espèce de patron sous la protection duquel on se plaçait. Ainsi, M. Barthélemy de Thélis, seigneur de Chatel, était syndic ou père temporel des Corde-

liers de la Bâtie en 1758; M. Noël Chassaing l'était à la même époque des Cordeliers de Montbrison; M. le comte de Vichy, maréchal-de-camp des armées du roi, l'était en 1789 des Capucins de Charlieu, et le comte de Vauban, lieutenant-général des armées du roi, l'était des Cordeliers de la même ville. En échange de ce protectorat, les religieux rendaient le syndic participant aux prières du couvent.

C'est après la construction de leur église que les Visitandines de Montbrison durent se croire complètement et pour longtemps installées dans leur beau couvent. Cependant il n'en fut pas ainsi, et le XVIIIe siècle qui avait vu commencer leur belle église ne s'acheva pas sans emporter dans son tourbillon et le couvent et les religieuses.

C'est ici le cas de faire remarquer que les deux nouvelles communautés religieuses qui venaient de s'établir à Montbrison s'étaient toutes les deux installées sur les flancs de la montagne que couronnait autrefois le château de nos comtes : les Ursulines au midi, les Visitandines au couchant, soit à cause de l'air plus pur que l'on trouvait sur un point plus élevé, soit à cause de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient ces deux quartiers, soit enfin à cause du bas prix auquel on pouvait acquérir de grands emplacements.

CHAPITRE II

Revenus des Visitandines. — Pertes que leur occasionne le système de Law en 1720. — Elles font saisir et vendre en 1711 la charge d'un président en l'élection de Montbrison, leur débiteur. — Noms de quelques élèves de la Visitation.

Si l'on ne connaissait les ressources que peuvent fournir l'ordre et l'économie qui règnent ordinairement dans l'administration d'une communauté, si l'on ne connaissait surtout la puissance des revenus capitalisés, on se demanderait comment cinq pauvres religieuses établies à Montbrison en 1642, avec un modique capital de 8,000 livres, purent faire face à de si grandes dépenses d'acquisitions et de constructions dans l'espace de soixante ans.

Pour mieux apprécier le rapide développement de la prospérité des Visitandines, nous relèverons le total de leurs revenus à diverses époques.

En 1652 ce revenu était de 2,866 livres, outre un arriéré de 3,948 livres qui leur était dû par leurs débiteurs.

En 1686 ce revenu était de 5,165 livres et l'arriéré s'élevait à 8,471 livres, et cela malgré les grandes dépenses occasionnées par les acquisitions de maisons et de terrains sur lesquels elles firent construire leur couvent, et malgré l'achat qu'elles firent le 23

août 1675, devant Thoinet, notaire, d'un domaine appelé Beaucieu, situé en la paroisse de Chalain-d'Uzore, qui leur fut vendu par Mr Jean Torillon, docteur en théologie et en droit, prêtre-chanoine de Montbrison, au prix d'environ 8,000 livres, et d'un autre domaine appelé Grange-Neuve, situé sur la même paroisse de Chalain-d'Uzore, vers 1683.

En 1692 leurs revenus s'élèvent à 7,064 livres.

En 1713 ils sont de 9,360 livres.

Les domaines de Beaucieu et de Grange-Neuve entraient dans ce chiffre pour une somme de 400 liv. environ.

L'arriéré à recouvrer sur les années précédentes s'élevait au chiffre considérable de 19,721 livres.

En l'année 1726 nous voyons leurs revenus réduits à 5,356 livres. Cette diminution de 4,000 livres n'est justifiée par aucune dépense extraordinaire, mais nous en avons trouvé l'explication naturelle dans les remboursements de capitaux considérables qui furent faits aux religieuses en 1720 en papiers de la banque de Law. Les valeurs de cette banque célèbre jouirent d'abord d'un si grand crédit que, malgré leur innombrable émission, elles étaient avidement recherchées par le public trop confiant. Mais on ne tarda pas à reconnaître que leur gage représentatif n'était pas en rapport avec les billets en circulation. Ils perdirent en peu de jours 50 pour °/o de leur valeur; pour arrêter une dépréciation aussi forte, le gouvernement leur donna cours forcé; c'est alors, en 1720, que les débiteurs des religieuses se hâtèrent de se libérer

en offrant en payement des billets de la banque de Law, qui en réalité ne représentaient plus que la moitié de leurs dettes. Quelques débiteurs, dont la conscience était moins élastique, offrirent à nos religieuses, à titre de transaction, de ne pas se libérer envers elles, mais à la condition d'une réduction de 2 et demi pour °/₀ dans l'intérêt du capital prêté. Pour mettre un terme à ces nombreux remboursements de capitaux, qu'il était difficile de replacer, nos religieuses durent subir cette réduction de moitié dans le produit de leur argent.

A cette première cause de diminution dans leurs revenus s'en joignit une autre : les capitaux remboursés ne trouvant plus un emploi assuré dans le crédit particulier, nos religieuses en placèrent une partie (environ 50,000 livres) en rentes sur les tailles ou sur l'hôtel de ville de Paris, qui produisaient 632 livres par semestre, soit environ 2 et demi pour °/₀, et employèrent le surplus à l'acquisition de deux domaines qui ne leur rendaient guère plus. L'un de ces domaines, appelé Messilieux, était situé au hameau de ce nom, paroisse de Prétieux; il fut acquis le 4 juin 1720, devant Besset, notaire à Montbrison, au prix de 8,000 livres, de demoiselle Vallet, veuve en premières noces de Mᵉ Pierre Papillon, notaire à Bellegarde, remariée à Jacques Charretier, de Sainte-Foy-l'Argentière. Ce domaine, qui relevait de la rente que la commanderie de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison possédait au hameau de Messilieux, fut beaucoup agrandi par l'adjonction d'un autre domaine,

appelé la Loge, situé au même lieu, qui fut vendu aux Visitandines, en 1741, par M. Chirat de Montrouge. L'autre domaine, apppelé Goutalan, situé en la paroisse de Saint-Romain-le-Puy, leur fut vendu, vers 1723, par le sieur Guingard.

Cette grande diminution dans les revenus des Visitandines ralentit un instant l'essor de leur prospérité, mais il reprit bientôt le dessus; en 1754, nous voyons leurs revenus relevés à 9,110 livres, malgré un arriéré de 22,812 livres et les riches embellissements qu'elles firent exécuter dans leur église pendant cette période, comme nous le dirons bientôt.

L'accroissement de leur fortune n'avait cependant d'autre source que dans les dots qu'apportait chaque religieuse le jour où elle prononçait ses vœux, bien que cette dot, fixéed'abord à 1,800 livres, portée ensuite à 3,000 livres, fut rarement payée comptant; les père et mère préféraient en servir la rente annuelle au taux de 5 °/₀; toutefois, nous avons rencontré plus d'une rente fixée à 5 ½ °/₀; ainsi, en 1646 et 1650, MM. Lefaure, Roussier, Delage, Berthaud de la Chapelle, du Rosier, de la Mure de Bienavant, de Ponchon, servaient chaque année une rente de 100 livres pour l'intérêt de la dot de leurs filles fixée à 1,800 livres; M. Georges de la Chaize d'Aix payait 83 livres pour un capital de 1,500 livres fixé pour la dot de sa fille. M. Coignet des Gouttes empruntait aux religieuses, en 1648, un capital de 1,200 liv., et leur servait un intérêt annuel de 66 liv.

Ces rentes ou intérêts de dots étaient une charge

dont le père de famille ne craignait pas de grever ses domaines. Le fils ainé les acceptait avec l'héritage paternel, et les transmettait à son héritier en y ajoutant une nouvelle rente que lui-même avait créée en représentation de la dot de ses propres filles. Ces rentes, quoique peu importantes, finissaient par devenir onéreuses par le peu d'exactitude que l'on mettait à les payer. Aussi nous avons vu sans étonnement qu'une rente primitive de 100 liv., constituée en 1646 par Arnould du Rosier de la Bâtie, procureur du roi et conseiller au bailliage de Forez, pour la dot de Claudine sa fille, s'était élevée en 1674 à 200 liv. par suite d'arriérés dans le service de cette rente; et, en 1691, M. du Rozier du Mazoyer, en qualité d'acquéreur des biens expropriés sur le conseiller Arnould du Rosier, son parent, servait aux Visitandines une rente annuelle de 250 livres. Une rente primitive de 100 livres, créée en 1651 par noble Claude Henrys, le célèbre jurisconsulte forézien, conseiller et premier avocat du roi au bailliage et présidial de Forez, et demoiselle Toussainte du Besset sa femme, pour le service de la dot de Marie Henrys leur fille, s'était élevée en 1686 à 300 livres.

La famille Papon est une de celles qui paraît avoir puisé le plus largement dans les économies des Visitandines; sa dette en 1754 avait atteint un revenu de 2,850 livres, et en 1790 elle était arrêtée par les commissaires du gouvernement à 63,800 livres.

Je suis porté à croire que nos religieuses étaient des créancières faciles, surtout à l'égard des familles

influentes de l'époque; mais enfin un jour venait où il fallait liquider par la vente de leurs biens une position embarrassée, et ce jour-là nos religieuses retrouvaient sur leurs livres de comptes les nombreux arriérés. Quelquefois aussi leurs poursuites en payement restaient infructueuses ou du moins très-difficiles. Un procès de 1696 nous apprend qu'à cette époque il leur était dû plusieurs annuités de rentes par MM. François de la Pierre de Saint-Hilaire, Antoine Henrys, Antoine Chassain et Charles Vial, tous conseillers au bailliage ou en l'élection de Forez. Aucun huissier ne consentit à prêter son ministère; il ne fallut rien moins pour les y contraindre qu'une ordonnance de M. d'Herbigny, intendant de la province, en date du 16 décembre 1696. Les huissiers contraints durent agir, une saisie fut pratiquée sur les traitements des conseillers, mais le receveur des tailles n'en tint aucun compte et continua à leur payer leurs traitements ou gages, comme on disait alors. Nous ne savons comment finit ce procès. Dans tous les cas il n'amena point la libération d'Antoine Henrys, car en 1706 nos religieuses étaient encore créancières sur lui d'un capital de plus de 8,000 livres, et pour en obtenir le payement elles firent saisir et vendre par décret au bailliage de Montbrison sa charge de président en l'élection; M. Basset en resta adjudicataire le 18 mars 1711, au prix de 16,720 livres, outre les charges dues au trésor.

Vers le même temps, la charge de juge domanial du comté de Forez, dont était pourvu M. Jacques de

Pouderoux, lieutenant-général au bailliage de Forez, avait été saisie par ses créanciers, vendue au bailliage de Montbrison et adjugée à M. Gayot de la Bussière.

Que dirait-on de nos jours si un payeur public faisait si peu de cas des saisies-arrêts pratiquées entre ses mains, ou si un président de tribunal se laissait exproprier pour le payement de ses dettes?

Indépendamment des dots constituées à chaque religieuse, et qui grossissaient si rapidement le pécule de la communauté, il était d'usage dans les familles riches de créer à chaque Visitandine une petite pension viagère; c'était comme une espèce de réserve en faveur de celle qui en était pourvue, réserve destinée à satisfaire quelque besoin secret, quelque fantaisie cachée, mais qui le plus souvent toutefois allait grossir les revenus de la communauté.

En 1711 nous trouvons une pension annuelle et viagère de 10 livres, créée à M[elle] Claudine-Françoise de Thélis, religieuse depuis le 4 mars 1708, par dame Claudine Girard, comtesse de Thélis, sa mère; autre pension de 20 livres à Mesd[elles] Louise-Marie et Catherine-Elisabeth de la Tour, par Mad[me] de la Tour, leur mère; en 1726, pension annuelle et viagère de 60 livres, par Mad[me] Marguerite du Fenoyl, marquise de Thirange, à sa fille, sœur Marie-Josèphe; pension de 15 livres, par M. Imbert de Tréméolles, bailli de Viverols, en faveur d'une religieuse dont nous ignorons le nom. Pension de 20 livres, par la marquise du Bourg Saint-Polgues à sœur Jeanne-Charlotte, sa fille, religieuse depuis le 23 août 1702. En 1728,

Mad^{me} de la Plagne avait fait à sa fille, sœur Jeanne-Françoise, une pension viagère de 20 livres. Une demoiselle nommée Jeanne Mégret, de Lyon, avait créé 20 livres de pension viagère à Mad^{elle} Catherine de Belvé, sa filleule. Marie-Emérancienne Ramey jouissait d'une pension viagère de 30 livres qui lui avait été faite par sa sœur mariée à M. Montagne. En 1730 Mad^{me} de la Murette, née du Buisson, en avait constitué une de 50 livres à Thérèse-Marguerite du Buisson, sa sœur. L'abbé de Couzan, en instituant pour son héritier universel son neveu le marquis de Couzan, lors de son mariage avec Mad^{elle} de la Rochelambert, fit une pension viagère de 30 livres à sa sœur, Marie-Laurence de Couzan; elle en recevait une autre de 20 livres de son neveu le marquis de Couzan. Sœur Marie-Louise Punctis de la Tour, dont la dot de 3,000 livres avait été payée en rentes sur les tailles de Paris par M. Jacques Jacquier, baron de Cornillon, son oncle, jouissait en sus d'une pension viagère de 50 livres constituée par le même. Sœur Charlotte-Marie Buron jouissait d'une pension viagère de 50 livres créée par son frère et payée par Mme de Minardière sa nièce.

Nous retrouvons les mêmes usages en 1754 : Mme de Barges de Foris payait une rente viagère de 30 liv. à ses tantes, Mesd^{mes} Marie-Germaine Chapuis de Vilette et Françoise-Marguerite Guigou des Granges. Mad^{me} de Rostaing, religieuse au troisième monastère de Sainte-Elisabeth de Lyon, créa par son testament une pension viagère de 25 livres à sa sœur

Laurence de Restaing, religieuse depuis l'année 1736. M. et Mme Laisné, une pension viagère de 20 livres à chacune de leurs filles: Mesdmes Marie-Charlotte et Marie-Aimée-Claudine. Madme la baronne Inguimbert de Pramiral, une pension de 50 livres à Marie-Elisabeth sa fille. Madme Valfray, une pension de 32 livres à sa cousine Françoise-Catherine du Terrail, payable le 1er juillet par le prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon. Autre pension viagère de 30 livres par M. de Pusieu à Madeleine-Angélique de Pusieu, sa fille, payable par M. de Billy, son héritier.

En 1768 M. Chabron de Soleillac servait une pension viagère de 48 livres à Marie-Augustine Chabron sa sœur; Madelle Pélagie Chapuis de Laval d'Izeron recevait une double pension de 10 livres créée par Madme Chapuis de la Goutte sa tante, et de 5 livres par Madelle Henriette de Boubée sa cousine.

On pourrait comparer avec assez d'exactitude ces petites pensions viagères à ces biens paraphernaux dont les femmes, dans leur contrat de mariage, se réservent la libre jouissance; dans tous les cas, c'était un supplément de dot qui profitait toujours à la communauté.

Une source de bénéfice importante pour les Visitandines était le produit de l'enseignement des jeunes filles, but principal de leur ordre. Le prix de la pension avait été fixé dans les premières années de l'établissement à 120 livres; il s'éleva vers 1750 à 160, en 1775 il était de 180 livres et en 1782 de 200 livres.

Le nombre des élèves était ordinairement de quinze à vingt; on leur donnait le nom de pensionnaires du petit habit pour les distinguer des pensionnaires du noviciat; nous avons remarqué qu'elles appartenaient en général, du moins jusque vers 1780, aux classes les plus élevées de la société d'alors. Les Ursulines au contraire recrutaient leurs élèves dans les rangs de la bourgeoisie.

Parmi les jeunes filles qui firent leur éducation dans le couvent de la Visitation nous avons retrouvé les noms de Mesd^elles Suzanne de Langeac et de La Rochefoucaud, en 1679; Mesd^elles de Mazenod, de Champvieux, de la Chazotte, de Rochefort d'Agrin, Punctis de la Tour, en 1692; Mesd^elles Françoise et Elisabeth de Malartic, filles d'un major au régiment de cavalerie de Marsillac, en 1711; Mad^elle de Cantoinet, en 1738, deux demoiselles Guillet de Belvé, Mesd^elles de Parvilly et Françoise d'Apinac; en 1754, deux demoiselles de Vernes, Mesd^elles de la Goutte-Laval, de Thizy (deux sœurs), des Pommeys, de Mabille, de la Freydière, Marie Pupier de Brioude, de la Rivière de Saint-Paul-de-Cornillon; en 1767, Mesd^elles de la Barge d'Arriva, de la Barge (deux sœurs), de la Plagne, Périn, de Rostaing (deux sœurs), de Maubou, Buer; en 1772, deux demoiselles du Fornel du Soleillant, deux de Magneux dont la mère était remariée à M. de la Mure du Poyet, Mad^elle de Martaizay, deux de Contenson, deux de Soleilhac, deux de la Goutte, Mesd^elles Chalaye, Javelle, d'Orsillac, de Pradines, d'Antoine, Plasson

et de Paulin. En 1777, nous trouvons deux demoiselles d'Allard : Jeanne-Marie et Thoinon, trois demoiselles Salles, Mesd[elles] Javogue, Lecomte, Buillot, de la Chassignol, du Bouchet, de Montmars (Ducros-Papon), Raymond, Latard (du Chevalard), de Bonnefoy, Couard et de la Mure; en 1781, Mesd[elles] d'Adiac, fille d'un conseiller au bailliage du Puy, de Jerphagnon, fille d'un syndic de la même ville, de Vaugirard, du Cerny, fille d'un receveur des tailles à Montbrison, Souchon, Staron de l'Argentière, toutes deux filles de conseillers au bailliage de Montbrison, Désermeaux, deux demoiselles de Trézettes et Mad[elle] de Sugny.

Parmi ces jeunes filles il en est plusieurs que nous voyons, au sortir de l'enfance, et à peine âgées de quinze ans, prendre l'habit du noviciat, dans le même couvent où elles venaient d'achever leur éducation, et dès leur seizième année, prononcer les vœux solennels de leur profession religieuse. Pouvaient-elles se croire appelées par une vocation réelle ces jeunes filles qui n'avaient connu ni les joies ni les peines du monde? Enlevées à la famille dès la plus tendre enfance, le couvent était devenu leur patrie, et leurs maitresses des secondes mères. Aucun sentiment d'affection ne les rappelait à la maison paternelle; qu'auraient-elles retrouvé dans cette maison? quelques souvenirs d'enfance depuis longtemps oubliés, la roideur d'une mère qui les connaissait à peine après cinq à six années de séparation passées au couvent, la froideur d'un père, qui n'avait d'affection que pour le fils aîné appelé à perpétuer avec éclat et sa race et

son nom? J'ai pu juger de l'affection paternelle de ces temps-là en lisant les procès-verbaux dressés soit à la prise d'habits, soit au prononcé des vœux des jeunes religieuses appartenant aux meilleures familles de cette époque. Elles étaient ordinairement assistées dans cet acte si important de leur vie par un parent, un ami, quelquefois un frère, rarement par le père ou la mère; et ces jeunes filles prononçaient leurs vœux à seize, dix-huit, vingt ans au plus, au milieu de leurs anciennes compagnes, sans qu'une caresse ou une larme de leurs mères vint adoucir leur sacrifice. Je crois au reste qu'elles étaient, pour la plupart, façonnées d'avance à cette vie du couvent et que la cérémonie de leur profession était un dénouement depuis longtemps prévu. En lisant si souvent sur les registres des couvents de Sainte-Ursule ou de Sainte-Marie à Montbrison les noms des Henrys, des Barailhon, des de Grézolles, des Ramey, des Chapuis, des de la Mure, des Thoinet de Bigny, des de Vaugirard, on serait tenté de croire que ces familles n'avaient des jeunes filles que pour en peupler les couvents.

CHAPITRE III

Les débiteurs des Visitandines. — Revenus et charges du couvent. — Décoration intérieure de l'église en 1704. — Procès avec la famille Pouderoux au sujet d'un écrin de diamants.

Si les familles riches de cette époque et qui composaient la nouvelle noblesse trouvaient dans les couvents un asile commode pour leurs filles, elles trouvaient aussi chez les religieuses des prêteuses faciles et surtout discrètes. Le tableau suivant des rentes mobilières des Visitandines nous fera connaitre l'importance des capitaux dont elles disposaient et l'état de gêne dans lequel vivaient l'ancienne et la nouvelle noblesse du pays (1).

		Rentes annuelles.
1663	François du Rosier, sieur de Thaix, écuyer, et Catherine Pouderoux sa femme.................	450 liv.
1686	Arnould du Rosier, sieur de la Bâtie, conseiller au bailliage de Montbrison......................	250
	Les héritiers de feu noble André de Fernier et de Marie Raymond sa femme....................	31
	M. de la Mure-Chantois.........................	27
	Les héritiers de noble André de la Pierre de Saint-Hilaire..................................	27
	M. Vial, lieutenant en l'élection de Montbrison, et demoiselle Papon de la Noue sa femme........	175
	A reporter.................	960 liv.

(1) Nous reproduisons ce tableau sans aucune modification dans les noms, qualités et titres des personnes.

Report....................	960 liv.
Le même et les héritiers Franchon de Roanne,...	111
M. Guingard, avocat en parlement, et demoiselle Catherine Champolin sa mère................	44
Mlle Hatier, veuve et héritière de Me Ant. Péronin, procureur à Montbrison.....................	22
Mlle Emérancienne Gayot, veuve de M. Chazal, châtelain de Marcilly...................... ..	55
M. le conseiller Chapuis et les héritiers de défunt le Révérend Père Gabriel Chapuis, de l'Oratoire de Montbrison..............................	150
M. Giraud, receveur général des consignations de Forez, et demoiselle Jeanne Giraud, veuve de M. Gayot..................................	166
M. Raymond et les héritiers de noble Balthazard Sévérat, élu en l'élection de Forez............	94
M. Bochetal, procureur à Montbrison............	76
Mlle Chazère, veuve de noble Denis Pierrefort.....	22
M. le lieutenant Allard, et Mlle Jeanne de Sistel sa mère...	125
M. Chapuis de Trézette, héritier de Michel Chapuis de Villette son père, écuyer, et du père Gabriel Chapuis son oncle : 3 rentes arrivant ensemble à	500 (1)
MM. de Marcoux et Giraud, receveur général des consignations en Forez......................	150
M. du Rosier, sieur du Mazoyer, et demoiselle Catherine Pouderoux sa mère..................	650
Les héritiers de noble Claude Chassain, président en l'élection de Montbrison..................	75
MM. Groselier et La Valette et demoiselle Claudine de Vinolz..................................	130
A reporter..................	3330 liv.

(1) Cette créance fut remboursée au couvent en 1718 par Nicolas Périchon, de Lyon, acquéreur des terres et seigneuries de Villette, Trézette et Montpéroux, qui lui furent vendues par Jean Guigou, sieur des Granges, et Anne Chapuis sa femme, et qu'il revendit la même année à Camille de Riverie.

	Report....................	3330 liv.
	Les héritiers de Philippe Charay et de dame Claudine Vauberet..............................	20
	M. de Grézolles, doyen du chapitre de Montbrison.	30
	M. François de Grézolles, prêtre missionnaire....	50
	M. de Grézolles de Tiranges et dame Marguerite Chapuis sa femme..........................	100
	M. Morel, notaire à Saint-Jean-Soleymieux.......	100
	M. Boyer, lieutenant au bailliage de Chauffour...	150
	M. Antoine Henrys, président en l'élection de Montbrison, et dame Marie Chassain sa femme......	300
	M. de Pouderoux du Cros. (L'hôpital de Montbrison, son héritier, remboursa le capital de cette créance.)................................	100
	M. Puy, premier élu en l'élection de Montbrison..	100
1681	M. Antoine Caze, avocat en parlement, lieutenant en la châtellenie et prévôté de Montbrison, et M. Louis Tricaud du Monceau et du Piney, son gendre..................................	100
	M. de la Pierre de Saint-Hilaire et Catherine Géroffier sa mère.............................	100
	M. de Monchanin, avocat, et Anne Bussière sa femme..................................	50
	MM. Gonin de Lurieu père et fils et demoiselle Dubost la Fuste..............................	50
	Dame Catherine Grimaud, veuve de noble Barthelemy Sévérat, élu en l'élection de Montbrison..	100
1691	M. Pierrefort de Vidrieux et demoiselle Marie Granjon sa femme..........................	30
	Le marquis de Couzan.........................	20
	Le comte de Rostaing et Hélène de Tréméolles sa femme..................................	200
	M. et Mme de Bufferdan.........................	35
	Mlle Catherine de Rochefort, veuve de Jacques Barailhon..................................	25
	M. de Fornier de Montagnac et Claudine-Catherine	
	A reporter..............	4990 liv.

	Report	4990 liv.
	des Halles sa femme	300
	M. Henrys, seigneur de Chavassieux, et Marie-Anne Granjon sa femme	200
1692	MM. Chapuis, de Saint-Bonnet, d'Apinac et de Grézolles, ses gendres	150
	M. du Buisson, élu en l'élection de Montbrison	50
1702	M. Flachère et Mme Bonne du Guet sa femme	80
	M. et Mme de Mignardières	150
	M. de Pouderoux, seigneur de Bataillou, lieutenant-général au bailliage de Forez	150
	Le marquis de Couzan	200
	Le comte de la Tour-Maubourg et Mlle Eléonore de Montpéroux sa femme	150
1713	M. Jean Montagne, conseiller au parlement des Dombes, Mme Jeanne-Françoise de Laurencin sa femme, et dame Antoinette Béraud sa mère, veuve de Charles Montagne, bourgeois de Lyon,	400
	M. et Mme Cannaye	400
	M. Gilbert de la Goutte-Vendègre et dame de Castillon de Saint-Victor de Belvezé sa femme, et Gilberte de la Goutte-Vendègre sa sœur	200
	M. et Mme de Montrouge	300
	M. Carrier, colonel de la milice bourgeoise de Saint-Etienne et Madeleine Dignaron sa femme.	200
	M. Carrier, procureur du roi à Saint-Etienne, et Claudine Deville sa femme	225
	Le comte du Fenoyl, président au parlement de Pau, Mme Charlotte de Migieux sa mère, et le comte de Sérésin son fils	600
	M. et Mme de la Chazotte	100
	M. de Rochefort d'Agrin	150
	M. le conseiller Mazenod	150
	M. Manis de Champvieu	360
	M. Punctis de la Tour	150
	M. Ramey de Lestra (pour ses deux filles)	300
	A reporter	9955 liv.

	Report........................	9955 liv.
	Mme Basset (pour sœur Madeleine)...............	150
	Le comte de Thélis (pour ses deux filles, Claudine et Anne).................................	300
1703	M. Allard, prévôt de Forez, et dame Basson sa femme	200
1711	Le comte de Chavagnac, Catherine des Halles sa femme, et M. de Grésolles, doyen du chapitre de Montbrison	35
1714	Mme Claudine Grozelier, veuve de M. du Rozier, de Saint-Germain............................	300
1714	M. et Mme la comtesse de Souternon..............	500
1715	M. Girard de Beauvoir et Mme du Rosier sa femme.	100
1726	M. le marquis de Pradines.......................	150
	M. Mivière de la Chana et demoiselle Pitre sa femme, remariée à M. du Bec du Crozet..... .	150
1729	Mme d'Allard de Fougerolles et M. de Fougerolles son beau-fils............................	100
1730	Les héritiers de M. Antoine Henrys, ancien Président de l'élection, et Mme Chassain sa femme....	205
	M. des Granges de Foris, héritier de sa mère.....	220
1754	M de Marcoux, seigr de Goutelas, capitaine au régiment de la Fare, et l'abbé de Montmars son frère, héritiers de M. Ducros de Montmars leur père..	2850
1754	M. Dodieu, seigneur de Chambeuf, et Charlotte de Saint-Priest sa femme.......................	50
	M. Dumoulin de Trézangles et sa sœur Charlotte..	50
	M. de Maubou, écuyer, et Marie Girard sa femme.	100
	M. Bauldot de Veau, écuyer, officier chez le roi, et dame Marie-Anne Mayosson de la Bèneventières sa femme..................................	400
	M. le marquis de Damas et Marguerite de Tréméolles de Barges sa femme.................	200
	Mme Laisné et M. du Fenoyl son gendre..........	250
1762	Le marquis de Rostaing et Mme de la Tourette sa femme......................................	200
	M. de la Tour-Chabron.........................	200
	A reporter....................	16475 liv.

	Report	16475 liv.
	M. de Boubée de la Bâtie, ancien officier de cavalerie, et Mme Mercier sa femme	300
1765	M. Genestet, bourgeois du Puy	150
1768	M. de Bronac, écuyer, seigneur de Montfaucon, fils aîné de M. de Mabille	200
»	M. Michel de la Brosse, écuyer	103
1776	M. Jean-Hector Montagne, chevalier, sr de Poncins. (Il a employé ce capital au payement de la terre de Magneux-Hauterive qu'il venait d'acheter, et qu'il a revendue vers 1780 à M. de Livron qui nous sert cette rente au lieu et place de M. de Poncins.)	1275
	Total des revenus	18503 liv.

On voit par ce tableau que le principal revenu des religieuses consistait en rentes sur des particuliers; elles avaient aussi quelques rentes sur les tailles et sur l'hôtel de ville de Paris; une rente de 600 livres sur les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâce, créée en 1676 et dont le capital leur fut remboursé en 1696, une autre de 350 livres sur les religieuses de Joursey, et enfin une rente de 450 livres sur les états du Languedoc en 1777. En 1785 elles achetaient encore sur les mêmes états une nouvelle rente de 450 livres.

Leurs quatre domaines, dont nous avons parlé, étaient d'un revenu, en 1755, de 1,418 livres seulement, composé comme il suit:

Le domaine	Beaucieu produisait. . . .		248 liv.
—	Grange-Neuve	» . . .	335
—	Messilieux	» . . .	499
—	Goutalan	» . . .	336

Si l'on ajoute le loyer de quatre caves situées dans les fondations du couvent, s'élevant au plus à 100 liv. et le produit d'une vacherie et de quelques légumes de leur jardin s'élevant en moyenne à 300 lives, on verra que leurs revenus en immeubles arrivaient environ à 1800 livres.

Ce produit réuni à celui de leurs capitaux qui était, comme nous venons de le voir, de. . . . 18,738 liv.
portait l'ensemble de leurs revenus annuels à. . . . . 20538 liv.

Dans ce chiffre, déjà très-élevé, n'étaient compris ni le produit de l'enseignement qui arrivait au minimum à 2,000 livres, ni celui de toutes les petites pensions faites à la plupart des religieuses et qui en général profitaient à la communauté tout entière.

On peut donc évaluer les revenus du couvent, vers le milieu du XVIIIe siècle, à environ 23,000 livres.

Dans leurs revenus nous en avons rencontré un tellement nouveau que nous avons cru devoir le mentionner spécialement : c'est celui qu'elles retiraient du loyer du greffe des présentations aux bailliage et châtellenie de Montbrison. Ces droits de greffe leur avaient été cédés par M^{res} Jacques et Etienne Cannaye, père et fils, seigneurs de Malleval (Saint-Héand), tous deux conseillers du roi en la cour de parlement et grand chambre de Paris. Cette cession avait été faite pour dix ans, à partir de 1680, en payement du solde des dots de Mesd^{elles} Espérance, Edmée et Claire Cannaye, leurs trois filles et sœurs. Ces droits étaient

affermés, en 1686, à MM. de Couderc et Bochetal, procureurs à Montbrison, au prix annuel de 220 livres.

Une autre espèce de revenus, qui semblait peu convenir à des femmes, était celui qu'elles retiraient de la ferme des dîmes de Messilieux, paroisse de Préticux. Ces dîmes, qui appartenaient à la commanderie de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, leur avaient été affermées, en 1751, au prix annuel de 400 livres, y compris la jouissance de quelques prés situés dans le voisinage de leur domaine de ce nom, par François-Marie Chassain de Chabet de la Vernade, chevalier de l'ordre de Saint-Jean, commandeur de la commanderie de la Croix au Bost (province de La Marche), agissant au nom de frère Philibert du Saillant, commandeur de celle de Montbrison.

Après avoir indiqué les principaux revenus des religieuses de la Visitation, il faut aussi mentionner les charges qu'elles devaient acquitter. Celles envers l'Etat étaient peu onéreuses, attendu que par lettres-patentes du 10 mai 1676, signées Le Tellier, elles avaient été affranchies envers le roi des droits de cens et servis pour l'emplacement de leur église, couvent et enclos, et de ceux d'amortissement ou autres dûs sur leurs nouveaux acquêts. Une nouvelle faveur fut accordée à l'ordre entier de la Visitation, sur la sollicitation de la reine d'Angleterre, Madame Henriette de France, par lettres-patentes qui ne furent expédiées qu'à la date du 29 juillet 1690. Ces lettres dispensaient le couvent de contribuer en rien dans l'impôt prélevé par l'Etat sur le clergé sous le faux nom de don gratuit.

Sans égard à ces faveurs, les fermiers des deniers publics voulaient les faire contribuer au payement de divers impôts levés par l'Etat, en 1693, sous les noms d'affranchissement de cens et rentes, décharge de francs fiefs, contribution du ban et arrière-ban et droits de confirmation de franc alleu; mais l'ordre entier protesta, et, le 14 novembre 1694, fut rendu un arrêt du Conseil d'Etat qui ordonna la cessation des poursuites et la main-levée de toutes saisies faites ou à faire.

Toutefois, ces faveurs ne furent pas de longue durée; les lettres-patentes qui les contenaient furent révoquées, et, en 1696, les Visitandines de Montbrison payèrent 3,140 livres pour droits d'amortissement sur quelques nouveaux acquêts. Ces nouveaux acquêts se composaient du domaine de Beaucieu, situé à Chalain-d'Uzore, de la maison de M. Henrys; d'un pâturage situé à Sury-le-Comtal, qui leur avait été donné par sœur Françoise Delosme, et du cens du domaine Beaucieu qu'elles avaient racheté, le 15 février 1680, moyennant 300 livres. Ce cens leur avait été remis moyennant le capital de 300 livres payé à Marie d'Estulingein Dodieu et à Imbert de Luzy, marquis de Couzan, veuve, fils et héritiers sous bénéfice d'inventaire de M[re] Jean de Luzy, marquis de Pellissac, seigneur de Chalain-d'Uzore.

En 1723, elles eurent aussi à payer pour droits d'amortissement sur leurs rentes constituées, y compris le décime, une somme très-forte de 13,194 livres 10 sols. Cet impôt frappait sur tous les placements

faits depuis 1704; comme il était le sixième du capital constitué en rente, il nous apprend que dans l'espace de vingt ans les Visitandines avaient placé en rente environ 80,000 livres.

Outre leur part dans les charges de l'Etat, les Visitandines supportaient un impôt annuel en faveur du clergé, sous le nom de charges diocésaines; cet impôt, très-léger dans son principe, puisqu'en 1698 il n'arrivait qu'à 20 livres, variait plus tard entre les chiffres de 150 et 200 livres, à l'exception toutefois des années où le roi demandait où plutôt imposait au clergé un *don gratuit;* ainsi, pendant les années 1701 à 1704, elles durent payer, chaque année, 250 à 300 livres, « à cause d'un don gratuit de 4 millions « que le clergé s'est engagé à payer, chaque année, « autant que durera la guerre entreprise pour sou- « tenir les droits de la couronne d'Espagne. » En 1712, autre don gratuit qui éleva l'impôt des Visitandines de Montbrison à 450 livres. Toutefois, par un retour de faveur due à je ne sais quelle influence, l'ordre entier de la Visitation fut dispensé, par lettres-patentes du 3 octobre 1771, de rien payer dans le don gratuit accordé au roi par le clergé pour le dixième denier.

Ces charges, comme tous les impôts, allaient toujours en augmentant; en 1771, elles s'élevèrent à 587 livres.

Elles acquittaient de plus l'impôt à la charge de leur aumônier; cet impôt variait de 9 à 23 liv. Parmi les aumôniers du couvent nous avons remarqué

M[re] Damien Cluzel qui remplit ces fonctions depuis 1701 jusqu'en 1744, année de sa mort. Par son testament il légua aux Visitandines une somme de 140 livres dont la rente devait être employée à célébrer à perpétuité une grand'messe, le 2 juillet, jour de son décès. Les fonctions d'aumônier furent remplies plus tard par M. Benoit, curé de la paroisse de la Madeleine à Montbrison; le cumul dans les emplois lucratifs n'est pas, comme on le voit, une invention nouvelle.

Nous avons vu au commencement de cette notice que les religieuses avaient employé, en 1701 et 1702, un capital de 55,000 livres à construire leur nouvelle église, et 12,000 livres à élever le dôme qui la surmonte; mais il restait à la décorer à l'intérieur. C'est ce qu'elles firent dès l'année 1704; un traité signé le 2 août, entre la supérieure de la communauté et le sieur Etienne Masson, sculpteur à Dijon, va nous fournir une description détaillée du bel autel qui formait le principal ornement de cette église. Le sieur Masson s'engagea à fournir « un grand autel et rétable « en marbre, avec bronze doré au feu, et bois sculptés, « peints et dorés. L'autel sera élevé sur trois marches « en marbre de Rigny, le tabernacle devra être formé « des plus beaux marbres qui se trouveront à Paris; « entre les deux pilastres on enchassera du lapis, sur « lequel seront appliqués des ornements légers en « bronze doré. Un rétable sera construit autour du « corps de l'autel; il sera composé de quatre colonnes « de marbre rouge de dix pieds de hauteur. Les « quatre bases des colonnes seront en plomb doré;

« les chapiteaux d'ordre corinthien en bois sculpté
« et doré; les quatre festons de fleurs entre chaque
« chapiteau seront de même. L'entablement du ré-
« table, formant l'architrave, la frise et la corniche,
« seront en bois peint couleur de marbre convenable,
« avec un vernis pour imiter le lustre du marbre; les
« ornements de la susdite corniche seront aussi dorés.
« Le rétable formant un ovale autour de l'autel sera
« séparé du mur de trois pieds. Le tout surmonté
« d'un couronnement, d'une boule avec Saint-Esprit
« et d'une croix dorée au sommet. Le tout ensemble
« avec le rétable aura 34 pieds environ de hauteur.
« Au-dessus de l'autel quatre belles figures (statues),
« de 5 à 6 pieds, en bois blanchi imitant le marbre,
« et représentant la Visitation de la Sainte-Vierge,
« avec sainte Elisabeth, saint Joseph et saint Zacha-
« rie, au-dessus desquelles figures sera une gloire
« composée de quatre ou cinq anges qui apporteront
« couronnes et fleurs. Le tout en bois doré. »

Les conditions de ce traité peuvent nous donner une idée de cet autel, enrichi de marbres précieux, orné de statues, de bronze doré, et surmonté de son beau couronnement que supportaient quatre colonnes en marbre rouge.

Ce genre d'ornementation qui surmontait les autels était appelé rétable; il était alors très à la mode et rappelait celui dont le cavalier Bernin avait couronné le grand autel de Saint-Pierre de Rome. Le rétable de l'église de la Visitation qui mesurait trente-quatre pieds d'élévation, était, comme on le voit, dans de

grandes proportions; il s'élançait sous la coupole du dôme, formait comme un dais au-dessus du grand autel, et donnait aux cérémonies religieuses une grande solennité.

Ce maitre autel avec ses statues, ses colonnes et son couronnement, fut payé 16,000 livres auxquelles les religieuses en ajoutèrent 500 à titre de gratification (1).

L'église de Sainte-Marie, qui sert aujourd'hui de salle à la Cour d'assises de la Loire, était un monument en style grec, composé d'une seule nef. Le dôme était au-dessus du transep; la place des bras de la croix formait à droite et à gauche un petit renflement surmonté d'une arcade; sous l'arcade de gauche était la grille qui fermait le chœur affecté aux religieuses; sous celle de droite était la chapelle consacrée à saint François de Sales, le fondateur de l'ordre de la Visitation, canonisé le 19 avril 1665. De l'une à l'autre régnait une barrière en fer, ou table de communion, formant une courbe gracieuse qui séparait le chœur du reste de l'église. Cette barrière, d'un très-beau travail et véritable objet d'art, dont quelques parties étaient dorées, avait été faite par le sieur Gabriel Deville, maitre serrurier à Saint-Etienne en 1709, au prix, très-élevé pour l'époque, de 500 liv. Au-dessus de l'autel en marbre noir et blanc, consacré à saint François, était sculptée une gloire triomphale de la

(1) Le même genre d'ornementation couronnait le maître-autel du couvent de la Visitation à Villefranche. (*Histoire de Villefranche*, par Laplatte, p. 421.)

mort du saint fondateur. La statue du Saint, de cinq pieds et demi d'élévation, le représentait en extase, offrant à Dieu son cœur enflammé; il était enlevé et couronné par un groupe d'anges en admiration qui portaient sa mitre et sa crosse. Toutes ces figures, sculptées en bois, étaient peintes en marbre blanc.

Qu'est devenue cette riche ornementation du chœur de Sainte-Marie? Ces statues de grandeur naturelle, ces groupes d'anges, ces bronzes dorés, ces marbres précieux, ces belles colonnes en marbre qui supportaient le baldaquin ou couronnement du maître-autel? Hélas! l'orage de 1793 a tout dispersé : et les religieuses qui avaient cherché un abri derrière les murs du couvent, et les richesses dont elles avaient orné leur église.

Toutefois, on peut voir encore deux des quatre grandes colonnes en marbre du Languedoc, qui entouraient l'autel de Sainte-Marie, placées à la porte d'une maison située à Montbrison, à l'extrémité du boulevard Saint-Jean. Trois de ces colonnes furent employées à l'ornementation d'une fontaine construite sous le premier empire au bas de la rue Tupinerie; elles supportaient un dôme triangulaire surmonté d'un aigle.

En 1815, cet emblême parut séditieux aux flatteurs de la restauration; on remplaça la gracieuse fontaine impériale par une fontaine carrée en pierres, dont la forme massive rappelait celle d'un mausolée (1). Les

(1) Ce lourd monument a été à son tour démoli vers 1830 et remplacé par

colonnes de l'église de Sainte-Marie furent vendues au peintre Jean Desbrun qui en fit dresser deux, en manière d'ornement, devant la porte de la maison où on les voit aujourd'hui.

En 1710 les religieuses de Sainte-Marie complétèrent l'ornementation de leur maître-autel par une exposition pour le Saint-Sacrement. Ce petit monument en bronze doré était composé de quatre colonnes supportant une coupole; sous ce petit dôme deux anges, portés sur des nuages, tenaient dans leurs mains une couronne qui surmontait l'ostensoir. *La couronne,* dit le compromis qui fut signé avec le sieur E. Masson, sculpteur à Dijon, *sera ornée de pierreries, diamants et perles fines fournies par les religieuses.*

Ces perles et ces diamants avaient été donnés au couvent de la Visitation par Melle Anne-Madeleine Pupier, religieuse au même couvent depuis 1664.

En 1668, ils donnèrent lieu à un grave procès intenté par Melle Fleurie de Pouderoux à M. Louis Pupier, conseiller au bailliage, père d'Anne-Madeleine. Mad^elle^ Fleurie de Pouderoux, veuve de Pierre Henrys, héritière de Melle N... Henrys, son aïeule, réclamait ces bijoux; Melle Pupier, au nom et comme héritière de Claudine Henrys sa mère, petite-fille de Melle N... Henrys, alléguait qu'ils avaient été donnés à cette dernière par Melle Henrys, son aïeule, pour les soins

---

une borne-fontaine en fonte, qui elle-même vient de faire place à une fontaine plus monumentale d'où jaillissent en jets nombreux les eaux abondantes que la ville de Montbrison vient d'amener des montagnes du soir.

qu'elle lui avait prodigués pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie.

Ce procès paraît avoir eu dans Montbrison un certain retentissement, autant par le nom des parties qui tenaient une position élevée dans la magistrature du bailliage, et les religieuses qui s'y trouvaient mêlées, que par la matière même du procès. Voici le détail des bijoux réclamés par Melle de Pouderoux : trois douzaines de boutons d'or, un collier de petites perles, un collier d'orfèvrerie avec diamants et perles, une *enseigne* d'or à l'antique avec une turquoise, cinq bagues, un bracelet de perles orné de cinq plaques noires, un Saint-Esprit avec huit diamants, une ceinture d'argent avec une émeraude et deux diamants.

M. Pupier nia l'existence de ces diamants, mais Fleurie de Pouderoux savait sans doute qu'ils étaient entre les mains de Anne-Madeleine Pupier, ou en celles de la supérieure du couvent; elle obtint du bailliage l'interrogatoire de Melle Pupier et de la supérieure. Cet interrogatoire, qui eut lieu le 2 mai 1668, nous apprend que ces bijoux avaient fait partie d'un plus riche écrin ayant appartenu à Melle Henrys, qui lui avait été volé dans le château de Charlieu (fief de la famille Henrys, situé en face de la caserne de Montbrison), longtemps avant que Melle Pupier entrat en religion.

Melle de Pouderoux perdit son procès, les diamants restèrent à Melle Pupier, et quarante ans plus tard ils faisaient un des plus beaux ornements de l'église de la Visitation aux jours de grande solennité.

Cette exposition fut payée au sieur E. Masson 1,000 livres. Ce prix élevé nous dit assez que le travail de l'artiste était un objet d'art digne des pierres précieuses qui l'embellissaient.

En 1713 nos religieuses complétèrent l'ornementation intérieure de leur église par la pose d'une chaire en bois sculpté. L'artiste avait représenté sur le dossier Notre-Seigneur prêchant dans le temple au milieu des docteurs de la loi, et aux angles les quatre évangélistes avec leurs emblêmes, Le tout devait être entièrement conforme à la chaire de l'église de Saint-Galmier. Ce travail fut confié au ciseau de Guillaume Duval, maître sculpteur à Montbrison, et lui fut payé 500 livres.

La chaire de l'église de Saint-Galmier subsiste encore; elle a fait souvent notre admiration, et depuis que nous savons qu'elle avait servi de modèle à celle de la Visitation, nous éprouvons un plus vif regret de la perte de celle de nos Visitandines.

Enfin en 1717 fut posée sur la façade de l'église de Sainte-Marie une horloge sonnant les quarts, les demies et les trois-quarts, par le sieur Jean Jourjon de Saint-Etienne, au prix de 280 livres. Cette dernière somme nous donne une idée de la valeur de l'argent à cette époque. Elle représente environ 2,000 francs de notre monnaie. De nos jours, en effet, une horloge, telle que celle que l'on pose ordinairement au sommet des bâtiments publics, coûte encore au moins 2,000 francs, malgré les perfectionnements apportés dans ce genre d'industrie. Cette comparai-

son nous fera comprendre quelle devait être la beauté d'une chaire payée 500 livres, d'une exposition payée 1,000 livres, sans compter la valeur des perles et des diamants, et de cet immense rétable qui surmontait l'autel payé 16,500 livres.

Combien tous ces souvenirs doivent nous inspirer des regrets sur la destruction de tous ces objets d'art, et qu'elles devaient être belles les cérémonies religieuses au milieu de toutes ces somptuosités !

Les agencements intérieurs de l'église de Sainte-Marie étaient à peine terminés lorsqu'au commencement de l'année 1717 elle faillit devenir la proie des flammes. Un violent incendie se déclara dans la vieille tour appelée de la barrière, séparée de l'église par la petite rue de ce nom. Cette tour, beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est de nos jours, avait son dernier étage construit en bois et couronné d'une flèche aiguë aussi en bois. Ces matières inflammables fournirent un aliment à l'incendie, et les débris de toutes ces charpentes en s'écroulant tombèrent sur le toit de l'église et y mirent le feu. Une vue de Montbrison, en date de 1732, reproduit cependant la flèche de la vieille tour. Fut-elle après l'incendie rétablie dans sa première forme? ou cette vue, quoique datée de 1732, est-elle la reproduction d'une peinture antérieure à l'incendie de 1717? Nous penchons vers cette dernière croyance; car si la flèche eût été rétablie, il est probable qu'elle subsisterait encore à la place du toit plat qui couvre aujourd'hui cette tour. Il paraît toutefois que les dégâts causés par l'incendie furent peu con-

sidérables; car les religieuses, en adressant une plainte au président du bailliage, sur les *métiers dangereux* qui étaient exercés dans cette tour, ne réclamèrent aucuns dommages-intérêts contre les recteurs de l'hospice de Montbrison à qui elle appartenait.

Dans notre notice sur les deux couvents des Ursulines de Montbrison nous avons constaté le nombre prodigieux de procès qu'elles eurent à soutenir (trente-huit procès en vingt-trois ans). Il n'en était pas de même chez les Dames de la Visitation (dix au plus pendant un siècle et demi que vécut cet ordre dans Montbrison). Je crois cependant qu'elles ne laissaient pas prescrire leurs droits, même envers leurs débiteurs les plus influents, comme nous l'avons vu dans les rares procès qu'elles eurent à soutenir contre Messieurs du bailliage et le président, Antoine Henrys. Mais il en est peut-être des corps religieux comme des familles, l'esprit processif ou conciliant survit à chaque génération.

En 1747, toutefois, nos religieuses eurent à défendre leurs droits dans un procès intenté à M. le comte Abraham de Thélis, seigneur de Chatel, par ses nombreux créanciers. Ses dettes arrivaient au chiffre, très-élevé pour cette époque, de 134,000 liv. L'indication de quelques-unes de ces dettes nous fera connaître les habitudes et le genre de vie des personnes de qualité de cette époque.

Il devait à Melle de Saron (dette de cœur sans doute). . . . . 4800 liv.

A M. Marmier, receveur des tailles à à Lyon (1). . . . . 4000 liv.

Aux religieuses de Ste-Marie à Lyon (2). 24000

Aux religieuses de Sainte-Marie de Montbrison pour la dot de Claudine-Françoise de Thélis, religieuse depuis 1708. . 3600

Aux chanoines de Saint-Georges à Châlons. 7000

A l'abbé Busanniecq, précepteur de ses enfants. 2416

Au sieur Saban, tailleur d'habits à Paris. 3107

Au sieur Nompère, marchand drapier à Paris.. 6204

A l'aubergiste de la Fripillère, rue de Tournon, à Paris. 800

A la dame Tremblay, loueuse de carrosses à Paris. . . . . 715 liv.

A M. de Guinguéné pour billet d'honneur (dette de jeu sans doute). 1200

A M. de Valmatel pour la même cause. . 1200

A la dame Charnelle pour deux actions. 4000

Au marquis de Saint-Priest. 9063

---

(1) Cette créance résultait d'une rente créée par M. de Thélis le 27 juin 1739, devant Me Thèves, notaire à Lyon ; elle fut remboursée le 23 octobre 1755, devant MMes Guyot et Rivat, notaires à Lyon, par M. Leconte, écuyer, acquéreur des biens que M. de Thélis possédait à Chambéon.

(2) M. Abraham de Thélis mourut en mars 1754, dans sa belle terre de Châtel (Clépé) : ses créanciers firent faire apposition de scellés le 14 octobre même année ; le 3 mars de l'année suivante, un inventaire fut dressé de son mobilier, à la requête de M. Marmier; il dura neuf jours.

A la comtesse de Vichy, sa sœur, pour solde de sa légitime. 13000

Au sieur de Montagny, receveur général de Bourgogne. 12200

Les biens qui devaient faire face au payement de toutes ces dettes consistaient en la terre de Chatel et en plusieurs domaines situés à Chambéon et à Saint-Laurent-la-Conche. Ils étaient alors regardés comme suffisants à désintéresser les créanciers (ces biens vaudraient aujourd'hui plus d'un million et demi). La vente par décret en était poursuivie devant cinq tribunaux différents : à Paris, à Lyon, à Dijon, à Bourges et à Montbrison; M. de Thélis, dans son intérêt et dans celui de ses créanciers, présenta une requête au parlement de Paris qui ordonna la centralisation de toutes les poursuites devant la Cour des monnaies de Lyon. Pendant ce temps il vendit les domaines de Chambéon et Saint-Laurent-la-Conche, paya les créanciers les plus actifs et conserva la terre de Chatel qui passa plus tard, par héritage, entre les mains des Saint-Didier.

CHAPITRE IV

Bienfaiteurs des Visitandines : Mre Claude La Chaize d'Aix, 1663. — Sœur Madeleine-Françoise Delosme, 1669. — Mre Antoine Guillot, prébendier du chapitre de Montbrison, 1673 et 1677. — Melle Claudine Barailhon, 1676. — Sœur Jeanne-Marie Maurice, 1680. — Louise Naton, femme Maurice, 1685. — Pierre Thoinet, notaire, 1705. — Melle Françoise de Riverie, 1710. — Mre Huard, chanoine de Montbrison, 1716. — Mathie Petit, vers 1716. — Catherine Chapuis de Villette, femme de Jean Guigou des Granges, 1728.— Le marquis de Chalmazel père, 1730. — Marguerite Girin, 1730. — Gabriel du Guet, 1732 — Mre Laurent de Lesgallery d'Apinac, 1736. — Françoise Michel, 1742. — Mre Damien Cluzel, 1744. — Mad^elle Claudine de Lesgallery, 1745. — Melle Marie-Brigitte Ramey de la Salle, 1747.

Je n'oserais pas affirmer que la riche ornementation intérieure de l'église de Sainte-Marie fut un stimulant aux fondations pieuses, et qu'il en fut alors d'une église comme de l'exposition d'un magasin de nos jours; toutefois, j'ai remarqué que les donations aux Visitandines, pour célébrations de messes ou autres solennités religieuses, devinrent alors bien plus nombreuses qu'auparavant. Voici la nomenclature de toutes les fondations qui furent faites pendant l'existence de ce couvent.

15 septembre 1663, devant La Seigne, notaire, fondation par noble et vénérable Mre Claude La Chaize d'Aix, chanoine de Notre-Dame de Montbrison et curé de Chazelle-sur-Lavieu, d'une grand'messe avec diacre et sous-diacre, de l'office de saint François de Salles, à célébrer chaque année dans l'église de Sainte-

Marie, le 2 juillet, jour de la Visitation, par MM. les chanoines réunis en corps, avec les musiciens du chapitre, *qui chanteront musique* à la bénédiction du Saint-Sacrement qui sera donnée dans l'église de Sainte-Marie, à quatre ou cinq heures du soir, moyennant la rente annuelle de 5 liv. au capital de 100 liv.

Dès l'année 1669 sœur Madeleine-Françoise Delosme, fille de Lambert, marchand drapier à Lyon, religieuse à Sainte-Marie depuis 1666, avait, par son testament reçu Thoinet, le 10 septembre, institué son couvent pour son héritier universel, voulant que ses biens fussent employés aux frais de la construction d'une église pour ledit monastère. Les biens de cette succession, situés à Sury-le-Comtal, déduction faite des dettes, produisirent 2,600 livres. Françoise Delosme était entré en religion à l'âge de 50 ans.

23 septembre 1673 et 4 janvier 1677, fondation (devant Thoinet, notaire) par M[re] Antoine Guillot, prêtre, prébendier mortuaire du chapitre de Montbrison, d'une messe et d'un office à dire à haute voix, dans l'église de Sainte-Marie, le 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales, par MM. les chanoines en corps, moyennant un capital de 200 livres qu'il remit à M. Denis Pierrefort, avocat en parlement, et à dame Catherine Chazière sa femme, qui devaient servir en conséquence une rente annuelle de 10 livres.

23 novembre 1676, devant Thoinet, notaire, testament de M[elle] Claudine Barailhon, religieuse à Sainte-Marie, fille de feu Jacques, avocat en parlement, et d'Eléonore de Maury, par lequel elle fonde une se-

conde messe à dire chaque dimanche, à 9 heures, *pour la commodité des malades et des domestiques,* moyennant 520 livres de capital; plus, elle fait don d'un encensoir d'argent de valeur de 200 livres, sur lequel seront gravées les armes de ses père et mère. Enfin elle institue pour son héritier universel son frère germain François Barailhon.

23 décembre 1680, testament, devant Thoinet, notaire, par lequel Jeanne-Marie Maurice, fille d'Ennemond, écuyer, garde-du-corps de Sa Majesté, et de dame Louise Naton, sur le point de prononcer ses vœux au couvent de Sainte-Marie, fait donation à ce couvent d'un capital de 3,350 livres à prendre sur celui de 3,450 qui lui a été légué par Mad[me] Claudine de Ronchevol de Pramenoux, religieuse professe aux Sainte-Claire de Montbrison, à la condition d'employer spécialement ce capital à la construction de l'église de la Visitation, *qui n'a pu l'être jusqu'à ce jour faute de fonds,* et à dire, le 21 janvier, une messe annuelle pour l'âme de Mad[me] de Pramenoux.

10 avril 1685, fondation d'une rente de 15 livres, au capital de 300 livres, pour célébrer trois messes de *requiem,* par Louise Naton, femme séparée de biens d'Ennemond Maurice, bourgeois de Lyon. (Elle était mère de la sœur Jeanne-Marie Maurice dont nous venons de parler.)

Vers 1705, M. Pierre Thoinet, notaire à Montbrison, fit donation de 48 livres au couvent pour la célébration de douze messes, avec prière à ses filles et à sa petite-fille d'y assister (Mesd[mes] Marie-Catherine,

Marie-Hilaire, Anne Elisabeth et Marie-Pierrette Thoinet). (Voir la liste des religieuses de Sainte-Marie.)

26 juillet 1710, testament devant Besset, notaire, de Mad[elle] Françoise de Riverie, jeune religieuse de la Visitation, fille émancipée de M[re] Camille de Riverie, sieur de la Rivière, Villechenève, Donzy, etc., gouverneur des bastions de Lyon, et de feu dame Marie-Marguerite de Musy de la Forge, par lequel elle fonde une messe à dire chaque semaine, dans l'église de Sainte-Marie, moyennant un capital de 500 livres.

30 mai 1716, fondation par M[re] Huard, chanoine de Notre-Dame, d'une grand'messe à dire par Messieurs du chapitre, dans l'église de Sainte-Marie, le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement, moyennant un capital de 100 livres.

Vers le même temps, Mathie Petit, domestique du chanoine Huard, fonda, à l'exemple et peut-être à l'instigation de son maitre, une grand'messe à dire en l'église de Sainte-Marie, le 29 novembre, jour de la fête de la Présentation, par Messieurs du chapitre, *moyennant* 5 *livres qui leur seront payées chaque année par mes héritiers*. Cette fondation ressemblait beaucoup à la précédente, néanmoins elle ne reçut pas son exécution par le refus que firent Messieurs du chapitre de venir célébrer la grand'messe ci-dessus, ainsi que nous l'apprend une note mise en marge de l'acte de fondation. Les chanoines refusèrent à l'humble servante ce qu'ils n'avaient osé refuser à M[re] Huard, un de leurs collègues. Il faut reconnaître,

toutefois, que le déplacement de tout le personnel d'un chapitre aussi nombreux que celui de Notre-Dame de Montbrison, moyennant la rétribution annuelle de 5 livres, ressemblait à un trafic peu digne de la haute position des chanoines.

18 septembre 1728, fondation de trente messes de *requiem*, moyennant un capital de 300 livres donné par demoiselle Catherine Chapuis de Villette, femme de Jean Guigou, sieur des Granges.

27 juin 1730, donation de 100 livres, pour célébration de messes, par M. le marquis de Chalmazel père.

30 août 1730, fondation annuelle de cent quatre messes basses, faite par Marguerite Girin, de Montbrison, moyennant un capital de 1,040 livres.

12 janvier 1732, donation de 300 livres par Gabriel du Guet, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne, pour créer une pension viagère de 15 livres à sa sœur Marie-Angélique du Guet, religieuse de la Visitation depuis l'année 1696, et, après son décès, pour la célébration annuelle de trente messes basses à l'intention du donateur et de sa femme. Je ne sais si nos religieuses n'accomplirent pas cette dernière clause de la donation, mais en juin 1744, M. le chevalier du Guet annula cette donation en retirant le capital.

9 avril 1736, fondation de 120 livres pour la célébration annuelle de cinq messes basses, faite par l'abbé Laurent de Lesgallery d'Apinac; d'abord vicaire à Chevrières en 1694, il fut nommé aumônier du couvent de Sainte-Marie; un de ses parents,

Mre de Lesgallery, l'avait été des Ursulines jusqu'en 1666.

Peu d'années après, M[elle] Claudine de Lesgallery, sœur de Laurent, témoigna aussi de son affection pour l'église de Sainte-Marie par une fondation qu'elle y fit en 1745 de 48 livres pour célébration de messes.

8 août 1742, fondation par Françoise Michel d'une grand'messe à célébrer annuellement le 13 décembre, au prix de 7 livres, et d'une messe basse au prix de 12 sols, moyennant le capital payé de 152 livres.

2 juillet 1744, fondation annuelle par M[re] Damien Cluzel, aumônier de la Visitation pendant 43 ans, d'une grand'messe à célébrer le 2 juillet, jour de son décès, moyennant le capital de 140 livres.

La dernière fondation que nous ayons trouvée dans les titres du couvent de la Visitation est celle qui fut faite par Marie-Brigitte Ramey de la Salle (paroisse de Feurs), fille de feu Thomas et de dame Sybile-Hector Cognet de Marclop, le 5 mars 1747, peu de jours après son entrée au couvent de la Visitation. Elle fit donation d'une somme de 836 livres pour la fondation perpétuelle d'une bénédiction du Saint-Sacrement à donner tous les samedis de l'année dans l'église de Sainte-Marie, et de treize messes annuelles pour les membres de sa famille, et spécialement les jours du décès de son père, de sa mère et de sa sœur, Mad[me] Montagne, et le 19 février, jour de sa profession.

Il est bon de remarquer ici avec quelle adresse les religieuses de la Visitation, comme celles sans doute

des autres couvents, exploitaient la ferveur religieuse des jeunes novices pour les amener à faire en leur faveur quelques donations pieuses, ainsi que nous venons de le voir pour Mesd^elles de Riverie, Maurice, Delosme, Baraílhon et Ramey.

CHAPITRE V

Nouvelle décoration intérieure de l'église de la Visitation en 1751. — Inventaire de l'actif et du passif du couvent en 1790. — Vente de ses biens. — Le couvent est converti en caserne de gendarmerie et en palais de justice.

Les religieuses de Sainte-Marie paraissent avoir eu un zèle tout particulier pour l'ornementation intérieure de leur église; aussi les murs, recouverts d'un simple badigeon, leur parurent bientôt trop nus et peu en harmonie avec les riches sculptures qui ornaient le grand autel, la chapelle de saint François et la chaire. En 1741, Mad^{me} Marie-Thérèse-Charlotte de Talaru-Chalmazel, alors supérieure de la communauté, signa un traité, en date du 20 juillet, avec le peintre Philibert Mosnier jeune, pour la décoration intérieure du dôme et de l'église; les plans et dessins annexés au traité nous apprennent que les murs de l'église furent divisés en huit grands panneaux encadrés dans des ornements style Louis XV. Chaque panneau contenait un trophée diversement composé avec les ornements usuels du culte catholique, tels que crucifix, ostensoirs, chandeliers, calices, encensoirs, tiares, mitres, crosses d'abbés, étoles, livres et tabernacles. Dans la partie inférieure du dôme étaient représentés les quatre évangélistes avec leurs attributs, portés sur des nuages. Quant à l'intérieur de la coupole,

elle fut divisée dans toute sa hauteur en huit compartiments dont quatre, alternativement ornés de médaillons ovales, devaient contenir des sujets religieux, non indiqués dans les cartons préparatoires; les quatre autres compartiments, sans médaillons, représentaient une riche ornementation style Louis XV.

Toutes ces peintures étaient en grisaille, sauf les quatre évangélistes et les sujets des médaillons dont les brillantes couleurs ressortaient sur un fond uni et produisaient un bon effet.

Je ne sais si c'est en souvenir de cette décoration que le peintre moderne, Zachéo, de Roanne, a employé, vers 1840, le même genre d'ornementation dans la salle des assises (ancienne église de la Visitation); mais j'ai été heureux de voir appliquer à cette belle salle une ornementation rappelant celle qu'elle avait eue autrefois. Aux trophées composés d'ornements d'église, l'artiste moderne a substitué des attributs approppriés à la nouvelle destination de l'édifice : deux femmes, l'une tenant les balances de la justice, l'autre le glaive de la loi, deux beaux médaillons polychrômes représentant Jean Papon et Claude Henrys, les flambeaux de l'ancienne magistrature forézienne, ornent bien la muraille qui a remplacé l'abside du chœur. Une raison d'acoustique a fait condamner l'ouverture du dôme, et a enlevé à la salle le principal ornement de l'ancienne église.

Lorsque si souvent nous retrouvons d'anciens édifices religieux convertis en écuries, halles publiques, salles de spectacle, combien ne devons-nous

pas nous applaudir de retrouver notre ancienne église de Sainte-Marie rendue à un nouveau culte, celui de la justice humaine, et de pouvoir admirer encore l'élégance de son dôme qui produit un effet si heureux dans le paysage de Montbrison (1).

Les riches décorations que les Visitandines savaient si bien appliquer à leur église ne purent la protéger contre le sort qu'allait lui faire la révolution de 1790.

Le jour était venu où toutes ces richesses, si rapidement amassées dans l'espace de cent cinquante ans, allaient entrer violemment dans le domaine de la nation.

Le 18 août 1790 les président, membres et secrétaire du district, MM. Métayer des Combes, Meys de Chales, Staron de la Rey, Richard et Gras, firent au nom de la loi ouvrir les portes du couvent, et donnèrent aux religieuses assemblées en chapitre lecture du décret qui rendait à chacune d'elles sa liberté, *le premier et le plus imprescriptible des biens de l'homme.*

Ni les portes du cloître ouvertes à deux battants, ni les mots magiques de liberté et de droits de l'homme ne purent faire parmi ces humbles filles de Dieu un seul apostat; elles déclarèrent toutes, comme l'avaient

(1) J'ai appris avec peine qu'en 1866 une voix s'était élevée dans l'administration départementale de la Loire, demandant la suppression du dôme pour *économiser les frais de son entretien ;* M. Favrot, architecte de l'arrondissement de Montbrison, a combattu ce genre d'économie; espérons que l'administration, appuyée par les vœux des habitants, lui donnera longtemps gain de cause.

fait les autres religieux des couvents de Montbrison, qu'elles étaient attachées à leur maison et ne voulaient pas la quitter.

Cette unanimité dans la fidélité aux vœux monastiques n'est-elle pas la réponse la plus victorieuse qu'on puisse faire à ces écrivains qui ont avancé que les couvents de France étaient à cette époque peuplés de victimes.

Sans doute les religieux d'alors n'étaient pas tous attirés dans les couvents par le seul sentiment de l'amour divin; parmi ces jeunes filles de 15 à 18 ans qui se vouaient à la vie religieuse, quelques-unes y entraient poussées par la famille ou entrainées par l'éducation; mais toutes (du moins dans les communautés dont j'ai fait l'étude) s'étaient façonnées à cette existence, l'avaient acceptée sans regret, et, à l'exception d'une seule, Mad[me] de Vaugirard (religieuse ursuline), toutes refusèrent la liberté que la nation leur offrait, et ne demandèrent d'autre faveur que celle de mourir dans la retraite qu'elles avaient choisie.

Les Visitandines qui occupaient alors le couvent étaient au nombre de vingt-sept dames de chœur, neuf sœurs converses ou agrégées et une novice.

Voici leur nom, leur âge et la date de leur admission, tels que nous les ont transmis le procès-verbal dressé le 18 août 1790 par les commissaires de la nation :

	Age.	Admission.
Pélagie Chapuis de Laval, supérieure.	..	....

	Age.	Admission.
Marie-Thérèse Charézieux.	69	1748
Félicité Ramey de la Salle.	58	1748
Françoise-Catherine du Terrail..	55	1752
Bonne du Guet..	73	1736
Marianne-Laurence de Rostaing.	73	1736
Marguerite-Josèphe Herbaud.	75	....
Colombe du Guet..	67	1740
Anne-Thérèse Terrasson.	60	1747
Victoire Ramey de la Salle..	57	1750
Marie-Régis de Goye..	67	1754
Marie-Stanislas Bienvenu..	60	1758
Augustine Chabron.	66	1759
Thérèse Chapuis de Laval.	50	1759
Henriette de Boubée.	66	1761
Cécile Belot..	55	1761
Ursule Genestet.	54	1764
Euphrosine Michel.	44	1764
Hélène Pellassy, ...	43	1769
Louise-Victoire Punctis de la Tour.. . .	42	1769
Catherine Buer..	37	1771
Claire de Noyer des Sauvages.	44	1771
Jeanne-Chantal Manjean.	64	1778
Madeleine-Séraphine du Bouchet.	27	1785
Joséphine Salles.	25	1785
Thérèse Salles.	25	1788
Adélaïde Guillot.	59	1752

Sœurs converses.

Françoise Guillot..	39	1779

	Age.	Admission.
Antoinette Chambon.	40	1772
Benoîte Brunel.	45	1772
Rose Guillot.	65	1752
Anne-Marie Guillot..	57	1740

Sœurs tourières agrégées.

Françoise Guillot..	64	1752
Anne Guillot.	41	1768
Agathe Faye.	36	1786
Mad[elle] Marthe Colignon.	55	....

Agrégée par acte capitulaire du 1[er] *avril* 1778.

Françoise-Marguerite Gorand, novice depuis 14 mois.

Les mêmes commissaires, chargés de rendre la liberté aux religieuses qui la réclameraient, dressèrent aussi l'inventaire du pauvre mobilier qui garnissait le couvent et de toutes les créances actives qui faisaient partie de la fortune des religieuses. C'était sans doute le chapitre le plus intéressant pour la nation.

Il nous a paru utile de le reproduire en entier :

***Débiteurs des Visitandines au* 18 *août* 1790.**

	Bussières, marchand à Nervieux..............	500 liv.
	Charles de Mabille et dame Marianne de Bronac...	4000
	Christophe Genestet, bourgeois du Puy	3000
	Le marquis du Fenoyl....	3000
	Claude Favier, charpentier à Montbrison........	300
1750	Gayardon du Fenoyl..........................	5000
	A reporter.............	15800 liv.

	Report.................	15800 liv.
	Georges et Jean Monier, charpentiers à Montbrison..	200
	Les héritiers Freydière.........................	285
	Demasis François.............................	500
1788	Les Etats du Languedoc.......................	9000
1721	L'hôtel de ville de Paris (rente de 150 liv.)......	6000
	Les aydes et gabelles..........................	420
	Les tailles, rente de 47 livres au capital primitif de 2,362 livres, rachetable au capital de......	945
1760	Pierre-François de Rochefort et la dame du Bec son épouse..............................	3050
1766	Les mêmes...................................	2000
1778	Pierre-François de Rochefort.................	2000
1719	Rotaignon Antoine............................	1600
1752	Pierre Papillon, de Bellegarde................	250
1776	Mad[me] de Rostaing et son fils...................	3000
1724	Georges Roux (de la Plagne), prêtre...........	420
1760	Odde de Triors...............................	1800
1769	De Chabron, écuyer au Puy...................	4000
1749	Thomas Béalem et Toussainte Fougerouse......	1800
1773	Jean-Marie Croizier, de Saint-Médard...........	600
1748	Clairet.......................................	200
1747	Attendu......................................	400
1747	Gilbert Puy, de Boën..........................	1300
1758	V[e] Chez..	320
1748	Aymard-André Chapuis de Laval et Pétronille de Mondor sa femme (solde d'un capital de 1,000 liv.	200
1740	Pierre et Marguerite Dumoulin, frère et sœur....	1000
1725	Rente sur le clergé de 120 livres au capital de...	3000
1724	Rente de 206 livres créée par M. le conseiller de Pommeys au capital de 10,300 livres, due par M. Jacques-Michel de la Brosse..............	10300
1759	Jacques Meys de Chales.......................	2000
1785	Aumône dotale par M. Salles pour ses deux filles.	5000
1713	Papon de Goutelas..	22000
	A reporter.............	99490 liv.

	Report	99490 liv.
1714	Papon de Goutelas et la dame Seguin sa femme.	4000
1720	M. et Mme Papon de Goutelas	30800
1746	Ducros Papon de Goutelas	2000
1751	Papon de Montmars	5000
1783	Du Rosier de Magnieu et la dame de Magnieu, veuve des Perrichons	2000
1783	Denis des Perrichons, de Montbrison	8000
1774	Nabonnand, de Vinolz	800
1784	Les dames religieuses de Joursey	7000
1785	Les mêmes	3000
1761	Dechatelus, de Pouilly-les-Feurs	1000
1732	Cluzel, de Montbrison	400
1735	Gilbert Cherblanc	800
1734	De Luzy, marquis de Couzan	1700
1770	Antoine Boy, d'Estivareilles	200
1720	Antoine Thinet	100
	M. Levet, acquéreur des biens de Vial	400
1723	Rentes sur les tailles de Paris, de 482 liv. 12 sols, au capital de	24130
1738	Les mariés Fondry et Boclon	600
1752	Les mariés Perrin-Chosson, pharmacien	600
1737	Jean et Claude Caze et Marie Thyphon sa femme.	1000
1752	Les mêmes	1000
1735	Chazelet, acquéreur de feu M. Henrys	200
1724	Jean Rousset	400
	Total des capitaux dûs aux Visitandines en 1790.	194620 liv.

En rapprochant cet état, dressé officiellement par les commissaires de la nation, de celui que nous avons reproduit au chapitre III, page 255, dressé à peu près à la même époque, on remarquera que ce dernier tableau accuse un revenu mobilier de 18,503 livres, bien supérieur à celui qui devait résulter du capital de 194,620 livres indiqué dans le tableau

ci-dessus. Aussi nous croyons que nos religieuses avaient caché aux commissaires de la nation une bonne partie de leurs capitaux.

Invitées à faire connaître les charges ou dettes qui grevaient leur communauté, les Visitandines ne purent en indiquer d'autres que celles de 487 messes basses et 5 grand'messes à faire célébrer annuellement, et la fondation d'une bénédiction du Saint-Sacrement tous les samedis; « pour lesquels services « elles payent annuellement 337 livres 14 sols. »

Malgré la dissimulation d'une bonne partie de leurs capitaux, la position financière des Visitandines n'était pas moins belle, et cette atténuation dans leur fortune ne put les sauver. Quand la nation faisait main-basse sur les couvents des ordres pauvres, tels que les Cordeliers, les Sainte-Claire et les Capucins, nos Visitandines ne pouvaient espérer échapper aux convoitises de la nation.

Aussi leurs quatre domaines : de Goutalan, Messilieux, Grange-Neuve et Beaucieu, dont les revenus arrivaient, en 1790, à plus de 2,000 livres, un beau pré de 12 métérées, situé sur le chemin de Montbrison à Vaure, une maison au Bourg-Neuf, une terre chambonale appelée le Chevillon, située aux portes de la ville (paroisse de Saint-André), les bâtiments de leur ménagerie situés dans les ruines du château, le beau mobilier de leur église, ces colonnes de bronze et de marbre qui supportaient le riche baldaquin du grand autel, tout fut vendu, dispersé et peut-être détruit en partie.

L'église et les bâtiments du couvent furent seuls conservés par la nation et adaptés plus tard aux services des tribunaux et au logement de la gendarmerie. Le cloitre et ses arceaux furent démolis, quelques distributions nouvelles, quelques agencements intérieurs furent pratiqués, mais l'ensemble extérieur du couvent, ses terrasses, ses cours, sa belle église avec son perron majestueux, son dôme élégant, sont toujours là, souvenirs vivants des institutions d'autrefois.

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Des Religieuses de la Visitation de Montbrison.

1650 Allard Catherine.
1730 d'Allard Marie-Xavier.
1702 d'Apchon de Montrond Marie-Claire-Germaine.
1642 Bailly Marie-Angélique.
1670 Barailhon Anne.
1675 Barailhon Claudine-Françoise. Par son testament de 1676 elle légua à son couvent 720 livres.
1650 Barailhon Geneviève,
1649 Barailhon Jeanne.
1677 Basset Christine.
1705 Basset Christine-Madeleine.
1675 Basset Jeanne.
1680 Basset Marthe.
1760 Belot Cécile-Elisabeth.
1687 Bérardier de la Chazotte Catherine.
1678 Bérardier de la Chazotte Louise.
1646 Berthaud de la Chapelle Suzanne.
1671 Besset Françoise.
1755 Besset de la Freydière Thérèse (a quitté le couvent avant d'avoir fait sa profession).
1757 Bienvenu Madeleine, sœur Saint-Stanislas.
1703 Bochetal Espérance.
1760 de Boubée Catherine-Henriette.

1785 du Bouchet Madeleine-Séraphine.
1686 Bourgeat Séraphine.
1770 Brunel Benoîte.
1770 Buer Anne-Catherine.
1682 du Buisson Anne-Augustine.
1682 du Buisson Suzanne.
1688 du Buisson Thérèse.
1730 du Buisson Thérèse-Marguerite.
1691 Buron Charlotte.
1691 Buron Elisabeth.
1674 Bussières Thérèse.
1774 Cabanis Catherine-Josèphe, religieuse du couvent de Montluel, supprimé.
1661 Cannaye Catherine.
1674 Cannaye Claire-Marie.
1661 Cannaye Jeanne-Marie.
1727 Caze Hélène-Josèphe.
1758 Chabron de la Tour de Soleillac Claudine.
1642 de la Chaize d'Aix Jeanne-Marie.
1646 de la Chaize d'Aix Philiberte.
1770 Chambon Antoinette.
1685 Chanet Catherine-Thérèse.
1673 Chapuis de la Goutte Claudine.
1682 Chapuis de la Goutte Françoise.
1758 Chapuis de Laval Jeanne-Françoise, sœur Sainte-Pélagie, dernière supérieure en 1790.
1759 Chapuis de Laval Thérèse.
1691 Chapuis de Vilette Germaine.
1747 Charézienx Thérèse-Antoinette.
1770 de la Chassagne Jeanne-Elisabeth.
1751 Chassaing Marguerite-Pierrette.
1682 Condencia Michelle.
1730 de Couzan Marie-Laurence.
1650 Croppet Marianne.
1750 de Damas Françoise-Victoire.

Avant 1648 Delaye N...
Avant 1648 Delorme Charlotte, supérieure.
1666 Delosme Françoise (légua à son couvent, en 1669, 2,600 livres pour la construction de l'église).
1750 Desverneys Louise.
1646 Doct Anne.
Avant 1648 Dupuy Charlotte.
1727 Dupuy du Chatelard Thérèse.
1656 Falcon Marie.
1786 Faye Agathe.
1726 du Fenoyl Marie-Josèphe.
1747 de Ferré Marguerite.
1707 Flachères Madeleine-Alexie.
1743 Franchet Françoise (a quitté le couvent avant de faire sa profession).
1642 Frangin Josèphe.
1735 Gabrion Marguerite.
1648 Gaulne Germaine.
1674 Gaulne Marianne.
1700 de Gaulne Marie-Christine.
1666 Gaulne Valentine.
1670 Gayardon Jeanne.
1763 Genestet Jeanne-Toussainte, sœur Sainte-Ursule.
1652 Girard de Vaugirard Jeanne.
1672 Gonin Madeleine.
1642 Gonon Thérèse.
1753 Goye de Mézérac Marianne.
1731 Grange Marie-Françoise.
1656 Granjon Isabeau.
1650 Granjon Jeanne.
1675 de Grézolles Charlotte.
1672 de Grézolles Claude-Françoise.
1649 de Grézolles Eléonore.
1673 de Grézolles Françoise-Marie.
1647 de Grézolles Jeanne.

1720 de Grézolles de Thiranges Josèphe.
1696 du Guet Angélique.
1698 du Guet Bonne.
1735 du Guet Bonne.
1738 du Guet Colombe.
1711 Guigou des Granges Marguerite-Françoise.
1735 Guillet de Belvé Agathe.
1736 Guillet de Belvé Jeanne-Marie-Catherine.
1739 Guillot Anne-Antoinette.
1747 Guillot Claudine.
1777 Guillot Françoise-Barthélemie.
1708 Guillot Françoise-Madeleine.
1751 Guillot Madeleine-Adélaïde.
1717 Guillot Madeleine.
1733 Guillot Marie-Madeleine.
1637 Guillot Maurice-Geneviève.
1751 Guillot Rose-Brigitte.
1651 Henrys Marie.
1646 Hérault Geneviève.
.... Herbaud Marguerite-Josèphe.
1646 Inguimbert de Pramiral Françoise-Elisabeth.
1746 Laisné Aimée-Claudine.
1737 Laisné Marie-Charlotte.
1647 de La Mure Bienavent Marie.
1687 de La Mure Chantois Anne.
1645 de La Mure Chantois Françoise.
1654 de La Mure Chantois Marie.
1651 de La Mure Chantois Marguerite.
1643 Lefaure Marguerite.
1642 Le Sieur Marie-Marthe.
1723 Létouf de Pradines Gertrude.
1726 Létouf de Pradines Sabine-Madeleine.
1721 Létouf de Pradines Victoire.
1777 Levacher Jeanne, veuve de Benoît Manjean.
1646 Lhéritier Rose.

1681 de Luzy de Pélissac Laurence-Françoise.
1756 de Mabile de Bronac Louise.
1650 Magnien de Ponchon Isabeau.
1778 Mangeant Jeanne-Chantal.
1697 Manis de Champvieux Jeanne-Françoise.
1696 Manis de Champvieux Rose.
1694 Manis de Champvieux Thérèse.
1677 Maurice Jeanne-Marie; par son testament de 1680 elle légua à son couvent un capital de 3,350 livres pour la construction de l'église.
1750 de Meaux Antoinette-Constance.
1763 Michel de Mons Jeanne-Marie-Antoinette, sœur Sainte-Euphrosine.
1673 du Mollin Rose.
1719 de Montrouge Marguerite.
1685 Nallard Suzanne.
1770 de Noyer des Sauvages Claire.
1759 Odde de Triors Claire.
1768 de Pellassy de la Tour Hélène.
1661 Perrin de Chenereilles Françoise.
1662 Perrin de Chenereilles Marguerite.
1680 de Peyssonneau Louise.
1717 de Pommeys Anne.
1723 de Pommeys Catherine.
1691 Poncet Françoise-Angélique.
1693 Poncet Marie-Agathe.
1700 de Ponchon N..., supérieure.
1700 Punctis de la Tour Anne.
1706 Punctis de la Tour Catherine-Elisabeth.
1768 Punctis de la Tour Louise-Claire.
1664 Pupier Anne.
.... de Pusieu Madeleine-Angélique.
1717 Puy de Champeaux Jeanne-Marie.
1759 Puy de Mussieux Françoise-Marguerite.
1704 Raton Antoinette.

1698 Ramey Antoinette.
1708 Ramey Emerancienne.
1706 Ramey Victoire.
1747 Ramey de la Salle Brigitte.
1750 Ramey de la Salle Etiennette-Anne-Victoire.
1748 Ramey de la Salle Louise-Antoinette.
1700 Ranzault du Puzieux Madeleine-Angélique.
1642 Ravel Geneviève.
1642 Réal Marie-Madeleine, première supérieure.
1717 Relogue de la Plagne Jeanne-Françoise.
1784 Reymond du Bouchet Madeleine.
1782 Richioud d'Adiac Antoinette.
1708 de Rivière Anne-Marguerite-Françoise; par son testament du 26 juillet 1710, elle légua à son couvent un capital de 500 livres.
1653 de Rivoire du Palais Françoise.
1699 de Rochefort d'Agrain Marie-Françoise-Agnès.
1698 de Rostaing Françoise-Hélène.
1735 de Rostaing Laurence.
1646 du Rosier de la Bâtie Claudine.
1753 Rosier Toussainte-Agnès.
1642 Roussier.
1761 Roux de la Plagne Anne-Marguerite.
1701 de Saint-Polgues Jeanne-Charlotte.
1674 de Saint-Priest d'Albuzy Anne.
1699 Salet Jeanne-Marguerite.
1788 Salles Antoinette-Thérèse.
1784 Salles Marguerite-Joséphine.
1652 Sévérat Amédée.
1682 Sévérat Amédée.
1684 Sévérat Claude-Marie.
1691 Sévérat Josèphe.
1699 de Talaru-Chalmazel Thérèse-Charlotte, supérieure en 1741.
1751 du Terrail Pierrette-Jeanne.

1746 Terrasson Anne Thérèse.
1708 de Thélis Claude-Françoise.
1676 Thoinet Catherine.
1685 Thoinet Elisabeth.
1680 Thoinet Hilaire.
1700 Thoinet Pierrette.
1768 de la Tour Catherine-Angèle.
1708 de la Tour Catherine-Elisabeth.
1708 de la Tour Louise-Marie.
1745 de Tournon Hélène.
1789 Vialard Marguerite-Etiennette.

NOTES

SUR QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DE MONTBRISON



NOTES

SUR QUELQUES

AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

DE MONTBRISON

Pour compléter autant qu'il nous est possible l'étude que nous avons entreprise sur l'histoire de Montbrison au point de vue de ses établissements religieux, nous donnerons ici quelques notes sur les autres établissements de ce genre qui ont subsisté dans cette ville :

La chapelle du Donjon,
La chapelle du Calvaire,
La chapelle du pont Saint-Jean,
L'hôpital Sainte-Anne,
Les églises paroissiales de Saint-Pierre, de Sainte-Madeleine et de Saint-André.
La Léproserie de Moind,
La Commanderie de Saint-Jean-des-Prés,
La Commanderie de Saint-Antoine,
Le Chapitre de Notre-Dame,
L'Eglise des Pénitents.

• Ces notes, recueillies dans nos recherches sur les couvents de Montbrison, sont trop incomplètes pour former une notice. Nous les donnons ici néanmoins pour conserver des souvenirs qui vont chaque jour en s'effaçant, et pour poser quelques jalons aux chercheurs à venir.

I

CHAPELLE DU DONJON

Cette chapelle, dédiée à la Vierge, était construite dans l'enceinte même du château dont les comtes de Forez avaient couronné la butte volcanique de Montbrison. C'était à coup sûr le plus ancien édifice religieux de la ville et, selon nous, il dut précéder la fondation du prieuré de Savignieu qui remonte au Xe siècle. La tradition dit même qu'elle fut érigée sur les ruines d'un temple payen consacré à Bruso, déesse du sommeil, d'où serait venu le nom de Mont-Brison.

Cette chapelle était située à côté du donjon, à peu près en face de la porte actuelle des prisons de la ville.

Quand la population du château, trop resserrée dans son enceinte, commença à déborder sur les pentes du mamelon, quand les paroisses de Saint-Pierre et de la Madeleine se formèrent au midi et au nord de la forteresse, la petite chapelle fut un peu délaissée.

On y conserva néanmoins les reliques de saint

Aubrin, que l'on croit né à Montbrison au VIII siècle, jusqu'en 1230, où elles furent transportées dans la belle église de Notre-Dame, nouvellement fondée par le comte Guy IV.

Dépouillée alors du relief que lui avaient donné les reliques du Saint, elle fut à peu près abandonnée et ne servit plus qu'aux gens du château.

Elle était néanmoins pourvue d'un chapelain. Nos comtes la mentionnèrent plusieurs fois dans leurs testaments. La comtesse Anne-Dauphine, femme de Louis II de Bourbon, y fonda notamment, en 1415, une rente de 7 livres tournois en faveur de son prébendier, pour la célébration d'une messe.

Cette messe était appelée la messe du Palais, parce qu'on la disait le jour où le tribunal siégeait, et parce que Messieurs du bailliage y assistaient en corps chaque jour d'audience.

De nos jours cette chapelle n'existe plus, mais on voyait encore, il y a quelques années, dans son voisinage, les ruines du vieux bâtiment où se rendait la justice. Il avait été construit à la fin du XIV[e] siècle, par Louis II duc de Bourbon, comte de Forez, sur un terrain situé près de la barrière du château, acquis de l'hôpital Sainte-Anne le 27 février 1395; ce terrain était sans doute l'emplacement occupé autrefois par l'hôpital dans le château des comtes avant son installation au XII[e] siècle sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui.

Cette vieille salle du Palais, pleine de vieux et nobles souvenirs des jurisconsultes Jean Papon et

Claude Henrys, deux illustrations foréziennes, a subsisté jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, où la nouvelle administration judiciaire fut installée d'abord dans le couvent des Cordeliers, et plus tard dans celui de la Visitation.

Les Cordeliers de Montbrison eurent longtemps le privilége de dire dans la chapelle du donjon la messe d'audience ou messe du Palais (1). Ce privilége leur fut néanmoins contesté par le curé de Saint-Pierre (2).

Cette chapelle changea plusieurs fois de vocable; mais on la retrouve le plus souvent sous celui de Saint-Aubrin, en souvenir sans doute des reliques du Saint qu'elle avait longtemps possédées.

---

(1) Voir le 1[er] vol. des *Couvents*, p. 166.
(2) » » p. 236.

II

CHAPELLE DU CALVAIRE

Une autre chapelle fut aussi construite sur la même butte de Montbrison, sur le versant méridional, à l'opposé de la chapelle Saint-Aubrin. Nous n'avons pu découvrir ni la date de sa fondation ni le nom de son fondateur. C'était toutefois une construction relativement moderne, à en juger par ses débris que nous avons souvent visité jusqu'en 1835. Peut-être était-ce une de ces nombreuses chapelles que la population religieuse faisait élever à l'époque des pestes qui ravageaient notre province pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Un bel ormeau, un Sully, avait été planté devant son portail. Son feuillage abrita souvent les jeux de notre enfance. Symbole de la paix que nous avait apportée Henri IV, il couronnait bien la butte de Montbrison, et remplaçait heureusement les ruines du vieux donjon de nos comtes, triste souvenir de nos guerres de religion et de nos guerres civiles.

Jusqu'en 1793, on disait assez souvent la messe dans cette chapelle; elle était même pourvue d'un prébendier ou chapelain, et des ornements et vases sacrés nécessaires au culte (1). Aujourd'hui ses ruines mêmes ont disparu.

(1) Archives modernes du département de la Loire : inventaire dressé le 10 novembre 1792 du mobilier des églises de Montbrison.

III

CHAPELLE DU PONT SAINT-JEAN

Une troisième chapelle, d'une très-haute antiquité, avait été construite sur le pont ou tout auprès du pont Saint-Jean, jeté sur le Vizézy au matin de Montbrison.

Cette chapelle était peut-être sous le vocable de Saint-Jean, ou avait reçu son nom du pont et de la porte de la ville qui conduisait à la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem, dite de Saint-Jean-des-Prés, située dans le voisinage.

Nous ne l'avons vue mentionnée qu'une seule fois, dans le testament d'Arthaud Payen, chanoine de Montbrison en 1370. Par ce testament il fonda une messe de mort à dire chaque lundi, à perpétuité, en la chapelle de *nouveau édifiée sur la porte Saint-Jean,* et « icelle célébrée, il prescrivit de faire la « procession sur sa tombe (en l'église de Notre-Dame), « comme il est fait le jour des morts sur la tombe du

« chanoine Barthélemy du Vernet (1). » Ces mots de nouveau édifiée auxquels nous donnons le sens de : nouvellement édifiée, nous indiquent que l'époque de la construction de cette chapelle peut être rapportée vers la seconde moitié du XIVe siècle.

Cette mention de la porte Jaint-Jean avant 1370 est une nouvelle preuve de l'existence des fortifications de Montbrison antérieurement à celles dont Marie de Berry octroya la construction par sa charte de 1428, comme nous l'avons dit t. 1, p. 121.

Aucun autre souvenir et aucune trace de cette chapelle ne sont arrivés jusqu'à nous.

---

(1) *Chronique de Notre-Dame-d'Epérance*, par l'abbé Renon, p. 93.

IV

HOPITAL SAINTE-ANNE

ET

HOSPICE DE LA CHARITÉ

Ces deux établissements charitables, placés sous la même administration, n'ont pas eu la même origine.

L'hôpital Sainte-Anne, fondé par Guillaume, comte de Forez, vers 1109, fut d'abord installé dans l'enceinte même de son château qui couronnait la butte de Montbrison. Au siècle suivant il fut transporté au bord de la rivière de Vizézy, à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui, dépendant autrefois de la paroisse de Moind. Ce changement eut lieu par les soins du comte Guy II qui agrandit la maison, étendit ses priviléges et augmenta ses dotations.

L'hospice de la Charité fut fondé le 29 juillet 1659 par la générosité des habitants de Montbrison. Nous avons dit quelques mots sur cette fondation (1er vol.

des *Couvents*, p. 239). Etabli d'abord au quartier du Bourg-Neuf, il fut transporté en 1752 dans les bâtiments du petit couvent des Ursulines supprimé à cette époque. (1er vol. des *Couvents*, p. 164.)

Les archives de ces maisons, dont j'ai obtenu plusieurs fois des notes et des extraits, sont riches et bien tenues. Elles attendent qu'un historien vienne signaler à la reconnaissance des Montbrisonnais les nombreux bienfaiteurs de ces deux établissements.

Espérons qu'il s'en présentera, et que les trésors de charité et de dévouement qui dorment dans la poussière de leurs parchemins seront un jour révélés et donnés en exemple à nos descendants.

Les archives des hôpitaux ont été, en général, respectées dans la révolution de 1793; leur dépouillement serait très-utile à l'histoire des localités. D'une analyse à la publication d'une notice historique il n'y a qu'un pas.

Nous avons fait ce pas pour l'hôpital de Feurs (1).

Quelques visites sommaires faites aux archives de l'hôpital de Saint-Galmier nous ont fait apprécier l'utilité de ces recherches, et nous avons le projet et l'espoir de faire pour l'hôpital de cette dernière ville ce que nous avons fait pour celui de Feurs (2).

---

(1) Voir notre notice sur cet établissement (grand in-8° de 104 pages imprimé en 1858).

Ce premier travail nous a valu une lettre de félicitation de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 novembre 1860.

(2) Voir sur l'hôpital de Saint-Galmier le tome 2e des *Couvents de Montbrison*, p. 126.

L'hôpital de Montbrison demanderait sans doute un travail de plus longue haleine; mais aussi les résultats en seraient bien plus importants. Que de familles, encore représentées dans notre département, y trouveraient avec plaisir, je dirai même avec un légitime orgueil, le souvenir des fondations pieuses ou charitables faites par leurs ancêtres? Ces souvenirs seraient plus honorables que la nomenclature des fiefs qu'elles ont possédés. Puisse un modeste érudit de province nous donner bientôt le travail que j'indique aujourd'hui.

V

ÉGLISES PAROISSIALES

DE SAINT-PIERRE, DE SAINTE-MADELEINE

ET DE SAINT-ANDRÉ

La commune de Montbrison était autrefois divisée en trois paroisses :

1° Celle de Saint-Pierre dont l'église fut placée dans les premiers temps sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul; elle dut être construite la première, lorsque la chapelle de Saint-Aubrin, bâtie autrefois dans l'enceinte même du château, devint insuffisante à contenir la population qui débordait en dehors de la forteresse sur les pentes du mamelon.

2° Celle de Sainte-Madeleine, construite dans la plaine au nord du château. Supprimée et détruite en 1793, elle a laissé son nom à la rue qui y conduisait. C'était une paroisse *extrà muros*, dont l'église en dehors des remparts était située au bord et au midi

d'un petit ruisseau appelé Furan, qui limitait cette paroisse de celle de Chandieu.

3° Enfin celle de Saint-André, au midi et à 500 mètres du château. Au XIII° siècle ce n'était qu'une chapelle affectée au service d'une confrérie de ce nom; mais la ville ayant pris beaucoup d'extension sur la pente qui conduisait à la rivière, soit pour se rapprocher d'un cours d'eau qui est toujours un attrait et un besoin pour la population, soit à cause du voisinage des Cordeliers, du chapitre des chanoines et de l'hôpital Sainte-Anne, la chapelle de Saint-André ne tarda pas à devenir la troisième paroisse de Montbrison.

Au reste l'existence de ces trois églises est mentionnée dès l'année 1239 dans le testament du comte de Forez Guy IV (1).

Ces trois paroisses n'étaient dans le principe que des succursales du prieuré de Savignieu. Le prieur y entretenait des vicaires sous sa dépendance, leur payait ce qu'on nommait une portion congrue et percevait les dîmes et rentes affectées alors au clergé.

Le vicaire de la Madeleine, dont la paroisse s'étendait en grande partie sur la campagne, jouissait cependant de quelques dîmes qui lui avaient été relâchées par le prieur de Savignieu; aussi ne recevait-il aucun traitement.

A mesure que le prieuré perdait de son importance,

---

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, p. 51.

les curés de Montbrison faisaient tous leurs efforts pour s'affranchir de la tutelle des moines. Cette sujétion amenait des conflits continuels entre le prieur et les curés. Ces conflits se terminaient par une transaction où les moines laissaient toujours une parcelle de leur autorité. Un jour vint en effet où le pouvoir du prieuré sur les trois paroisses de Montbrison se réduisit au vain titre d'*église-mère* que l'on donnait à celle de Savignieu, et au droit qu'avait le prieur de nommer aux cures de Montbrison.

A peine les desservants des trois paroisses avaient-ils affranchi leurs droits curiaux de l'autorité du prieur qu'ils eurent à les défendre contre les empiètements des Cordeliers. Ces moines, en effet, protégés par la sympathie des habitants, enlevaient au clergé régulier une partie de son casuel, en administrant eux-mêmes les sacrements, et en donnant la sépulture dans leur église ou dans leur cimetière.

De là nouveaux conflits entre les curés et les Cordeliers. Les chanoines de Notre-Dame, à leur tour, qui jouissaient de certains priviléges honorifiques, firent cause commune avec le clergé, et l'on vit les curés, pour la conservation de leurs droits, faire aux moines de Saint-François les mêmes procès que les paroisses naissantes avaient soutenues autrefois contre les Bénédictins de Savignieu pour conquérir ces mêmes droits (1).

---

(1) Voir sur ces conflits nos chapitres sur Savignieu et les Cordeliers, t. 1[er] des *Couvents*, p. 34 et 283.

Les trois paroisses de Montbrison ont subsisté jusqu'en 1793, non sans doute avec leurs églises primitives. La petite église de Saint-Pierre et Saint-Paul avait été remplacée par un monument lourd et manchot, dont l'absence de style ne permettait pas d'assigner l'époque de sa construction.

Cette construction nous paraît remonter au commencement du XV[e] siècle. Du moins, vers 1404, Robert de Bonneval fit construire à ses frais dans l'église de Saint-Pierre une chapelle dédiée à la Vierge et à saint Luc, et y fonda deux prébendes dont la collation appartenait au doyen du chapitre.

En 1538 Claude de Tournon, un des bienfaiteurs du collége de Montbrison, y organisa et dota par son testament le service des sociétaires qui, au nombre de six, devaient assister aux offices divins. Il fut enterré dans la chapelle qui portait son nom, où du Verdier avait, en 1522, consacré une épitaphe à un de ses ancêtres (1).

Cette église a été heureusement remplacée, en 1873, par une église à trois nefs, où le style roman est allié au gothique des XIII[e] et XIV[e] siècles. L'abside est à pans coupés. Le transept, qui déborde légèrement sur les nefs latérales, se termine par de grandes baies du XIV[e] siècle. Le clocher ni la façade ne sont pas encore construits; on peut néanmoins dès à présent rattacher cette église au style de transition, style

(1) Nous avons reproduit cette inscription t. 2, p. 14. Nous espérons que cette pierre tumulaire aura trouvé une place d'honneur dans la nouvelle église de Saint-Pierre qui s'achève en ce moment.

hétérogène, qui manque d'unité, mais non de charme.

Nous n'avons pu nous procurer aucuns renseignements sur l'église de la Madeleine. Nous savons seulement qu'elle était bâtie au faubourg de la Madeleine, entre le petit ruisseau de Furan et la rue Saint-Antoine, rue qui tirait son nom de la commanderie qui était dans le voisinage. L'emplacement occupé autrefois par cette église et le cimetière qui l'entourait est aujourd'hui converti en jardin où l'on ne retrouve aucune trace de construction.

Quant à l'église de Saint-André, c'était, dit-on, un assez beau vaisseau roman, composé de trois nefs. Une sculpture en ronde bosse, représentant le Père Eternel coiffé de la tiare, ornait le tympan de la principale porte. Cette pierre est aujourd'hui déposée à la bibliothèque de la ville. C'était, suivant M. Gras, la plus remarquable des églises de Montbrison après celle de Savignieu (1); il aurait pu ajouter et après celle de Notre-Dame.

Les nefs latérales étaient flanquées de chapelles, deux au midi étaient sous les vocables de Sainte-Catherine et de Saint-Pierre. Cette dernière chapelle, au matin de celle de Sainte-Catherine, fut construite en 1754 aux frais de M. Hubert Le Conte, écuyer, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Montbrison, sur un emplacement vendu à la fabrique moyennant 300 livres par Mre Jean d'Escotay, prêtre bachelier en théologie, suivant acte du 17 avril

(1) *Revue Forézienne*, année 1867, p. 195.

1694, passé devant Me Royet, notaire à Montbrison.

Cette chapelle fut concédée à la famille Le Conte, avec le droit d'y établir son tombeau et d'y graver ses armoiries (1).

En 1792 les trois paroisses de Montbrison furent supprimées. L'église de la Madeleine fut vendue et démolie, il n'en reste aujourd'hui aucunes traces. Celle de Saint-André subsistait encore en 1795; elle était alors occupée par un atelier de salpêtre; un de ses autels en marbre blanc et la plus grande partie de son dallage furent employés, en 1795, à réparer les dégâts que la Terreur avait commis dans l'église de Notre-Dame.

Elle fut à son tour vendue et démolie; sur son emplacement on établit un abattoir et des étaux de bouchers. La nef centrale, dépouillée de sa voûte, devint une rue ou passage, et sur le sol des nefs latérales on établi les boutiques des marchands. De nos jours l'abattoir et les boutiques ont à leur tour disparu, et une rue nouvelle, faisant suite à la rue de la Mure, occupe le sol de l'église.

Lorsqu'en 1803 le culte religieux fut rétabli en France, la commune de Montbrison fut divisée en deux paroisses. La belle église du chapitre de Notre-

(1) Nous devons ces renseignements sur les chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Pierre à M. J. Le Conte, propriétaire au château de la Curée dans le Roannais; nous lui devons aussi la communication d'un terrier de l'Abbaye de la Chaize-Dieu, dressé en 1439, signé Pastoralis, qui nous a confirmé dans la croyance où nous étions que le prieuré de Sainte-Eugénie, ou maison du Palais-les-Moind, relevait depuis longtemps, des Bénédictins de la Chaize-Dieu.

Dame devint le siége de la principale; elle fut composée de l'ancienne paroisse de Saint-André et de l'annexe de Sainte-Anne qui relevait de la paroisse de Moind. Celle de Saint-Pierre, avec le titre de succursale, comprit l'ancienne paroisse de Saint-Pierre, les deux tiers environ de la paroisse de la Madeleine et un quart environ de la paroisse de Savignieu.

Cette réduction à deux paroisses et leurs nouvelles délimitations subsistent encore. Le nom de succursale donné d'abord à Saint-Pierre a disparu, et les deux paroisses de Montbrison marchent aujourd'hui de pair, sans aucune dépendance de l'une envers l'autre.



VI

LÉPROSERIE DE MOIND

La léproserie de Moind dont on connait à peine l'emplacement aujourd'hui, située au nord et à quelques centaines de mètres de l'église Sainte-Eugénie, à un kilomètre au sud de Montbrison, était une fondation du comte de Forez Guy II, dans la première moitié du XIIe siècle.

Elle était connue sous le nom de maladrerie ou léproserie de Saint-Lazare. Ses bâtiments étaient situés au bord oriental de la route qui relie le village de Moind à Montbrison, à peu de distance de deux sources d'eaux minérales, dont une coule encore.

L'une de ces sources touchait à la maison du Palais *(domus Palatii)* convertie plus tard en un prieuré du nom de Sainte-Eugénie, relevant des Bénédictins de la Chaize-Dieu. L'autre était plus au nord à quelque cent mètres de la précédente (1).

(1) La fondation du prieuré de Sainte-Eugénie par les Bénédictins de la

La première de ces sources avait été connue des Romains qui possédaient dans cette localité, autrefois importante, des thermes et même un théâtre dont les belles ruines subsistent encore. Ils avaient « en« fermé cette source dans une petite enceinte soute« nue par des colonnes qui sont aujourd'hui détruites « par vétusté (1). »

Lors de la construction du prieuré de Sainte-Eugénie sur les ruines romaines de la maison du Palais, les moines de la Chaize-Dieu enfermèrent dans son enceinte la source romaine; peut-être tirèrent-ils quelques profits de cette source et lui rendirent-ils la réputation qu'elle avait autrefois. Quoi qu'il en soit, elle cessa d'être un lieu public. La seconde source, restée en dehors du prieuré, avait sans doute les mêmes propriétés; ces propriétés, réelles ou imaginaires, jointes aux souvenirs non encore effacés des thermes romains, lui valurent une certaine réputation (2). Les lépreux ou ladres du moyen-âge, (tristes fruits des premières croisades), y vinrent cher-

---

Chaize-Dieu doit remonter à la fin du XI[e] siècle, elle dut suivre de près la donation que le comte de Forez, Guillaume, fit à ces moines, en 1096, de l'église de Saint-Julien de Moind.

(1) *Analyse des eaux minérales du Forez*, par Richard de la Prade (1778), page 61.

(2) Ces eaux minérales avaient sans doute alors plus de vertus qu'aujourd'hui. Auguste Bernard croit avec raison que ces eaux ont perdu une partie de leurs propriétés, à cause de l'exhaussement du chemin qui borde ces sources. Les eaux pluviales, rencontrant dans cette chaussée un obstacle à leur écoulement se mêlent aux eaux minérales. (*Description du pays des Ségusiaves*, par Bernard, p. 93.

cher un remède à leur affreuse maladie. Nos comtes, voulant procurer un soulagement à un mal qu'ils avaient occasionné en entraînant leurs sujets dans les guerres d'Orient, fondèrent auprès de cette seconde source un hôpital pour les lépreux, et lui donnèrent saint Lazare pour patron.

Cette maladie contagieuse faisait alors de si grands ravages dans les populations qu'on était réduit à séquestrer ceux qui en étaient atteints, à les cantonner dans certaines parties du territoire, à leur défendre l'accès des lieux publics, la fréquentation des grands chemins, l'entrée même des églises; on prenait enfin à leur égard les mêmes précautions qu'envers des animaux dangereux.

Dès l'année 1148 le comte Guy II voulut faire construire une église dans la léproserie de Moind, et joindre aux soulagements physiques les consolations morales; mais il rencontra une vive opposition de la part du prieur de Savignieu, dont la juridiction ecclésiastique s'étendait sur la paroisse de Moind. Ce projet fut ajourné jusqu'en 1198, époque où fut passée, en présence du comte et par ses soins, une transaction entre Arthaud, prieur de Savignieu, et Pierre, maitre et recteur de la maison de Saint-Lazare. Cette transaction portait : « 1° que l'église « des infirmes reconnaitra comme église-mère celle « de Savignieu.....; 2° que le prêtre qui desservira « ladite église remettra au prieur de Savignieu les « offrandes qu'il aura reçues, étant revêtu de ses « habits sacerdotaux, des paroissiens de Savignieu,

« et des paroissiens de Montbrison et de Moind qui
« en dépendent..... Quant aux offrandes des voya-
« geurs, marchands et pèlerins, faites aux infirmes
« et à leur prêtre, ladite maison de Savignieu n'y
« aura aucuns droits. »

Cette dernière réserve en faveur de cet hospice semble indiquer qu'à son origine il offrait un asile aux voyageurs, ou que, placé au bord de la grande route romaine de Feurs à Rhodez, il recevait d'abondantes aumônes des passants.

Pour éteindre complètement les rivalités qui, dans le principe, avaient surgi entre le prêtre de la léproserie et le prieur de Savignieu, le service religieux de cet hospice fut confié à un Bénédictin de Savignieu. En 1489 un des moines du prieuré avait le titre et remplissait les fonctions de recteur de Saint-Lazare. En 1490 ce titre appartenait à Jean Chatel, prieur claustral de Savignieu.

Les lépreux admis dans cet hospice prenaient le nom de frères ou *donnés*. Ils formaient comme une espèce de collége ou chapitre, possédant en commun les biens qu'ils administraient eux-mêmes. Tout ce qui intéressait leur maison devait être traité capitulairement, dans la chapelle, en présence du curé et de l'économe. Le directeur ou supérieur de la maison prenait, comme dans tous les autres hospices ou hôtels-dieu, le titre de *maître* ou de *recteur*.

Lorsqu'un frère de la léproserie de Moind se mariait il devait quitter la maison, et il était déchu de tous ses droits sur les biens de la communauté. Une

exception toutefois fut faite, en 1301, en faveur de Martin, de Montrond, qui, bien que marié, continua à vivre dans l'hospice, à cause de certaines donations qu'il lui avait faites (1).

Le fondateur de l'hospice des lépreux et les comtes ses successeurs lui avaient donné des rentes et cens; les lépreux possédaient aussi les droits de leyde sur les blés et le sel qui se vendaient à Moind. En 1254 les *ladres* de Moind affermaient ce droit d'impôt à Pierre Donzel d'Escotay (2). Les mêmes droits de leyde à percevoir sur les marchandises vendues sur les marchés de Montbrison et de Saint-Galmier avaient été donnés par nos comtes aux hôpitaux qu'ils avaient fondés dans ces deux villes.

Outre ces cens, rentes et leydes, la maison de Saint-Lazare possédait de grands biens en terres au territoire de *Bosco* et de *Curraize;* ces biens lui provenaient peut-être d'une donation faite en 1264 par le chevalier Regnault de Bar d'immeubles situés à la Tourette, près de Curraize (3).

L'*Inventaire des titres du comté de Forez,* publié par M. Chaverondier, p. 390, mentionne une

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez* dressé en 1532, publié en 1860 par Auguste Chaverondier, p. 395.

(2) Id. id. p. 402.

(3) Id. id. p. 388.

Bertrand *de Barres,* membre de la même famille sans doute, quoique son nom soit écrit différemment, était prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem de Montbrison. Son inscription tumulaire porte la date de 1244. Nous en parlerons dans notre article sur la commanderie de Saint-Jean-des-Prés.

grange que les lépreux possédaient au XIIIe siècle au lieu de *Fontaneis*, paroisse de *Chalagny*, et d'une acquisition qu'ils avaient faite en 1260 à *Fontaneys*, sur le chemin de *Boisset* à Ygriz (p. 403). Je crois que cet inventaire contient une erreur en plaçant cette grange à *Fontaneys*, village très-éloigné de Moind et situé dans les hautes montagnes qui séparent la vallée du Rhône de celle de la Loire, et qu'il faut lire *Fontanes* près de Montbrison; à moins que cette dernière localité ne portât aussi, dans ces temps reculés, le nom de Fontaneys. Fontanes, en effet, est situé à quelques kilomètres de Moind, près de *Boisset* en la paroisse de *Chalain*, dont nous croyons retrouver le nom dans celui de *Chalagny*.

Chaque lépreux devait encore payer lors de son admission dans l'hospice une somme de dix sous de l'époque. Enfin la léproserie percevait un impôt de dix autres sous pour chaque criminel pendu aux pilles de *Groumard*. On nommait ainsi les fourches patibulaires du comte de Forez, dressées dans le mandement de Moind, entre ce bourg et la route de Montbrison à Saint-Eteinne, par conséquent tout auprès de la léproserie et sans doute sur ses terres.

Auguste Bernard dit que l'hôpital des lépreux fut supprimé vers 1325, et ses revenus réunis à l'hôpital Sainte-Anne; mais il ne fournit aucune preuve à l'appui de son assertion. Malgré notre déférence pour un historien ordinairement bien renseigné, nous croyons qu'il a commis une erreur de dates, et que cette réunion a dû s'accomplir bien plus tard. En effet,

nous avons trouvé aux archives de la préfecture de la Loire (fonds des Oratoriens), le testament de Claude de Tournon, en date du 31 août 1538, par lequel il donne « *aux pauvres malades de lèpre, résidant* « *en la maladrerie étant auprès de Montbrison,* « *tirant Moind,* une rente perpétuelle ou aumône « de vingt sols tournois qui devra leur être payée le « jour de son enterrement. » Ce testament de 1538 est une preuve évidente que la maladrerie de Moind subsistait encore, et qu'on y recevait des lépreux (1). Mais il est probable que, dès cette époque, les revenus de la léproserie étaient unis à ceux de l'hôpital. Ce qui nous porte à croire que cette union avait eu lieu c'est que l'inventaire des titres du comté de Forez, dressé en 1532 par Jacques Luillier, et publié en 1860 par M. Chaverondier, mentionne sous une même liasse et sous un même titre : *l'hôpital des povres de Montbrison,* l'analyse de plusieurs actes concernant la maladrerie de Moind. Les revenus des deux maisons étaient dès lors confondus dans une seule administration, mais les deux hospices subsistaient simultanément et séparément. Il en est de même aujourd'hui pour les deux établissements de la Charité et de l'hôpital de Montbrison.

Aug. Bernard ajoute dans les notes manuscrites de son *Histoire du Forez :* La léproserie de Moind apporta à l'hôpital Sainte-Anne de nombreux revenus *dont j'ai l'inventaire.* Malgré nos recherches, il ne

---

(1) Voir sur le testament de Claude de Tournon, p. 14.

nous a pas été donné de retrouver ce précieux inventaire dans les notes manuscrites qu'Aug. Bernard a léguées à la ville de Saint-Etienne.

Un tableau synoptique sur l'hôpital Sainte-Anne, imprimé à Montbrison, par Bernard ainé, vers 1850, dit que la léproserie de Moind appartenait à l'ordre des Templiers, et qu'à la suppression de cet ordre, en 1312, elle fut annexée à l'hôpital de Montbrison. Nous croyons facilement à cette annexion, mais nous aurions désiré que l'auteur de ce tableau indiquât les sources où il avait trouvé que la léproserie de Moind avait appartenu aux chevaliers du Temple. C'est la première fois que nous avons vu cette indication.

Quelle que soit au reste l'époque de la suppression de cette léproserie, les bâtiments furent complètement détruits; et de son existence il ne reste d'autres souvenirs matériels que la fontaine des *Ladres*, nom qui est resté à la source d'eaux minérales qui existe encore au bord et au matin de la route de Montbrison à Moind, et la croix des *Ladres* qui se voyait encore dans le voisinage en 1830.

La petite église de Saint-Lazare subsista toutefois jusqu'en 1729, où elle fut démolie, et ses matériaux employés à la reconstruction de la chapelle actuelle de l'hôpital Sainte-Anne.

La maladie de la lèpre inspirait partout une si grande horreur que personne n'aurait voulu utiliser les bâtiments qui lui avaient donné asile. C'est ce qui explique pourquoi il n'est pas resté vestige de la léproserie de Moind.

IIV

COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-DES-PRÉS

A deux ou trois cents mètres au plus de Montbrison, et au matin de la porte Saint-Jean, au milieu de vastes prairies arrosées par une dérivation du Vizézy, existait une commanderie de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés successivement chevaliers de Rhodes et chevaliers de Malte.

Le comte de Forez Guy II, le même qui avait fondé vers 1140 la léproserie de Moind, en fut le fondateur en 1154, ainsi que de celle de Chazelles-sur-Lyon dont nous dirons quelques mots. Le premier commandeur de Montbrison fut un nommé Arnulphe; celui de Chazelles fut Issoard de Montrognon (1).

Cette fondation religieuse ne s'établit pas sans opposition de la part du prieur de Savignieu, dont la juridiction ecclésiastique s'étendait sur toute la paroisse

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 1er, p. 157.

de Montbrison. Le comte passa outre; mais quand les frères de l'hôpital de Saint-Jean (nom que l'on donnait alors aux commanderies) voulurent faire construire une église et entretenir un chapelain, il fallut traiter avec le prieur de Savignieu, et un accord fut fait entr'eux en l'année 1193 au sujet des sépultures, oblations et autres produits qui pouvaient diminuer les revenus du prieuré (1).

Ces deux fondations de la léproserie de Moind et de la commanderie de Saint-Jean avaient la même cause et se rattachaient aux mêmes souvenirs; la maison de Moind, dite de Saint-Lazare, offrait un asile aux malheureux atteints de la lèpre, un fruit des guerres des croisades; la commanderie de Saint-Jean rappelait à la noblesse les hauts faits de ses aïeux dans les mêmes guerres, et entretenait dans ses rangs les vertus militaires.

Les commanderies de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient en France en 1771 au nombre de deux cent vingt, distribuées en trois langues ou nations : celles de France, de Provence et d'Auvergne, subdivisées en quatre grands bailliages et six grands prieurés.

Les commandeurs, appelés autrefois précepteurs ou prieurs, étaient pris parmi les chevaliers. Cet ordre se recrutait dans la meilleure noblesse de France. Pour être reçu chevalier, il fallait prouver quatre quartiers de noblesse et vivre dans le célibat. Il y avait cependant une sorte de commandeurs qui

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, publié par Chaverondier, p. 317.

possédaient, quoique mariés, des pensions sur des bénéfices ou commanderies.

Les commanderies, qui dans les premiers siècles étaient aussi un hospice ou hôpital, étaient habitées par un prêtre nommé chapelain et un ou plusieurs servants. Le prieur ou commandeur jouissait de la plus grosse portion des revenus, résidait rarement, était le plus souvent un cadet de famille attaché au service militaire. Car cet ordre, primitivement religieux, et affecté au service d'un hôpital fondé à Jérusalem pour y loger les pèlerins, était devenu militaire pour protéger les mêmes pèlerins contre les vexations des mahométans.

Chaque profès prononçait à son entrée dans l'ordre les trois vœux monastiques : pauvreté, chasteté, obéissance, et en ajoutait un quatrième, celui de secourir les pèlerins et de combattre les infidèles.

L'ordre était divisé en trois classes :

Les chevaliers,

Les chapelains,

Les servants.

Les chevaliers seuls tenaient à la noblesse et seuls pouvaient posséder une commanderie; leur marque distinctive était une croix d'or émaillée de blanc suspendue au cou par un ruban noir; l'habit militaire ou de cérémonie était rouge orné d'une croix blanche.

Cet ordre, créé uniquement pour la noblesse, fit en Europe de rapides progrès. C'est ce qui explique les nombreux établissements qu'il avait en France.

Le comte de Forez Guy II, dont un de ses ancêtres,

Guillaume III, s'était illustré dans la première croisade et mourut au siége de Nicée en 1097, voulut consacrer un si glorieux souvenir en fondant la commanderie de Montbrison; et les nobles, qui avaient pris ou qui par la suite prirent part à ces guerres lointaines, firent à ces commanderies de nombreuses donations.

Si dans les premiers temps de leur fondation les chevaliers de Saint-Jean rendirent des services à la chrétienté, plus tard ils ne portèrent plus qu'un vain titre, et les commanderies devinrent un bénéfice, un honneur, une sinécure plus ou moins grasse, que l'on pouvait justement comparer aux bénéfices ecclésiastiques des prieurs commandataires.

Une troisième commanderie fut aussi, vers la même époque, fondée à Verrières près de Saint-Germain-Laval. Nous ne connaissons ni le nom de son fondateur, ni la date de sa fondation. Son existence est toutefois constatée dès l'année 1239 par le testament du comte de Forez Guy IV qui lui fit un legs pour son anniversaire à célébrer dans l'église de cette commanderie.

Le plus ancien commandeur de Verrières dont nous ayons retrouvé le nom est Girin de Roussillon en 1318 (1).

C'est un fait assez remarquable que ces trois commanderies du même ordre fondées en Forez à peu de

(1) Registre des nominations des officiers du comté de Forez. (Bibliothèque de Saint-Etienne, copie donnée par Aug. Bernard.)

distance les unes des autres. Elles relevaient toutes trois de la langue d'Auvergne.

Dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, elles furent quelquefois placées sous l'administration d'un même chef qui avait le titre de Prieur ou Précepteur. Cependant leurs revenus étaient distincts. En 1771, suivant Robert de Hesseln (1), les revenus de celle de Chazelles arrivaient à 5,000 livres, celle de Montbrison en avait 3,000. Quant à la commanderie de Verrières, Robert de Hesseln n'en fait pas mention. Toutefois, elle existait encore, mais unie au grand bailliage de Lyon.

Outre ces trois principales commanderies, il existait dans la province d'autres maisons hospitalières où l'ordre de Saint-Jean entretenait un chapelain ou prieur et qui relevaient de l'une des trois commanderies. Ces maisons prenaient aussi le nom de *membres* de commanderies. Ainsi, Château-le-Bois, près de Saint-Maurice-en-Gourgois, Vernoil, près de Saint-Cyprien (Loire) et la maison de Saint-Héand étaient trois membres de la commanderie de Montbrison; les maisons de la Roche (plus tard Rochefort), à Saint-Martin-d'en-Haut (Rhône), du Temple de Marlhes, de Saint-Bonnet-les-Places, et celle de Bouchalas (Saint-Martin-Lestra), étaient quatre membres de la commanderie de Chazelles; enfin Verrières possédait un membre dans la maison du Temple de Saint-Romain-la-Motte (Roannais).

(1) *Dictionnaire universel de France*, au mot : *Commanderies*.

La maison de Bouchalas existait dès l'année 1322; elle donna lieu à une transaction passée le 22 mai de cette année entre Mathieu de Boisvair, délégué du comte de Forez, et Arthaud de Saint-Romain, précepteur des maisons de Saint-Jean-de-Jérusalem à Montbrison et à Chazelles, au sujet de la justice sur les lieux dépendant de la maison des hospitaliers de Bouchalas (1).

Parmi les revenus appartenant au membre de Bouchalas nous avons remarqué le produit d'une mine de *métail* située au vignoble de Brucy, territoire de Fontaley, mandement d'Iseron, qni était affermée, le 2 mai 1427, par religieuse personne Etienne de Chanorey, autrefois prévôt de Bouchalas, à Me Pierre Desfosses, notaire de Brulliole.

Nous sommes assez portés à croire que *l'Hôpital-le-Grand* (aujourd'hui commune) a dû être primitivement une maison hospitalière ou membre relevant de la commanderie de Montbrison, et que le nom de *grand* a dû lui être donné pour le distinguer d'une petite maison hospitalière que des moines annexèrent à un prieuré fondé dans le courant du XIe siècle sur les terres du seigneur de Rochefort, d'où lui est venu le nom d'Hôpital-sous-Rochefort (canton de Boën). Toutefois nous n'avons trouvé dans nos recherches aucun souvenir de l'existence d'une maison hospitalière à l'Hôpital-le-Grand. Nous savons seulement

(1) *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, publié par Huillard-Bréholles, n° 1691.

d'une manière certaine qu'une grande partie de ce village et de son territoire appartenait à la commanderie de Montbrison.

Tous ces membres de commanderie étaient pourvus d'une chapelle desservie par un prieur ou chapelain. Il percevait une partie des revenus attachés à chaque membre, et dans l'origine il y exerçait l'hospitalité; car toutes ces maisons étaient désignées sous le nom de maisons hospitalières *(domus hospitalis)*.

A mesure que l'ordre de Saint-Jean perdit de son importance, ces diverses succursales, dépourvues de leur prieur, furent abandonnées et tombèrent bientôt en ruine.

Le nom de *membre* donné à ces diverses maisons nous explique parfaitement l'inscription que nous rapportons ci-après p. 357, où il est dit qu'Arnulphe, précepteur de la commanderie de Montbrison, fit beaucoup de bien tant à la maison-chef qu'à ses membres *(quam in mimbris)*.

La commanderie de Chazelles était placée au centre même de la ville, auprès de l'église. Les restes de ses bâtiments, divisés, morcelés, dénaturés, sont aujourd'hui convertis en maisons particulières.

Toutefois la façade orientale est encore flanquée de deux tours cylindriques; ce qui donne à ce bâtiment le même aspect qu'avait l'ancienne commanderie de Saint-Georges de Lyon, démolie en 1854. Ce bâtiment se fait encore remarquer par quelques fenêtres à croisillons de pierre, un bel escalier de deux mètres

de largeur placé dans une tour exagonale et par une grosse tour carrée dans la partie nord du bâtiment.

Toutes ces constructions portent le caractère du XV[e] siècle.

L'église de Chazelles, contigue à ces bâtiments, est certainement l'œuvre des chevaliers.

D'après Ogier, « l'église de Chazelles fut, dit-on, « fondée par les Bénédictins de Savigny de qui elle « relevait, les commandeurs n'étaient que les sei- « gneurs du lieu; elle avait été donnée à ces moines « vers la fin du X[e] siècle (1). »

Il est possible que l'église primitive ait été fondée par les Bénédictins; mais l'église actuelle, avec ses nombreuses armoiries autour du chœur, la communication qui existait autrefois entre la maison des chevaliers et l'église, la reconstruction de ces deux édifices à peu près vers la même époque, tout nous porte à croire que l'église fut rebâtie par les soins des chevaliers en même temps que la maison de la commanderie elle-même.

La commanderie de Chazelles a quelquefois été appelée Notre-Dame de Chazelles, du nom sans doute du vocable de l'église.

De nombreux blasons sculptés autour du chœur

---

(1) *La France par cantons*, t. I, p. 104. — Le cartulaire de Savigny, chapitre 144, dit en effet que le 18 novembre 969 Dalmace, prêtre, fit don à Savigny du village de Chazelles *(de Chazellis)* avec une église dédiée à saint Michel. Toutefois, les droits que les moines de Savigny ont pu avoir sur l'église de Chazelles étaient perdus depuis longtemps, puisque le plus important de ces droits, celui de nommer le curé, appartenait aux commandeurs,

et dans les chapelles nous rappellent les armes des commandeurs; malheureusement ils ont été badigeonnés et dorés récemment avec une fantaisie qui dépasse toutes les bornes; l'artiste ne s'étant préoccupé que de l'effet produit par la dorure et les couleurs, sans s'inquiéter de la fidélité héraldique.

L'église a trois nefs, elle date des XIVe et XVe siècles, sauf le clocher, la travée qui le supporte et celle qui suit qui sont du XIXe siècle.

Une des chapelles de gauche, la seule ancienne dans cette partie, est formée de deux arcades surbaissées. Sur le fronton de la plus grande on y peut lire les armes de la famille du Vernet, dont un membre, frère Antoine, était commandeur de Chazelles en 1403 et 1404, suivant les manuscrits de Guichenon déposés à la bibliothèque de Montpellier.

Le comte de Forez Guy II avait fondé, en faveur de l'église de la commanderie de Chazelles, une rente annuelle et perpétuelle de 15 sols forts pour l'entretien d'une lampe allumée nuit et jour et pour l'encens à brûler en l'honneur de la Sainte-Vierge pendant les messes qui seront chaque jour célébrées dans ladite église. Cette rente devait être prélevée sur les cens que le comte percevait à Montbrison. Cette fondation donna lieu à une transaction ou échange qui eut lieu en 1229 entre les commanderies de Montbrison et de Chazelles. Il est dit dans cet acte que frère Arnulphe, précepteur de la maison de Montbrison (le même auquel a été érigée l'inscription rapportée à la p. 357 ci-après), avait acquis de Willelme Gothecalci, che-

valier, des terres et rentes situées au bourg et territoire de Saint-Martin-la-Plaine et au territoire de Saint-Genis-Terre-Noire, et en avait attribué le produit à la maison hospitalière de Saint-Héand, qui était un membre de la commanderie de Montbrison; que ces terres et rentes étaient plus à la convenance de la commanderie de Chazelles que de celle de Montbrison, parce qu'elles étaient contiguës à d'autres terres qui appartenaient à la maison de Chazelles; en conséquence, sur l'avis du frère S..., précepteur de Bourgogne, du frère G..., maitre de Chazelles, des autres frères de la même maison, du Procureur et des Frères de la maison de Montbrison, le frère W. des Olmes, prieur de Saint-Héand, déclara qu'il faisait abandon à la commanderie de Chazelles des revenus des terres et rentes acquises à Saint-Martin et à Saint-Genis-Terre-Noire, pour le service de la lampe et de l'encens qui devaient brûler en l'honneur de la Vierge; et, en compensation des terres et rentes cédées, la commanderie de Montbrison devait recevoir la rente annuelle de 15 sols forts assignés par le comte sur les cens de Montbrison (1).

C'est la seule fois que nous ayons trouvé dans nos

(1) Archives du département du Rhône, *Inventaire de l'ordre de Malte*, t. 5, *Chazelles*. — Il est de notre devoir et c'est pour nous un vrai plaisir de remercier ici M. Vachez, avocat à Lyon, un des plus zélés collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, des renseignements qu'il a bien voulu nous adresser sur la commanderie de Chazelles, et des sources qu'il nous a indiquées, telles que les manuscrits de Guichenon aux archives de l'école de médecine de Montpellier, et l'inventaire de l'ordre de Malte aux archives du Rhône, dont il nous a envoyé quelques extraits précieux.

recherches sur le Forez la mention d'une maison de commanderie à Saint-Héand. La tradition n'en a conservé aucuns souvenirs, ce qui porte à croire que cette maison ne subsista pas longtemps. Toutefois, il existe encore sur une place de ce village, au midi de l'église, une construction monumentale qui paraît être du XIV[e] siècle; le XV[e] et le XVI[e] siècles y ont fait diverses modifications; elle est flanquée à son extrémité sud d'une tour carrée, percée d'un portail en ogive aiguë. Cette construction pourrait bien avoir quelques rapports, aujourd'hui inconnus, avec le souvenir des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Le commandeur de Chazelles était en même temps seigneur de Chazelles en toutes justices. Ces droits s'étendaient aussi sur les paroisses environnantes.

Au sujet de ces droits eut lieu en mars 1267, entre Renaud, comte de Forez, et Robert de Mont-Ridé (de *Monte-Rugoso)*, prieur de Chazelles, un traité qui réglait les droits respectifs du comte et du prieur sur toutes les localités situées entre le château de Saint-Galmier et celui de Saint-Symphorien-sur-Coise, et depuis les châteaux de Meys et de Bellegarde jusqu'à celui de Chatelus (1).

Outre ces droits seigneuriaux, la commanderie de Chazelles possédait de grands biens en immeubles, dimes et cens, sur la paroisse de Saint-Martin-des-Anneaux (aujourd'hui St-Martin-d'en-Haut, Rhône), au territoire dit de Rochefort (2).

(1) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publiés par d'Assier, p. 55.

(2) *Notice historique sur Saint-Symphorien-le-Château*, par Cochart, p. 187.

Une localité de Saint-Martin porte encore le nom de Templiers, soit que les Templiers y aient fait un établissement, soit que le nom de cette grande et célèbre institution ait été donné plus tard à la maison que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem y possédaient. Nous ne croyons pas cependant que les Templiers, supprimés en 1312, aient rien possédé à Saint-Martin-des-Anneaux, puisque dès l'année 1302 Arthaud de Saint-Romain, commandeur de Chazelles, y possédait déjà des droits et cens, et faisait au sujet de ces droits un traité avec les comtes de Saint-Jean de Lyon. Nous pensons plutôt que le nom de Templiers est resté attaché à cette localité en souvenir de cet ordre puissant qui a dû se confondre quelquefois dans l'esprit des populations avec celui de Saint-Jean-de-Jérusalem.

La commanderie de Chazelles possédait aussi de grands biens en immeubles, dimes et cens sur les paroisses de Saint-Galmier et de Chambœuf, sur la parcelle de Bouchalas à Saint-Martin-Lestra, à Duerne, à la Rajasse, Saint-Bonnet-les-Places, Courzieu, Bessenay, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-André-la-Côte, Saint-Jean-de-Chaussan et à Marlhes. Les biens de Marlhes leur provenaient de la succession des Templiers (1).

Un terrier de la commanderie de Chazelles, en

(1) *Chronique des Châteaux et Abbayes du Forez*, par de la Tour-Varan, t. 2, p. 299.

date de 1290, existe aux archives départementales du Rhône, 32 feuillets, n° H, 2316 (1).

La commanderie de Montbrison avait aussi de grands biens avec droits de justice, dîmes et cens sur un vaste territoire situé près de Montbrison, connu sous le nom de Messilieux; ils s'étendaient sur les paroisses de Prétieux et l'Hôpital-le-Grand; on retrouve encore leurs souvenirs dans la partie de ce territoire appelée des Chevaliers et dans le nom même de l'Hôpital-le-Grand. Les dîmes de Messilieux étaient encore affermées en 1751 par le commandeur aux Visitandines de Montbrison au prix annuel de 400 livres. Le commandeur jouissait aussi d'une dîme appelée de Charmillange, près de Châtel (Clépé).

Le village et territoire de la Haute-Cruzille près de Saint-Jean-Soleymieux appartenait aussi presqu'en entier aux chevaliers de Montbrison.

Les droits de justice que le commandeur prétendait sur le territoire de la Cruzille donnèrent lieu à de longs débats avec le comte de Forez. Un premier accord fut fait en 1272, entre le comte et le commandeur d'Auvergne au nom du prieur de Montbrison. Plus tard le châtelain de Lavieu, au nom du comte, fit dresser sur le pont de la Cruzille un pilori, signe de haute justice. Arthaud de Saint-Romain, commandeur de Chazelles, s'en plaignit au comte comme

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3°, p. 164 des suppléments.

d'une usurpation sur les droits des chevaliers de Saint-Jean. En avril 1327, le comte de Forez rendait une ordonnance qui prescrivait l'enlèvement du pilori (1).

Le châtelain de Lavieu n'était pas convaincu des droits des chevaliers; aussi, nouvelle réclamation de sa part, et nouvelle instruction sur les droits des deux parties; et enfin, sentence arbitrale du 27 septembre 1349 rendue entre le précepteur des maisons de Saint-Jean-de-Jérusalem à Chazelles, Montbrison et à Verrières, d'une part, et le châtelain de Lavieu représentant le comte de Forez, d'autre part, au sujet de l'érection du pilori des chevaliers au pont de la Cruzille. Par cette sentence il fut reconnu que le lieu du pont de la Cruzille relevait du mandement du château de Lavieu (2).

Les chevaliers de Saint-Jean de Montbrison possédaient aussi le village de Fain (peut-être le même que le hameau de Foin, paroisse de Roche). Il leur avait été donné, vers 1190, par Guy, sénéchal du comte de Forez, avec les droits de leyde sur le marché de Montbrison et le droit de prendre les pieds et langues des bœufs et les filets des porcs tués dans la ville la veille des fêtes de tous les Saints, ou leur valeur en argent. Ces droits de leyde revendiqués par le prieur de Savignieu et les seigneurs de Saint-Priest et de

---

(1) *Cabinet historique* de M. Louis Paris, t. VI, p. 231.

(2) *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, publié par Huillard-Bréholles, n° 3538).

Marzieu donnèrent lieu à une transaction, du 24 janvier 1196, dont nous avons parlé dans notre premier volume, p. 40.

En 1272 Guy VI, comte de Forez, confirmait en faveur des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ou de leurs fermiers, le droit qui leur avait été concédé par ses prédécesseurs de faire paitre leurs bestiaux sur toutes les terres du comte, et il exemptait les chevaliers, les frères religieux ou leurs hommes de l'host, ou chevauchée, c'est-à-dire du service militaire en faveur du comte. De plus, il les dispensait de payer aucuns péages, leydes et dimes, et enfin affranchissait de tout impôt les maisons, terres, vignes, prés, pâturages, bois et autres immeubles qu'ils cultivaient eux-mêmes (1).

En sus de ces droits et priviléges, les chevaliers de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison possédaient dans le Forez divers immeubles :

1° Le domaine de là Chaud, paroisse de Mornand, qui leur avait été donné en 1212 par Renaud de Forez, archevêque de Lyon, pour la fondation, dans l'église de la commanderie, d'un anniversaire de son frère le comte Guy III, mort en croisade;

2° Terres à l'Hôpital-le-Grand. Le 18 février 1488, une plantation de bornes au sujet de ces immeubles avait lieu entre le prieur de Saint-Romain, le seigneur de Montrond et le commandeur de Saint-Jean (2);

---

(1) Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne : *Livre des Compositions des comtes de Forez*, fol. 10.

(2) *Revue Forézienne*, année 1867, p. 13.

3° Terres à Magnieu-Hauterive, dont Antoine de Bauffremont, commandeur de Montbrison, échangeait une partie, vers 1490, avec Louis de la Bâtie (1);

4° Au lieu du Bois, paroisse de Saint-Maurice-en-Gourgois. Ces biens, connus sous le nom de *Château-le-Bois (castrum de Bosco)*, avaient été donnés, en 1239, à la commanderie de Montbrison par Robert, seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, avec la moitié de la grande dime de Saint-Maurice.

La perception de cette dime et les droits de justice donnèrent lieu à quelques contestations qui se terminèrent par un traité du 1er octobre 1329, entre le comte de Forez et le prieur de Chazelles, de Montbrison et de Verrières, assisté du commandeur de Saint-Jean en Auvergne (2).

Château-le-Bois formait, à cause de son importance, ce que l'on nommait alors un membre de commanderie, c'est-à-dire qu'il servait de résidence à un chapelain et peut-être à des frères servants. Il était même assez important pour qu'Etienne de la Bâtie, précep-

(1) Louis de la Bâtie obtint du comte de Forez, en 1492, l'autorisation de faire construire sur le terrain qui lui avait été remis en échange par le commandeur de Bauffremont, un second château à Magnieu-Hauterive. (*Recueil de documents et de mémoires sur le Forez*, publiés par la société la Diana, année 1873, p. 110.)

Un premier château existait déjà sur la même paroisse. Il était en 1445 la propriété de noble « *Guido Brunerii domicellus de Magniaco alta ripia.* » (Terrier de la maison du Palais-les-Moind, signé Pastoralis en 1415, communiqué par M. Le Conte, propriétaire au château de la Curée.)

(2) *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, publié par Huillard-Bréholles, n° 1902.

teur de Chazelles, ajoutât à ce titre dans un acte de 1368 celui de *château du Bois*.

Le château était déjà en ruines au temps de Sonyer du Lac, auteur des *Fiefs du Forez* (1788), mais la chapelle existait encore à cette époque;

5° Au lieu appelé *Lyant*, même paroisse de Saint-Maurice, sur les bords de la Loire en face du château de Cornillon, au-dessous de la route qui conduit à Saint-Bonnet-le-Château, quelques immeubles avec droits de justice. Ces immeubles relevaient sans doute de Château-le-Bois. En 1325 ils donnèrent lieu à un accord entre le comte de Forez Jean Ier et Luce de Beaudiner, dame de Cornillon, sur la justice de la ville de *Lyaont* et maison *du Temple*, assis au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. Ce traité en amena un autre, le 1er octobre 1329, entre le même comte de Forez et le prieur de Chazelles, de Montbrison et de Verrières, qui régla les droits de justice du comte et des chevaliers sur le territoire de *La Haon*.

Ce lieu, appelé *Lyan* sur la carte de Cassini, est connu de nos jours sous le nom de *la Commanderie;* on y retrouve encore les restes importants, convertis en humble ferme, d'un bâtiment solidement construit et qui n'était pas à coup sûr une maison ordinaire.

6° A Saint-Cyprien, un domaine appelé *Temple de Vernoil*, dernier souvenir de la maison que les Templiers possédaient dans le Forez.

A la suppression tragique de cet ordre, en 1312, une partie de ses biens fut donnée aux chevaliers de

Saint-Jean. C'est ainsi que le Temple de Vernoil, dont l'histoire a conservé à peine le nom, passa à la commanderie de Montbrison.

Les biens des Templiers de Vernoil ou Verneuil forment aujourd'hui deux petits hameaux presque contigus appelés l'un *la Commanderie*, l'autre *Verneuil*, tous deux situés sur les bords de la Loire, dans une position qui avait été bien choisie. Les restes d'une ancienne chapelle ont été convertis en pigeonnier. Autour de cette chapelle et même à une distance de plus de cent mètres, on trouve encore de grands cercueils de pierre contenant avec les ossements des bandes de fer qui pourraient bien être des restes de lames d'épées (1). Il semblerait résulter de là que le Temple de Vernoil fut autrefois, avant la suppression de l'ordre, une résidence importante habitée par des chevaliers et des chapelains. Les historiens du Forez se taisent cependant sur cette commanderie.

L'ordre des Templiers est encore mentionné dans nos annales dans un acte de 1264, par lequel Renaud, comte de Forez, porte à 100 livres tournois la rente annuelle de 60 livres que son père Guy IV avait faite aux mêmes chevaliers. Cette rente de 60 livres est sans doute la même que celle que les comtes de Forez avaient faite aux frères du Temple de Montbrison en janvier 1243 (2).

---

(1) Nous devons ces détails sur les ruines de Vernoil à l'obligeance de M. Martin, curé de Saint-Cyprien.

(2) *Inventaire des titres du comté de Forez*, par Aug. Chaverondier, p. 139. — *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, p. 58.

Les Templiers avaient aussi possédé une maison importante à Marlhes. Dès l'année 1410 elle appartenait à la commanderie de Chazelles, avec droits de justice, fiefs et juridiction sur une grande partie de cette paroisse, notamment sur les villages de Marlhettes, du Colombier, Delpine, de l'Espinasse, des Combeaux et de la Chaux. (*Les Fiefs du Forez,* p. 114.) En 1685 ces biens et droits appartenaient encore aux chevaliers de Malte ou de Saint-Jean, et en 1789 ils composaient une annexe de la paroisse de Marlhes, connue sous le nom d'Hôpital-du-Temple, avec chapelle sous le vocable de Saint-Jean, desservie par deux vicaires. (*Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais* en 1789.) On trouve encore à Marlhes les ruines de cette commanderie. (*Légende des Gagats,* par Aug. Callet, p. 112.) Dans une ferme bâtie sur ces ruines on conserve une inscription *en langue étrangère et indéchiffrable,* dit-on.

Nous venons de retrouver les traces de deux commanderies de Templiers fondées autrefois dans le Forez, l'une à Marlhes, l'autre à Saint-Cyprien. C'est ici le lieu de remarquer qu'un des neuf chevaliers, fondateurs, en 1118, de cet ordre fameux, Hugues Pagan était de la famille des Pagan seigneurs de Meys et de *Cuzieu* en Forez. Un membre de cette famille, Arthaud, devint seigneur d'*Argental* par son mariage avec Béatrix d'Argental. Hugues Pagan fut le premier grand-maitre de son ordre; et c'est peut-être à son influence ou à son souvenir qu'il faut attribuer la large part que les comtes de Forez ont prise aux croisades,

et les fondations de ces cinq commanderies des chevaliers du Temple et des chevaliers de Saint-Jean dont nous retrouvons les ruines ou les souvenirs dans la province du Forez. Je ne serais même pas éloigné de suppléer au silence de l'histoire et d'attribuer à la famille de Pagan la fondation des deux maisons que les Templiers possédèrent à Saint-Cyprien et à Marlhes, deux localités situées à quelques kilomètres de *Cuzieu* et de Bourg-*Argental*, dont les Pagan étaient seigneurs.

Sur les revenus que produisait la commanderie de Montbrison, le commandeur était tenu à distribuer chaque année une aumône aux pauvres de la ville. Nous n'avons pu découvrir ni la valeur ni la nature de cette aumône, ni surtout quel en était le fondateur.

La commanderie de Verrières *(de Vitrariis)* près de Saint-Germain-Laval possédait des biens à Grézolettes et à Saint-Pulgent et des droits de justice, dimes et cens sur une grande partie du territoire de la Sauveté, à cause d'un château qu'elle y avait, ainsi que sur la paroisse de Saint-André-d'Apchon, au lieu de Sals, où coulait au moyen-âge une source d'eau minérale aujourd'hui perdue, et enfin sur les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Didier-sur-Rochefort, au lieu de Sugny.

En septembre 1372 eut lieu au sujet de ces droits une transaction sur procès entre la comtesse de Forez, Jeanne de Bourbon, le précepteur de Verrières et le

prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Auvergne (1).

Elle avait aussi de grands biens au lieu du Temple, commune de Saint-Romain-la-Motte en Roannais; souvenirs et héritage d'une autre commanderie de Templiers construite au milieu d'un grande forêt qui porte encore le nom de bois du Temple. C'était le rendez-vous d'un pèlerinage célèbre dédié à Saint-Jean (2). La beauté du site, une chapelle au milieu des bois, le culte de saint Jean en si grand renom au moyen-âge, peut-être même le souvenir de la grande tragédie des Templiers avaient suffi pour y attirer la foule des curieux ou des pèlerins.

La commanderie de Verrières avait aussi des droits de justice sur *Saint-Priest-du-Puy-de-la-Croix;* et ces droits, contestés par le comte de Forez, donnaient lieu, en 1272, à un accord entre le comte et le commandeur d'Auvergne au nom du prieur de Verrières.

Le commandeur de Verrières était, comme celui de Montbrison, tenu à faire une aumône annuelle. Cette aumône était de onze quintaux de pain aux indigents dépendant de la justice de cette commanderie.

On a quelquefois placé la commanderie de Verrières au village de ce nom, près de Montbrison. M. Chantelauze même parait avoir commis cette erreur dans sa belle publication de l'*Histoire des ducs de Bour-*

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° XXXV.

(2) *Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, par Frédéric Noëlas (1871), p. 213,

bon et des comtes de Forez, t. 3, pièces supplémentaires, p. 228.

Dès l'année 1771 la commanderie de Verrières n'avait plus d'existence individuelle, ses biens étaient réunis au grand bailliage de Lyon. Robert de Hesseln, qui nous a laissé dans son *Dictionnaire universel de France* la nomenclature, la langue et les revenus de toutes les commanderies de France, ne fait pas mention de celle de Verrières; cependant le titre de cette commanderie était encore donné en 1789 au chevalier d'Ussel de Châteauvert (1).

Les bâtiments de cette commanderie subsistent encore; mais ils paraissent d'une construction relativement moderne. Quant à l'église (propriété de la ville de Saint-Germain), elle est intacte, bien que le culte n'y soit plus célébré. « C'est un édifice qui « appartient au roman de transition de la fin du « XII[e] siècle ou première moitié du XIII[e]; il se fait « remarquer par la justesse des proportions, la fi- « nesse de l'appareil et la sobriété pleine d'élégance « de l'ornementation (2). »

La paroisse de Verrières a été supprimée vers 1800, et son territoire est aujourd'hui annexé à celui de Saint-Germain-Laval.

La tradition nous dit qu'une quatrième commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem existait à Saint-

---

(1) *Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais de 1789.*

(2) Notes fournies par M. Vincent Durand, bon juge en ces matières.

Galmier, et on veut en voir les restes dans l'antique habitation connue sous le nom de Teillères. Dans ce monument, un des plus remarquables que le moyen-âge ait laissé dans notre province, on trouve en effet des dispositions qui peuvent plutôt convenir à une association, à une communauté, qu'à l'habitation d'une famille.

Ce qui en reste encore se compose : au rez-de-chaussée, de quelques appartements établis dans de grandes salles, qui autrefois n'étaient éclairées que par de petites fenêtres d'un mètre carré, ouvertes à 7 ou 8 pieds au-dessus du sol; ce qui fait croire que ces salles étaient plutôt destinées aux domestiques ou aux services de la maison qu'à l'habitation des maitres; au premier étage, d'une chapelle, d'une très-grande salle à côté, communiquant autrefois avec la chapelle, et de quelques appartements à la suite. La grande salle jadis couverte d'un lambris en ogive, dont il ne reste que les arceaux en bois. Trois grandes fenêtres ogivales à ménaux, ornées de trilobes et de quatrilobes, une très-belle porte à trois rangs de voussures portés par d'élégantes colonnettes nous rappellent le beau gothique du XIVe siècle. Dans des armoiries gravées sur deux très-belles portes du XVIe siècle, au rez-de-chaussée, ou peintes dans la chapelle et dans la grande salle du premier étage, on a cru retrouver la croix des Templiers. Cette concordance est peut-être la seule cause de la tradition qui croit voir dans cette belle habitation gothique le souvenir d'une commanderie de Templiers ou de Saint-Jean.

Malheureusement l'histoire ici contredit la tradition et nous apprend que le fief de Teillères fut acquis vers le milieu du XIV[e] siècle par le comte de Forez Guy VII, du sieur Hugues Jomars, riche bourgeois de Saint-Galmier (1); par son testament de 1357 ce comte donna en apanage à Jean, l'un de ses fils, outre les châteaux de Sury-le-Bois, de Saint-Héand et de Saint-Germain-Laval, sa maison de Teillères avec tous les droits qui en dépendent et les meubles qui la garniront à son décès (2). En 1357 Teillères était donc une des habitations des comtes de Forez.

Il est peu probable que Hugues Jomars ait possédé une habitation aussi somptueuse que l'était alors Teillères. Nous croyons plutôt que le comte Guy VII, qui avait une grande affection pour Saint-Galmier, fit construire la superbe habitation de Teillères; les belles fenêtres ogivales dont nous avons parlé sont bien en effet du XIV[e] siècle. Jeanne de Bourbon, femme de Guy VII, paraît avoir eu le même attachement pour cette petite ville, *dont le séjour*, suivant La Mure, *lui était agréable*. Elle y donna le jour à deux de ses enfants : Louis, son fils aîné, en 1338, et Jean en 1343. Peut-être même est-ce à Teillères que ces deux naissances eurent lieu. Les comtes de Forez avaient sans doute dans le château-fort qui couronnait le coteau de Saint-Galmier une habitation

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, par M. Chaverondier, page 144.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. III, p. 119.

plus grande et à coup sûr mieux fortifiée que Teillères; mais la comtesse aimait peut-être à échanger le séjour officiel du château-fort contre la maison de plaisance de Teillères et les bords riants de la Coise.

Quoi qu'il en soit, Teillères était en 1357 une des habitations des comtes de Forez.

Le précieux manuscrit de Guillaume Revel, que l'on croit être de 1450, nous a conservé une vue de *Teillères sous Saint-Galmier;* sur les cinq clochetons qui ornaient alors ses toits aigus, on voit peintes sur les girouettes les armes des ducs de Bourbon et des comtes de Forez : les fleurs de lys et les dauphins; en 1450 c'était donc encore une habitation comtale.

En 1560 et 1692 nous trouvons Teillères au pouvoir de la famille de Baronnat qui en était seigneur (1), et ses armoiries sont gravées sur deux belles portes du rez-de-chaussée. Quant à la croix des Templiers que l'on voit encore dans les armoiries peintes ou gravées, en étudiant de près celle qui est gravée sur l'une des portes du rez-de-chaussée, on y trouve un franc-canton chargé d'une étoile, qui est de Charpin-Feugerolles, dont une fille, Catherine, était alliée en 1560 à un Baronnat, sieur de Teillères (2).

Avant et après les Baronnat les chevaliers de Saint-Jean auraient pu, il est vrai, s'établir à Teillères; toutefois notre histoire locale n'en fait aucune men-

(1) Registres de l'état-civil de Saint-Galmier, déposés, par erreur sans doute, à la mairie de Chambœuf.

(2) Archives de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

tion, et son silence serait bien difficile à comprendre vis-à-vis d'une commanderie ou d'un membre de commanderie qui, si l'on en juge par les constructions qui subsistent encore, devait être plus riche et plus importante que les autres maisons de cet ordre dont nous venons de parler. De plus, la croix des chevaliers de Saint-Jean est à dix pointes, tandis que la croix peinte dans la chapelle et la grande salle du premier étage ou sculptée dans les armoiries du rez-de-chaussée est une croix ancrée.

Jusqu'à nouvelle preuve, nous croyons donc peu fondée la tradition qui fait de Teillères une commanderie; mais nous sommes heureux d'avoir pu en cette occasion appeler l'attention des archéologues foréziens sur les restes encore si remarquables de ce monument, et provoquer de nouvelles recherches sur cette antique habitation des comtes de Forez.

Revenons à la commanderie de Montbrison.

Les bâtiments de la commanderie de Montbrison, aujourd'hui propriété particulière, existent encore ainsi que l'église. L'église, composée d'une seule nef à voûte ogivale, a tous les caractères du roman de la même époque que celle de Saint-Germain. La porte occidentale (porte livrée autrefois au public), est couronnée par quatre rangs de voussures à plein cintre supportées sur des angles en retrait faisant pilastres. Le tout forme sur cette façade un avant-corps saillant d'un mètre, occupant environ la moitié de la façade

en largeur et les deux tiers en hauteur. Quatre contreforts massifs protègent les murs latéraux. Le chœur, construction gothique du XVe ou XVIe siècle, a la forme d'une tour carrée flanquée à chacun de ses angles Est et Nord d'un contrefort à trois étages; les faces Est et Nord de ce chœur étaient autrefois percées de deux grandes baies en ogive remplacées aujourd'hui par des fenêtres modernes. Le chœur, plus élevé que le reste de l'église, présente encore à sa toiture, au-dessus d'un cordon de pierres de taille qui le couronne, les traces des fortifications que le moyen-âge y avait simulées et qui convenaient bien à une maison de chevaliers.

A la partie méridionale du chœur s'appuient les bâtiments d'habitation formant un équerre avec l'église. Ces bâtiments ne paraissent pas remonter au-delà du XVe siècle. Une tourelle à leur extrémité méridionale renferme un escalier en spirale conduisant à une galerie supérieure ouverte au soir sur la cour formée par l'église et l'habitation. Sur la porte de cette tourelle on voit encore sculptés deux écussons accolés soutenus par un ange. Celui de gauche de....... à la croix de.... qui pourrait être d'Albon si l'on en connaissait les émaux (1); celui de droite de......... à trois faces crènelées, la première de cinq pièces, la deuxième de quatre, la troisième de trois et ouverte à une porte, au chef de..... Ces armoiries paraissent être celles de la famille Murat de l'Estang, seigneur

(1) Bertrand d'Albon était, de 1626 à 1638, commandeur de Montbrison.

de Malleval, Virieu et Chavanay. Un membre de cette famille était en 1513 commandeur de Montbrison. On peut donc en conclure avec assez de raison que c'est à lui qu'est due la construction de la jolie tourelle qu'il a scellée de ses armes. Dans la galerie au premier étage on admire une très-belle porte en bois sculpté, dont les panneaux couverts d'ornements gothiques en lancette portent au sommet un écusson de vair plein avec un chef de..... chargé d'une croix pleine. Ces armoiries sont peut-être celles d'un d'Urfé qui aurait chargé son chef d'une croix.

Au-dessus de la porte occidentale de l'église, dont nous avons donné la description, on voyait encore, il y a quelques années, un très-bel écusson peint sur l'enduit intérieur de l'église; il portait : écartelé au 1er, parti, à dextre, de sable à cinq besans d'argent; à sénestre, de gueules au lion rampant d'argent (pourrait être des Ponceton de Franchelins); au 2e, parti, à dextre, d'argent au lion rampant de sable; à sénestre, fascé d'argent et d'azur à dix pièces; au 3e, parti, à dextre, d'argent à trois roses de gueules; à sénestre, de gueules au lion rampant d'or; au 4e, parti, à dextre, d'or à..... (effacé); à sénestre, de sable au chevron d'argent; en abime, de sable à cinq besans d'argent; le tout portant un chef de gueules à la croix pleine d'argent, timbré d'une couronne de marquis, brochant sur une croix de Malte d'argent sur champ de gueules, et entouré du collier de l'ordre.

Grâces à ces armoiries, quelque érudit, plus versé que nous dans l'art héraldique, pourra un jour re-

connaitre les familles qui ont fourni des sujets, ou des bienfaiteurs à la commanderie de Saint-Jean-des-Prés.

Il existe dans cette commanderie des souvenirs plus précieux encore que ces armoiries, je veux parler de ceux conservés par trois belles inscriptions incrustées dans les murs de l'église. Nous les reproduisons par ordre de date.

La première, de 1239, est placée dans le mur extérieur de l'église, à droite d'une petite porte ouvrant sur la cour de la commanderie. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc, le creux des lettres conserve encorve quelques traces de dorure.

ANNO : Dom*i*NI : Ṁ : CĊ : XẊX :
İX : V̇ :NONA' : MAII : OBIIT : F
RATER : ARNULPH*us* : P*re*SB*ite*R : DOM*us* : H
OSPITAL*is* : IER*oso*L*i*M*itani* : MO*n*TISB*ri*SONIS :
I*n* : FORISI*o* : P*rœ*CEPTOR : Q*u*I : M*u*LTA : MAG*n*A :
BONA : FECIT : EIDE*m* : DOMUI : TA*m* :
IN : CAPITE : QUA*m* : I*n* : ME*m*BRIS : CUI*us* :
A*n*I*m*A : REQUIESCAT : I*n* : PACE : AM*en* :

Au-dessous de cette inscription est gravée au trait la représentation du personnage à qui elle est consacrée. Il est couché comme une statue sur un tombeau. La tête rasée porte une couronne de cheveux, les mains croisées sur la poitrine, le corps enveloppé dans une espèce de chappe ou manteau, et pardessus, une sorte d'étole ornée de plusieurs petites croix. Dans l'angle supérieur gauche de l'inscription, un ange étend les bras, et semble venir au-devant de l'âme du défunt.

Cette inscription nous apprend qu'Arnulphe fut un des principaux bienfaiteurs de la commanderie de Montbrison. Il porte le même nom et était sans doute de la même famille que le premier commandeur nommé à cette commanderie en 1154, à l'époque de sa fondation.

Une deuxième inscription à gauche de la même porte, en date de 1244, est gravée sur une pierre grise. Le creux des lettres porte encore les traces de couleur jaune et verte alternée à chaque ligne.

En voici la reproduction :

ANNO : VERBI : INCAR
NATI : Ṁ : ĊC : ẊL : IİII : ẊII :
K*a*L*endas* : FEBROARII : OBIIT :
FRATER : BERTRAND*us* :
DE BARRES : PRIOR :
HOSPITALIS : IHERO
SOLIMITANI : ALVERNIC*i* :

La dernière inscription, en date de 1248, gravée sur une pierre grise, est scellée dans le mur intérieur nord de la chapelle. Elle porte ce qui suit :

ID*us* : APRIL*is* : OBIIT : FRAT*er* :
ATENVLFVS : P*r*IOR : HOS
PITAL*is* : IHEROSOLIMITA
NI : IN : ALVERNIA : AN
NO : INCARNATI : VER
BI : Ṁ : ĊC : ẊL : V̇III : FRAT
RES : ORATE : PRO : EO :

Nous devons à l'obligeance de M. Henri Gonnard, directeur du musée de Saint-Etienne, tous les détails

que nous venons de donner sur l'état matériel de la commanderie; mais nous regrettons de ne pouvoir communiquer à chacun de nos lecteurs les dessins qu'il a bien voulu nous faire, des inscriptions, des armoiries et du joli portail de l'église.

Le *Bulletin monumental* de 1863, page 420, a reproduit, d'après un de ces dessins, la première inscription dans son entier, avec la gravure du personnage et de l'ange.

Tous les droits de fiefs, priviléges, haute, moyenne et basse justice, qui appartenaient à nos chevaliers de Jérusalem, furent abolis en 1790, et, peu d'années après leurs immeubles, confisqués par la nation, furent mis en vente; le domaine de Gland, dépendant de leur seigneurie de Château-le-Bois, fut vendu le 26 messidor an IV, au prix de 15,400 livres. Celui de Saint-Cyprien ou Temple de Vernoil fut adjugé au sieur Marc Arnoux-Lafond, de Saint-Rambert, le 2 thermidor an IV, au prix de 33,694 livres, et enfin le beau domaine de la Chaud, paroisse de Mornand, fut adjugé le 24 fructidor an IV au sieur Philibert Baune, de Montbrison, au prix de 76,454 livres.

LISTE

De quelques Frères, Précepteurs, Prieurs ou Commandeurs

DES COMMANDERIES DE MONTBRISON, DE CHAZELLES ET DE VERRIÈRES

1154 ARNULPHE, premier précepteur de la commanderie de Montbrison.

1154 Issoard DE MONTROGNON, premier précepteur de la commanderie de Chazelles.

1196:

- Robert DE CHATEAUNEUF, précepteur des commanderies de Chazelles et de Montbrison.
- Jean DE CHAZALETTON ou DE CHAZALET, frère de la commanderie de Montbrison.
- Jean BERNARD, frère de la commanderie de Chazelles.
- Pierre SOLABRI, procureur général des mêmes commanderies.

Ils signèrent tous en 1196 avec le prieur de Savignieu et les seigneurs de Grézieu et de Marcieu une transaction sur les droits de leyde que chacun d'eux réclamait sur le marché de Montbrison.

1230 Frère GUY, commandeur de Chazelles (1).

---

(1) Bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, manuscrits de Guichenon, t. 1er, n° 33.

1239 { Frère ARNULPHE, prêtre, précepteur de la commanderie de Montbrison.
C'est à lui que se rapporte la première inscription dont nous avons parlé dans l'article sur la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, page 361.
PIERRE, précepteur de Montbrison. }

1244 Bertrand DE BARRES, prieur de Montbrison. C'est à lui qu'a été consacrée la deuxième inscription, page 362.

1248 Frère ATÉNULFE, prieur de Montbrison. Mentionné dans la troisième inscription, p. 362.

1253 et 1262 Bernard DE CHAMBON, précepteur de Chazelles et de Saint-Bonnet-les-Places (1).

1267 et 1272 Frère Robert de MONTRIDÉ (*de Monte-Rugoso*), commandeur de Chazelles (2).

1282 Frère Giraud DE NAVES, commandeur de Chazelles (1).

1282 Etienne DE BONINS, commandeur de Chazelles (1).

1284 et 1287 Drogon DE LA TOUR, command^r de Chazelles (1).

1288 Bertrand DE GRÉZIEU, command^r de Chazelles (1).

1293 Guillaume GAREL, commandeur de Chazelles (1).

1293 Frère Maurice de HERMONT, prieur de Montbrison (3).

1297 et 1300 Jean BLANC, commandeur de Chazelles (1).

1301 Guyot DE SAINT-GERMAIN. (Manuscrits de Guichenon.)

---

(1) Bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, manuscrits de Guichenon, t. 1er, n° 33.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 1, p. 263.

(3) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publié par M. d'Assier; p. 247.

1302, 1318 1333 Arthaud DE SAINT-ROMAIN, commandeur de Chazelles. Il fut un des exécuteurs testamentaires du comte de Forez Jean Ier. Il signa, en 1302, avec les comtes de Lyon un traité sur les droits de justice que la commanderie de Chazelles et les comtes de Lyon avaient à Rochefort et St-Martin-des-Anneaux (Rhône) (1). Le manuscrit de Guichenon le désigne comme étant commandeur de Montbrison, et mort en 1338.

1318 Girin DE ROUSSILLON, commandeur de Verrières. Suivant le manuscrit de Guichenon, il était en 1335 commandeur de Chazelles.

1333 Etienne DE COURBAZELLES, commandeur de Montbrison (2).

1366 Etienne DE LA BATIE, commandeur de Salins en 1354, décédé commandeur de Chazelles en 1366 (3).

1367 Guy DE LA TOUR, commandeur de Chazelles et grand prieur d'Auvergne (3).

1378 Pierre DYS, frère hospitalier de Montbrison (4).

1384 Jean-Baptiste-Louis DE BOCLOZEL DE MONTGONTIER (en Dauphiné), commandeur de Chazelles (5).

1395 Robert DE CHATEAUNEUF, commandeur de Chazelles; il était en même temps commandeur de Sauzay (Ile de France). Il ratifia le traité

---

(1) *Livre des nominations des fonctionnaires des comtes de Forez de 1317 à 1393* (copie faite sur le manuscrit de Paris et donnée à la ville de Saint-Etienne par Aug. Bernard).

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. 1, p. 370.

(3) Manuscrits de Guichenon.

(4) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, p. 347.

(5) Archives de l'hôpital de Saint-Galmier.

de 1302 dont nous venons de parler. Suivant les manuscrits de Guichenon il était aussi, en 1380, grand prieur d'Auvergne, et il mourut en 1401.

1382 et 1412 Viget DE SOLENGUE, commandeur de Verrières. Il était en même temps conseiller à la cour du comte de Forez (1).

1406 Mondon DE BALZAC, commandeur de Chazelles, mort en 1423 (2).

1423 et 1425 Michel DE VAUZÉ, commandeur de Chazelles (2).

1430 Louis DE SAINT-PRIEST (2).

1412 Frère Antoine DU VERNET, commandeur de Verrières (3). Suivant les manuscrits de Guichenon il aurait été commandeur de Chazelles en 1403 et 1404.

1441 Frère Jean D'ANTÉZY, commandeur de Montbrison. L'*Armorial général du Forez*, par L.-P. Gras, le nomme d'Anlézy. — *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publiés par d'Assier (p. 136), mentionnent en 1485 un commandeur de Montbrison et de Château-le-Bois, du nom de Jean d'Antosum. Nous croyons que c'est le même personnage que Jean d'Antézy.

Vers 1490 Frère Antoine DE BAUFFREMONT, commandeur de Montbrison, grand hospitalier de Forez (4).

---

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, supplément, p. 237.

(2) Manuscrits de Guichenon (bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier).

(3) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par Lamure et Chanlauze, t. 2, p. 112.

(4) *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, publié par la société de la Diana, année 1873, p. 117.

1503 et 1507 Guy de Blanchefort, commandeur de Chazelles; il était en même temps grand prieur d'Auvergne, conseiller et chambellan de Louis XII (1).

1513 de Murat, commandeur de Montbrison. L'*Armorial général du Forez* le nomme Murat de l'Estang, seigneur de Malleval, Virieu et Chavaney.

1517 et 1525 Antoine de Blanchon, commandeur de la Marche, puis de Chazelles; maréchal de l'ordre (2).

Vers 1525 Jacques de Chevrières, commandeur de Verrières et de Chazelles; il mourut à Viterbe, aumônier de la prison de Rhodes (1).

1530 Emery des Royaux, commandeur de Chazelles, grand prieur d'Auvergne (1).

1530 Gilbert du Bost, commandeur de Chazelles, mort en 1567 (1).

1536 Ponce Laurencin, commandeur de Saint-Georges à Lyon et de Notre-Dame de Chazelles; il était grand prieur de l'ordre; il mourut à Malte en 1536 (2).

1538 François de Montjournal, commandeur de Montbrison. Suivant l'*Armorial général* de L.-P. Gras cette famille était en 1440 seigneur de Pouilly-sur-Charlieu.

1574 Le sieur de Montarchier (3), commandeur de

---

(1) Manuscrits de Guichenon (bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier).

(2) *Revue du Lyonnais*, année 1866. *Les Tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux*, par A. Vachez, p. 232.

(3) *Histoire du Forez*, par Aug. Bernard, t. 2, p. 193.

Montbrison. Il fut choisi pour défendre Bourg-Argental contre les protestants qui s'étaient emparé d'Annonay.

1591 Claude DE LA SALLE, commandeur de Montbrison (1). Il était grand maréchal et grand'croix de l'ordre. Il signala son courage en repoussant d'autour de Montbrison les troupes du sieur de Chambaud, capitaine huguenot, qui voulaient s'en emparer (2).

1606 Claude DE ROCHEBARON, commandeur de Montbrison.

1613 Just BRON DE LA-LIÈGUE, commandeur de Verrières (3).

1625 Guillaume DE CHISSEY, commandeur de Montbrison.

1626 à 1634 Bertrand D'ALBON, commandeur de Montbrison.

1644 à 1656 Gaspard DE MAISONSEULE, commandeur de Montbrison. Il était aussi receveur-général de l'ordre en France.

Après 1658 Frère ROYAUBEC ou ROYANBEC, commandeur de Montbrison.

1678 Frère Gilbert DE FAUGÈRES DU CLUZEAU, commandeur de Montbrison.

1740 Jean-Baptiste DE BOCLOZEL DE MONTGONTIER, commandeur de Chazelles et de Saint-Paul (4). Un membre de la même famille : Jean-Baptiste-Louis, avait été commandeur de Chazelles en 1384.

1740 à 1751 Philibert DU SAILLANT, commandeur de Mont-

(1) *Inventaire des archives départementales de la Loire*, série A, p. 19.

(2) *Astrée Sainte*, par La Mure, p. 391.

(3) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publié par d'Assier, p. 290.

(4) Archives du département du Rhône, titres de l'ordre de Malte, t. Ve.

brison. Comme tous les commandeurs étrangers à notre province, il résidait rarement à Montbrison, et faisait administrer sa commanderie par François-Marie Chassain de Chabet de la Vernade (d'une famille montbrisonnaise) qui était aussi chevalier de l'ordre de Saint-Jean et commandeur de la commanderie de la Croix-au-Bost (province de la Marche). Ce dernier, ainsi que M. du Saillant, ne résidait pas dans son bénéfice.

1760 De Fassion de Saint-Jay, commandeur de Chazelles. Il était aussi grand'croix de l'ordre.

1767 Gabriel de Montagnac-Chauvance, commandeur de Montbrison. Il fit dresser en 1767 le terrier de cette commanderie par Mondon, commissaire à terriers à Feurs.

Avant 1769 Jean-Philibert de Fay La Tour Maubourg, commandeur de Verrières.

1769 Jean-Alexis de Boislinard de Margou, grand bailli de Lyon, commandeur de Verrières, successeur de La Tour Maubourg.

1773 Nicolas-François de Prunier de Lemps, commandeur de Chazelles (1).

1777 Frère Louis-François-Rosalie de Loras, commandeur de Montbrison. Il fit renouveler les terriers par Barrieu, notaire à Montbrison.

1788-1789 Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière, commandeur de Montbrison. Il était attaché à la commanderie de Saint-Georges de Lyon, et résidait à Lyon, rue de l'Arsenal (2).

1789 D'Ussel de Chateauvert, dernier commandeur de Verrières. Il était aussi commandeur de la

(1) *Inventaire des archives départementales de la Loire*, série B, p. 68.

(2) *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, publié par d'Assier, p. 247.

commanderie de Saint-Georges à Lyon et seigneur de l'hôpital du Temple, près Marlhes. Il résidait à Saint-Cyr-du-Mont-d'Or.

1788 à 1790 Gaspard de la Richardie de Besse, dernier commandeur de Chazelles. Il était grand bailli d'Auvergne, grand'croix de l'ordre, colonel du corps des chasseurs. C'était le seul commandeur de Forez qui résidat alors dans sa commanderie. Il mourut à Paris en 1793, une des nombreuses victimes de la révolution.

VIII

LA COMMANDERIE DE SAINT-ANTOINE

La commanderie de Saint-Antoine est encore un bienfait dû à la charité de nos comtes. Elle relevait de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné, créé par quelques seigneurs au commencement du XIe siècle.

Cet ordre n'était à son origine autre chose qu'un hôpital où les personnes atteintes d'une maladie épidémique appelée *des Ardents* venaient invoquer les reliques du grand solitaire de l'Orient. Cette maladie était alors tellement répandue que beaucoup de seigneurs français en fondèrent dans leurs états. Les comtes de Forez, qui ne furent jamais en retard pour aucune institution bienfaisante, en établirent plusieurs dans notre province. Nous en connaissons deux plus particulièrement : celle de Montbrison fondée en 1278 par le comte Guy VI, peu de jours avant sa mort, et celle de Feurs fondée en 1284 par

Jeanne de Montfort sa veuve (1). Guy VI avait fondé la commanderie de Montbrison entre les mains d'Aymond de Montagny, commandeur général de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne, qui en devint plus tard le grand réformateur. Toutefois il en existait plusieurs autres dans le Forez; mais nous ne connaissons ni la date de leur fondation ni le nom des fondateurs; ce sont celles de Saint-Chamond, Saint-Etienne, Cornillon, Feugerolles, Vivans, Saint-Just, Roanne et Saint-Marcellin (2).

Cette dernière commanderie ou maladrerie comme on disait alors, est appelée *non royale* dans une *pouillie royale* de 1647 (3), ce qui semblerait indiquer que toutes les autres étaient des établissements fondés ou tout au moins dotés par les comtes de Forez, et placés en conséquence sous la protection de l'administration du roi, héritier de nos comtes.

La commanderie ou préceptorerie de Saint-Antoine de Montbrison avait le pas sur toutes celles du Forez et prenait le titre de *præceptoria generalis in ordinis Sancti-Antonii in Forensi* (4).

Ces hôpitaux ou commanderies relevaient de la maison de Saint-Antoine de Vienne, qui était chef d'ordre. En 1297, Aymond de Montagny prit le titre d'abbé, et fit de cette maison un ordre religieux qui se

(1) Voir notre *Histoire de Feurs*, p. 98.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, supplément, t. 3, p. 304.

(3) *Histoire du Forez*, par Aug. Bernard, t. 2, p. 269.

(4) *Histoire du Forez*, par Aug. Bernard, t. 1, p. 287.

répandit rapidement dans toute la France, et dont l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne resta toujours le chef. Quand la maladie *des Ardents* disparut de France, ces commanderies, n'ayant plus de but, se transformèrent en bénéfices ecclésiastiques. Plus tard elles furent entièrement supprimées, et la plus grande partie de leurs biens donnée à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem appelé alors ordre de Malte.

Les bâtiments de la commanderie de Saint-Antoine de Montbrison étaient situés au faubourg de la Madeleine, en dehors de la ville. Il en était de même de celle de Feurs. La Mure dit pourtant (1), mais à tort selon nous, que cet hospice était fondé *dans la ville de Montbrison*. Nos aïeux prenaient dans ces temps de peste et de maladie contagieuse trop de soins et de précautions pour permettre l'établissement d'un pareil hospice dans l'enceinte même de leur ville.

Cent ans après sa fondation, en 1377, cette commanderie obtint du prieur de Savignieu, dont la juridiction ecclésiastique s'étendait sur le terrain occupé par cet hospice, l'autorisation d'y bâtir une église, avec un clocher, d'y suspendre des cloches, d'établir un cimetière, d'y enterrer les morts, d'administrer les sacrements et d'y faire certaines fonctions curiales.

En échange de ces concessions le précepteur de Saint-Antoine s'engagea à servir au prieur de Savignieu une rente annuelle de huit francs d'or, à lui payer chaque année un écu le jour de Saint-Antoine,

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. 1, p. 287.

pour sa part des offrandes faites à la maison, enfin à donner à diner au prieur ou à ses religieux quand ils iraient officier dans la nouvelle église, ainsi qu'au curé de la Madeleine qui n'était alors qu'un vicaire du prieur, la commanderie étant située sur cette paroisse.

Ce traité fut signé le 23 mai 1377, dans l'église de Saint-Pierre de Montbrison, entre Albert de Rochebaron, prieur de Savignieu, et André Famelli, précepteur de la maison de Saint-Antoine (1). La Mure (*Astrée Sainte*, p. 435) le nomme André Favel.

Le même historien (*Astrée Sainte*, p. 409) nous apprend que dans le XIV[e] siècle la commanderie de Saint-Antoine de Montbrison fut réunie à celle de Saint-Antoine de Vienne, par les soins de Bertrand Mitte, grand-maitre de l'ordre. Il était de la famille des Mitte, seigneurs de Monts et de Chazallet (aux environs de Saint-Bonnet-le-Château) et plus tard de Chevrières et de Saint-Chamond.

Cette réunion semblerait annoncer que les revenus de cette commanderie étaient insuffisants pour lui maintenir une existence propre. Auguste Bernard (t. 2, p. 269 de l'*Histoire du Forez*) assigne cependant à cette commanderie ou maladrerie un revenu annuel de 800 livres.

Les lépreux de l'ordre de Saint-Antoine formaient, comme ceux de Moind, dont nous avons parlé page

(1) Archives du département de la Loire, fonds de Savignieu. — Voir le t. 1[er] des *Couvents de Montbrison*, p. 20.

328, une petite association qui administrait elle-même ses biens. Un terrier, signé Moretti, de 1411, nous apprend que Hugues, lépreux de la maladrerie de Feurs, tant pour lui que pour les autres lépreux étant dans ladite maladrerie, se reconnait débiteur envers le chapitre de Montbrison de 10 deniers viennois pour sa maison de Chantagray, près de Feurs.

Les bâtiments de la commanderie de Montbrison furent démolis au temps de la Ligue, vers 1589, par les ordres d'Anne d'Urfé, dans l'intérêt de la défense de Montbrison contre les partisans d'Henri IV. Ces bâtiments, en effet, situés aux portes de la ville, et fortifiés comme l'étaient ordinairement toutes les *maisons-fortes* du XIII[e] siècle, aurait pu fournir un point d'appui favorable pour battre la partie nord des remparts de Montbrison.

Plus tard Anne d'Urfé, ayant échangé l'épée du ligueur contre la crosse du doyen du chapitre de Montbrison, eut peut-être quelques regrets de cette démolition, et, avec les débris de la commanderie, il fit construire au faubourg de la Madeleine une chapelle en l'honneur de saint Antoine (1). Quelques-uns de nos vieillards en ont vu les ruines.

Nous avons peine aujourd'hui à nous expliquer l'existence simultanée de la commanderie de Saint-Antoine et de la léproserie de Moind, deux établissements hospitaliers, situés aux portes de Montbrison, et tous deux destinés à recevoir les malades du feu de

(1) *Astrée Sainte*, par La Mure, p. 409.

Saint-Antoine et les lépreux. Les lépreux, en effet, avaient droit, dès le XIVe siècle, d'être admis à Saint-Antoine; c'est ce que nous apprend le testament du comte Guy VII du 16 décembre 1357. Par ce testament il ordonna de recevoir et nourrir à l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison tous les pauvres malades, excepté les lépreux et autres, qui, à cause de leurs maladies, ont coutume d'être conduits et traités à Saint-Antoine (1).

Deux de ses ancêtres, le comte Jean Ier, par son testament de 1324, et le comte Guy IV par le sien de 1357, avaient témoigné de l'intérêt en faveur des pauvres lépreux de leur comté en faisant à chacun un don de deux sous viennois.

La disparition de tous les fléaux qui décimaient la population au moyen-âge a amené la suppression de ces asiles spéciaux à certaines maladies; et, en 1755 l'ordre de Saint-Antoine fut réuni à celui de Malte ou de Saint-Jean avec lequel il avait le plus d'analogie.

---

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par La Mure et Chantelauze, t. 3, p. 118.

CHAPITRE DE MONTBRISON

L'histoire du chapitre de Montbrison a été trop bien faite par l'abbé Renon, dans sa *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance*, pour revenir sur un sujet qu'il a étudié avec autant de soin que d'intelligence.

Tout au plus pourrions-nous ajouter quelques pages sur les obstacles que le comte Guy IV rencontra de la part du prieur de Savignieu lorsqu'il voulut, en 1223, ériger l'église et le chapitre; sur le différend qui surgit entr'eux et qui ne fut terminé que par l'intervention du pape lui-même (1).

Nous pourrions ajouter que les chanoines, outre la propriété des quatorze maisons qui entouraient l'église et formaient ce qu'on nomme encore le cloître, outre de grands biens situés au Bouchet, un beau domaine situé aux Places, commune de Saint-Cyr-les-Vignes (2) possédaient en rentes sur les états de

(1) Tome 1er des *Couvents*, p. 11.

(2) Le domaine des Places acquis par M. de Poncins en 1792, lors de la vente des biens d'église, au prix de 58,700 livres, est aujourd'hui exploité par son petit-fils suivant les procédés nouveaux qu'une culture intelligente s'efforce d'introduire dans nos contrées.

Bourgogne, sur la ville de Lyon, sur les chanoinesses de Bonlieu et sur particuliers un capital de plus de 160,000 livres.

A la longue liste de ses chanoines nous pourrions ajouter quelques noms qui ne sont pas arrivés à la connaissance de l'abbé Renon; nous pourrions faire le récit de ces rivalités si communes alors entre les corporations religieuses d'une même ville, et qui se sont produites jusque dans l'ordre si élevé et si digne des chanoines de Montbrison (1).

Tous ces détails n'ajouteraient à la *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance* aucun fait historique important et n'augmenteraient guère le plaisir que l'on a à relire l'œuvre de l'abbé Renon.

---

(1) Tome 1er des *Couvents*, p. 235.

ÉGLISE DES PÉNITENTS

Cette église, véritable petit monument, fut construite au matin et à peu de distance de l'église paroissiale de Saint-André, non en 1591 comme semble l'indiquer la date gravée au sommet de son portique, et comme l'ont écrit nos historiens foréziens, mais bien après 1731.

Jusqu'à cette époqne, en effet, la confrérie du Confalon, nom que l'on donnait alors aux Pénitents, faisait ses exercices religieux dans une très-ancienne chapelle, ayant fait partie du couvent des Cordeliers.

Cette confrérie dn Confalon avait été établie à Montbrison en l'année 1591, par les soins et sous la direction de Pierre d'Urfé, qui en fut le premier recteur (1). Elle acheta alors une très-ancienne chapelle des Cordeliers et y célébra les cérémonies religieuses. Un des PP. Cordeliers était aumônier de cette confrérie, disait la messe dans cette chapelle les dimanches et vendredis de chaque semaine et les jours de fêtes, et accompagnait les confrères dans leurs processions ou à leurs enterrements. En échange de ces services les Pénitents payaient aux Cordeliers une

(1) Tome 1er des *Couvents*, p. 206.

pension annuelle de 50 livres. En 1640, devant Pugnet, notaire, les Pénitents achetèrent des Cordeliers un espace de terrain autour de leur chapelle et le firent clore de murs.

Cet état de choses dura ainsi jusqu'en l'année 1731 où un violent incendie consuma la plus grande partie du couvent des Cordeliers et détruisit la vieille chapelle des Pénitents.

C'est alors que fut construite l'église des Pénitents qui subsiste encore de nos jours. Ce petit monument ne manque pas d'une certaine élégance. La façade surtout, composée de plusieurs ordres d'architecture, est une réduction de ces façades que le XVIIIe siècle avait adoptées. Sur le cintre de la fenêtre du milieu, une table de marbre noir contient l'inscription suivante : *Soboles Confalonis ;* au-dessus d'un des œils-de-bœuf du clocher qui supporte le dôme, on lit encore l'inscription : *Soli Deo*, dont on s'est plu à faire un calembourg à cause de sa position élevée et de la solidité des matériaux de cette façade.

Cette inscription est accompagnée de la date 1591. C'est sans doute cette date qui a induit en erreur MM. Bernard, Gras et l'abbé Renon, et leur a fait assigner cette date à la construction de cette église, prenant pour la date de sa fondation ce qui n'était autre chose que celle de l'établissement de la société.

Cette petite église, très-simple à l'intérieur, ne contient qu'une seule nef non voûtée; la façade seule mérite quelqu'attention. Cette façade est composée de deux ordres d'architecture superposés, percés chacun

de trois ouvertures : une porte et deux fenêtres au rez-de-chaussée, trois fenêtres cintrées au premier étage. La porte cintrée est flanquée à droite et à gauche de deux couples de colonnes d'ordre toscan, dont une ronde et l'autre carrée; ces quatre colonnes supportent une frise qui sert de base à deux larges pilastres séparant les trois fenêtres du premier étage; ces pilastres supportent à leur tour une autre frise couronnée d'un attique à jour. Ces pilastres se terminent par un fronton cintré supportant un clocher carré couronné d'un petit dôme. Ce clocher et le dôme sont percés chacun d'un œil-de-bœuf. Les quatre colonnes du rez-de-chaussée, les deux pilastres du premier étage et le fronton forment sur sa façade un avant-corps saillant d'environ 50 centimètres.

Cette façade, quoique petite, ne manque pas d'élégance et justifie la tradition qui l'attribue à l'architecte Soufflot (1).

L'intérieur était orné de grands tableaux; au plafond pendaient six lustres en cristal. En 1795, à la restauration en France du culte catholique, ces objets furent donnés par l'administration municipale à l'église de Notre-Dame nouvellement érigée en paroisse.

Une construction moderne, adossée à la partie droite de cette façade, nuit beaucoup à la régularité des lignes et à l'ensemble du monument.

(1) Nous donnons les détails sur cette façade d'après une photographie de M. James Dulac, de Montbrison, qui nous a été communiquée par M. Henri Gonnard.

L'église des Pénitents, vendue comme bien national en 1794, fut rachetée en 1844 par la confrérie des Pénitents; elle fut restaurée et rendue au culte.

Elle vient de nouveau (1874) d'être délaissée, le le mobilier religieux de la confrérie a été vendu, et il est à craindre que ce dernier témoignage des confréries et des usages de nos pères, disparaisse bientôt sous le marteau des démolisseurs.

Ainsi ont disparu, complètement détruits ou appropriés à d'autres usages, tous ces établissements religieux ou hospitaliers qui s'épanouissaient autrefois sur le sol montbrisonnais. Seule, la belle église de Notre-Dame-d'Espérance a conservé sa première destination en devenant le siége d'une paroisse de la ville. Elle fait toujours l'admiration des visiteurs, même de ceux qui ne croient plus aux idées religieuses. Mario Proth, dans son voyage *au pays d'Astrée,* dont le septicisme n'a pas exclu l'esprit ni le goût artistique, a écrit en effet le jugement suivant sur l'église de Notre-Dame, p. 238 : « L'intérieur de « l'église est un des plus hardis que j'aie vus. C'est « du pavé à la voûte, comme un élan irrésistible, une « sorte de *furia* lyrique. Toutes ces pierres vivent, « s'animent, chantent et montent en un poème ailé, « triomphant, un vrai poème d'*espérance.* »

Les églises paroissiales de Saint-André et de Sainte-Madeleine ont aussi sombré dans le grand naufrage de 1793; celle de Saint-Pierre a survécu à la tourmente; non pas qu'elle fut protégée, comme celle de

Notre-Dame, par la beauté de son architecture, mais à cause de sa position au centre de la deuxième paroisse qui fut créée à Montbrison en 1803. Elle vient d'être démolie et remplacée par une église neuve.

L'église des Visitandines, dépouillée de la riche ornementation dont les religieuses s'étaient plu à l'embellir, prête son vaisseau à la Cour d'assises.

Le grand couvent des Ursulines sert encore à l'enseignement de la jeunesse, sous le nom de petit séminaire.

Le petit couvent du même ordre sert d'hospice de charité.

La maison des Oratoriens est devenue l'hôtel de la sous-préfecture.

Du grand couvent des Cordeliers on a fait un bazar d'administrations; et, comme le dit très-bien Mario Proth (p. 236): « Il renferme côte à côte, dans une « confraternité touchante, la mairie, la justice de « paix, le théâtre et son café, l'école normale et la « halle aux grains!..... Les édiles y coudoient les « dugazons; l'on y vend de l'avoine pour les chevaux, « et l'on y dresse les instituteurs; on y apaise les « querelles de ménage, et les rougissantes fiancées « y rencontrent les sceptiques laruettes; on y pèse les « destinées de la commune et l'on y avale les grogs. »

Les emplacements occupés par la commanderie de Saint-Antoine, la léproserie de Moind, la chapelle de Saint-Jean, celle de Saint-Aubrin et le prieuré de Saint-Eloy sont déjà inconnus; il en sera bientôt de même de l'antique prieuré de Savignieu et de la com-

manderie de Saint-Jean-des-Prés, des églises de Saint-André et de Sainte-Madeleine.

Toutefois, par une amère ironie de la fortune, l'humble et pauvre couvent des Capucins seul a conservé sa destination première, et de nos jours il abrite encore quelques pauvres religieuses de Sainte-Claire (1).

---

(1) Dans l'article que nous avons donné sur les Capucins de Montbrison (t. 1er des *Couvents*, p. 306), nous avons dit que la mention la plus ancienne que nous ayons retrouvée de ce couvent est dans l'ouvrage du P. Bazin, imprimé à Lyon en 1693. Notre assertion se trouve formellement contredite par l'ouvrage de Sonyer du Lac sur les fiefs du Forez, publié par M. d'Assier, p. 187. Cet auteur écrit en effet : « que le couvent des Capucins de Montbrison subsiste « depuis 1509 par les bienfaits des habitants fondateurs. Cet établissement fut « (ajoute-t-il) autorisé par lettres-patentes d'Henri III, du mois de juillet 1576, « confirmé par celles d'Henri IV, du 19 octobre 1600, du mois de mai 1619 ; par « Louis XIV, aux mois de juillet 1653, décembre 1662 et octobre 1663, vérifiées « au parlement, et par arrêt du Conseil de septembre 1668, qui excepte cette « maison du règlement général fait par déclaration de décembre 1666, confirmé « encore par lettres-patentes de Louis XV, du mois de juillet 1716. »

Les dates précises rapportées par du Lac ont certainement une force bien suffisante pour combattre ce que nous avons dit sur l'établissement presque récent du couvent des Capucins de Montbrison ; cependant nous ne saurions admettre sans conteste la date de 1509 qu'il assigne à l'établissement des Capucins à Montbrison. L'ordre des Capucins, en effet, fut fondé en 1525 par un Cordelier de Saint-François, et le premier couvent de cet ordre fut construit en France à Meudon, sous le règne de Charles IX (1560 à 1592). Il est donc certain que cette date de 1509, assignée par Sonyer du Lac à l'établissement des Capucins à Montbrison, est fausse.

De plus, nous pouvons affirmer que le couvent des Capucins ne renferme dans sa construction aucun caractère de cette époque, ni dans la chapelle, ni dans les bâtiments, ni dans les cours intérieures ; mais nous regardons comme probable (et nous avons déjà émis cette opinion) qu'une communauté de Capucins ait été établie, dès la fin du XVIe siècle, au Palais Sainte-Eugénie de Moind, et que plus tard, vers la fin du XVIIe siècle, elle ait fait construire le couvent actuel de Montbrison et s'y soit installée. Sonyer du Lac, qui écrivait en 1788 son précieux manuscrit des fiefs du Forez, a pu vérifier dans leurs archives les titres de leur

Il est bon de remarquer ici que tous les édifices publics qui attirent encore à Montbrison les regards des étrangers sont dûs aux idées religieuses des siècles passés; depuis la belle église de Notre-Dame jusqu'à la jolie façade de la chapelle des Pénitents, l'hôtel de ville, celui de la sous-préfecture, le dôme de Sainte-Marie, le petit séminaire, l'hôpital Sainte-Anne, tous ces édifices sont des témoignages encore vivants de la puissance que l'idée religieuse exerçait autrefois parmi nous.

Un seul édifice public, en dehors de ceux fondés par la religion, se fait remarquer à Montbrison, c'est la belle caserne d'infanterie construite au midi de la ville, vers le milieu du XVIII[e] siècle, sur les plans de l'architecte François Deville, de Lyon. Cette caserne se fait surtout admirer par la porte monumentale qui précède les cours, porte dont le cintre supérieur est orné de plusieurs statues d'allure martiale et de nombreux trophées militaires.

De toutes les fondations pieuses ou charitables dues à la générosité de nos comtes ou des grandes familles foréziennes, une seule fleurit encore dans son institution première, c'est l'hôpital Sainte-Anne. Abrité d'abord sous le donjon féodal de nos comtes, transporté ensuite sur les bords du Vizézy, il y subsiste encore avec sa destination primitive, tellement la

---

fondation ou confirmation, sauf l'erreur qu'il a commise dans la première date, et croire qu'ils avaient toujours possédé le local qu'ils occupaient alors.

L'opinion de Sonyer du Lac n'est donc pas en opposition formelle avec ce que nous avons dit du couvent des Capucins.

charité est vivace, comme le dit admirablement saint Paul, et tellement les misères physiques sont profondément enracinées dans l'espèce humaine.

Mais que sont devenues les richesses de toutes les autres maisons religieuses? les priviléges seigneuriaux, les droits de haute, basse et moyenne justice des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem? les rentes nobles, les droits de cens et de servis des prieurés et du chapitre de Montbrison? les domaines des Oratoriens et des couvents? la liste de leurs nombreux débiteurs? Tout a été anéanti, vendu ou dispersé; et aujourd'hui on se demande où ont été englouties tant de richesses.

La saisie et la vente des biens des seuls établissements religieux de Montbrison ont produit à la nation plus d'un million quatre cent quarante-trois mille francs.

Ce chiffre résulte de l'estimation donnée à ces biens par l'inventaire qui en fut dressé officiellement en 1790, ou de la vente même de ces biens, ainsi que nous l'avous dit dans les notices sur ces divers établissements, et dont voici lè résumé :

Les immeubles des Cordeliers, estimés en 1790 à. . . . . 25,304 liv.

Le couvent de Sainte-Claire vendu en l'an IV. 51,200

Immeubles des Oratoriens et du prieuré de Savignieu. 273,124

Les sept domaines des Ursulines, af-

A reporter. . 349,628 liv.

Report. . . .	349,628 liv.
fermés 10,114 livres, estimés ou vendus, outre les bâtiments de leur couvent. . .	409,200
Les quatre domaines des Visitandines, d'un revenu de 2,500 livres, vendus, outre leur couvent, plus de 100,000 liv.	100,000
Les biens de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, vendus, non compris leur maison et leur église..	125,548
Le domaine des Places, du chapitre de Montbrison, vendu..	58,700
outre neuf maisons canonicales qui entouraient leur église et faisaient partie de ce qu'on appelle encore le Cloître; ces maisons, estimées en 1790 d'un revenu de 2,700 livres, furent vendues plus de.	100,000
Les églises de Saint-André, de Sainte-Madeleine et des Pénitents, les bâtiments et jardins des Oratoriens et de la commanderie, les couvents des Ursulines et de la Visitation, ne sauraient être évalués au-dessous de.	300,000
Si à la valeur des domaines, églises ou maisons qui appartenaient à ces divers établisements religieux, nous ajoutons la liste de leurs capitaux, s'élevant:	
Pour les Oratoriens, à plus de. . . .	20,000
A reporter. . .	1,463,076

Report. . . . . 1,463,016 liv.

Pour les chanoines de Montbrison, à. 160,000

Pour les Ursulines, à.. 116,669

Pour les Visitandines, à. 194,620

nous arrivons au chiffre respectable de près de deux millions que la nation dut retirer des biens religieux de Montbrison.

Total.. . . . . . 1,934,365 liv.

Quoique la ville de Montbrison fut bien partagée sous le rapport des maisons religieuses, il ne faut pas oublier que d'autres localités du Forez, telles que Roanne, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Firminy, Feurs, Saint-Germain-Laval, Saint-Bonnet-le-Château, Charlieu, Bourg-Argental, Saint-Galmier, Saint-Rambert, Notre-Dame-de-Grâces possédaient aussi de nombreuses et riches communautés; que les abbayes de Valbenoite, de Sainte-Croix, de la Bénissons-Dieu, de Joursey, Bonlieu, Beaulieu, Leignieux possédaient de grands domaines; que les nombreux prieurés du Forez, parmi lesquels nous citerons ceux de Pommiers, Poully-les-Feurs, Clépé, Salt-en-Donzy, Montverdun, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Sauveur, Chandieu, Perreux, Saint-Just-en-Chevalet, Bard, Bellegarde, l'Hôpital-sur-Rochefort, Sury-le-Comtal, Saint-Victor-de-Reins, Saint-Victor-sur-Loire, Jonzieu étaient tous largement dotés; que les 196 paroisses

qui existaient alors en Forez (1) avaient presque toutes une ou plusieurs grasses prébendes, ou des sociétaires pourvus de bons revenus assis sur des biens fonds.

La nation fit main-basse sur tous ces biens, sans distinction du but auquel les revenus de quelques-uns étaient spécialement appliqués; ainsi les paroisses de Chamble et de Bouthéon avaient chacune un domaine dont le produit était destiné à l'entretien des pauvres et d'un maitre d'école. Ce noble but n'empêcha pas la saisie et la vente de ces domaines comme biens d'église.

Si les biens seuls des établissements religieux de Montbrison ont produit à la nation en 1793 un capital de près de deux millions, à quelle somme pourrons-nous estimer le produit total de la vente des biens d'église dans toute la province du Forez? Et si nous remarquons qu'il en fut ainsi sur tous les points de la France, on arrivera à compter par milliards le produit que la nation dut retirer des biens d'église.

Il est probable cependant qu'à une époque de troubles et de révolutions comme celle que nous traversions alors, la totalité de ces produits n'entra pas dans les caisses de la nation.

La plus grande partie toutefois, malgré de honteuses dilapidations, servit à équiper et à nourrir les nombreuses armées que la république française opposa pendant les annnées 1793 à 1796 à l'Europe coalisée, et contribua sans doute à conserver l'unité

(1) *Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais* de 1789, p. 2.

de la France. Heureux résultat qui a fait absoudre la première république de cette grande spoliation.

Toutefois, le souvenir même de cette spoliation du clergé devrait imposer silence à ceux qui protestent si haut contre le modeste budget que la France alloue de nos jours à ses prêtres catholiques.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE 2me VOLUME

DE L'HISTOIRE DES COUVENTS DE MONTBRISON.

LES URSULINES.

LES VISITANDINES.

NOTES SUR QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DE MONTBRISON.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU 2me VOLUME.

Saint-Etienne, imp. Montagny, rue Gérentet, 14.

